« Radio-Télévision » : nouvelle formule

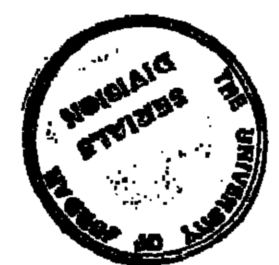
Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15148 – 7 F

– DIMANCHE 10 – LUNDI 11 OCTOBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE



Au sommet du Conseil de l'Europe à Vienne

M. Mitterrand relance l'idée d'une confédération européenne

Elargissements

DEPUIS la disparition de l'empire soviétique, les Occidentaux ne sont toujours pas parvenus à répondre à la grande question de cette fin de siècle : comment donner aux Européens de l'Est le sentiment qu'ils font désormais véritablement partie de la grande famille démocratique ? Comment répondre à leur formidable besoin d'intégration, de dignité et de développement ?

A l'occasion de la récente visite de François Mitterrand à Gdansk, Lech Walesa demandait sur un ton acerbe quand la Communauté européenne cesserait de prodiguer des belles paroles d'espérance pour s'engager dans un véritable partenariat. Le président de la Pologne constatait alors amèrement que la « logique capitaliste » de l'Ouest était impavide et avait fourni des arguments aux ex-forces communistes.

A Vienne, le sommet du Conseil de l'Europe – la plus ancienne et la plus large organisation européenne – s'est également fait l'écho de ce divorce conceptuel. Quand les Occidentaux évoquent les principes qui devraient régir la sécurité de la « nouvelle Europe », les responsables gouvernementaux de l'Est demandent des actes. Quand François Mitterrand met en avant la question du cadre institutionnel dans lequel chaque pays pourrait parler d'égal à égal avec les autres, Vaclav Havel réplique que sans la volonté de l'Occident de « sacrifier beaucoup » l'instauration de structures juridiques relève du cautère sur une jambe de bois. A cet égard, l'exemple de la Yougoslavie pèse lourd dans la balance.

Si le réalisme les conduit à admettre aujourd'hui que leur adhésion à la Communauté ne pourra se faire du jour au lendemain, les pays de l'Est cachent de plus en plus mal leur agacement devant les leçons de patience et de démocratie qu'on leur prodigue.

LES « petits pays » qui s'apprêtent à franchir les portes de la Communauté après s'être prononcés par référendum (l'Autriche, la Suède, la Norvège et la Finlande) ne cachent pas non plus leur crainte de se voir marginaliser au sein d'une Communauté dominée par les « grands ». François Mitterrand a voulu les rassurer en affirmant à Vienne que d'éventuelles modifications institutionnelles seraient discutées avec eux, une fois leur adhésion accomplie. Pour autant, le débat qui existe aujourd'hui quant à la capacité de la Communauté à fonctionner avec seize, voire vingt membres – après l'entrée de la Hongrie, de la Pologne, de la République tchèque et de la Slovaquie – n'a rien de « factice ».

Les difficultés de fonctionnement qui existent déjà à Douze se trouveront sans doute multipliées et les « grands pays » de la CEE craignent notamment de se voir, demain, mis en minorité par une coalition de « petits pays ». Changer les règles avant les prochaines entrées encouragerait le camp du « non » lors des référendums à venir. Le faire plus tard convaincrait un peu plus les pays de l'Est qu'on les accueille sans enthousiasme.

Devant les chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe réunis à Vienne, François Mitterrand a relancé, le 8 octobre, l'idée d'une confédération entre les pays de la CEE et « le reste de l'Europe ». La rencontre devait s'achever, samedi, après l'adoption d'une résolution sur la question des minorités nationales et la lutte contre la xénophobie.

VIENNE

de nos envoyés spéciaux

On a pu encore une fois mesurer, vendredi 8 octobre, à Vienne, le puissant besoin d'intégration des pays anciennement communistes, au cours de la rencontre qu'avait organisée le Conseil de l'Europe avec ceux d'entre eux qui frappent à sa porte. Dans le message qu'il a adressé à ce sommet, Boris Eltsine soulignait *« le choix irrévocable des réformes »* et le désir de la Russie, candidate à l'adhésion depuis un an et demi, *« de rejoindre la famille des Etats de droit démocratique »*.

Les représentants des autres pays candidats se sont exprimés dans le même sens et M. Mitterrand n'aurait pu trouver meilleure introduction à son propre discours. Le président de la République a décrit le paysage tourmenté, inachevé, de la grande Europe avec, d'un côté, l'éparpillement, la dislocation, la guerre et, de l'autre, une multiplicité d'institutions à vocation seulement partielle dont il a souligné l'incapacité à structurer l'ensemble.

MARCEL SCOTTO et CLAIRE TRÉAN

Lire la suite page 4

Né d'un compromis entre l'Elysée et Matignon

Le texte sur le droit d'asile est une victoire pour M. Pasqua

Le Conseil d'Etat examinera, en assemblée générale, samedi 16 octobre, l'avant-projet de réforme constitutionnelle sur le droit d'asile que lui a adressé le premier ministre après avoir obtenu l'accord du président de la République sur le texte retenu, dont nous publions le libellé. Ce texte de compromis est, malgré la prise en compte des exigences de M. Mitterrand, une victoire politique pour M. Pasqua. Il pourrait être approuvé par le conseil des ministres du 20 octobre, ce qui permettrait une adoption définitive par le Congrès avant l'entrée en vigueur des accords de Schengen, le 1er décembre.

par Olivier Biffaud et Thierry Bréhier

Le droit est un merveilleux outil pour habiller les concessions politiques. Le texte de l'avant-projet de réforme constitutionnelle sur le droit d'asile sur lequel se sont mis d'accord François Mitterrand et Edouard Balladur, avant que le premier ministre ne le transmette au Conseil d'Etat (*le Monde* du 9 octobre), en est une remarquable illustration. Dernière des formules qui doivent malheureusement plus à la nécessité où étaient les deux hommes de parvenir à s'entendre qu'à la recherche d'une précision juridique, pourtant fort souhaitable dans une telle matière, se cache mal une victoire de Charles Pasqua, même si M. Mitterrand peut laisser dire qu'il a imposé sa marque à un texte qui sera défendu au Parlement en son nom.

Le bras de fer qui oppose le chef de l'Etat à la majorité parlementaire depuis la décision du 13 août du Conseil constitutionnel censurant partiellement la loi sur l'immigration – bras de fer que M. Pasqua a joué en force et M. Balladur en finesse – doit tout à la politique et bien peu au droit. Le problème soulevé par les gardiens de la loi fondamentale aurait pu être résolu par une simple modification législative si chacun y avait mis un peu de bonne volonté. Mais le ministre de l'intérieur voulait prouver qu'il ne reculait pas devant Robert Badinter, et qu'il était prêt à tout – y compris à une révision de la loi fondamentale – dans sa lutte contre l'immigration, même si l'application brutale des accords européens sur le droit d'asile qu'il souhaite ne changera pas grand-chose à la réalité de la présence irrégulière d'étrangers en France. Volontairement ou non, Edouard Balladur a été contraint de suivre son ministre. Mais comme il ne voulait pas que cette affaire mette un terme à sa cohabitation tranquille avec François Mitterrand, il lui fallait trouver un texte de réforme constitutionnelle acceptable par le président de la République.

Lire la suite page 7

L'industrie militaire en chute libre

Le secteur de l'armement est au seuil d'une crise sans précédent. Selon un rapport parlementaire, 40 000 emplois directs et 70 000 autres dans des secteurs qui en dépendent disparaîtraient d'ici à 1995.

Lire page 9
l'article de JACQUES ISNARD

Etat d'alerte dans la vallée du Rhône

La situation restait préoccupante dans le sud-est de la France, à la veille du week-end, en raison des intempéries. Sur 80 kilomètres de la vallée du Rhône, les habitants riverains ont été évacués. De nombreuses routes et voies ferrées étaient coupées.

Page 8

Le général Aïdid conforté en Somalie

Des avions antiguérilla américains sont intervenus, vendredi 8 octobre, au-dessus de quartiers tenus par les hommes du général Aïdid. Mais les Etats-Unis ont indiqué qu'ils étaient favorables à l'organisation d'une « conférence de réconciliation nationale » et qu'ils ne s'opposeraient pas à ce que le général Aïdid joue, à l'avenir, un rôle politique en Somalie.

Page 5

Les espoirs de Benazir Bhutto

Dans un entretien au « Monde », la dirigeante du Parti du peuple se présente déjà comme le premier ministre du Pakistan

LAHORE

de notre envoyé spécial

Elle est là devant nous, épuisée mais superbe, la voix brisée par cinq semaines d'une campagne électorale étourdissante, l'œil ourlé d'un trait de kohl et toujours ce geste familier pour rajuster le châle blanc qui s'obstine à glisser de sa chevelure sur la longue *kamiz* couleur turquoise. Enfin détendue alors que s'ouvrent de nouveau devant elle les portes du pouvoir, Benazir Bhutto sait pourtant que tout n'est pas encore joué : sa réussite dépendra *« de la stabilité de* [son] *gouvernement »* et, pour l'instant, ajoute-t-elle prudemment, *« on ne sait pas vraiment de quel genre de gouvernement le Pakistan va se doter »*.

Cet entretien, le premier accordé à trois journalistes étrangers (1) depuis les législatives du 6 octobre, a eu lieu à la veille des élections provinciales de samedi dans les quatre provinces du pays.

Un scrutin crucial, surtout au Pendjab puisque, si le Parti du peuple (PPP) se retrouve, comme cela n'est pas à exclure, face à une ou deux Assemblées régionales aux mains de l'opposition, Mme Bhutto risque de ne pas réellement disposer des moyens de sa politique. *« Le gouvernement sera faible »*, redoutent certains de ses partisans, qui ajoutent : *« Dans ce cas, mieux vaudrait encore qu'elle ait la sagesse de renoncer au pouvoir. »*

Benazir Bhutto est consciente d'avoir remporté les élections sur le fil du rasoir : *« Evidemment, j'aurais souhaité disposer d'une majorité plus confortable*, nous avoue-t-elle, avant d'asséner aussitôt sa certitude *d'être en mesure de former un cabinet. » « Oui, vous pouvez déjà m'appeler Madame le premier ministre si cela vous chante »*, dit-elle en souriant. Renoncer au pouvoir ? Non, décidément, ce n'est pas le genre de la maison Bhutto.

A l'heure où elle s'exprime, les tractations se poursuivent avec les élus des listes indépendantes et les représentants des minorités, dont le soutien permettra au PPP de former un gouvernement. Son parti disposerait déjà de 106 sièges, trois de moins que la majorité absolue. *« Seul le PPP est capable d'entrer au gouvernement*, rappelle-t-elle. *Il n'y a pas de solution alternative. Ou alors, il faudrait organiser de nouvelles élections. »*

Lors du premier passage aux affaires du PPP, *« nous étions inexpérimentés »* concède-t-elle. Un pluriel de majesté qui lui permet, peut-être, de ne pas entièrement assumer le bilan plutôt maigre de ses vingt mois au gouvernement, entre l'hiver 1988 et l'été 1990.

BRUNO PHILIP

Lire la suite page 5

(1) *Le Monde*, *La Repubblica* et *Il Manifesto*.

Afrique du Sud : l'ONU lève les sanctions économiques



Lire nos informations page 16

HEURES LOCALES

Les élus se font conseiller

La décentralisation a ouvert aux consultants le marché des collectivités locales. Mais cette collaboration a des limites.

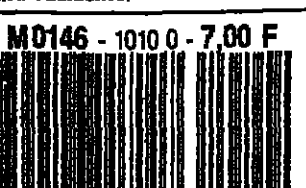
Menton, une île de jardins

La cité de la Côte d'Azur mise sur son patrimoine botanique.

Pages 17 à 24

Jacques Barrot, invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Jacques Barrot, député de la Haute-Loire (UDF-CDS), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 10 octobre, à partir de 18 h 30.


M 0146 - 1010 0 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S A

Président directeur général :
Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu, Isabelle Tsaïdi

15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale
de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux
et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et
index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois ...	536 F	572 F	790 F
6 mois ...	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an ...	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner renvoyez ce bulletin
accompagné de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL 36-15 LEMONDE
code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY – Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN
D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____

Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
PP Paris RP 301 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : *gérant*
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a quarante-cinq ans

La Cagoule aux assises

par Laurent Greilsamer

LE 11 octobre 1948, la cour d'assises de Paris connaît une de ces mêlées dont elle possède le secret. Une quarantaine d'individus portant cravate débordent du box des accusés. L'un d'eux, François Baillet, repose au premier rang sur une civière. Ce pâtissier s'est brisé la colonne vertébrale en sautant du deuxième étage de l'hôpital de Nanterre. Les autres fixent avec un léger mépris les objectifs des photographes. Non loin, une centaine de témoins se pressent à ce rendez-vous judiciaire de l'année. L'on reconnaît les silhouettes familières de Mes René Floriot, Vincent de Moro-Giafferi, Albert Naud, Jacques Isorni et Jean-Louis Tixier-Vignancour.



INTERPRESS

Les accusés dans leur box à l'ouverture du procès. Au premier rang, de gauche à droite : Baillet (sur sa civière), Corrèze, Méténier, Jeantet, Gaché, Hubert, Harispe, Pierreux, Gueydon, Godin, Gaudiot et Marchi.

Silence... Le procès de la Cagoule commence avec près d'une décennie de retard ! La justice, sept semaines durant, s'apprête à feuilleter les pages sanglantes et sèches d'une entreprise criminelle qui connut son acmé en 1937. *« Un temps fasciste »*, dira bientôt à la barre Léon Blum. Une époque qui vit quelques esprits forts rompre avec le mouvement de l'extrême droite monarchiste, l'Action française, pour mieux comploter contre la République, cette *« gueuse »*. Une époque où quelques cervelles enfiévrées – épouvantées par la *« Chambre rouge horizon »* que s'était donnée la France – s'employaient à mettre en fiche les communistes et leurs complices supposés.

Mais la Cagoule ne se résume pas. Sur le bureau du président Ledoux, l'acte d'accusation compte 975 pages. Il faudra plusieurs audiences pour en achever la lecture. Avec précision, la voix du greffier redonne vie aux principales victimes de ce mouvement clandestin, tuées à coups de baïonnettes, d'armes de poing ou d'explosifs : les frères Carlo et Nello Rosselli, antifascistes italiens, l'économiste russe Dimitri Navachine, Marx Dormoy, l'ancien ministre de l'intérieur socialiste qui avait dénoncé et largement dévoilé la conspiration.

Eugène Deloncle, l'ingénieur du génie maritime qui fut le « parrain » de cette camarilla exaltée, avait raison de siffler entre ses dents : *« Nous sommes méchants ! »* Dans le box, les accusés ne cillent pas. Les charges sont pourtant terribles : l'ingénieur René Locuty a avoué lors de l'instruction avoir posé la bombe qui a détruit l'immeuble du patronat français à Paris, le 11 septembre 1937, entraînant la mort de deux policiers. Il s'agissait de faire croire à une action terroriste du Parti communiste.

D'innombrables dépôts d'armes ont aussi été découverts. A Paris, un décompte scrupuleux mentionne 7 740 grenades, 34 mitrailleuses, plus de 400 fusils et plusieurs centaines de milliers de cartouches. Afin de renverser la République, les cagoulards ont également courtisé les services secrets italiens et, avec un sens pratique certain, fait aménager sous une villa de Rueil, dans la région parisienne, un cachot qui n'a rien à envier à une quelconque « prison du peuple ». Projetait-on d'y interroger Léon Blum, chef du gouvernement de Front populaire, et Vincent Auriol, alors son ministre des finances, avant de les assassiner, comme le révèle l'ancien directeur de la police judiciaire Pierre Mondanel ?

Les interrogatoires ne permettent pas de satisfaire toute la curiosité du public. Les cagoulards du premier cercle n'ont visiblement pas l'intention d'enfreindre le serment prêté dans les années 30, lorsqu'ils promettaient face à leurs chefs coiffés d'une cagoule rouge et gantés de blanc : *« Je jure de garder le secret et de ne jamais chercher à connaître l'identité des chefs. »* L'*omerta* perdure.

Les plis de l'oubli

« Il semble que les « idiots » ont reçu instruction de se taire », se désole Madeleine Jacob dans *Libération*. Les « intelligents » font tapisserie avec plus ou moins de morgue. François Méténier *« a l'air de présider un conseil d'administration »*, note *l'Humanité*. Jacques Corrèze, qui fut le secrétaire et le garde du corps d'Eugène Deloncle avant d'arriver au directoire de l'entreprise L'Oréal, *« somnole et affecte de se désintéresser des débats »*. Au point que l'avocat général Caillau lance à la cantonade : *« La mauvaise foi des accusés et des témoins est telle que dans ma carrière de magistrat je n'ai jamais vu mentir avec un pareil ensemble et une pareille effronterie. »*

Certes ! Mais l'Occupation a brouillé bien des repères et des certitudes. Il est tellement tentant pour les cagoulards de se glisser dans les plis de l'oubli et de se draper parfois non plus dans la clandestinité d'avant-guerre, mais dans l'héroïsme d'une tout autre *« armée des ombres »*. Car si bon nombre de ces comploteurs ont fait allégeance à Berlin, d'autres, patriotes et germanophobes, ont pris le chemin de Londres.

Les magistrats en sont les premiers conscients. Le colonel Saint-Jacques, ce corsaire tout auréolé de gloire, les écrase par son aisance et ses décorations acquises au titre de la France libre, sous le panache du général de Gaulle. *Le Monde* relève qu'il *« se pose en homme qui pourrait demander des comptes et non pas en donner »*. La cour d'assises le renverra-t-elle ce soir à Fresnes et à son passé, lorsqu'il s'appelait plus banalement Maurice Duclos ?

Au premier jour, *le Figaro* s'émeut : *« Disons bien haut qu'il est parfaitement choquant de voir cet homme être traité comme un délinquant de droit commun et amené, menottes aux poignets, dans le box où l'on juge un traître comme Harispe. »* Lorsque son avocat dépose une demande de mise en liberté, le ministère public rassure les éventuels inquiets : *« Je vous le dis immédiatement, nous nous y associons pleinement. »* Les fautes passées sont abolies comme par magie.

Plus problématique encore pour la tenue d'un procès fouillé, quelques grandes figures de la Cagoule n'ont pas survécu à la tourmente de la guerre. Eugène Deloncle, fanatique du double jeu, a fini par tomber sous les balles de la Gestapo en janvier 1944 après avoir collaboré tant et plus. Joseph Darnand, chef de la Cagoule à Nice devenu l'âme noire de la Milice, a été jugé et exécuté à la Libération. Moreau de la Meuse et le général Edmond Duseigneur ne sont plus.

De quoi permettre aux accusés de jouer aux figurants et leur autoriser quelques ellipses. L'exemple le plus éloquent reste celui de l'assassinat des frères Rosselli, qui remonte au 9 juin 1937. Au moment où les juges examinent ce dossier, Jean Filliol, Jacques Fauran et Jean-Marie Bouvyer sont en fuite. L'Espagne de Franco, principal refuge, s'interdit d'accorder à la France leur extradition. La cour d'assises a beau reprendre minutieusement les différentes phases du guet-apens tendu par les cagoulards – les filatures, la panne simulée d'une voiture barrant la route à celle du leader antifasciste non loin de Bagnoles-de-l'Orne, – la vérité s'échappe.

Une bombe dans un matelas

Seul Fernand Jakubiez, qui a porté des coups de poignard à Nello Rosselli après que Filliol eut tiré, avoue. Mais c'est pour assurer aussitôt : *« Je croyais frapper un espion, pour le service du pays. »* François Baillet et Robert Puireux en sont quitte avec quelques fortes dénégations. Quant à Jacques Corrèze, dont le dossier indique qu'il a ordonné le crime avec Deloncle, il affirme, impavide, que les enquêteurs l'on confondu avec Corre, autre responsable de la Cagoule décédé. Au soir du verdict, Jakubiez paiera seul ce forfait collectif d'une peine de travaux forcés à perpétuité.

L'examen de l'assassinat de Marx Dormoy rend le même son décalé. L'ancien ministre de l'intérieur a pourtant bien été la victime, le 26 juillet 1941, d'une bombe logée dans son matelas à l'hôtel Le Relais de l'Empereur où il se trouvait en résidence surveillée. Anne Mouraille, qui faisait le guet, et Yves Moynier, l'artificier, sont en fuite.

Dans le box, trois accusés tentent d'échapper aux informations embarrassantes abandonnées par Anne Mouraille aux enquêteurs français avant sa fuite. Antoine Marchi plaide si bien qu'il convainc. Les juges l'acquitteront. Gabriel Jeantet, l'un des rares penseurs de la Cagoule présents dans le box, et Roger Mouraille, un simple comparse, nient tant qu'ils peuvent.

Du coup, les débats perdent en intensité sauf lorsqu'il s'agit d'établir qui finançait le mouvement clandestin. Tout le monde attend des noms. Un frisson court le prétoire. Qui payait ? *« C'est Pierre Michelin, pour un million »*, répond Gabriel Jeantet. *« C'est Lemaigre-Dubreuil, des huiles, et Renault, des autos »*, ajoute Michel Harispe.

Mais cela ne suffit pas. Passée la première semaine, la presse néglige de rendre compte systématiquement des audiences. Déçu, *France-Soir* consacre de maigres entrefilets aux dénégations des uns et des autres. Le grand spectacle tant attendu faisant défaut, les journaux rebondissent sur un nouveau développement de l'affaire Seznec et sur l'élection de Harry Truman à la présidence des Etats-Unis.

L'intérêt se ravive pourtant lors de la déposition de Léon Blum. Durant deux heures, sa voix, ses vibratos subjuguent et la cour et les accusés. *« Le petit traître Macon lui-même a interrompu ses facéties »*, relève Roger Collin dans *Combat*. Pierre Scize, dans *le Figaro*, rapporte les principales déclarations du dirigeant socialiste : *La Cagoule n'a pas été une machination policière : elle a constitué un réel danger car elle prolongeait en secret l'œuvre des ligues paramilitaires dissoutes après le 6 février 1934.* » Et Léon Blum souligne avec force : *« 1936-1937, ce n'est pas une saison communiste, c'est un temps fasciste. »*

La hantise du « grand soir »

Bien d'autres témoins défileront à la barre. Avec eux apparaîtra l'un des enjeux souterrains de cette représentation judiciaire : la hiérarchie militaire des années 30 est-elle quitte de toutes compromissions avec le mouvement de Deloncle ? Edouard Daladier, qui succéda à Léon Blum en *1938*, répond *« oui »*, trois fois *« oui »*. Il affirme que les membres du Conseil supérieur de la guerre n'ont jamais eu de contacts avec les agents subversifs. Une Cagoule militaire ? *« Vieux caillou roulé par les vagues de la politique, je ne me suis pas ému pour si peu ! »*, lance-t-il.

Mais ses affirmations sont contestées par le commissaire Lepoitevin qui explique posément que durant son enquête il a *« nettement distingué deux Cagoules, dont l'une était civile et l'autre militaire »*. Le général Gamelin lui-même, ancien chef d'état-major de la défense nationale, évoque *« la contre-organisation qui se préparait »* au sein de l'armée.

Une contre-organisation indéniable. La hantise du « grand soir » était telle que le commandant Georges Loustanau-Lacau, affecté à l'état-major du maréchal Pétain, fonde le réseau Corvignolles pour détecter les cellules communistes infiltrées dans les casernes. A la barre, Loustanau-Lacau raconte avec brio ses aventures. Devant le maréchal Franchet d'Esperey qui partageait ses inquiétudes, il avait jeté : *« Nous sommes pauvres et les agents coûtent cher. »* Le maréchal lui avait aussitôt accordé un million et demi de francs.

Les juges écoutent poliment. Plus encore que les trahisons du temps de l'Occupation – fin 1948, près de 70 % des condamnés sont déjà libérés, – les forfaits de l'avant-guerre semblent bien lointains. Fin novembre, il est grand temps pour la cour de se retirer pour délibérer. Sévère pour les absents, le verdict se traduit par des condamnations à mort par contumace. En revanche, la cour d'assises octroie onze acquittements, prononce dix peines d'emprisonnement ferme et beaucoup de sursis.

L'Humanité est l'un des rares quotidiens à s'indigner. L'organe du Parti communiste titre à la « une » : *« Ils ont osé blanchir la Cagoule ! » « C'est un verdict antinational »*, ponctue le journal. Mais – est-ce une simple ironie de l'Histoire ? – au même moment, le ministre de l'intérieur Jules Moch accuse Moscou de financer la grande grève des mineurs du Nord.

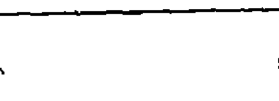
► Nous avons principalement puisé nos informations dans la presse quotidienne et dans les ouvrages suivants :

– *L'Histoire secrète*, de Jean-Raymond Tournoux, Plon, 1962, 383 p.

– *La Cagoule, histoire d'une société secrète du Front populaire à la Vᵉ République*, de Philippe Bourdrel, Albin Michel, réédition de 1992, 404 p., 150 F.

– *Le Mystérieux Docteur Martin, 1895-1969*, de Pierre Péan, 1993, Fayard, 500 p., 145 F.

– *Histoire d'un mouvement terroriste de l'entre-deux guerres : la Cagoule*, de Frédéric Freigneaux, mémoire de maîtrise, université Toulouse - Le Mirail, 435 p., deux tomes, juin 1991.



L'étrange bataille de Moscou

Des civils dans les chars, des policiers abandonnés par leurs chefs... Divers témoignages illustrent les incohérences des journées sanglantes des 3 et 4 octobre

MOSCOU

de notre correspondant

L'histoire officielle des deux sanglantes journées de combats à Moscou, dimanche 3 et lundi 4 octobre, est en train de prendre forme : il s'agissait d'un *«putsch communo-fasciste»*, *«préparé de longue date»* par les dirigeants du Parlement, et mis en échec par Boris Eltsine, le peuple de Moscou, la police et l'armée russes. Pourtant, alors même que l'assaut contre la Maison Blanche ne faisait que commencer, il était impossible de ne pas se poser un certain nombre de questions sur les causes et les circonstances de ce bain de sang (*le Monde* du 5 octobre). Quatre jours plus tard, des observations, des témoignages, des reportages parus dans la presse russe et étrangère, apportent quelques fragments de réponse, tout en rendant le tableau encore plus complexe, plus bizarre.

Cinq mille miliciens et membres de différentes unités relevant du ministère de l'intérieur assuraient le blocus de la Maison Blanche, pour *«protéger la population de Moscou»* du danger présenté par les occupants et leur arsenal d'armes, comme l'avaient expliqué à la presse, samedi 2 octobre, une brochette de généraux, au siège de leur état-major installé dans la mairie de Moscou, à deux pas du Parlement. Le lendemain, cet impressionnant dispositif volait en éclats, fuyait à toutes jambes devant les manifestants, qui forçaient le barrage et prenaient la mairie en un tour de main. Un témoin a vu un général courir éperdument, un pistolet dans chaque main, vers un endroit sûr. Et aussi des hommes des unités spéciales, fortement armés, rester dans leurs camions pendant que les manifestants et les commandos venus de la Maison Blanche attaquaient la mairie; puis, descendre de leurs camions et se laisser désarmer. Selon de nombreux témoins, d'autres unités sont passées du côté du Parlement – peut-être pour sauver leur vie. La plupart des officiers avaient disparu, les hommes du rang semblaient désemparés. Dans un entretien publié, jeudi 7 octobre, par les *Izvestia*, le chef d'un commissariat de Moscou voisin de la Maison Blanche raconte, sous le couvert de l'anonymat, que les ordres reçus de ses supérieurs à partir de vendredi 1er octobre étaient *«incompréhensibles»*, et sont devenus tout à fait *«angoissants»* dimanche. *«Ils nous disaient : armez-vous, et une demi-heure plus tard : désarmez vous. Le commandement nous ordonnait par téléphone d'envoyer des gens à un endroit, puis à un autre. On demandait, combien d'hommes, comment les équiper? Il n'y avait aucune réponse claire»* (...) *«Nous avions honte de regarder nos gars dans les yeux.»*

Boris Eltsine ne «hurlait» pas au Kremlin

A la suite d'erreurs successives de traduction, le témoignage du journaliste russe, Sergueï Parkhomenko (*le Monde* du 8 octobre) décrivant l'ambiance au Kremlin, dimanche 3 et lundi 4 octobre, au plus fort de la crise, a été fortement tronqué. Sergueï Parkhomenko, qui n'a pas vu directement Boris Eltsine au cours de ces journées, sauf quelques minutes lorsque le président russe est descendu d'hélicoptère dimanche soir, dément donc aujourd'hui la description d'un Boris Eltsine *«hurlant»*, *«pas très lucide»* et *«pas capable de tenir les volants de commande»*. Le journaliste russe, dans un article de son quotidien, *Segodnia*, censuré d'ailleurs par les autorités, avait seulement insisté sur l'impression de vide du pouvoir qui régnait au Kremlin durant les premières heures de l'«insurrection» et du rôle apparemment prépondérant joué par certains conseillers du président. A l'origine de cette méprise, l'agence *Reuter*, qui avait repris un résumé de l'article initial de Sergueï Parkhomenko diffusé par la radio italienne, GR1, et qui a depuis également donné les rectifications nécessaires. – *(Corresp.)*

L'assaut de la Maison Blanche

Le général Pankratov, chef de la milice de Moscou, affirmait, au cours d'une nouvelle conférence de presse, jeudi 7 octobre, qu'aucune unité n'avait fait défection, et ajoutait en substance que la police n'avait rien à se reprocher. Le même jour, le ministre de l'intérieur, le général Erine (promu une semaine plus tôt général d'armée), était fait «héros de la Fédération de Russie» – un calque de l'ancien titre de «héros de l'URSS», – par décret du président Eltsine.

Les camions qui amenaient les partisans armés du Parlement partis à l'assaut du siège de la télévision d'Ostankino, ont été doublés sur l'une des avenues de Moscou par six petits blindés transportant des troupes. Selon des témoignages rapportés par le quotidien anglophone *Moscow Times*, les hommes de la Maison Blanche les ont salués par des hourras, pensant qu'ils étaient de leur côté. Il s'agissait en fait d'une unité spéciale relevant de la division Djerjinsky, qui avait reçu dimanche après-midi l'ordre de quitter les alentours du Parlement et de se ruer vers la télévision, pour assister les quelque soixante à quatre-vingts miliciens qui en assuraient la protection.

Les transports de troupes sont arrivés cinq minutes avant les camions; selon un membre de cette unité, c'est ce qui a décidé du sort de la bataille. L'affrontement a été extrêmement sanglant – des dizaines de morts, dont plusieurs journalistes. Plusieurs des victimes sont tombées quand ces blindés ont tiré à la mitrailleuse en direction de la foule. Selon un expert militaire occidental qui se trouvait sur place, les attaquants étaient dotés d'un armement hétéroclite (des mitraillettes et des fusils de chasse, des RPG 7, mais aussi, selon toute apparence, des explosifs industriels) et n'étaient pas de force à prendre le bâtiment.

Les inquiétudes du pouvoir concernant la position de l'armée sont confirmées par un détail, déjà relevé pendant le siège du Parlement, mais explicité, mercredi 6 octobre, par la *Komsomolskaïa Pravda* : les lignes téléphoniques de l'état-major ont été coupées à partir du 23 septembre *«à la suite d'une panne technique»*. En réalité, un dispositif de filtrage et de surveillance avait été mis en place : ainsi n'était-il possible de joindre les commandements des divisions qu'en passant par un standard spécial, au numéro secret, et après avoir expliqué à l'«opérateur» l'objet de la conversation.

Au petit matin du lundi 4 octobre, juste avant l'assaut contre le Parlement, des témoins ont eu la surprise de voir des officiers recruter, parmi les passants, des civils pour participer à l'attaque, et même pour compléter les équipages des chars : *«Y a-t-il parmi vous des tireurs? des conducteurs?»* Observation confirmée par d'autres témoins, qui ont vu, à la fin des opérations, des civils sortir de certains blindés. Et aussi dans une certaine mesure par un correspondant militaire des *Izvestia*, qui a accompagné une unité d'assaut, et qui indique en passant qu'à un moment il a manié lui-même la mitrailleuse...

On peut lire dans le même reportage que les soldats de l'unité en question, appartenant à la division de Toula, ne connaissaient rien à la configuration des lieux. *«On est loin de la Maison Blanche?*, demande à un moment un officier au journaliste – *Regardez, c'est devant vous.»* Suit un juron de l'officier. Autre détail, lorsque sont tombées les premières rafales de mitraillette depuis les fenêtres du Parlement, les soldats ont commencé à tirer sur tout ce qui bougeait, y compris vers une fenêtre de l'ambassade américaine (*«Ne tirez pas c'est l'ambassade des Etats-Unis»*, s'écrie le journaliste), ou sur un de leurs propres hommes, posté en franc-tireur. Encore plus troublant : quand deux soldats sont tombés sous des balles, le journaliste a constaté avec stupeur que le minibus Ford, immatriculé 68-35 MT, qui est venu les ramasser avait, la veille au soir, transporté des hommes armés de la Maison Blanche vers Ostankino et avait ramené ensuite des blessés.

Que Boris Eltsine ne soit pas lui-même intervenu à la télévision dimanche soir, qu'on ne l'ait pas vu non plus à la manifestation de ses partisans, réunie à la hâte devant le Kremlin à l'appel du vice-premier ministre Egor Gaïdar, avait frappé tout le monde. Le témoignage d'un journaliste présent au Kremlin semble confirmer l'hypothèse selon laquelle le pouvoir présidentiel aurait flotté pendant plusieurs heures. L'autre «président», le général Routskoï, a pour sa part complètement craqué, et sa préoccupation essentielle, telle qu'elle est apparue au milieu de ses vociférations, de ses appels aux ambassades et même de son attitude physique, a semble-t-il été de sauver sa vie.

Le président du Parlement, Rouslan Khasboulatov, a paru plus digne, ou plus fataliste; *«Nous allons tous mourir»*, a-t-il dit à un moment. Mais il avait pour le moins très mal jugé des réactions de son adversaire Boris Eltsine : au moment du siège de la Maison Blanche, il expliquait : *«Franchement, je ne croyais pas qu'il ferait ça, qu'il dissoudrait le Parlement.»* Lundi 4 octobre, alors que le canon commençait à tonner, il confiait une nouvelle fois sa surprise : *«Je n'ai jamais cru qu'il ferait ça, qu'il donnerait l'assaut...»*

JAN KRAUZE

□ **Deux partis suspendus.** – Le Parti populaire de la Russie libre, fondé par Alexandre Routskoï, et le Parti communiste de la Fédération de Russie, la seule fraction communiste épargnée depuis l'écrasement de la rébellion du Parlement, ont été suspendus, vendredi 8 octobre, par le ministère de la justice. Par ailleurs, Nicolaï Travkine, président du Parti démocratique de Russie (centriste), a annoncé qu'il serait tête de liste pour les prochaines élections législatives de l'Assemblée fédérale, prévues pour le 12 décembre. – *(AFP.)*

□ **Boris Eltsine en visite officielle à Tokyo.** – Le président russe, Boris Eltsine, est attendu en visite officielle à Tokyo, lundi 11 octobre. Cette visite avait déjà été remise, en raison notamment du désaccord entre les deux pays sur les îles Kouriles du sud, occupées par les Russes et revendiquées par les Japonais.

La guerre dans l'ex-Yougoslavie

Belgrade menace de bloquer tout processus de paix si les sanctions ne sont pas levées

La Serbie ne signera aucun plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine s'il n'est pas accompagné d'un «projet précis» de levée de l'embargo décrété par l'ONU à l'encontre de la Serbie et du Monténégro, a indiqué un haut responsable serbe, cité, vendredi 8 octobre, par le quotidien *Politika* de Belgrade.

BELGRADE

de notre correspondante

Belgrade vient de reconnaître implicitement les effets dévastateurs sur l'économie serbe et monténégrine d'un an et demi de blocus qui a mis la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro) au bord de l'abîme. Et le régime du président Slobodan Milosevic pourrait bientôt voir sa situation menacée par les risques de troubles sociaux dans un pays où 80 % de la population a d'ores et déjà régressé jusqu'au seuil de pauvreté. Confronté à de graves pénuries, à une hyperinflation dépassant les 1000 % par mois et à la chute vertigineuse du niveau de vie d'une population dont le revenu annuel par habitant a été divisé par dix en trois ans (passant de 3 000 dollars en 1990 à quelque 300 dollars en 1993), le président serbe tente désespérément d'obtenir la levée des sanctions internationales.

Cependant, les concessions que M. Milosevic risque de devoir faire pour satisfaire la communauté internationale pourraient, elles aussi, ébranler son pouvoir si elles venaient à être considérées comme une trahison à la cause serbe. Les ultranationalistes – dont l'alliance avec les «socialistes» au pouvoir, de plus en plus encombrante pour Slobodan Milosevic, est en voie de rupture – entendent tirer avantage de cette situation pour renforcer leur position et ont déjà accusé le régime serbe de vouloir céder à la Croatie une grande partie de la Krajina (région croate sous contrôle des forces serbes).

De son côté, le «président» de la «République» proclamée unilatéralement par les Serbes en Krajina, Goran Hadzic, a encore affirmé, vendredi, *«la volonté et le droit des Serbes de vivre dans un seul Etat»*, en précisant qu'un tel Etat serait *«bientôt une réalité»*. Il estime, en effet, que la Croatie *«se trompe si elle croit que l'ONU lui restituera les territoires de la Krajina»*.

FLORENCE HARTMANN

Le général Cot réclame pour la Croatie 4 000 «casques bleus» supplémentaires

Le général Jean Cot, commandant de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) en ex-Yougoslavie, a indiqué, vendredi 8 octobre, qu'il lui fallait environ 4 000 «casques bleus» supplémentaires pour remplir les nouvelles tâches assignées à ses troupes en Croatie. Evoquant, lors d'une conférence de presse, la résolution 871 du Conseil de sécurité, adoptée lundi dernier, et qui proroge jusqu'au 31 mars 1994 le mandat de la FORPRONU en Croatie, le général français a déclaré : *«Pour l'appliquer, il me faut absolument des moyens supplémentaires et je vais en renouveler la demande à New-York. J'ai déjà demandé quatre bataillons, soit 4 000 hommes.»*.

De son côté, le président croate Franjo Tudjman a insisté pour une reprise rapide des négociations entre représentants du gouvernement croate et indépendantistes serbes en vue de la conclusion d'un cessez-le-feu. M. Tudjman a, par ailleurs, rencontré vendredi à Vienne son homologue bosniaque, Alija Izetbegovic. – *(AFP.)*

□ **TADJIKISTAN : libération de six gardes-frontières russes.** – Des rebelles tadjiks ont libéré, vendredi 8 octobre, six gardes-frontières russes, moins de vingt-quatre heures après les avoir pris en otages près de Khorog, et les ont emmenés en Afghanistan, a rapporté l'agence ITAR-Tass. Les six militaires ont été libérés à la suite d'une *«action décisive»* du commandement des troupes russes au Tadjikistan, a précisé l'agence, sans donner de détails sur ces mesures. – *(AFP.)*

□ **UKRAINE : un nouveau ministre de la défense.** – Le général Vitali Radetski, commandant du district militaire d'Odessa, a été nommé, vendredi 8 octobre, nouveau ministre ukrainien de la défense par le Parlement de Kiev.

Le général Radetski remplace le général Konstantin Morozov qui a démissionné, lundi, lorsqu'il était devenu clair que les députés refuseraient d'accepter qu'il soit reconduit dans ses fonctions, comme le demandait le président Kravtchouk. Le général Morozov était très critiqué par le Parlement à majorité conservatrice, qui lui reprochait sa politique en faveur de la dénucléarisation de l'Ukraine. – *(AFP.)*

Menacé par les troupes de Zviad Gamsakhourdia

Edouard Chevardnadze demande l'intégration de la Géorgie dans la CEI

MOSCOU

de notre envoyé spécial

«Aujourd'hui, après tout ce qui s'est passé et surtout après la trahison de la part de la Russie, j'estime que la Géorgie n'ira pas dans la CEI», nous déclarait Edouard Chevardnadze, jeudi 30 septembre, dans son bureau de Tbilissi (*le Monde* du 1er octobre). Que s'est-il donc passé pour que, neuf jours plus tard, vendredi 8 octobre, le chef de l'Etat géorgien, annonce, à l'issue d'une rencontre avec Boris Eltsine que son pays allait entrer dans la Communauté des Etats indépendants (CEI)? *«C'est la dernière possibilité pour sauver la Géorgie et éviter la désintégration et la guerre civile»*, répondait, vendredi soir, l'ancien ministre des affaires étrangères de Mikhaïl Gorbatchev, qui précisait qu'il avait pris cette décision *«à titre personnel»*, sans consulter le Parlement géorgien et que celui-ci *«ne sera peut-être pas d'accord»*. Si les députés de Tbilissi, qui ont pratiquement tous été élus sur des listes «chevardnadzistes», renâcleront certainement et marqueront leur mauvaise humeur face à ce retour dans le giron de l'ex-empire, il paraît exclu qu'ils puissent s'opposer à la décision de leur président.

Ce dernier avance une première explication : la «victoire» de Boris Eltsine sur les conservateurs rend désormais le maître du Kremlin beaucoup plus libre de ses actes. *«Après les événements de Moscou*, a-t-il précisé, *Eltsine s'est persuadé que, pour la Russie, une Géorgie unie était préférable»*. Si, en fin de semaine dernière, le numéro un géorgien estimait que Boris Eltsine, en tant que président de la Fédération de Russie, portait la responsabilité de la trahison russe vis-à-vis de la Géorgie dans l'affaire abkhaze, il déclare désormais qu'il y avait en Russie *«d'un côté, le parti dirigé par Eltsine et, d'autre part, les salauds, la Russie réactionnaire qui a amené le séparatisme abkhaze au niveau du fascisme»*

Le spectre de la guerre civile

En fait, une fois son deuil fait de l'Abkhazie, Edouard Chevardnadze n'avait pas d'autres choix, s'il voulait conserver son pouvoir et éviter la guerre civile à son pays, que de demander l'assistance des Russes sur un autre front : celui qui oppose ses partisans à ceux de l'ancien président, Zviad Gamsakhourdia, qui s'est déjà rendu maître de toute la Mingrélie, dans l'ouest du pays et qui menace de marcher sur Tbilissi.

Autant les dirigeants russes, quels qu'ils soient – peut-on écrire aujourd'hui – ont soutenu, sous une forme ou sous une autre, les Abkhazes, autant il sont maintenant prêts à «donner un coup de main» à Edouard Chevardnadze pour venir à bout de Zviad Gamaskhourdia qui n'a jamais caché son opposition à Moscou. La preuve est venue rapidement : pratiquement au moment même où, à Moscou, Edouard Chevardnadze annonçait son désir d'entrer dans la CEI, le responsable de l'Etat major des troupes russes en Géorgie, le général Vassili Beltchenko, n'exluait pas des actions militaires russes contre les Zviadistes. *«Les troupes russes vont entreprendre des mesures décisives pour prévenir de nouvelles attaques»* déclarait-il, en faisant allusion à la mort de cinq militaires russes, tués par les Zviadistes au cours d'une embuscade en début de semaine.

Les Russes pourraient aussi intervenir pour des raisons humanitaires, en ouvrant un passage, à travers la Mingrélie, aux milliers de réfugiés fuyant l'Abkhazie et qui sont souvent enrôlés de force dans les «troupes» de Zviad Gamsakhourdia . Si, militairement et à court terme, ce dernier fera certainement les frais de cette assistance russe à Edouard Chevardnadze, son message politique – il a toujours dit et répété que Chevardnadze était *«l'homme de l'empire soviétique»* – devrait s'en trouver renforcé. Le risque de guerre civile reste alors toujours aussi présent.

Pour la CEI, et plus spécialement pour Moscou, cette adhésion, même contrainte et forcée, de la Géorgie constitue un beau succès diplomatique. Hormis les Pays baltes, la Communauté ne réunit-elle pas désormais tous les pays qui constituaient l'URSS avant la seconde guerre mondiale?

JOSÉ-ALAIN FRALON

DIPLOMATIE

M. Mitterrand et la confédération européenne

Suite de la première page

La Communauté européenne est le plus ambitieux des projets d'intégration mais le droit d'entrée y est très élevé et elle ne pourra pas, dans un avenir prévisible, *ouvrir ses portes* à tous. Il importe, aux yeux du président de la République, d'éviter que s'installe, entre elle et des pays isolés et exsangues, un rapport *« de type colonial »*. La CSCE qui, elle, englobe tout le monde, y compris les Etats-Unis, est censée s'occuper de la sécurité. Mais M. Mitterrand l'enterre : *« La CSCE c'est tout le monde et personne*, dit-il. *Qui a jamais vu sa sécurité protégée par elle ? »* Il y a bien aussi la proposition faite récemment par M. Balladur d'organiser une conférence sur la stabilité en Europe : le président de la République lui consacre une phrase dans son long discours, pour demander à son auditoire de *« bien vouloir jeter un coup d'œil »* sur elle.

Tout cela existe certes, mais, martèle M. Mitterrand, *« politiquement il n'y a pas d'Europe »*, *« il y a un vide »*, *« il faut des institutions »*, il faut des règles, il faut un lieu où les uns et les autres soient sur un pied d'égalité. Il faut en somme ce que, faute de mieux, il avait appelé il y a quelques années *« la confédération »*, dont l'intitulé ne lui importe guère mais dont la nécessité lui semble plus que jamais évidente.

Auraient vocation à en faire partie, selon M. Mitterrand, les pays membres ou futurs membres du Conseil de l'Europe. Et puisque l'organisation qu'il appelle de ses vœux suppose des rencontres annuelles au sommet, des rencontres plus fréquentes entre ministres et un secrétariat permanent, pourquoi, demande-t-il, le Conseil de l'Europe n'accepterait-il pas d'en être *« l'embryon »* ?

Le compromis sur les minorités

Le hasard a voulu que la parole fût ensuite donnée à Vaclav Havel et que se répète ainsi, à quelques années d'intervalle, le dialogue qui s'était engagé entre les deux hommes à Prague, quand M. Mitterrand avait tenté une première fois de lancer son idée de confédération. L'un venait de rêver d'une Europe rationnelle, pacifique, autonome, l'autre parla du réel, des drames, de la hantise d'une nouvelle catastrophe historique. L'un venait de réclamer des institutions, l'autre s'éleva contre *« l'idée fallacieuse qu'il suffirait de concevoir des structures sophistiquées, des institutions nouvelles, des normes et des règlements juridiques »*. L'un venait de parler de l'Europe telle qu'elle devrait être, l'autre dit que les grandes idées ne suffisent pas *« sans la volonté de les garantir et d'aller pour cela jusqu'à leur sacrifier beaucoup »*.

Vaclav Havel dénonçait *« l'égoïsme protectionniste »* de l'Occident face aux pays anciennement communistes, mais aussi la politique menée dans l'ex-Yougoslavie : *« Nous négocions, nous nous noyons dans des compromis, nous redessinons des cartes, nous lisons sur les lèvres des purificateurs ethniques leurs désirs et nous oublions les valeurs sur lesquelles nous voulons construire la future architecture de notre continent. »*

Dans son amertume, Vaclav Havel a englobé l'exercice auquel était en train de se livrer le sommet de Vienne sur le principal point de son ordre du jour, la question des minorités : *« Nous succombons trop souvent à l'idée que la bataille sera gagnée dès qu'une formule de compromis sera trouvée. »*

C'est pourtant ce à quoi le sommet a abouti dans le difficile dossier des « minorités nationales ». Les chefs d'Etat et de gouvernement, *« conscients que la protection des minorités nationales est essentielle à la stabilité et à la sécurité démocratrique »* du Vieux Continent, invitent les pays européens à créer les conditions permettant aux personnes concernées *« de développer leur culture et de préserver leur religion, leurs traditions et leurs coutumes »*.

La déclaration de Vienne affirme en outre : *« Elles doivent pouvoir utiliser leur langue en privé comme en public et devraient pouvoir le faire, sous certaines conditions, dans leurs relations avec les autorités publiques. »* Il s'agit là d'une concession des Français et des Britanniques aux Allemands, ces derniers étant particulièrement attachés au renforcement et à la garantie des droits des germanophones vivant en Russie, en Pologne, en Roumanie ou en République tchèque. Paris et Londres, contrairement à ce que Bonn souhaitait, ont toutefois refusé de se liver à l'exercice délicat consistant à donner une définition à la notion de « minorités nationales ».

De l'avis même de Peter Leuprecht, secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, il n'y a pas de *« consensus pour donner un sens aux minorités »* au sein de l'organisation. *« Pour certains pays*, a-t-il expliqué, *il n'est question que de « minorités historiques » alors que pour d'autres il s'agit avant tout de songer aux « nouvelles minorités »*, issues de l'émigration vers l'Europe occidentale. Du côté britannique, ne fait-on pas valoir qu'il y a *« deux cents groupes minoritaires »* au Royaume Uni ? En réalité, on n'est pas très chaud au Palais de l'Europe pour des définitions qui pourraient porter en elles une charge d'exclusion.

Le mandat que le sommet a confié aux gouvernements membres est révélateur des deux thèses en présence. Il est demandé aux Trente-Deux d'engager la rédaction d'un protocole devant compléter la Convention des droits de l'homme. La mission se limite au seul domaine culturel et tente de concilier des approches opposées. Il est dit que l'amendement doit garantir les *« droits individuels »*, ce qui correspond aux conceptions française et britannique de *la défense des libertés*, puis, *« notamment pour les personnes appartenant à des minorités nationales »*, pour répondre aux préoccupations de l'Allemagne mais aussi de l'Autriche et de la Hongrie.

Pour compléter le disposif, les chefs d'Etat et de gouvernement ont chargé le Comité des ministres du Conseil de l'Europe de rédiger à *« brefs délais »* une « convention-cadre » précisant les principes que les Etats membres s'engagent à respecter pour assurer la protection des « minorités nationales ». Cette nouvelle convention ne devrait pas être « obligatoire » et elle ne pourra permettre le développement d'une jurisprudence.

Quels que soient les résultats des travaux lancés à Vienne, ils devront répondre un tant soit peu à la question cruciale que posent les minorités dans les nouveaux Etats nés de l'implosion du bloc communiste. A elle seule, la Russie compte vingt-cinq millions de ressortissants dispersés dans les Républiques de l'ex-Union soviétique.

MARCEL SCOTTO et CLAIRE TRÉAN

AFRIQUE

SOMALIE : pour permettre la « réconciliation nationale »

Les Etats-Unis se résignent à laisser le général Aïdid jouer un rôle politique

Après l'avoir courtisé, il y a un an, puis traité de bandit et pourchassé pendant cinq mois, l'administration Clinton fait désormais savoir qu'elle ne s'opposera plus à ce que son ex-« ennemi numéro un » en Somalie, Mohamed Farah Aïdid, le chef du clan des Habr Gedir, joue, à l'avenir, un rôle dans la vie politique du pays.

WASHINGTON

de notre correspondant

L'homme qui a tenu l'ONU et les forces américaines en respect, souvent en plaçant femmes et enfants en première ligne, celui dont la tête a été mise à prix 25 000 dollars par les Nations unies, qui le tiennent pour responsable de la mort d'au moins vingt-quatre « casques bleus » pakistanais à Mogadiscio, cet homme-là est en quelque sorte réhabilité. Confirmant, si besoin était, que les Etats-Unis étaient décidés à trouver une solution politique, et non militaire, au « cas Aïdid », le président Bill Clinton a laissé entendre, vendredi 8 octobre, que la chasse menée depuis le 17 juin par les forces américaines à Mogadiscio pour capturer le chef de guerre était terminée.

Mohamed Farah Aïdid, un général de l'ex-armée somalienne formé dans les académies militaires italienne et soviétique, pourrait être appelé à participer à la conférence de « réconciliation nationale » somalienne que les Etats-Unis cherchent à mettre sur pied avec l'aide de quatre pays voisins (Ethiopie, Erythrée, Kenya, Djibouti). *« Nous n'avons pas intérêt à empêcher qui que ce soit de jouer un rôle dans l'avenir politique de la Somalie »*, a observé M. Clinton ; *« notre rôle n'est pas de décider qui doit jouer un rôle »*.

Le président Clinton corroborait les propos tenus le matin même à la télévision par le secrétaire à la défense, Les Aspin. Celui-ci avait souligné qu'il revenait aux chefs d'Etat africains qui voudront bien organiser cette conférence de choisir les participants. *« Nous devons laisser les chefs d'Etat africains décider »*, a insisté M. Aspin. Un des hommes-clés de l'entreprise, l'ambassadeur Robert Oakley, l'envoyé spécial de Bill Clinton dans la région – après avoir été celui du président Bush – n'a jamais caché qu'il considérait comme une bourde *énorme* le fait d'avoir voulu arrêter le général Aïdid, autrement dit d'avoir voulu mettre hors la loi tout un clan somalien.

Manque d'expérience et revirements

Au lendemain de l'attentat contre les Pakistanais, le Conseil de sécurité de l'ONU – avec la voix des Etats-Unis – avait déclaré la guerre au général rebelle. Et Washington avait immédiatement dépêché à Mogadiscio une unité spéciale de Rangers pour le capturer. M. Aïdid était accusé d'abord d'avoir ordonné l'attaque contre les Pakistanais, puis de torpiller la mise en place d'un dialogue politique entre clans et factions somaliens. En jouant des thèmes de l'« anti-colonialisme » contre l'ONU et les Etats-Unis, M. Aïdid entendait se « positionner » comme l'unique prétendant au pouvoir en Somalie.

Les revirements de l'administration Clinton dans l' « affaire Aïdid » ne sont pas seulement la conséquence des déboires militaires successifs enregistrés par les Rangers. *Ils sont le reflet* d'un équipe Clinton peu attentive, et peu expérimentée, en politique étrangère. Le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, est soupçonné d'avoir manqué d'intérêt pour la Somalie. Son collègue de la défense, M. Aspin, est accusé d'avoir longtemps refusé de livrer aux « casques bleus » américains les blindés dont ils avaient besoin.

« Vendetta personnelle »

Dans son discours à la nation, jeudi, le président Clinton s'est efforcé de corriger cette impression de flottement. Il a laissé entendre que l'ONU aurait profité de l'inattention de son administration pour changer le mandat des « casques bleus » en Somalie : de protecteurs des convois d'aide alimentaire, ils seraient devenus super-policiers et super-administrateurs, chargés de réduire les clans somaliens et de reconstituer l'Etat dans ce pays.

Sans demander l'avis du Conseil de sécurité – en l'espèce traité avec désinvolture par les Etats-Unis, – M. Clinton a simplifié la mission des « casques bleus » américains : en gros, ils doivent diminuer le niveau d'anarchie à Mogadiscio, appuyés en cela par des renforts opérant indépendamment de l'ONU, l'ensemble de ces forces devant avoir quitté le pays d'ici au 31 mars. Un délai qui laisse moins de six mois au secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, pour trouver des troupes d'autres pays.

Si la nouvelle approche définie par M. Clinton lui vaut en général l'approbation du Congrès, elle suscite nombre de réserves dans la presse. Pour le *New York Times*, M. Clinton aurait dû ordonner un *« retrait immédiat »* des troupes américaines de Somalie. *« Les Américains n'ont jamais envoyé leurs forces pour intervenir dans la politique clanesque d'un pays chaotique qui ne représente aucune menace internationale »* (...) ni aucun *« enjeu »* de sécurité pour les Etats-Unis, écrit l'éditorialiste. Il dénonce encore le fait que les troupes des Etats-Unis soient, en Somalie, au service de la *« vendetta personnelle »* que mènerait M. Boutros-Ghali contre M. Aïdid.

Ce débat manifeste une formidable méfiance de l'opinion publique et du Congrès à l'égard de toute intervention américaine dans une opération de maintien de la paix sous la tutelle de l'ONU ou d'une autre organisation internationale. L'administration Clinton avait, au début, décidé que ce type d'opération serait le moyen privilégié d'un interventionnisme américain à l'heure de l' « après-guerre froide ». Une politique qui pourrait être remise en cause partout où les Etats-Unis ont promis d'envoyer des forces, à commencer par la Bosnie.

ALAIN FRACHON

Les Spectre américains sur Mogadiscio

Les avions anti-guérilla ont ouvert le feu sur des quartiers tenus par le clan Aïdid mais le chef rebelle paraît renforcer sa position

MOGADISCIO

de notre envoyé spécial

Devenus familiers des habitants de Mogadiscio, les Spectre AC 130 ont fait leur réapparition, au cours de la soirée de vendredi 8 octobre, dans le ciel de la capitale somalienne. Leur vrombissement caractéristique a retenti de nouveau, quatre mois après les premières interventions de ces gros avions anti-guérilla, en juin, contre des dépôts d'armes et le quartier général de Mohamed Farah Aïdid.

Selon des témoins somaliens, les tirs de ces appareils (une trentaine, aux déflagrations moins assourdissantes qu'en juin) visaient la route du 21-Octobre, près d'une fabrique de cigarettes, théâtre de plusieurs embuscades tendues aux forces de l'ONUSOM (opération des Nations unies en Somalie) par les miliciens du clan Aïdid. Les hélicoptères de la Force d'intervention rapide ont ensuite sillonné le ciel pendant une bonne partie de la nuit, essuyant des tirs en rafales.

L'autorité morale des « anciens »

Ces mouvements aériens pourraient annoncer une prochaine opération militaire, mais aussi servir de manœuvre d'intimidation en vue de récupérer les soldats disparus : une question qui préoccupe au plus haut point le commandement américain. Vendredi, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a apporté deux corps à l'ambassade des Etats-Unis qui lui avaient été remis par les « anciens » des quartiers touchés par les combats de dimanche. Deux autres corps ont été déposés devant une base de l'ONU ; ils ont été envoyés aux Etats-Unis pour identification.

Il est possible que les « anciens » aient usé de leur autorité morale pour récupérer les dépouilles des soldats américains. *« Ils craignent que, comme cela s'est passé au Vietnam, les Américains ne les laissent pas tranquilles tant qu'ils n'auront pas retrouvé tous leurs disparus »*, explique un Somalien. Il est difficile de vérifier si une rançon (ou une récompense) a été versée, comme le laissent entendre des rumeurs insistantes.

Au bilan officiel de douze tués américains, dimanche dernier, il faut ajouter les quatre corps récupérés ces jours-ci et un « Ranger » décédé des suites de ses blessures en Allemagne ; ce qui fait dix-septs morts dans les seuls rangs américains. Une représentante du CICR a pu rendre visite à l'adjudant-chef Mike Durant, prisonnier du général Aïdid. *« Il a reçu des soins et est correctement traité »*, a-t-elle déclaré à la presse. L'Alliance nationale somalienne (SNA) du général Aïdid a déjà proposé de libérer le soldat contre tous les Somaliens, dont plusieurs responsables de ce mouvement, détenus par l'ONUSOM. Une proposition rejetée par l'ONU.

Dans les quartiers sud de Mogadiscio, beaucoup pensent que les Américains vont vouloir venger leurs morts, surtout après avoir vu les images télévisées des corps de leurs soldats ligotés et traînés dans les rues de la ville. *« Un comportement amoral et antireligieux, contraire à la culture somalienne »*, s'indigne Fadouma, une intellectuelle réfugiée à Mogadiscio. *« Les soldats d'Aïdid n'ont pas peur de mourir, et lui-même ne renoncera pas à ses ambitions pour éviter d'autres massacres »*, dit-elle. *Nous avons indiscutablement besoin de la présence des Nations unies, mais la population ici commence à haïr les « casques bleus » pour ces tueries aveugles. Que faire ? »*, s'interroge la jeune femme.

Le chef des Habr Gedir, le général Aïdid, exploite cette colère croissante, mais, à l'intérieur de son clan, des chefs modérés le tiennent pour responsable de cette situation. Jeudi, le président du Conseil suprême des Habr Gedir, Ahmed Rageh Abdi, a démissionné de son poste parce qu'il n'arrive pas à faire accepter aux membres les plus radicaux – tous proches du général – le principe d'une reprise du dialogue avec l'ONU. *« Peut-être le général pense-t-il que le moment n'est pas venu de faire des concessions*, estime un haut responsable de l'ONUSOM, *alors que l'opération militaire des Nations unies s'attire de plus en plus de critiques et pas seulement au Congrès américain. »* Les derniers développements à Washington semblent donner raison au général Aïdid.

Commission d'enquête et cessez-le-feu

L'administration américaine pourrait décider de mettre un terme à la chasse à l'homme qui le vise et conclure avec lui un cessez-le-feu qui mettrait fin aux attaques contre les « casques bleus ». L'ambassadeur Robert Oakley, déjà envoyé par le président Bush en décembre 1992 pour tenter de réconcilier les factions rivales, vient d'arriver à Addis-Abeba pour demander au gouvernement éthiopien de mettre sur pied une commission d'enquête sur le massacre des vingt-quatre « casques bleus » pakistanais le 5 juin à Mogadiscio.

– Une commission d'enquête et un cessez-le-feu : deux exigences du général Aïdid sur lesquelles les Américains sont sur le point de céder. Le chef de guerre aura prouvé, une fois de plus, son importance. Il ne lui restera plus, pour arriver à ses fins, qu'à s'imposer aux Nations unies comme le principal interlocuteur somalien, une reconnaissance qui lui vaudrait *de facto* d'être le candidat le mieux placé pour accéder aux commandes d'une Somalie enfin normalisée.

En attendant, les Nations unies poursuivent l'application des accords d'Addis-Abeba (signés avec réticence par le général Aïdid), avec l'élection des conseils de districts et des conseils régionaux, qui devrait déboucher sur la mise en place d'un conseil national de transition en 1994. Les hauts responsables de l'ONUSOM devaient assister, samedi à Garoe, dans la région du Nugaal (nord-est), à l'entrée en fonctions du premier Conseil régional du pays.

JEAN HÉLÈNE

□ **ALGÉRIE : trois judokas font défection.** – Trois membres de la sélection algérienne, qui vient de prendre part aux championnats du monde de judo à Hamilton (Canada), *ont choisi de ne pas* retourner dans leur pays. Le ministère algérien de la jeunesse et des sports a indiqué, mercredi 6 octobre, que la défection de Fayçal Bousbiat, Mohamed Arrar et Rédouane Lazizi n'engageait que leur responsabilité, tout en regrettant que ces athlètes aient fait preuve d'indiscipline *« caractérisée »*. – *(AP.)*

EN BREF

□ **ALLEMAGNE : un sondage défavorable à M. Heitmann.** – Selon un sondage publié vendredi 8 octobre, 61 % des Allemands jugent *« inacceptable »* la candidature à la présidence de la République de Steffen Heitmann, actuel ministre de la justice du Land de Saxe, le 23 mai prochain. La personnalité et les prises de position de M. Heitmann, candidat proposé par le chancelier Helmut Kohl, ont suscité de violentes réactions au sein même de l'Union chrétienne-démocrate (CDU), le parti de M. Kohl *(le Monde* du 5 octobre). Un député CDU, Friedbert Pflüger, a estimé que les propos de M. Heitmann, qui a récemment dénoncé le traité de Maastricht et justifié les discriminations à l'encontre des homosexuels, *« divisent le pays »*. – *(AFP.)*

□ **BRÉSIL : le président Franco décide de ne pas construire une centrale nucléaire.** – Le président Itamar Franco a pris la décision de ne pas construire la centrale nucléaire Angra III (au sud de Rio-de-Janeiro), d'une puissance de 1 300 mégawatts, qui était prévue dans l'accord brésilo-allemand de juin 1975, a-t-on appris vendredi 8 octobre à Brasilia. Selon le porte-parole de la présidence, Francisco Baker, le gouvernement brésilien n'a pas encore pris de décision concernant la construction de Angra II, première centrale d'une série de huit devant être construite avec l'aide de l'Allemagne. *« Mais en ce qui concerne Angra III* (la deuxième de la série), *le gouvernement a décidé qu'elle ne sera pas construite durant son mandat »*, a-t-il dit. – *(AFP.)*

□ **CAMBODGE : opération réussie pour Norodom Sihanouk.** – Le roi du Cambodge a subi, jeudi 7 octobre, dans un hôpital de Pékin, l'ablation d'une tumeur située près de la prostate. Son état de santé était jugé satisfaisant vendredi, a déclaré un responsable de son cabinet. Norodom Sihanouk, âgé de soixante-dix ans, est revenu au pouvoir le mois dernier après le rétablissement de la monarchie constitutionnelle au Cambodge. *(Reuter.)*

□ **CHINE : interdiction des antennes satellites.** – Le gouvernement chinois, inquiet de voir le contrôle de l'information risquer de lui échapper, a décidé de mettre un terme à la multiplication des antennes satellites. *« Seuls ceux qui ne peuvent pas bien capter les chaînes de télévision ou bien qui ont besoin de ces programmes par satellite pour leur travail seront autorisés à utiliser ce type de matériel »*, a indiqué le ministère de la radio, du film et de la télévision, cité, samedi 9 octobre, par le *Quotidien du peuple*. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Un but pour la Palestine

A Jéricho, Platini et ses camarades ont « contribué à l'éveil sportif d'une nation »

JÉRICHO

de notre envoyé spécial

« Vive la France! Vive les Francaouis! » Plus forts que la diplomatie professionnelle, plus émouvants et plus émus que bien des techniciens de la politique internationale, une poignée de grands vétérans du sport hexagonal, réunis au sein du Variétés Club de France, ont réussi, vendredi 8 octobre à Jéricho, l'exploit de faire applaudir la France par une foule en liesse de quinze mille à vingt mille Palestiniens. Du jamais vu!

Au diable la politique! Grâce au football et à Radio France, une forêt de keffiehs s'est levée au son de la *Marseillaise* et a salué le drapeau tricolore. Dans la très longue histoire de la *« plus vieille ville du monde »*, l'événement était sans doute sans précédent. Idem d'ailleurs pour le match lui-même...

De mémoire palestinienne, on n'avait jamais vu pareils débordements de joie sur le terrain poussiéreux et vaguement délimité du petit stade de Jéricho. *« Au nom d'Abou Ammar* (nom de guerre de Yasser Arafat), *au nom de nos martyrs, s'il vous plaît, évacuez le terrain! »* Une fois, dix fois, le maître de cérémonie a dû s'époumoner dans le micro pour que la rencontre puisse avoir lieu. Dans la gaieté et la frénésie, les spectateurs n'ont cessé d'envahir le terrain, pour serrer les joueurs sur leur cœur, tenter d'arracher dans de grands éclats de rire les maillots de Platini, Giresse, Tigana, Bossi, Battiston, Rocheteau, etc.

Tous ces grands noms du foot, tous ces hommes qu'ils ont vus pendant des années à la télévision, ils voulaient les toucher, les embrasser, les fêter. Le match eut lieu sur un terrain à géométrie variable, délimité en touche par le bon-vouloir de la foule, qui avançait, qui reculait au rythme de ses enthousiasmes. Une première mi-temps de trente minutes à peine, une seconde encore moins réglementaire. Ce ne fut pas un vrai match. Mais qu'importe? Il faisait si beau, il faisait si chaud.

Il y eut des fanfares, des défilés impromptus de scouts palestiniens, des trombes de poussière, des marchands de boissons et de sandwichs qui débordaient sur le terrain, des vendeurs de drapeaux palestiniens et de posters à la gloire d'Abou Ammar. Au-delà du foot, beaucoup étaient venus simplement pour être ensemble, pour déployer des drapeaux quadricolores qui symbolisent leurs espoirs, pour montrer que le peuple palestinien existe et, dit un orateur au micro, *« pour démontrer* [qu'il mérite] *un Etat »*. D'ailleurs, autre grande première, les journalistes venus couvrir l'événement se sont vu remettre par les autorités sportives locales une carte de presse toute neuve, estampillée *« Etat de Palestine »*.

« Plus que de l'émotion »

De l'utilisation bien comprise des manifestations sportives... On apprit que les organisateurs palestiniens du match auraient souhaité pouvoir passer au micro un discours-cassette de Yasser Arafat. Les Français rechignèrent. Un simple message de remerciement chaleureux signé du président de l'OLP serait lu plus tard dans les vestiaires. Sur le terrain, son nom fut crié des dizaines de fois. Et l'on entendit même quelqu'un hurler dans le micro : *« Vive de Gaulle! »* N'importe quoi. La fête. Il n'y avait pas de vrai service d'ordre. Ce fut une pagaille sans nom et, à la fin du match, le plus grand embouteillage automobile qu'on ait jamais vu dans la ville la plus basse de la planète (– 300 mètres).

Mais tout cela se déroula dans une atmosphère bon enfant. Pas une violence, pas une once d'agressivité dans l'air : deux heures de kermesse conclues par un but, un seul, encaissé avec bonheur par les Français. L'auteur du but, Ibrahim Ramadan, était venu de Naplouse. Il exulta : *« C'est le premier but international jamais marqué par une sélection palestinienne, je suis tellement fier! »* Dans les vestiaires, sans douche et transformés en sauna par la foule qui s'y pressait, Yannick Noah réclama une photo avec le héros du jour. *« Pour rien au monde, je n'aurais voulu aujourd'hui me trouver ailleurs qu'ici »*, déclara l'ancien champion de tennis. *« C'était plus que de l'émotion, c'était irréel »*, ajouta Alain Giresse. *« Oui, nous avons contribué à l'éveil sportif d'une nation »*, conclut Michel Platini. L'équipe française devait disputer un match contre une équipe de vétérans israéliens.

PATRICE CLAUDE

Rendant hommage à François Mitterrand

Yasser Arafat confirme sa prochaine visite à Paris

Le chef de l'OLP Yasser Arafat a annoncé vendredi 8 octobre qu'il effectuerait *« vers le 21-22 »* octobre une visite à Paris, où devrait se tenir par ailleurs, selon lui – à une date qui reste à déterminer, – le comité économique israélo-palestinien, dont la formation a été décidée lors de sa récente rencontre avec Itzhak Rabin au Caire *(le Monde* du 8 octobre). Lors d'une émission spéciale sur France-Inter, M. Arafat a rendu hommage au président Mitterrand, *« un homme d'Etat de grande classe, qui a une vision précise des problèmes du Proche-Orient »*, a-t-il dit. *« J'attends beaucoup de lui. Je suis certain de son aptitude à faire beaucoup* [pour la solution de ces problèmes] *»*, a-t-il ajouté.

Une « purge » à l'OLP?

Le Conseil central de l'OLP devait se réunir dimanche à Tunis pour ratifier les accords conclus entre Israël et l'OLP, rejetés par l'opposition palestinienne. L'un des chefs de celle-ci, Georges Habache, n'hésite pas – dans un entretien publié par le quotidien britannique *The Independant*, – à traiter M. Arafat de traître promis *« à la poubelle »*. M. Arafat affirme, malgré tout, que tous *« les avis et opinions palestiniens sont les bienvenus, même s'ils s'opposent aux nôtres »*. *« C'est cela la démocratie »*, ajoute-t-il, refusant cependant toute ingérence *« arabe ou autre »* dans les affaires palestiniennes.

A Tunis, des sources bien informées ont indiqué qu'une importante purge serait en cours depuis une semaine au sein des services de sécurité palestiniens. Alors que, selon certains, cette purge viserait à neutraliser les opposants, selon d'autres, elle serait consécutive à la découverte de préparatifs pour l'assassinat de Yasser Arafat.

Par ailleurs, à quelques jours de l'entrée en vigueur, le 13 octobre, de l'accord entre Israël et l'OLP sur l' « autogouvernement » palestinien à Jéricho et à Gaza, l'Etat juif a procédé à la nomination de ses représentants à deux des quatre comités bilatéraux chargés de discuter de sa mise en application. Selon une source militaire, c'est le général Uzi Dayan, chef du département de la planification à l'état-major de l'armée, qui dirigera la délégation chargée de négocier le retrait de l'armée de la bande de Gaza et de Jéricho. La radio d'Etat a indiqué de son côté que ce sera Shimon Pérès, le ministre des affaires étrangères, qui présidera le comité de liaison avec l'OLP, laquelle rendra publics les noms de ses représentants la semaine prochaine. Le ministre de la police, Moshe Shahal, a été chargé de négocier avec Fayçal Husseini un possible allègement du bouclage de Jérusalem. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **ÉTATS-UNIS : le FBI mis hors de cause dans l'affaire de Waco.** – Le FBI et le ministère de la justice ont été mis hors de cause dans l'assaut lancé contre le siège de la secte des davidiens de David Koresh qui s'est soldé le 19 avril par la mort d'au moins quatre-vingt-cinq personnes, dont des enfants, près de Waco (Texas), selon un rapport rendu public, vendredi 8 octobre, par les autorités judiciaires fédérales. Ce document fait porter sur David Koresh et à d'autres membres de sa secte la responsabilité de l'incendie qui a détruit le bâtiment dans lequel ils étaient retranchés depuis cinquante et un jours. – *(AFP.)*

□ **HAITI : deux cents militaires américains ont été envoyés dans l'île.** – Les Etats-Unis ont envoyé, vendredi 8 octobre, des troupes en Haïti, dans le cadre d'une mission de la paix de l'ONU, mais on déclarait de source proche du Pentagone qu'ils n'hésiteraient pas à les rapatrier en cas d'incident. Plus de 200 militaires américains ont quitté vendredi Porto-Rico par la mer à destination d'Haïti. Au total, Washington doit envoyer sur place quelque 600 experts, soldats du génie et instructeurs militaires. L'opération a pour but de faire appliquer l'accord qui doit permettre le retour au pouvoir le 30 octobre du président constitutionnel Jean-Bertrand Aristide. – *(Reuter.)*

□ **PÉROU : le chef du Sentier lumineux a demandé une deuxième fois des « conversations de paix ».** – Le chef du Sentier lumineux, Abimael Guzman, et sa compagne, Elena Iparraguire, tous deux emprisonnés, ont envoyé une deuxième lettre, datée du 6 octobre, au président Alberto Fujimori pour demander des « conversations de paix », a révélé vendredi 8 octobre M. Fujimori. Se refusant à envisager une quelconque négociation, le président péruvien qui avait déjà fait état, le 1er octobre, d'une démarche du Sentier lumineux *(le Monde daté 3-4 octobre)*, estime que cette deuxième lettre constitue *« presque une capitulation »*, et exige que l'organisation cesse immédiatement ses actions armées. – *(AFP.)*

□ **ROYAUME-UNI : un catholique tué par un groupe paramilitaire protestant en Irlande du Nord.** – Un groupe paramilitaire protestant, les Combattants pour la liberté de l'Ulster (UFF), a revendiqué, jeudi 7 octobre, une fusillade survenue, mercredi, dans un bar de Belfast, en Irlande du Nord, qui a entraîné la mort d'un médecin catholique. L'UFF s'est également attribué l'explosion d'une bombe, non loin du siège du Sinn Fein (branche politique de l'IRA, Armée républicaine irlandaise), qui a provoqué peu de dégâts. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

ASIE

Pakistan : les espoirs de Benazir Bhutto

Suite de la première page

Mais Benazir Bhutto a assez répété n'avoir jamais été en mesure de gouverner car elle était aux prises avec *« l'hostilité du président, des militaires et de l'administration »*.

« La reine », comme on la surnomme, tient aujourd'hui un tout autre discours. *« Heureusement que l'armée a surveillé les élections. Grâce à elle, on a évité le bourrage des urnes et l'intimidation des candidats. Les militaires se sont remarquablement comportés »*, se félicite celle dont le père, l'ancien premier ministre Zulficar Ali Bhutto, fut renversé puis pendu par les prédécesseurs de ceux dont elle admire aujourd'hui *« l'impartialité »*.

Nawaz Sharif et sa bande « d'assassins »

Mais n'a-t-elle pas été un peu loin dans les compromissions? *« Non*, tranche Benazir Bhutto. *Le réel héritier des meurtriers de mon père, c'est Nawaz Sharif. C'est lui le produit d'une brutale dictature militaire »*, soutient-elle avec un étrange sourire où se mêlent la tristesse et la haine. Quand elle évoque la personnalité du premier ministre sortant, Benazir s'enflamme : *« A part lui, aucun candidat ne disposait de l'argent de la drogue dont il s'est abondamment servi pour financer ces élections. »*

Selon Mme Bhutto, le régime de M. Sharif, le grand perdant du scrutin, était *« aux mains de la mafia »* et d'une bande *« d'assassins »*. *« Ses deux ans et demi au pouvoir, c'était vraiment à vous faire dresser les cheveux sur la tête! »* Elle accuse même son ennemi de fraude électorale en ayant distribué *« dix mille fausses cartes d'identité »* et *« payé de nombreuses personnes pour récupérer des voix »*. *« Sans cela, il n'aurait même pas été capable de remporter soixante-douze sièges. »*

Benazir Bhutto parle peu de son programme de gouvernement. Sans doute est-il encore un peu tôt, car il faut attendre les résultats des fameuses élections provinciales. Ses priorités? *« Un Pakistan moderne et prospère »* (le mot d'islam ne sera jamais prononcé). *« Une social-démocratie où l'Etat ne restera pas passif mais où la libre entreprise sera encouragée. »*

Ses relations avec l'Inde? *« Il faut régler le problème du Cachemire, qui n'est pas une question purement pakistanaise comme le soutient l'Inde. Les résolutions des Nations unies doivent être appliquées et un référendum organisé »*, ajoute t-elle. Bref, la politique du gouvernement Bhutto ne marquera peut-être pas une rupture radicale avec celle de Nawaz Sharif sur un contentieux qui empoisonne les deux voisins depuis quarante-six ans. Quant au programme nucléaire, *« il sera poursuivi, le Pakistan ne pouvant se permettre de voir l'Inde dotée de la bombe atomique et de rester hors course. »*

En réponse à nos questions, Mme Bhutto se lance également dans un vibrant hommage à la France, pays qui *« démontre beaucoup plus que d'autres »* nations occidentales une *« très grande sensibilité à l'égard de l'Afrique et de l'Asie »*. *« Quand j'étais premier ministre, la visite du président Mitterrand a marqué l'un des grands moments de l'Histoire pakistanaise. » « M. Mitterrand est un homme qui ouvre son cœur au tiers-monde »*, poursuit-elle, lyrique.

Certes, le chef de l'Etat français lui avait promis une centrale nucléaire, mais la décision *« semble avoir été suspendue »*. *« J'espère que la France tiendra ses promesses »*, conclut-elle en rappelant aussi les efforts déployés par Valéry Giscard d'Estaing au moment de l'arrestation de son père qui, par ailleurs, était *« un grand admirateur de Napoléon... »*

Benazir Bhutto a du mal à cacher son émotion quand elle évoque le souvenir du *« martyr Bhutto »*, pendu par le *« général président »* Zia Ul Haq, deux ans après le coup d'Etat militaire de 1977. *« Depuis sa mort, je me suis toujours sentie affectivement seule »*, confie t-elle dans un étrange et inattendu élan de sincérité. *« Il était l'ancre dans ma vie, je me sentais en sécurité, j'avais confiance »*...

BRUNO PHILIP

AMÉRIQUES

LOIN DES CAPITALES



Molinos, argentine et indienne

MOLINOS
(Argentine, province de Salta)

de notre envoyée spéciale

DES montagnes écrasantes comme des murailles avec, en arrière-fond, l'imposante Cordillère des Andes et ses sommets enneigés, des milliers de cactus en forme de candélabres et des fleuves asséchés en hiver qui dessinent des chemins de pierres naturelles : le décor n'a pas changé depuis cinq siècles et demi, quand les Incas pénétrèrent, avant les conquérants espagnols, dans l'univers minéral des vallées calchaquies, dans le nord-est de l'Argentine.

Sur les étroites routes en terre envahies par les cailloux, il faut une bonne heure de voiture pour parcourir 40 kilomètres, et la poésie du voyage se confond avec la solitude. La lumière cristalline à plus de 2 000 mètres d'altitude, la beauté et la variété des paysages sans âge expliquent le caractère magique de cette Argentine andine où les quelques petits villages blancs pourraient être le refuge de Malcolm Lowry ou de Paul Bowles.

Au confluent de Luracatao et de l'Amaicha, dans le creux d'une vallée, à 1 600 kilomètres de Buenos-Aires, Molinos et ses quelque sept cents habitants n'ont guère changé depuis l'époque de la colonisation espagnole. Une place entourée de rues en terre et de maisons en adobe, l'église coloniale du dix-huitième siècle avec sa voûte en bois de cactus et, juste en face et tout aussi blanche, la demeure du dernier gouverneur espagnol de la vice-royauté du Haut-Pérou, don Nicolas Severo de Isasmendi.

La déesse de la terre

Comme à l'époque des conquistadores, c'est dans un pur castillan que le curé fait un sermon évoquant un royaume de Dieu où riches et pauvres vivent en harmonie, écouté passivement par une centaine d'Indiens endimanchés. Le Père Serrando Garcia a du mal à contenir son insatiable curiosité pour connaître le nom du vainqueur du Tour de France. La cinquantaine joviale, il a pris ses fonctions il y a seulement quelques semaines et a dû quitter Madrid avant la fin de la course cycliste.

Dans la plupart des villages des vallées calchaquies, qui s'étendent sur trois provinces argentines (Salta, Tucuman, Catamarca), le Vatican a confié la responsabilité des paroisses à l'ordre religieux espagnol de saint Augustin. Pour Agapito Inchausti, comme pour le reste des fidèles, l'accent du curé n'a guère d'importance si, au sortir de la messe, il peut continuer à vénérer la Pachamama, déesse de la terre et de la fécondité, et principale divinité inca.

Quand il repart dans la colline où il cultive des piments et des oignons avec sa femme et ses dix enfants, Agapito Inchausti arrête toujours son cheval devant l'un des nombreux *apachetas*, une pyramide de cailloux qui marque un sanctuaire à la Pachamama, où il dépose quelques gouttes d'alcool et l'*acullico*, la feuille de coca, que les gens des Andes mastiquent pour combattre les effets de l'altitude, mais aussi la faim.

« Il n'y a jamais eu de réforme agraire, et c'est encore un système féodal », explique le maire Ramon Zenteno. Les *péones* (travailleurs agricoles) ne gagnent pas plus de vingt dollars par mois, car les propriétaires terriens déduisent de leurs salaires un loyer pour la misérable cabane où ils vivent avec leur famille, le prix de l'eau, et même la location des outils de travail.

A vingt-six ans, Ramon a été élu maire, pas tellement parce qu'il est péroniste, comme le gouvernement en place à Buenos-Aires, mais simplement parce que c'est un enfant de Molinos. *« Les gens, ici, ne croient plus dans les promesses des partis politiques »*, dit amèrement Emma Guantay de Lopez, la directrice de l'école. Au début de l'année, les fournitures scolaires envoyées de Buenos-Aires se sont limitées à cinquante cahiers.



Pour Emma, la tâche la plus urgente est d'assurer à ses cent trente-deux élèves une tasse de lait trois fois par semaine et, tous les jours, un repas qui est souvent le seul de la journée. Pour rompre l'isolement et diminuer les coûts élevés des transports permettant d'acheminer les produits agricoles vers Salta, la capitale de la province, à 200 kilomètres seulement au nord de Molinos, le maire voudrait faire goudronner la route en terre. Il rêve aussi que les touristes viennent plus nombreux.

Dernière enclave de la couronne espagnole, qui n'a été récupérée qu'au siècle dernier par des caudillos argentins alors que les luttes sanglantes pour l'indépendance faisaient déjà rage dans tout le pays, la maison patriarcale des Isasmendi a été restaurée et transformée en confortable auberge en 1987. En jeans et bottes de cuir, c'est un des descendants du dernier gouverneur espagnol qui gère la dizaine de chambres alignées autour du patio ombragé. Même s'il est fier de son petit musée précolombien, Marcello Cornejo de Isasmendi n'échappe pas à la désolation qui enveloppe le reste du village.

Avec une monnaie qui suit le dollar, l'Argentine est devenue aussi chère que les États-Unis ou l'Europe. La saison touristique n'est pas fameuse, sauf pour quelques étrangers de passage, pour la plupart allemands et français. *« Le fossé entre Buenos-Aires et l'intérieur du pays ne cesse de s'accentuer*, estime Marcello Cornejo. *Dans le bas du Nord-Est, où se trouvent les provinces les plus pauvres, c'est aussi un problème de mentalité. Les Argentins ont toujours ignoré et méprisé cette Argentine andine et indienne. Il n'y a pas de fouilles archéologiques dans la région, et la plupart des vestiges ont été pillés. Tout reste à découvrir, mais les* Portenios (habitants de Buenos-Aires) *préfèrent voyager à Miami ou à Paris. Pour eux, les Indiens n'ont jamais existé. »*

CHRISTINE LEGRAND

POLITIQUE

A l'occasion de deux élections cantonales partielles

Le PS est menacé de perdre la présidence du conseil général de Gironde

Deux élections cantonales partielles sont organisées, *dimanche* 10 octobre, en Gironde. Dans le canton de Bordeaux-1, il *s'agit de pourvoir* au remplacement de Marc Bœuf (PS), décédé le *27 août*. Au Bouscat, la partielle est provoquée par la démission de Joëlle Dusseau (PS). Nommée sénateur en remplacement de Marc Bœuf, Mme Dusseau, pour se conformer à la loi sur le cumul, a préféré conserver son mandat de conseiller régional. Son choix *place les socialistes* dans une situation très délicate puisqu'ils pourraient perdre, *à cette* occasion, la majorité au conseil général.

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Soit un département où la majorité du conseil général ne dispose que d'une petite voix d'avance. Soit un conseiller général, membre de cette majorité, qui est brusquement nommé sénateur. Soit sa décision, pour respecter la loi, d'abandonner ce canton, difficilement *gagné par la gauche en 1988*, renouvelable en 1994, pour garder *son autre mandat* de conseiller régional qui court jusqu'en 1998. Mesurez l'intensité de la réprobation de cette majorité.

Les socialistes girondins n'avaient pas vraiment besoin du coup d'éclat de Joëlle Dusseau. Déjà meurtris par les revers des élections législatives, ils se préparaient à des cantonales difficiles l'an prochain, alors que la majorité – *29* socialistes, 3 communistes – n'a qu'un siège d'avance sur l'opposition de *droite (31 conseillers)*. Si, à Bordeaux-1, la succession du *sénateur* Marc Bœuf, décédé le 27 août, pouvait être assurée, l'élection du Bouscat risque, au contraire, de précipiter les événements (1). *« Désertion »*, *« trahison »*, *« choix d'une extraordinaire médiocrité »*, les jugements sévères *et définitifs* sont rapidement tombés, et la peine capitale, l'exclusion, a été demandée par la commission exécutive fédérale du PS.

Alors que ses amis l'accusent, au pire, d'avoir privilégié ses intérêts personnels, au mieux, d'avoir cédé à *« sa paranoïa »*, Mme Dusseau se justifie comme elle le peut. *« Après le décès de Marc Bœuf, je savais que je deviendrais sénateur parce que j'étais la suivante sur la liste, mais, pour le délai de choix entre mes mandats, j'ai été tenue dans l'ignorance totale par mon parti, par le Sénat, par la préfecture, comme par mes collègues sénateurs*, assure-t-elle. *Ensuite, j'ai voulu rencontrer Philippe Madrelle* [le président du conseil général, sénateur (PS)], *alors que je devais prendre très vite ma décision, mais cela n'a pas été possible. J'ai été profondément blessée. »*

La visite de Michel Rocard

A l'en croire, son geste n'est d'ailleurs pas aussi grave qu'on le dit. Intégrant par avance une défaite de la gauche au Bouscat, elle se dit *« sûre que Philippe, qui a été élu pour six ans, restera en place et n'aura pas de problème dans sa gestion quotidienne »*. Comme s'il lui fallait, cependant, trouver un argument, Mme Dusseau en vient à des considérations tactiques. *« J'ai précipité la division de la droite, qui aura deux candidats*, affirme-t-elle. *Si on avait attendu mars, la raison aurait commandé aux uns et aux autres, au RPR et à l'UDF, de trouver un accord. J'ai d'ailleurs fait savoir que j'étais prête à être de nouveau candidate. »*

Si la droite est effectivement divisée au Bouscat, les qualités de stratège de Mme Dusseau indiffèrent profondément les socialistes girondins, placent en porte-à-faux son mari, Pierre Brana, lui aussi conseiller général (PS), et embarrassent jusqu'à la direction du PS. L'accusée étant une de ses proches, Michel Rocard *a dû venir en personne*, jeudi 7 octobre, apporter son soutien au candidat socialiste, Alain Anziani, premier secrétaire fédéral de Gironde, pour couper court à la rumeur qui avait déjà transformé cet incident en manœuvre rocardienne pour déboulonner un président de conseil général fabiusien. *« Cela n'a aucun sens*, a-t-il indiqué, avec un rien d'agacement, *ma présence le prouve, et cette démission intempestive sera sanctionnée. »*

Dans l'attente de la décision de *la commission nationale* des conflits, le nouveau sénateur de Gironde, qui *siège* au Sénat avec les non-inscrits, fait front. *« Je ne regrette pas ma décision, je l'assume*, dit-elle. *Ce parti, qui n'a pas exclu Jean-Michel Boucheron, avec tout le mal qu'il nous a fait, m'exclurait sur une affaire de choix de mandats électoraux ? Voilà qui serait fort de café ! »* Au-delà de cette appréciation, *il* est cependant une question sur laquelle Mme Dusseau est d'accord avec M. Madrelle : quel que soit le résultat des élections partielles, le président du conseil général depuis 1976, revenu en 1988 après un intermède de droite de 1985 à 1988, n'entend pas abandonner son siège pour préparer le rendez-vous de mars dans les meilleures conditions. *« Ma légitimité est forte, je suis élu jusqu'en mars, j'appliquerai la loi*, assure-t-il. *Pour nous, le match avec la droite aura lieu en mars. »*

« M. Madrelle a le droit de rester. Nous n'allons pas faire de coup d'État si nous gagnons, mais je sais qu'il ne le fera pas. Je le connais très bien et je l'apprécie parce qu'il est un vrai démocrate », rétorque, avec cautèle, Hugues Martin (RPR), qui préside l'intergroupe de la droite au conseil général. *« Je raisonnerais différemment*, précise-t-il, *si le socialistes avaient la perspective de reprendre les commandes en mars, mais ils sont d'ores et déjà battus et ils le savent. »*

Certes, la droite connaît quelques désagréments au Bouscat. Gérard Vibert (UDF), battu en 1988, se voit en effet opposer Dominique Vincent (RPR), suppléant du député de la circonscription, Jean Valleix (RPR), qu'un vieux contentieux oppose à M. Vibert ; mais l'étroitesse de la victoire de Mme Dusseau, il y a cinq ans, est, pour l'UDF et le RPR, de bon augure. Particulièrement offensive à l'occasion de ces élections partielles, qui lui permettent, dans l'agglomération bordelaise, de passer momentanément sous silence le « cas » Chaban-Delmas, la droite va même jusqu'à s'attendre à une bonne surprise dans la circonscription que détenait Marc Bœuf, briguée aujourd'hui par sa fille, novice en politique et qui a écarté le socialiste désigné par les militants, Philippe Dorte.

Sur cette terre de gauche, l'UDF et le RPR ont dépêché l'une des dernières figures du chabanisme, Simone Noailles, (apparentée RPR), fidèle adjointe au maire de Bordeaux, et comptent sur sa fibre sociale pour faire pencher encore un peu plus la balance départementale à doite. En l'emportant dans ce canton, Mme Noailles rendrait involontairement un fier service à Mme Dusseau, qui en sourit d'avance. *« Si, en plus, on perd Bordeaux-1*, observe-t-elle, *on s'apercevra alors que toute cette agitation aura été bien inutile. »*

GILLES PARIS

(1) En octobre 1988, à Bordeaux-1, Marc Bœuf l'avait emporté au second tour par 2 651 voix (62,25 %) contre 1 607 au candidat RPR, sur 11 355 électeurs inscrits. Au Bouscat, Joëlle Dusseau avait obtenu, également au second tour, 4 405 voix (50,03 %) contre 4 399 au candidat UDF, sur 19 949 inscrits.

L'hospitalisation du maire de Nice

Le RPR tente d'éviter une crise municipale qui serait favorable au Front national

NICE

de notre correspondant

Admis, jeudi 7 octobre, dans le service de cardiologie de l'Institut Arnaud-Tzanck, de Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes), Honoré Bailet, maire (RPR) de Nice, a annoncé son intention de quitter ses fonctions. *« La lettre, je l'ai sous le coude. Mais je ne sais pas encore les termes exacts »*, a-t-il déclaré, de sa chambre d'hôpital, vendredi après-midi. Après une entrevue avec le maire, vendredi matin, Gabriel Villa, conseiller municipal, a assuré que celui-ci ne parlait plus de démission. Déclaration de circonstance dont le seul but est de ne pas précipiter les événements ? En fait, M. Bailet est entré en contact avec les dirigeants nationaux du RPR pour réfléchir à la décision qu'il devrait prendre.

« Replâtrage interne »

Pris d'un malaise et d'une forte hausse de tension après un aller-retour à Paris en voiture, M. Bailet, qui a subi, l'an dernier, un quadruple pontage coronarien, fait l'objet d'examens dont les résultats seront connus lundi. M. Bailet est un homme las. *« Trop, c'est trop. Je ferai ce que je peux, selon mes moyens. On tire un peu trop sur le pianiste »*, a-t-il indiqué à quelques interlocuteurs. A la mairie, certains de ses proches reconnaissent qu'il lui sera difficile de *« tenir »* jusqu'aux prochaines élections municipales en 1995. Ce malaise prend de court un RPR en pleine restructuration départementale mais déterminé à barrer la route au Front national. M. Bailet, lui-même, a toujours affirmé qu'il ne sera pas *« le maire qui aura donné la ville au Front »*.

Le 24 septembre, au lendemain de la mise en examen de son épouse pour recel d'abus de biens sociaux dans le cadre de l'affaire de la « caisse noire » de la SEREL (*le Monde* du 7 août et du 25 septembre), il a présidé un conseil municipal houleux. Il a dû faire évacuer la salle où une partie du public réclamait sa démission. Durant la suspension de séance, il expliquait : *« Je suis prêt à passer la main, mais à qui ? Je ne partirai pas sans savoir qu'il y a à Nice un homme d'envergure capable de bien gérer la ville »*.

On évoque toujours, à Nice, de l'arrivée de Jacques Toubon, même si le *ministre* de la culture assure qu'il n'en est pas question. Privé de « leader » local, la fédération RPR des Alpes-Maritimes, dont la restructuration, sous la houlette de Jean-Pierre Bazin après la mise à l'écart de Christian Estrosi, *« ne s'achèvera pas avant la fin de l'année »*, n'est pas prête à faire face à la crise municipale que provoquerait le départ du maire. Jacques Peyrat, élu du Front national, est en embuscade. Fort de son score aux dernières législatives (31,16 % au premier tour et 48,42 % au second), le chef de file de l'extrême droite au conseil municipal pousse par tous les moyens à des élections anticipées.

Une autre solution, plus douce, commence donc à être envisagée. On suggère que M. Bailet pourrait ne quitter que sa fonction de maire, en restant au conseil. Cela expliquerait son hésitation sur la formulation de sa lettre de démission. Cette hypothèse parisienne trouve un écho localement. Depuis quelques jours, le nom de deux successeurs potentiels circule dans les couloirs de la mairie. Il s'agit de Paul Guerrier, premier adjoint chargé des finances, et de Jean-Paul Barety, adjoint aux travaux. Ce *« replâtrage interne »*, de l'avis de certains, permettrait au maire de sortir, sans ouvrir la porte à M. Peyrat, et au RPR de gagner du temps. A moins que M. Bailet revienne, une fois encore, sur ses intentions.

JEAN VERDIER

« La séance est levée »

Maurice Faure a annoncé, au début du mois d'octobre, qu'il quittera en mars prochain la présidence du conseil général du Lot, où il siège depuis 1957

CAHORS

de notre envoyée spéciale

« Maurice » va s'en aller. Il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat de conseiller général en mars prochain. La maudite attaque dont il a été victime il y a un an laissait prévoir qu'un jour le patron du Lot quitterait la scène. Sans cet accident, lui se serait bien vu en reprendre pour un mandat. Quatre ans de plus n'avaient pas de quoi l'effrayer, bien au contraire (1). Mais là, non, vraiment, il met les pouces. L'orateur qui retournait tous les auditoires, le conteur qui faisait s'esclaffer les salles les plus rétives avec quelques histoires en patois, le président qui se faisait respecter de ses amis comme de ses adversaires, a une coquetterie suprême : il ne veut pas, comme cela lui arrive parfois, avoir un trou de mémoire, buter sur un mot. Il se sera pas un élu au rabais.

« Je n'ai jamais été aussi ému qu'en annonçant ma décision à mes collègues. » C'est la voix cassée et dans un silence absolu que, vendredi 1er octobre, il a conclu par un *« merci, vous pouvez chercher un autre président pour votre assemblée »*. Un dernier *« la séance est levée »* déclenche plus de cinq minutes d'applaudissement. La haute silhouette quitte la salle, l'œil bleu humide.

Il serait indécent de parler succession. Maurice Faure s'amuse de cette hypocrisie à laquelle un vieux routier de la vie publique comme lui ne croit guère. Bien sûr, qu'« ils » vont en parler... comme ils en ont déjà parlé. Alors, un petit effort et les langues se délient. En fait, il y a deux héritages : le canton de Montcuq et la présidence du conseil général. Une troisième, celle de l'association des élus – dont le congrès annuel, avec son millier de participants, se tenait le 3 octobre – est en suspens : Jean Launay, MRG, président intérimaire, choisi par le président en place, Maurice Faure, est chargé de préparer un toilettage des statuts...

A Montcuq, le poulain est choisi : Daniel Maury, MRG, maire du chef-lieu depuis 1989 *après avoir été celui, seize ans* durant, de Saint-Cyprien. Maurice Faure ne fera pas ouvertement campagne par souci du devoir de réserve que lui commande ses fonctions de membre du Conseil constitutionnel. Mais, il viendra voter, en mars, le dimanche matin et il en profitera pour serrer quelques mains. Même s'il accordait des scores de maréchal à leur élu *(90,04 % au premier tour de 1988)*, ce canton du Quercy blanc a donné la majorité au second tour des législatives de mars dernier, à Pierre Mas, UDF-CDS, candidat – sans succès – dans la première circonscription face à Bernard Charles, MRG, maire de Cahors et député sortant.

Tradition consensuelle

Alors, la droite se met à rêver ici mais aussi dans quelques-uns des cantons renouvelables en mars prochain. Elle qui n'a qu'un sortant soumis à renouvellement contre quatorze à gauche, refait ses additions. Si la cote d'Edouard Balladur *reste au zénith, si le discrédit* socialiste se poursuit, si elle trouve de *« bons »* candidats, peut-être arrivera-t-elle à menacer l'hégémonie socialo-radicale... Elle rêve mais n'y croit guère. Les déceptions de mars dernier (où ses deux candidats uniques ont pâti de la présence de dissidents), venues *après d'autres (elle a échoué en* 1989, puis en 1990 – à quatorze voix près – dans la conquête de la mairie de Cahors), rendent quasi utopique l'objectif de devenir majoritaire à l'assemblée départementale où elle ne détient que huit sièges *contre treize* au MRG *et dix* au PS.

Pour la présidence de l'assemblée départementale, la minorité RPR-UDF *en convient* : le dauphin est en place. Considéré comme le second de *« Maurice »*, Jean Milhau, MRG, premier vice-président de l'assemblée départementale, conseiller général et maire de Cazals depuis 1965, est modeste : *« Les radicaux de gauche souhaitent que je sois leur candidat. »* Alors ce pharmacien à la fine moustache blanche se fera violence pour assumer la charge et assurer la continuité. Il fera tout pour préserver la tradition consensuelle qui règne entre conseillers généraux.

« Le climat risque de changer », prédit non sans appétit Martin Malvy. Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, conseiller général de Vayrac et maire de Figeac (un particularisme lotois veut que les parlementaires sont généralement maires de communes n'appartenant pas aux cantons où ils sont élus) pourrait bien être tenté, si ce n'est cette fois du moins plus tard, par la présidence du conseil général. Son principal rival, et chef de file du RPR départemental, Alain Chastagnol, conseiller général et maire de Souillac, espère lui aussi que *« le changement de président amènera un changement d'attitude »*. Il le reconnaît volontiers : *« La méthode Faure interdisait à l'opposition de s'opposer. Il avait toujours un ou deux de mes collègues pour refuser de ne pas donner sa voix à Maurice Faure. »* Il n'y avait guère que le centriste Pierre Mas à refuser l'unanimisme ambiant : il était *« mon opposant »*, s'amuse Maurice Faure.

Pourquoi donc est-il, était-il, si difficile de combattre Maurice Faure ? Plus qu'une méthode, un art, celui de désamorcer toutes critiques. *Comment ? En n'étant* jamais suspecté d'être partisan. *Dans la gestion départementale*, chaque conseiller général avait *droit de manière* équitable aux subventions et aides départementales. Qui pouvait s'insurger contre la gratuité du ramassage scolaire ? Qui pouvait dénigrer un entretien pointilleux d'un réseau routier qui place le Lot au premier rang national pour le rapport longueur de voirie par habitant ? Mieux encore, Maurice Faure se laissait convaincre : réticent que ce soit au développement du tourisme ou encore au passage de l'autoroute, il s'est fait le défenseur de ces dossiers.

En fait, son secret, c'était son amour du métier. Maurice Faure aimait diriger le département *« parce que là on a vraiment le sentiment de faire des choses et d'être utile »*. A ceux qui assurent qu'*« une page se tourne »*, il est définitif : *« C'est un livre qui se referme. »* La dernière page du livre *de quarante-sept ans de mandat* cantonal se tournera avec le départ de Mme *Daudet*, qui, dans son restaurant de L'Hospitalet, accueillait, depuis des décennies, avec sa solide cuisine du terroir les agapes des conseillers généraux. Elle prend sa retraite en juin.

ANNE CHAUSSEBOURG

(1) Normalement de six ans, le mandat des conseillers généraux élus en *1994* s'achèvera en 1998, date à laquelle un *renouvellement total des conseils généraux* interviendra.

L'Assemblée nationale et les négociations du GATT

Les députés demandent que l'Europe pratique la préférence communautaire

L'Assemblée nationale a adopté en séance publique, vendredi 8 octobre, une proposition de résolution demandant au gouvernement de plaider auprès de ses partenaires de la CEE en faveur d'*« une véritable politique commerciale commune »* destinée à promouvoir *« la notion de préférence communautaire »*. Approuvée par les groupes du RPR, de l'UDF et du PS – les communistes ayant voté « contre » au motif qu'elle est *« ambiguë et insuffisante »*, – cette résolution était présentée par Jean de Lipkowski (RPR, Charente-Maritime). Elle vise à inspirer l'attitude du gouvernement avant l'examen par le Conseil européen d'une proposition de règlement renforçant la défense commerciale de la Communauté.

Le débat a fourni l'occasion aux adversaires *du libre-échange de* renouveler leurs réquisitoires contre le système actuel du commerce international. Robert Pandraud (RPR, *Seine-Saint-Denis*), président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, a ainsi dénoncé le *« dogmatisme »* qui a conduit les Européens à *« refuser de se doter d'armes sérieuses pour se protéger contre les pratiques déloyales »* de leurs concurrents. Parmi ces derniers, M. de Lipkowski a fustigé les *« tricheurs »* que sont à ses yeux le Japon *« qui viole les règles du GATT »*, et les Etats-Unis, *« qui usent de toute une panoplie d'instruments de politique commerciale unilatéraux »*.

Dans sa réponse, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, a rappelé *que la politique du gouvernement* était guidée par le souci de *« défendre les intérêts fondamentaux de la France et l'identité économique européenne »*.

La résolution de M. de Lipkowski est la cinquième adoptée par l'Assemblée nationale depuis la réforme constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht qui autorise le Parlement à exercer son droit de regard sur les propositions d'acte communautaire de portée législative.

F. B.

EN BREF

□ **Martine Aubry n'est pas candidate aux élections européennes.** – Martine Aubry a indiqué jeudi 7 octobre, au « Grand Oral O'FM-*la Croix* », qu'elle n'entend pas figurer sur la liste du PS pour les élections européennes de juin 1994. L'ancien ministre du travail désire consacrer *« son temps et son énergie »* à sa Fondation Agir contre l'exclusion (*le Monde* du 6 octobre). *« Il y a des gens beaucoup mieux que moi*, a-t-elle indiqué, *Elisabeth Guigou par exemple, pour s'engager sur une liste européenne et faire gagner des voix. »*

□ **M. Berthelot quitte le groupe communiste du conseil municipal de Saint-Denis.** – Marcelin Berthelot, communiste refondateur, ancien député de la Seine-Saint-Denis, ancien maire de Saint-Denis, a donné sa démission, mardi 5 octobre, du groupe communiste du conseil municipal de Saint-Denis. Opposé au projet de Grand Stade, M. Berthelot s'estime *« désavoué »* par la décision de la municipalité d'accueillir cet équipement sportif. M. Berthelot a également démissionné de sa fonction de président du *comité* pour la couverture de l'autoroute A1, puisque *« la promesse de couverture paraît acquise en échange du Grand Stade »*.

□ **L'Alliance populaire veut rompre avec l'extrême droite.** – L'Alliance populaire (AP), organisation créée par d'anciens *militants du Front* national et du Parti des Forces nouvelles (*le Monde* du 5 mai 1992), réunira une convention nationale le 23 octobre, à Paris, afin de *« définir la ligne du mouvement nationaliste et républicain pour les deux prochaines années »*. Son président, Jean-François Touzé, a indiqué, jeudi 7 octobre, que l'AP a *« une volonté sincère de rupture avec l'extrême droite »*, dont elle entend dénoncer les *« dérives »*. M. Touzé, qui situe son mouvement *« entre le Front national et les nationaux du RPR »*, a précisé que l'AP *« sera présente à toutes les élections »*.

□ **Robert Chapuis (PS) s'est démis de son mandat de maire du Teil (Ardèche).** – Robert Chapuis (PS), ancien secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique dans le gouvernement de Michel Rocard, s'est démis, mercredi 6 octobre, de son mandat de maire du Teil (Ardèche) dans le but de provoquer de nouvelles élections au sein du conseil municipal. Il a pris cette intiative en raison d'un désaccord qui l'oppose à cinq de ses adjoints, jusque-là membres de sa majorité, qui viennent de se constituer en groupe autonome.

POLITIQUE

Le projet de révision de la Constitution relatif au droit d'asile

Le texte soumis au Conseil d'Etat

Le projet de révision de la Constitution transmis, pour avis, au Conseil d'Etat par le premier ministre, jeudi 7 octobre, prévoit d'introduire dans le titre VI de la Loi fondamentale, relatif aux traités et aux accords internationaux, un article 531 composé des deux paragraphes suivants :

« La République peut conclure avec les Etats européens qui respectent des engagements identiques aux siens en matière d'asile et de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des accords déterminant leurs compétences respectives pour l'examen des demandes d'asile qui leur sont présentées.

» Toutefois, même si la demande n'entre pas dans leur compétence en vertu de ces accords, les autorités de la République ont toujours le droit de donner asile à tout étranger persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ou qui sollicite la protection de la France pour un autre motif. »

Cette réforme constitutionnelle est justifiée par l'exposé des motifs suivants :

« La convention de Schengen attribue aux autorités de l'Etat qui a pris la plus grande part de responsabilité dans l'entrée d'un demandeur d'asile provenant d'un pays tiers, compétence pour statuer sur sa demande.

» La suppression des contrôles aux frontières prévue par cette convention rend nécessaire une telle mesure afin de prévenir l'immigration clandestine.

» Ainsi que l'a estimé le Conseil d'Etat dans son avis du 23 septembre 1993, seule une loi constitutionnelle est de nature à donner leur plein effet aux accords de Schengen. Le présent projet a donc pour objet d'affirmer dans la Constitution les principes posés par ces accords afin de les rendre applicables aux autres Etats européens et de rendre possible une coopération en matière de traitement des demandes d'asile avec des Etats liés à la France par des conventions et respectant des engagements identiques aux siens en matière d'asile.

» Conformément à la tradition républicaine d'accueil de tous ceux qui sont persécutés pour leur action en faveur de la liberté, ces dispositions laissent aux autorités nationales le pouvoir souverain de statuer sur les demandes d'asile des personnes dont le cas leur paraît justifier le bénéfice de la protection de la France.

» La révision de la Constitution sera suivie d'une modification de notre législation interne afin qu'elle tienne compte de ces nouvelles règles. »

Cette rédaction devrait donc soulever de nombreux débats dans les semaines à venir. Car, même si à l'Hôtel Matignon on espère que la révision sera définitivement votée avant le 1er décembre, date prévue pour l'entrée en vigueur des accords de Schengen, la procédure est encore longue. Le Conseil d'Etat va examiner assez vite l'avant-projet qui lui a été transmis le jeudi 7 octobre au soir. Sa section de l'intérieur, dont le rapporteur sera Philippe Sauzay, qui avait rempli la même fonction pour le texte sur l'immigration et pour l'avis demandé au Conseil d'Etat sur le sujet, se réunira vendredi 15 octobre et l'assemblée générale, le lendemain. Le projet pourrait donc être approuvé par le conseil des ministres du mercredi 20 octobre .

Restera alors la procédure parlementaire, le Sénat et l'Assemblée nationale devant voter un texte identique avant que le président de la République ne décide, ou non, de convoquer le Congrès. Cette décision ne relevant que de lui, si la majorité parlementaire tire le projet dans un sens qui ne lui convient pas, François Mitterrand aura encore la possibilité de faire jouer son droit de veto. S'il veut vraiment éviter une crise institutionnelle tout en remportant la victoire politique que constituera le vote de la réforme constitutionnelle, Edouard Balladur devra encore faire preuve de ses talents de conciliateur. Les arrières pensées politiques n'ont pas fini de compliquer – au-delà du droit d'asile – le débat sur l'immigration.

OLIVIER BIFFAUD et THIERRY BRÉHIER

Une victoire pour le ministre de l'intérieur

Suite de la première page

Certes, celui-ci disposait des moyens juridiques de s'opposer à toute révision, mais il a estimé ne pas en avoir la possibilité politique. Pour ne pas donner l'impression de céder totalement, il a simplement tenu à faire savoir qu'il n'avait pas accepté tel quel le premier avant-projet que lui avait soumis le premier ministre et qu'il avait exigé – et obtenu – que soit ajoutée une précision sur le droit imprescriptible de la France d'avoir sa propre politique d'asile politique.

Le droit souverain de la République

La négociation entre le chef de l'Etat et le chef du gouvernement a été longue, ardue et pointilleuse. Il en ressort un texte en deux alinéas : le premier revient à prévoir une exception à la stricte application du principe posé par le préambule de 1946 pour le demandeur d'asile ayant transité par un pays européen signataire d'un accord avec la France; le second pose, en exception à ce premier alinéa, que la France conserve le droit de donner asile à un réfugié qui aurait été débouté par un de ses partenaires.

Tout cela est dit de manière alambiquée, mais se traduit par un retour à ce que prévoyait le projet de loi censuré par le Conseil constitutionnel, puisque ce texte indiquait déjà que la France pouvait ne pas renvoyer vers un de ses partenaires une personne à qui elle voulait accorder l'asile politique, quand bien même un autre pays européen le lui aurait refusé, possibilité d'ailleurs prévue par les accords de Schengen et de Dublin. Les gardiens de la Constitution avaient, le 13 août, estimé que le préambule de 1946 faisait à la France obligation d'examiner les demandes de tous ceux qui se disaient persécutés à cause de leurs combats pour la liberté. Si la réforme constitutionnelle entre dans les faits, cette obligation redeviendra une simple faculté. Le principe du droit d'asile, pour les réfugiés politiques, posé depuis 1793, serait bien écorné.

Tout n'est pas réglé pour autant par l'avant-projet de révision. Le nouvel article serait « accroché » non pas au titre sur les Communautés européennes, mais à celui sur les traités internationaux. Cela, certes, permet d'envisager des accords sur le droit d'asile avec des pays européens non membres de la Communauté, mais cela dispense surtout M. Pasqua de profiter d'un ajout constitutionnel rendu nécessaire par la ratification du traité sur l'Union européenne qu'il avait combattu. Il concilie ainsi son refus de Maastricht et son approbation de Schengen.

Curieusement, alors que cette réforme a été voulue par des hommes qui trouvent que le Conseil constitutionnel s'est accordé trop de pouvoirs, le premier alinéa accroît ses prérogatives. Puisque la France ne pourra signer des accords qu'avec des Etats respectant, comme elle, les droits de l'homme, le Conseil pourra, s'il est saisi de la loi de ratification, vérifier qu'il en est bien ainsi de la part de tous les partenaires de la France... Difficile travail, qui pourrait avoir de curieuses conséquences diplomatiques.

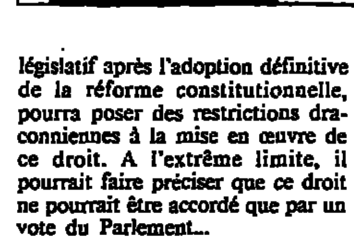
La liberté du législateur

Le deuxième paragraphe soulève encore plus de questions. Sa philosophie est claire : alors que le préambule de 1946 accorde à tout persécuté pour sa défense de la liberté un droit d'asile sur le territoire de la République française, les autorités de cette République ne seraient plus tenues de l'accorder que si elles le jugent bon. L'obligation devient une possibilité... Mais rien n'est dit sur les autorités à qui sera accordé ce droit, sur les critères qu'elles devront respecter, sur la procédure qui devra être suivie. Il n'est même pas dit si ce sera après une demande déposée par un candidat.

Certes, dans la tradition de la Ve République, un texte constitutionnel doit être concis, les détails étant laissés aux lois, organiques ou simples. Mais, en l'espèce, la marge de manœuvre dont dispose le législateur paraît immense. M. Pasqua, qui a déjà annoncé qu'il présenterait un nouveau texte législatif après l'adoption définitive de la réforme constitutionnelle, pourra poser des restrictions draconiennes à la mise en œuvre de ce droit. A l'extrême limite, il pourrait faire préciser que ce droit ne pourrait être accordé que par un vote du Parlement...

Il est vrai, qu'à l'inverse, une autre majorité pourrait, toujours en conformité avec la nouvelle norme constitutionnelle, prévoir que le droit que s'accorde la République contraint ces autorités à examiner toutes les demandes qui leur seraient transmises, même par des réfugiés déjà déboutés par d'autres pays européens.

Bizarrement, il y a pourtant dans ce projet une extension du champ des personnes pouvant solliciter le bénéfice de l'asile. En faisant référence à ceux qui demanderaient l'asile *« pour un autre motif »* que leur combat pour la liberté, le texte « constitutionnalisera » une règle figurant dans la convention de Genève alors que le Conseil constitutionnel ne s'était montré strict que dans le respect du préambule de 1946. C'est ainsi réaffirmer le pouvoir souverain de la France d'accorder l'asile à qui elle le veut... mais sans y être contrainte. C'est tout ce que voulait MM. Balladur et Pasqua.



M. Pasqua satisfait

Le cabinet de Charles Pasqua se montrait satisfait, vendredi soir 8 octobre, du libellé du texte de révision de la Constitution réformant l'exercice du droit d'asile dont le contenu n'avait pas été divulgué. *« Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*, indiquait-on, *considère que ce projet de révision constitutionnelle, adressé par le premier ministre au Conseil d'Etat, répond, point par point, aux raisons qui l'avaient poussé à demander, le 23 septembre, une révision de la Constitution. A savoir : la préservation du droit d'asile, le respect des accords de Schengen et la réaffirmation de la souveraineté nationale. »*

□ **RECTIFICATIF.** – Dans le dernier paragraphe de l'article intitulé : *« M. Balladur a transmis au Conseil d'Etat un projet constitutionnel tenant compte des exigences de M. Mitterrand »* (*le Monde* du 9 octobre), nous écrivions *« que le Conseil d'Etat avait censuré »* des dispositions de la loi de M. Pasqua. Il s'agissait bien sûr, comme dans le reste de l'article, de la censure exercée par le *Conseil constitutionnel*, le 13 août dernier, sur plusieurs dispositions de la loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France.

□ **Le Conseil constitutionnel confirme l'élection de quatre députés.** – Le Conseil constitutionnel a examiné, jeudi 7 octobre, quatre requêtes en contestation des législatives de mars dernier. L'une avait donné lieu à désistement, les trois autres ont été rejetées. Ont été confirmées les élections de Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle), Henri d'Attilio (PS, Bouches-du-Rhône), Michel Terrot (RPR, Rhône) et Gérard Cherpion (app. RPR, Vosges).

□ **Recours contre l'élection d'Etienne Garnier en Loire-Atlantique.** – Un recours auprès du Conseil constitutonnel a été déposé, mercredi 6 octobre, contre l'élection d'Etienne Garnier, député (RPR) de Loire-Atlantique, réélu le 19 septembre après l'annulation du scrutin de mars dernier. L'élection est contestée par six requérants de la circonscription, qui n'étaient pas candidats.

Mettant en cause le président de la République

Jean-Louis Debré (RPR) condamne la non-reprise des essais nucléaires français

Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, a déclaré, vendredi 8 octobre, qu'*« en empêchant la reprise des essais nucléaires le président de la République, pour des raisons politiciennes, porte un nouveau coup à la France et à sa capacité d'indépendance »*. Le porte-parole du mouvement néogaulliste fait allusion à la décision prise conjointement par François Mitterrand et Edouard Balladur de ne pas rouvrir les expérimentations nucléaires après l'essai chinois du 5 octobre (*le Monde* du 8 octobre).

« Le général de Gaulle avait voulu que la France acquière, par sa défense, les moyens de son indépendance si celle-ci était menacée. François Mitterrand, par son entêtement politique, place donc la France dans une situation de dépendance et d'alignement préjudiciable à la protection de ses intérêts », a affirmé M. Debré. *« Alors que les Etats-Unis, qui ont déjà réalisé neuf cent trente-six essais, n'ont plus besoin pour la crédibilité de leur défense de nouvelles expérimentations, alors que l'ancienne URSS en avait effectué sept cent quinze et que la Chine a repris ses essais, la France, de par la décision présidentielle, est donc privée de la capacité de modernisation de son armement*, estime le député de l'Eure. *C'est une décision grave et inquiétante pour l'avenir de la France. »*

Reçu par Nicolas Bazire, directeur du cabinet du premier ministre, Pierre Lellouche, député (RPR) du Val-d'Oise et conseiller de Jacques Chirac, président du RPR, a assuré, à sa sortie, que M. Balladur *« n'a pas varié »* dans ses positions sur la force de frappe. Elles sont *« identiques »* à celles qu'il défendait avant sa nomination comme chef du gouvernement, a-t-il précisé. *« Il n'y a pas de divergence »* entre le RPR et M. Balladur, qui reste *« extrêmement ferme sur le fond »*, a affirmé M. Lellouche, en soulignant que les propos de M. Mitterrand tenus au lendemain du communiqué conjoint Elysée-Matignon – *« un pas dans la bonne direction »*, selon lui – *« n'étaient pas dénués de soucis de politique intérieure »*.

LIVRES POLITIQUES

Lire le passé et l'avenir

LE MANIFESTE DÉMOCRATE,
de Armand Touati.
Hommes et perspectives.
118 pages, 99 F.

PS, DU PROJET AU POUVOIR,
de Eric Melchior.
Les éditions de l'Atelier-Editions ouvrières,
358 pages, 135 F.

ON n'a pas fini de tirer les leçons du changement de majorité intervenu en 1993 et, plus encore, de cette sorte de vide qu'a laissé l'élimination des socialistes au profit de ceux qu'ils avaient précédemment éliminés. Faut-il se contenter de cette alternance entre des espoirs déçus et d'amers retours au bercail ? C'est à dessein que l'on utilise des formules polémiques : il s'agit de se convaincre que l'avenir ne saurait s'enfermer dans d'aussi banales perspectives, et d'examiner ce que l'on nous propose ailleurs. Voici, par exemple, deux ouvrages qui, chacun à sa manière, tentent de sortir du dilemme.

« Il nous faut aujourd'hui ouvrir un nouvel espace de pensée et d'action », proclame Armand Touati, qui a milité dans les mouvements humanitaires et chez les écologistes. A cette fin, il propose *le Manifeste démocrate*, dans lequel il invite ses concitoyens à un approfondissement de la démocratie pour répondre aux *« dérives conservatrices, voire autoritaires »*. Qu'on ne s'attende pas à un énième programme de gouvernement qui dénouerait la crise actuelle et ferait le bonheur de tous ! L'auteur s'attache plutôt, après avoir repéré où sont les forces de changement dans la société moderne, à dégager les principes d'éthique et d'action qui vaudront pour le vingt et unième siècle. C'est ainsi qu'il prône le dépassement de l'Etat-nation, lequel passera en Europe par la construction d'une défense commune afin de mettre effectivement en œuvre *« un véritable droit d'ingérence »* ; qu'il suggère de banaliser le référendum d'initiative populaire et de limiter la détention des mandats en nombre et en durée (pas plus de deux et pas au-delà de deux exercices consécutifs) ; qu'il plaide pour la réduction à cinq années du mandat présidentiel et la conjonction des élections présidentielle et législatives.

Armand Touati surprendra davantage en envisageant à terme de *« sortir du carcan du salariat »* : il s'agit de donner à tous les citoyens *« un filet social minimum tout au long de l'existence »* et de leur garantir l'égalité des chances dans leurs éventuels cursus en accordant la priorité au *« capital-idée »*. L'auteur soumet ses vues à la discussion publique, qui, espère-t-il, s'organisera, dans chaque région, chaque ville, en *« forum démocrate »*, et débouchera sur la naissance d'un mouvement en forme de *« convention »*, parce que celle-ci *« implique la mobilité des acteurs sociaux, la confrontation des idées et l'échange continu »*.

L'autre ouvrage retenu invite moins à s'interroger sur ce qu'il convient d'inventer que sur ce qui est arrivé aux socialistes, passés de la rupture avec le capitalisme à son acceptation, sans que l'une ou l'autre de ces références idéologiques ait été pleinement assumée. Cela conduit l'auteur, Eric Melchior, à revenir sur la formation du courant socialiste en France, sur ses fluctuations doctrinales et ses diverses expériences au pouvoir. On voit bien que le socialisme français a constamment hésité *« entre une approche réformiste-révolutionnaire de la transformation sociale et une conception plus gradualiste de cette dernière »*. L'existence en France d'un puissant Parti communiste, l'autre référence marxiste, et l'inexistence de liens étroits entre les socialistes et les syndicats, ce qui a été vérifié en 1981 au moment où il aurait fallu mobiliser les forces sociales autour du gouvernement de l'Union de la gauche, ont empêché, comme on sait, la naissance d'une véritable social-démocratie.

Dans la période de restructuration du courant socialiste des années 60 et 70, la stratégie de conquête du pouvoir a, sous l'égide des intuitions et du pragmatisme mitterrandiens, pris le dessus sur les références idéologiques. Celles-ci ont été invoquées au gré des besoins de l'heure et de la configuration des majorités de congrès, dans la concurrence des courants internes, ou remises en cause sous la pression de contraintes externes, tantôt acceptées (la construction européenne, l'environnement atlantique, la loi du marché), tantôt occultées, puis subies (la crise économique). Il faut dire que l'ex-SFIO avait beaucoup déçu en illustrant le divorce entre les politiques gouvernementales auxquelles elle avait été associée et le corpus doctrinal du parti. Plusieurs tentatives de renouvellement s'étaient manifestées, telles celle du mendésisme fondée sur la planification, le contrat dans le temps, l'adéquation entre le dire et le faire, ou celle incarnée par Gaston Defferre pour associer la gauche démocratique aux centristes, avant que François Mitterrand parvienne, non sans mal, à accommoder la vieille aspiration à l'union de la gauche et la dynamique institutionnelle de la Ve République qui imposait la bipolarisation des forces politiques. Le programme commun de 1972 était surtout le symbole de ces retrouvailles, et le PS, né au congrès d'Epinay en 1971, plus une organisation visant à attirer à gauche de nouvelles couches électorales que l'affirmation d'un ligne socialiste moderne. D'où les variations enregistrées de congrès en congrès et la quête permanente d'identité du parti.

Une fois au pouvoir, et après avoir tenu quelques engagements qui étaient censés constituer *« le socle du changement »*, les socialistes devaient tirer les conclusions de la réalité de la crise mondiale et de leur acceptation de laisser l'économie française s'ouvrir sur le marché international. Dès lors, note Eric Melchior, *« le discours économiste devint aussi dominant dans la rhétorique socialiste »*.

La tentation la plus facile pour expliquer cette nouvelle distorsion entre la doctrine et la pratique serait de s'en tenir à des données conjoncturelles, qui ont pesé fortement il est vrai : l'autonomie de François Mitterrand dans son cursus personnel vers la présidence de la République, les séductions du discours moderniste par rapport aux mythes constitutifs de la gauche, la pression persistante, bien que déclinante, du communisme, les contraintes externes de la régulation internationale des échanges. L'étude d'Eric Melchior pousse plus loin l'analyse en montrant l'ancienneté, voire le caractère congénital, de la dualité *« des rapports se nouant entre la vision du monde portée par le Parti socialiste et sa quête du pouvoir »*. Les socialistes gagneront à savoir d'où ils viennent s'ils veulent se mettre d'accord pour dire où ils vont.

ANDRÉ LAURENS

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Quand les affaires Trager virent à droite

L'imbroglio Pont-à-Mousson

René Trager, l'homme d'affaires nantais impliqué dans plusieurs affaires de financement frauduleux au profit de personnalités socialistes, a-t-il aussi exercé ses «talents» au profit du Parti républicain? Un prolongement des «affaires Trager», dans lequel quatre anciens dirigeants de la société Pont-à-Mousson et un ancien élu (PR) de Nantes, ont été mis en examen par le juge Renaud Van Ruymbeke, permet de le penser. Questionné sur ce point, Trager s'est borné à répéter ce qu'il nous avait déjà laissé entendre : sur certains marchés publics, compte tenu du rapport de forces politiques, d'intérêts communs, parfois même d'affinités personnelles, il arrivait que les commissions versées par les entreprises aux élus fassent l'objet d'un partage gauche-droite.

L'enquête, commencée en 1992 de façon fortuite, avait pris un tour nouveau au printemps dernier quand le magistrat rennais avait concentré ses investigations sur l'état-major de la société Pont-à-Mousson. D'autant plus qu'à la suite d'une série d'interrogatoires et de perquisitions au siège de la société, à Nancy, le juge décidait la mise en examen, pour «trafic d'influence aggravé», de Pierre Blayau, directeur général de Pont-à-Mousson, de janvier 1987 à septembre 1990; de Jean-Louis Pierquin, qui avait été son directeur commercial jusqu'à la fin de 1987; du PDG de l'entreprise, Bernard Novel, aujourd'hui à la retraite, et de Bernard Bouchet, représentant de Pont-à-Mousson en Loire-Atlantique à l'époque des faits . Dans la foulée, le juge inculpait Jean-Pierre Lapègue, un ancien avocat et ex-conseiller municipal (PR) nantais, chargé du secteur des eaux.

Pour la justice, tout commence en novembre 1992, à Lausanne, où le juge Van Ruymbeke vérifie les déclarations de René Trager concernant l'importation par le ministère des affaires sociales, à l'époque placé sous l'autorité de Georgina Dufoix, d'un appareil de radiologie américain en échange d'une commission de 2 millions de francs. L'examen d'un compte que possède Trager à la Banque vaudoise de crédit révèle un virement de 4,4 millions de francs français, effectué le 26 février 1988 par la société Barbara, une filiale brésilienne de Pont-à-Mousson. Interrogé, René Trager explique qu'il s'agit d'une commission versée par Pont-à-Mousson pour l'obtention d'un marché d'adduction d'eau concédé par la ville de Nantes. Il précise qu'il a servi d'intermédiaire dans cette opération. Pour étayer ses affirmations, il fournit un reçu détaillé par lequel Jean-Pierre Lapègue reconnaît avoir été le destinataire des fonds.

Au fil des auditions, Trager précise sa version. En 1987, une de ses relations, Bernard Leboeuf, lui propose de servir d'intermédiaire, dans une affaire qu'il met au point avec Jean-Pierre Lapègue et Bernard Bouchet, représentant de Pont-à-Mousson pour la région. Le montage est simple. M. Lapègue, qui a des amis politiques bien placés au conseil municipal, favorisera l'attribution du marché à Pont-à-Mousson. En échange, l'entreprise lorraine rétrocédera une commission sur le montant global des travaux (55 millions de francs).

Une situation de monopole

Le directeur commercial des fonderies, Jean-Louis Pierquin, aurait donné son accord pour une commission de 8 % lors d'un dîner avec les quatre Nantais au restaurant Lasserre, à Paris. Il est alors convenu que Trager recevra 474 000 francs d'honoraires. Ce qui est fait; et facturé au titre d'une mission d'assistance commerciale de l'intéressé... au Cameroun. Trager élabore ensuite une convention qui prévoit, entre autres clauses, que l'argent ne sera versé ni en France ni dans un pays de l'OCDE. L'accord sera signé dans le bureau du successeur de Jean-Louis Pierquin, Daniel Druart, au siège de Pont-à-Mousson. Jean-Pierre Lapègue signe (abusivement, semble-t-il) pour le maître d'ouvrage, c'est-à-dire la mairie de Nantes, Bernard Bouchet pour Pont-à-Mousson. Personne alors, ne formule d'objection.

A partir de là, les versions divergent. Selon Trager, Pierre Blayau informé de l'affaire, exige que la convention soit détruite, mais reste d'accord pour payer. Le document est détruit. Avant même que le marché ne soit signé, Pont-à-Mousson paie les 4,4 millions de francs. Entre février et avril 1988, René Trager remet intégralement la somme à Jean-Pierre Lapègue. Il affirme ignorer où est, ensuite, allé l'argent.

Pierre Blayau propose une autre version des faits . Lorsqu'il a été informé de l'opération, il n'a pas seulement exigé que la convention soit détruite, il a aussi refusé de payer. Une décision qui aurait été mal prise par Trager; si mal qu'une mise au point aurait été nécessaire. L'explication aura lieu lors d'un dîner offert par M. Blayau au restaurant de l'Hôtel George V, à Paris. Le quatuor nantais est là, au complet. C'est au cours de ce dîner, dont les convives ont souligné la bonne tenue, que Trager aurait menacé Pierre Blayau, s'il persistait dans son refus d'honorer les engagements pris par ses collaborateurs, de faire circuler la convention parmi les décideurs de la région. Pour préserver la réputation de Pont-à-Mousson, le directeur et son PDG se résoudront, finalement, à payer.

Cette version, corroborée par les autres participants, tire l'affaire vers une manipulation doublée d'un chantage de René Trager. Du même coup, le rôle de Jean-Pierre Lapègue, qui apparaît pourtant comme un personnage-clé, passe à l'arrière-plan. La dimension PR également. De surcroît, M. Lapègue affirme qu'il n'a pas touché le moindre argent et que René Trager l'a forcé à écrire le reçu. Reste que ni l'ancien avocat ni la direction de Pont-à-Mousson n'ont jugé utile de porter plainte. Fin 1987, M. Lapègue sera contraint de démissionner de l'équipe municipale par le sénateur (RPR) de Loire-Atlantique, maire de Nantes, Michel Chauty. L'année suivante, il sera rayé du barreau de Nantes, en raison d'irrégularités financières.

Les deux Claude

Toute cette affaire est d'autant plus curieuse que Pont-à--Mousson n'avait aucune raison de payer pour obtenir le marché. La firme lorraine, qui n'est dans cette opération que fournisseur de tuyaux, était en situation de monopole. Le choix de la fonte et d'un certain diamètre la désignait, d'entrée de jeu, comme fournisseur du projet!

Serait-on, alors, en présence d'un habillage destiné à couvrir habilement, non pas une commission mais tout simplement un don à un parti politique? Un scénario dans lequel René Trager, loin d'être un machiavélique maître chanteur, servirait à la fois de transporteur de fonds et, en cas de pépin, de fusible. Lui-même le croit, aujourd'hui.

En septembre, une confrontation entre MM. Trager et Lapègue a fait remonter à la surface l'arrière-plan politique assez chargé qui prévalait à Nantes, à l'époque des faits. Tout en se défendant, comme on vient de le voir, Jean-Pierre Lapègue en a profité pour se défausser. Il a rappelé qu'à la mairie il travaillait sous les ordres de Loïc Sparfel, adjoint au maire chargé des travaux et ex-président du Parti républicain pour la région. Il a aussi évoqué le travail de deux collecteurs de fonds, Claude Fitoussi et Claude Boukobza, envoyés par la direction du Parti républicain pour collecter des fonds à Nantes dans les mois qui ont précédé les élections législatives de mars 1986.

Grâce à des informations confidentielles fournies par des élus du conseil municipal sur les marchés publics, les «deux Claude», comme on les appelait alors à Nantes, démarchaient les entreprises et empochaient des commissions. Ils auraient ainsi récolté de 5 à 10 millions de francs. L'affaire, découverte par une militante du PR, et reprise par la presse locale, avait fait grand bruit à Nantes. Elle avait conduit, en mai, à la démission d'une vingtaine de membres locaux du PR, scandalisés par ces pratiques et par le rôle de certains élus. M. Sparfel, qui a siégé sans discontinuer au conseil municipal de 1983 jusqu'à aujourd'hui, semblait, à l'époque, particulièrement visé. Il a toujours démenti.

Les responsables locaux du PR avaient fini par admettre l'existence de ces pratiques, tout en les fustigeant. M. Fitoussi avait répliqué par des révélations qui ne laissaient guère de doute sur la nature des rackets permettant de faire remonter de l'argent à la trésorerie du PR, à Paris.

Sans doute s'agit-il là d'histoire ancienne. De combines amnistiées. Reste que l'imprévisible réaction en chaîne qui a conduit le juge Van Ruymbeke de l'affaire Trager-Dufoix au financement du PR en passant par les 4,4 millions de Pont-à-Mousson n'a sans doute pas fini de réserver des surprises. On ignore toujours où est passé l'argent. Il est clair, en revanche, que les élus socialistes et leurs complices, entrepreneurs et hommes de main, n'ont pas été les seuls, dans les années 80, à faire main basse sur la ville de Nantes.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

INTEMPÉRIES

Devant la montée des eaux du fleuve

L'état d'alerte est maintenu dans la vallée du Rhône

Malgré une pause des pluies, vendredi 8 octobre, dans le sud-est de la France, les eaux de la Saône, du Rhône et de l'Isère continuaient à monter samedi matin. Sur 80 kilomètres de la vallée du Rhône, entre Valence et Pierrelatte, les habitants des points bas ont été évacués. A Lyon, le pont Wilson a été interdit à la circulation, de même que la rocade de l'est, inaugurée récemment. A Avignon, trois portes de la ville ont été fermées pour transformer les remparts en digue. Le maire de Grenoble, Alain Carignon, a demandé l'aide de l'armée pour participer aux travaux de remise en état dans le département de l'Isère, où le trafic ferroviaire est interrompu entre Lyon et Grenoble à la suite d'un affaissement de terrain qui a provoqué le déraillement d'un wagon-citerne.

VALENCE

de notre correspondant

Un millier de personnes habitant la Drôme et l'Ardèche ont été évacuées, jeudi 7 et vendredi 8 octobre, vers des gymnases, des dortoirs d'école et des mairies, car on redoute les débordements du Rhône. Vendredi, le fleuve atteignait la cote de 5,60 m à Valence, avec un débit de 7 000 mètres cubes à la seconde, le plus fort jamais atteint depuis 1896 selon la Compagnie nationale du Rhône (CNR).

Mais les services de secours des deux départements se sont heurtés à une forte résistance de la population. Prétextant «bien connaître le Rhône», un agriculteur de Pierrelatte (Drôme), qui avait refusé d'être évacué, a succombé à un malaise cardiaque en cours de soirée dans sa ferme envahie par près de 1 mètre d'eau. «Il n'est pas question d'abandonner notre maison. Le Rhône n'est pas dangereux, on le connaît», répondaient de nombreux «anciens», agriculteurs ou retraités, aux pompiers qui les invitaient à se mettre à l'abri. «Non seulement, ils mettent leur vie en danger par inconscience, mais ils font courir un risque aux secouristes, indiquait Paul Laville, directeur de cabinet du préfet de la Drôme. Les gens devraient accepter l'évacuation lorsqu'elle peut se faire dans de bonnes conditions, plutôt que d'attendre le pire.»

A minuit, les pompiers de Pierrelatte évacuaient encore des habitants pris de panique devant la montée des eaux, et même un troupeau de chevaux, qu'ils ont abrités derrière leur garage. En vingt-quatre heures, un millier de personnes environ ont été évacuées à Livron, Montélimar, Pierrelatte, sur la rive gauche, et à Saint-Péray, La Voulte, Le Teil, Viviers et Bourg-Saint-Andéol, sur la rive droite. Cinquante-trois patients de la clinique Saint-Michel de Pierrelatte ont été évacués au cours de la nuit, tandis que quarante pensionnaires de la clinique Pasteur de Guilherand-Granges avaient rejoint leur domicile en cours de journée.

Huit centimètres à l'heure

Prévisible en raison des fortes pluies accumulées en Bourgogne, dans la région lyonnaise ainsi que dans les Alpes, la crue du Rhône, augmentée par les eaux de l'Isère, était annoncée depuis quarante-huit heures. Dès jeudi, la CNR avait procédé à des «Inondations» volontaires de plaines agricoles au sud de Valence pour calmer les ardeurs du fleuve, qui s'étale désormais sur des centaines d'hectares de vergers. Compte tenu de la montée rapide du niveau des eaux (huit centimètres à l'heure), de nouveaux délestages ont été effectués vendredi, permettant au fleuve, habituellement contenu dans un canal, de retrouver son lit initial.

Le Rhône a noyé les voies ferrées de la rive gauche à Vienne et Salaise-sur-Sanne (Isère), contraignant la SNCF à reporter son trafic sur la rive droite. La route nationale 86 est inondée en huit endroits entre Andance et Bourg-Saint-Andéol. La nationale 7 est submergée au sud de Valence. Entre Viviers, où l'on a «ressorti les barques» pour circuler dans les rues de la ville, et Châteauneuf-du-Rhône, le fleuve s'étale sur près de 1 kilomètre, devant une population surprise et inquiète : «Ça fout la trouille; on se sent impuissant devant cette masse d'eau, commentait un habitant du Teil qui, au cours de la nuit de vendredi à samedi, surveillait avec des amis la progression du fleuve. Le Rhône est dompté, disait-il, mais s'il veut faire le méchant, rien ne l'arrête. On l'avait déjà vu en colère, c'était il y a peut-être quarante ans; on l'avait oublié, mais il nous rappelle à l'ordre».

GÉRARD MÉJEAN

Confirmé à Lyon par Pierre Méhaignerie

Le projet de loi renforçant les peines pour les meurtriers d'enfants va être soumis à l'Assemblée nationale

L'avant-projet de loi en trois volets concernant les violeurs et meurtriers d'enfants, annoncé le 23 septembre dernier par Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, aura connu une gestation fort brève. Un projet de loi prévoyant une application stricte et un certain automatisme des périodes de sûreté «incompressibles» de trente ans pour les peines de réclusion à perpétuité prononcées contre ce type de criminels sera présenté à l'Assemblée nationale au cours de la session d'automne, a confirmé, vendredi 8 octobre, à Lyon, le garde des sceaux.

LYON

de notre bureau régional

Venu à Lyon présider les travaux du congrès national des tribunaux de commerce, M. Méhaignerie a donné, vendredi 8 octobre, un bref commentaire en forme de confirmation à propos du projet de loi sur le renforcement des peines encourues par les meurtriers et les violeurs d'enfants. Les deux premiers volets de ce texte ont été transmis au Conseil d'Etat, et si le Garde des sceaux n'a pas souhaité entrer dans le détail des mesures envisagées, il en a, au cours d'un point de presse improvisé, donné l'explication suivante: «La chancellerie a reçu plusieurs fois des parents d'enfants assassinés au cours de l'été. Nous avons travaillé avec les associations pour voir et examiner toutes les solutions possibles afin d'éviter ces drames à répétition. D'abord, je veux dire qu'il n'y a pas de bonnes solutions face à ces drames et à ces difficultés. Mais aujourd'hui [pour les violeurs et meurtriers d'enfants condamnés à la réclusion à perpétuité], une libération est possible après quinze ans. Dans le projet que nous allons présenter, il n'y a pas de libération possible avant trente ans.»

Le principe de l'avant-projet, auquel, a indiqué le ministre, «le gouvernement [avait] donné son accord au mois de juillet», consiste notamment à modifier certains articles du nouveau code pénal (dont l'application a été fixée à mars 1994) afin que la période de sûreté de trente ans prévue pour punir les crimes commis sur des mineurs s'applique automatiquement aux condamnés à perpétuité (pour ces mêmes crimes) dans le cas où leur peine serait commuée. Ces trente années absolument «incompressibles» qui, dans l'esprit sinon dans les faits, correspondent à une «perpétuité réelle» seraient ainsi plus fréquemment prononcées qu'elles ne le sont aujourd'hui (une dizaine de fois en sept ans, avec presque autant de cassations).

Sur les deuxième et troisième volets du projet, qui seraient relatifs à la consultation obligatoire d'experts psychiatres avant tout aménagement des peines des auteurs d'agressions sexuelles sur des mineurs et aux traitements à mettre en œuvre pour tenter de réadapter cette catégorie de criminels, M. Méhaignerie a confirmé ces idées générales sans apporter beaucoup de précisions: «L'allongement de la période de détention devra s'accompagner d'un véritable traitement pour éviter au maximum les récidives. Nous avons étudié ce qui se fait dans les autres pays européens, il n'y a pas de vraies solutions. Mais il faut tout faire pour protéger la société».

En matière de traitement, privilégiera-t-on les médicaments ou le suivi psychiatrique? «Le suivi psychiatrique en attente d'autres solutions, répond le ministre qui ajoute : Je n'aime pas la prison pour trente ans, cela pose de multiples problèmes, mais aujourd'hui la protection de la société, hélas! passe par cette solution temporaire.»

On ne sait ici quelle signification accorder au terme «temporaire». Le ministre, qui «ne cherche pas à renforcer le côté répressif», insiste encore sur le fait qu'il s'agit, selon lui, de «la moins mauvaise solution».

ROBERT BELLERET

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
L'ÉCONOMIE

SPORTS

AUTOMOBILISME : le championnat de formule 1

Peugeot motorisera les McLaren

Trois semaines après avoir annoncé, le 15 septembre, leur engagement en formule 1 au titre de motoriste, les responsables d'Automobiles Peugeot ont signé, vendredi 8 octobre, un accord de partenariat exclusif avec McLaren international pour plusieurs saisons, à partir de 1994. Les deux sociétés se sont fixé pour objectif d'obtenir le titre mondial «le plus rapidement possible».

Frédéric Saint-Geours, directeur général-adjoint de PSA, et Jean-Pierre Jabouille, directeur de Peugeot Talbot Sport, pouvaient sourire en signant un accord de partenariat avec Mansour Ojjeh, actionnaire majoritaire de McLaren international, et Ron Dennis, directeur de l'écurie britannique. Le constructeur français l'a emporté *in extremis* face à l'américain Chrysler-Lamborghini. Après avoir testé, au lendemain du Grand Prix du Portugal, une version du V12 américain, dont la gestion électronique était assurée par TAG Electronics, une société appartenant à Mansour Ojjeh, l'écurie britannique a opté pour le tout nouveau V10 du motoriste français (*le Monde* du 16 septembre). Ce moteur tournera au banc d'essai fin décembre pour être monté sur les monoplaces un mois plus tard.

Toutes les implications de l'accord, pour lequel les deux partenaires s'engagent à «se doter de tous les moyens techniques et humains nécessaires» pour «obtenir le titre de champion du monde le plus rapidement possible», seront précisées lundi 11 octobre. Au lendemain de l'annonce par Jacques Calvet d'un déficit de PSA qui s'élève à 1,12 milliard de francs pour le premier semestre de 1993, Automobiles Peugeot confirme donc sa volonté de dynamiser son image grâce à la formule 1. Avant d'être dépassée par Williams-Renault en 1992 et 1993, McLaren s'était bâti le plus beau palmarès depuis le début des années 80 avec six titres mondiaux des constructeurs (1984 et 1985 avec le moteur Tag-Porsche et de 1988 à 1991 avec Honda) et sept titres des pilotes avec Niki Lauda (1984), Alain Prost (1985, 1986 et 1989) et Ayrton Senna (1988, 1990 et 1991).

Pour la nouvelle équipe franco-britannique, le championnat du monde 1994 devrait toutefois être une saison de rodage. Aux côtés du jeune Finlandais Mika Hakkinen, un pilote français, Philippe Alliot ou Yannick Dalmas, qui ont vécu l'aventure de Peugeot dans le championnat des voitures de sport, pourrait être appelé à la place d'Ayrton Senna, successeur d'Alain Prost chez Williams-Renault.

G. A.

REPÈRES

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nouvelle augmentation du nombre des tués sur les routes au mois d'août

Pour le quatrième mois consécutifs, le nombre de tués sur les routes en France a augmenté en août. Plus de 11 000 accidents ont fait 16 063 blessés et 873 tués, soit 10 % de plus que l'année précédente. Sur douze mois le nombre de tués s'élève à 9 120. Pour la première fois en 1993, il dépasse sur un an le bilan constaté à la fin de 1992.

TOXICOMANIE

Le trafic de drogue augmente en Europe

Selon Georges Devrou, responsable de la lutte contre les fraudes au Conseil de coopération douanière (CCD), les douanes ont saisi 9,8 tonnes de cocaïne et 91 tonnes de cannabis durant le premier semestre 1993. En 1992, pour la même période, les chiffres étaient respectivement de 6,9 et de 80 tonnes. En ce qui concerne l'héroïne, si les saisies ont légèrement diminué en Europe occidentale au premier semestre (2 tonnes contre 2,5 tonnes de janvier à juin 1992), elles ont augmenté de 25 % en Europe de l'Est.

«La menace venant de l'Est est réelle», affirme-t-on au CCD. L'éclatement de l'ex-URSS, qui a multiplié les systèmes douaniers, complique la lutte contre la fraude en général et contre le trafic de drogue en particulier. Le CCD, qui est basé à Bruxelles et qui regroupe cent trente-cinq administrations douanières dans le monde, a ouvert, récemment, à Varsovie, un bureau régional chargé de rassembler toutes les informations en provenance des pays de l'Est en matière de douanes.

SOCIÉTÉ

DÉFENSE

Une industrie militaire en faillite

Un rapport parlementaire fait état de la perte de 110 000 emplois d'ici à 1995 dans le secteur de l'armement en France

L'an dernier, avec 18 000 départs sur les 230 000 salariés qu'il occupe directement, le secteur de l'armement a perdu, en proportion, quatre à cinq fois plus d'emplois que l'ensemble de l'industrie française. Au rythme où vont ces suppressions d'effectifs et faute de commandes nationales ou d'exportations suffisantes, ce sont au total plus de 40 000 emplois qui devraient disparaître d'ici à 1995. Sans compter quelque 70 000 autres sur l'ensmble des emplois indirects du secteur.

« C'est une crise sans précédent », écrit René Galy-Dejean, RPR, député de Paris, dans un rapport que la commission de la défense à l'Assemblée nationale, dont il est membre, lui a demandé de rédiger avant la présentation, par le gouvernement, de son Livre blanc sur la défense et du projet de nouvelle programmation militaire 1995-2000 qui doit en découler. *« Une telle situation*, ajoute le parlementaire, *est, il ne faut pas masquer la vérité, particulièrement dramatique, d'autant que ses causes profondes – crise mondiale, baisse des budgets et diminution des exportations – semblent devoir perdurer. »*

Le rapporteur explicite les deux raisons majeures de cet effondrement des activités dans le secteur de l'armement, qui ne touche pas, au demeurant, la seule industrie française.

D'abord, il y a le fait que, depuis trois ans, les crédits d'équipement militaire, en France, ont chuté de 17 % à valeur constante. *« Faute d'avoir lancé à temps les programmes de nouvelle génération et disposant, à l'échéance de l'an 2000 ou 2010, d'une industrie d'armement affaiblie par la disparition de nombre de compétences, l'alternative*, écrit M. Galy-Dejean, qui a appartenu au cabinet de Georges Pompidou aux côtés de l'actuel premier ministre, *sera la suivante : soit acheter à l'étranger sur étagère, ce qui peut être relativement moins coûteux que de fabriquer soi-même mais qui pose problème en terme d'autonomie de choix et d'indépendance nationale ; soit tenter de recréer des compétences, ce qui reste, malgré les affirmations de certains industriels, toujours possible, mais à un prix extrêmement élevé, dans des délais difficiles à prévoir et pour une efficacité économique discutable. »*

Ensuite, il y a le déclin des exportations, qui sont *« une nécessité vitale »* pour la France et qui occupent, bon an mal an, quelque 45 000 travailleurs de l'armement. *« Entre 1977 et 1990*, note le parlementaire, *la moyenne* [exprimée en valeur 1990] *des exportations a été de 41,5 milliards de francs par an pour n'être plus que de 27 milliards entre 1990 et 1992. »* Cette contraction des ventes a trois causes : les *« monarchies pétrolières du Proche-Orient »* ont différé leurs contrats ; la compétition *« effrénée »* des industriels américains est soutenue par *« une forte pression gouvernementale »* auprès de leurs clients ; *« la concurrence, à la limite déloyale »*, de la Russie lui permet de pratiquer des prix inférieurs de 30 %.

« Où il y aura des marchés, il y aura des Américains »

M. Galy-Dejean parle de *« guerre économique »* que livrerait l'industrie américaine à ses rivaux européens. Il cite les propos d'un haut responsable de l'administration Clinton qu'il a rencontré, au cours de sa mission d'étude, à Washington. *« Désormais*, lui a-t-il confié, *partout où il y aura des marchés, il y aura des Américains et, quand il y aura un problème de maintien du savoir-faire, même si le besoin national est nul, l'administration passera une commande. »*

Conclusion : *« Le secteur de la défense*, observe le député de Paris, qui considère que l'industrie de l'armement est aujourd'hui et partout dans le monde en surcapacité globale de production par rapport aux besoins, *a supporté en 1992, à lui seul, 23 % des disparitions d'emplois industriels, alors qu'il ne représente que 5 % du tissu industriel français. La crise touche donc les industries de défense dans une proportion quatre à cinq fois supérieure au reste de l'industrie. »*

Au total, le Conseil des industries de défense (CIDEF), qui représente l'ensemble de la profession, prévoit d'ici à 1995 la disparition de 109 500 emplois ainsi répartis : 40 200 directement et 69 300 indirectement. Un phénomène qui ne touche pas seulement la France.

Quatre régions sont particulièrement menacées : L'Aquitaine, L'Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne, où la défense occupe plus de 10 % des emplois industriels. Dans quatre départements – le Var, le Cher, les Hautes-Pyrénées et le Finistère – ce pourcentage atteint ou dépasse les 20 %.

Depuis juin dernier, les principales sociétés du secteur ont annoncé des *« dégraissages »* de leurs effectifs. C'est dans le secteur de l'armement terrestre que *« l'évolution de la situation est particulièrement préoccupante »*, avec le départ de 8 100 personnes en trois ans, soit près de 20 % des emplois. En revanche, M. Galy-Dejean rend un hommage appuyé au groupe Dassault qui – par rapport aux entreprises (Aérospatiale et SNECMA) dans le même secteur, auxquelles l'Etat a longtemps refusé des plans sociaux – a su anticiper la crise en adaptant, dès 1985, son potentiel de fabrication à une charge de travail en forte diminution. *« Dans des conditions relativement sereines »*, écrit le député RPR, le groupe Dassault s'est séparé de 40 % de ses effectifs en huit ans, tout en renforçant ses bureaux d'études qui réunissent désormais 22 % des emplois face aux 28 % de la fabrication.

Des initiatives pour survivre

Le rapporteur de l'Assemblée invite le gouvernement de M. Balladur à prendre une série d'initiatives en faveur de ce qu'il appelle la *« survie »* de l'industrie d'armement.

Une de ces initiatives consisterait, à travers des privatisations, à rendre leur liberté de gestion à ces entreprises. Une autre est de leur donner une vue à long terme des options arrêtées par le gouvernement avec le Livre blanc sur la défense et la prochaine loi de programmation militaire 1995-2000. *« Pour autant*, écrit M. *Galy-Dejean, est-il possible* de discuter des *grandes options à prendre pour cinq ans, en matière de défense, avant une élection présidentielle et la situation de cohabitation est-elle la meilleure pour engager l'avenir de ce « domaine partagé » que constitue la défense ? »* Une troisième initiative serait de faire preuve d' *« un grand dynamisme »* pour *« contrebalancer la taille souvent modeste des groupes français »* par des restructurations industrielles aux niveaux national et européen, notamment mais pas exclusivement avec des sociétés allemandes et britanniques. Néanmoins, le rapporteur se veut sans illusions. Il se montre sceptique dans le domaine de la coopération multilatérale. Il doute de l'efficacité des organismes européens actuels à imposer de telles solutions et il évoque *« l'impossible généralisation de la préférence communautaire »* dès lors que des Etats européens optent souvent pour *« une préférence atlantique »* à l'OTAN.

Enfin, M. Galy-Dejean demande avec insistance que le gouvernement – *« plutôt que de brider les industriels »* à l'exportation – s'implique davantage lui-même en matière de ventes de matériels français à l'étranger. Il reconnaît cependant que le ministère de la défense est souvent *« très isolé »* au sein du gouvernement, face à un Quai d'Orsay ou à une administration des finances qui *« bloquent »* les contrats à l'exportation alors que *« la guerre commerciale fait rage »*.

JACQUES ISNARD

Pour 1,4 milliard de francs

La Turquie achète vingt hélicoptères Super-Puma

Le ministère turc de la défense a signé, vendredi 8 octobre, avec le consortium franco-allemand Eurocopter, la commande de vingt hélicoptères logistiques Super-Puma Mark 1 pour une somme de 253 millions de dollars (soit l'équivalent de 1,4 milliard de francs). Ce contrat était en discussion depuis 1989. La Turquie devient, après la France, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Finlande et l'Allemagne, le septième client de cette catégorie d'hélicoptères en Europe.

Selon son constructeur Eurocopter, qui est une alliance entre l'Aérospatiale française et la DASA allemande, les livraisons commenceront au premier semestre de 1995 et elles devraient se faire au rythme de deux « machines » par mois.

Le ministère turc de la défense a obtenu, durant les négociations, que la commande soit compensée, à hauteur de 60 %, par des échanges industriels ou commerciaux et par des transferts de technologie dans le domaine aéronautique.

A plusieurs reprises, les tractations entre Eurocopter et la Turquie ont été ajournées à la suite de déclarations de personnalités françaises en faveur des populations kurdes et sous l'effet d'une vigoureuse concurrence des Etats-Unis. Finalement, ces négociations ont été relancées tout récemment à la suite d'une visite à Ankara (*le Monde* des 1er et 3-4 octobre) du ministre de la défense, François Léotard.

Non compris ce contrat, le groupe Eurocopter a vendu, à ce jour, un total de quatre cent vingt-cinq Super-Puma et Cougar (la version modernisée) à trente-quatre pays différents.

COMMUNICATION

A l'initiative du ministère de la justice

Une enquête préliminaire sur le rachat des « DNA » par le groupe Hersant

Le ministère de la justice a décidé, vendredi 8 octobre, de confier une enquête préliminaire au parquet de Paris, afin de vérifier si le groupe Hersant a franchi le seuil légal de 30 % du total de la diffusion des quotidiens d'informations politiques et générales, après l'acquisition le 16 juillet du quotidien strasbourgeois *les Dernières Nouvelles d'Alsace* (*le Monde* daté 18-19 juillet), se mettant ainsi en contravention avec la loi de 1986. Interrogée par *le Monde*, la chancellerie précise que cette décision constitue une *« réponse à une question »* posée par la Fédération française des sociétés de journalistes (FFSJ) : *« La loi du 1er août 1986 est complexe. Nous avons déjà répondu, en droit, sur les critères légaux d'acquisition des* DNA *par le groupe Hersant. Mais, en fait, c'est le montage technique de cette opération qui pose problème. Nous estimons donc que l'enquête préliminaire qui permettra au procureur de saisir la police judiciaire est la voie légale »*, nous a-t-on indiqué, dans la soirée du 8 octobre, au cabinet du garde des sceaux, Pierre Méhaignerie. Au vu des procès-verbaux établis par la police judiciaire et des études techniques qui pourraient être confiées aux services compétents par le parquet, cette enquête préliminaire pourrait déboucher ou non sur une information judiciaire confiée à un juge d'instruction.

L'héritage de La Cinq

Cet été, déjà sollicitée par la FFSJ et son président, Denis Perier Daville, la chancellerie avait donné son aval à la prise de contrôle des *DNA* par le groupe de Robert Hersant et de ses associés, en se fondant sur les chiffres de diffusion fournis par le Service juridique et technique de l'information (SJTI, qui dépend du premier ministre) mais en refusant de se prononcer sur la nature des liens juridiques entre les différentes entités du groupe, notamment la Socpresse et France-Antilles (*le Monde* du 19 août). Après l'ouverture de l'enquête préliminaire, la FFSJ constate *« avec satisfaction que sa requête avait été enfin agréée et que la justice est ainsi appelée à se prononcer sur le respect d'un principe de valeur constitutionnelle : le pluralisme des quotidiens d'information générale et politique »*.

En plus de la FFSJ, des syndicats de journalistes – le Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome) – l'Union syndicale des journalistes français (USJF-CFDT), ainsi que la Ligue des droits de l'homme ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur le rachat des *DNA* par le groupe Hersant et sur l'infraction aux règles anti-concentration qu'il pourrait constituer. Plusieurs patrons de presse – François-Régis Hutin, PDG de *Ouest-France*, Jean-Louis Prévost, président du directoire de *la Voix du Nord*, et Jacques Saint-Cricq, président du directoire de *la Nouvelle République du Centre-Ouest* et président du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR) – se sont déclarés choqués ou inquiets de ce pas supplémentaire dans la concentration des journaux.

Le SNJ, dont le 73e congrès avait lieu les 8, 9 et 10 octobre à Strasbourg, a indiqué qu'il avait la preuve qu'en *« dépit du montage financier et de l'enchevêtrement complexe des sociétés »* le groupe Hersant était bien le nouvel actionnaire majoritaire des *DNA*. Il a fait état d'un droit de préemption sur la vente de 51% du capital des *DNA*, concédé au groupe Hersant par Hachette, qui expirait au 30 juin. Ce droit de préemption aurait été concédé lors de la cession à Hachette, par le groupe Hersant, de sa participation dans La Cinq, disparue depuis.

Le SNJ a précisé que, selon lui, la diffusion totale des journaux du groupe Hersant atteignait désormais 32,95 % (*le Monde* du 14 septembre). Il a saisi en référé le tribunal de grande instance de Paris afin que soient suspendus les effets de la vente des *DNA*, en assignant le groupe Hachette, vendeur de 51% des parts du quotidien alsacien, et l'acquéreur, la Société alsacienne de médias, *« constituée pour le compte du groupe Hersant par la Banque Vernes*, l'Est républicain *et* l'Union *de Reims, contrôlés directement ou indirectement par le groupe Hersant »*. L'affaire devait être plaidée lundi 11 octobre. La décision prise par la chancellerie d'ouvrir une enquête préliminaire pour les mêmes faits n'est sans doute pas étrangère à ce calendrier.

YVES-MARIE LABÉ

□ **M. Balladur rend hommage au talent d'Ivan Skopan.** – Le premier ministre, Edouard Balladur, a adressé, vendredi 8 octobre, un télégramme de condoléances à l'épouse du caméraman de TF 1, Ivan Skopan, décédé dans la nuit du 4 au 5 octobre, à Paris, après avoir été grièvement blessé le dimanche 3 à Moscou. M. Balladur souligne, dans ce texte, que le décès du reporteur d'images *« dans des conditions tragiques témoigne de la noblesse, mais aussi des dangers du métier qu'il exerçait avec talent au service de l'information »*.

MÉDECINE

La Journée mondiale de la santé mentale

Les sept mythes du docteur Sartorius

En marge de la Journée mondiale de la santé mentale ouverte, samedi 9 octobre, à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Fédération mondiale de la santé mentale, se tient à Paris, à l'Espace Champerret, le premier Salon international de psychiatrie et système nerveux central. Au cours de cette manifestation, le président de l'Association mondiale de psychiatrie a regretté la mauvaise image de sa discipline dans l'opinion publique.

Les maladies mentales touchent près de 500 millions de personnes à travers le monde et elles constituent la première cause d'années de travail perdues. Inaugurant le premier Salon international de psychiatrie et système nerveux central, le docteur Norman Sartorius, ancien directeur de la division santé mentale à l'Organisation mondiale de la santé, professeur à l'université de Genève et, depuis peu, président de l'Association mondiale de psychiatrie (AMP), a dénoncé les *« sept mythes »* qui empêchent selon lui le rayonnement de sa discipline.

Lieu commun numéro un : les maladies psychiatriques ne seraient pas importantes en termes de santé publique. Faux, répond le docteur Sartorius, *« 6 % à 11 % de la population générale est touchée »*. Deuxièmement : les troubles mentaux seraient plus fréquents dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Faux, les cas d'épilepsie sont, par exemple, dix à quinze fois plus nombreux en Afrique qu'en Europe. Troisième idée reçue : ces affections seraient plus fréquentes aujourd'hui. *« L'épidémie était présente au commencement des temps »*, assure le docteur Sartorius. Quatrième point : elles auraient un pronostic *« pire »* que celui des autres maladies. Erreur, *« un tiers des patients répondent très bien au traitement »*. Cinquièmement : la maladie mentale doit être soignée par un psychiatre. L'assertion est démentie par les faits, *dans les pays où il y a assez de psychiatres, la grande majorité de ces patients est prise en charge par les généralistes »*. Sixième affirmation : il faut attendre les progrès de la recherche pour agir. Des mesures de prévention peuvent être prises immédiatement, proteste le docteur Sartorius, et notamment dans le domaine social. Enfin, le septième « mythe » est contenu dans *« la logique qui veut que l'on commence par éradiquer les maladies transmissibles, avant les autres »*, une stratégie *« nuisible »* selon le président de l'AMP.

Les nombreux spécialistes présents au salon ont encouragé la mobilisation des malades et de leurs familles pour corriger la *« stigmatisation »* dont est victime le champ psychiatrique dans l'opinion. Ils ont aussi lancé un appel aux médecins généralistes, confrontés quotidiennement dans leur pratique aux troubles psychiques. Le docteur Sartorius a confié qu'une classification simplifiée des troubles mentaux établie par l'OMS faisait actuellement l'objet d'une première évaluation dans une trentaine de pays sous forme d'un « manuel » de psychiat... à l'usage des généralistes, intitulé *Classification des maladies mentales pour la santé primaire*. Il devrait être prêt à la fin 1994.

LAURENCE FOLLÉA

Mme Alliot-Marie devant la commission des finances de l'Assemblée nationale

La loi Evin en suspens ?

Lors d'une audition devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, le ministre de la jeunesse et des sports, Michèle Alliot-Marie, a estimé, jeudi 7 octobre, que « la suspension pure et simple » de la loi Evin contre le tabagisme et l'alcoolisme « pouvait paraître concevable dans l'attente d'une réglementation européenne » sur la publicité pour le tabac et l'alcool.

Selon le communiqué de la commission, Mme Alliot-Marie, venue présenter le budget de son ministère pour 1994, a déclaré par ailleurs que « les modalités de la compensation accordée aux organisateurs sportifs depuis la loi Evin lui paraissaient inadaptées ». Pour le ministre de la jeunesse et des sports, ce mécanisme devrait bénéficier à d'autres sports que les mécaniques, en raison du « préjudice subi par de nombreux petits clubs ayant perdu le parrainage de producteurs régionaux de vins et alcools ».

ÉDUCATION

Jean Garagnon nommé président du Haut Comité éducation-économie

M. Jean Garagnon, ancien recteur, professeur à l'université Jean-Moulin de Lyon, a été nommé, vendredi 8 octobre, président du Haut Comité éducation-économie. Il remplace M. Michel Gouilloud, directeur général adjoint du groupe Schlumberger, qui occupait cette fonction depuis janvier 1992. Le Haut Comité, créé il y a dix ans, a pour tâche d'améliorer la collaboration entre les deux secteurs et s'est vu confié récemment par le ministre de l'éducation nationale quatre axes de réflexion: l'insertion professionnelle des jeunes, le développement des formations en alternance, l'adéquation des diplômes professionnels et des qualifications exigées par les entreprises, l'ouverture européenne.

[Né le 11 juin 1929 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), Jean Garagnon est docteur en droit, agrégé et diplômé de l'institut d'études politiques de Lyon. Ancien recteur de l'université d'Abidjan (1969-1974), il est successivement recteur de l'académie de Caen (1975-1979) puis de Rennes (1979-1981). Professeur à la faculté de droit de l'université Jean-Moulin, à Lyon, conseiller de la région Rhônes-Alpes pour les questions d'éducation, il a été directeur du cabinet du président de la communauté urbaine de Lyon (COURLY), Michel Noir (1989-1990), puis directeur général des services de la région Rhônes-Alpes.]

LETTRES

Une initiative du Théâtre royal de La Haye

Mademoiselle Bok racontée aux enfants européens

AMSTERDAM

de notre correspondant

Mademoiselle Bok, une vieille dame qui se bat pour ne pas quitter sa maison insalubre, n'est pas encore connue. Mais elle gagne à l'être: son histoire a été écrite par la Néerlandaise Annie M.G. Schmidt, l'un des auteurs les plus prolixes et les plus réputés de littérature enfantine. Cette *Etrange Mademoiselle Bok* devait accéder à une célébrité égale, samedi 10 octobre. Ses aventures, traduites en vingt langues, devaient être contées ce jour-là aux enfants (jusqu'à quatorze ans) d'Amsterdam, d'Edimbourg, de Budapest, de Barcelone, de Stockholm, de Bergame ou de Toulouse, à l'occasion de la première Journée européenne de lecture théâtrale.

L'initiative a pour objectif de favoriser le développement de la lecture et de sensibiliser, accessoirement, les jeunes auditeurs-lecteurs aux littératures étrangères. Lancée sous le titre rassembleur de *Partageons nos histoires* par le Théâtre royal de La Haye, elle a reçu l'appui de plus de deux cents institutions théâtrales européennes, dont une bonne demi douzaine en France *(1)*. Cette Journée est appelée à se renouveler en se déplaçant: c'est l'œuvre d'un auteur portugais qui sera traduite et servira de support à l'édition 1995.

C. Ch.

(1) **Besançon**: Centre dramatique national. **Caen**: Comédie de Caen. **Epernay**: Le Salmanazer. **Lille**: Théâtre le Grand Bleu. **Montpellier**: Théâtre de Treize Vents et Compagnie Le Sentier qui bifurque. **Reims**: Comédie de Reims. **Rosny-sous-Bois**: La Compagnie du Labyrinthe. **Saint-Etienne**: Comédie de Saint-Etienne. **Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard)**: Gargamela. **Sartrouville**: Théâtre de Sartrouville. **Strasbourg**: Théâtre Jeunes Publics. **Toulouse**: Compagnie Sorano.

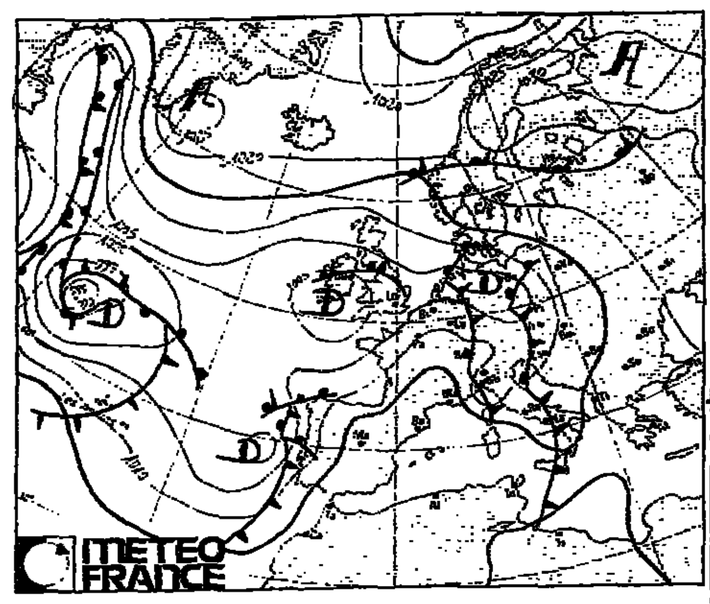
□ **Colloque : « L'intellectuel et l'écrivain ».** – La Maison des écrivains et la Société des gens de lettres organisent du 11 au 13 octobre un colloque sur le thème « L'intellectuel et l'écrivain : un dialogue français », à l'Hôtel de Massa à Paris. Débats et tables rondes – auxquels participeront notamment Philippe Sollers, Michel Deguy, Jacques Darras, Alain Finkielkraut, Jacqueline Risset, Henri Meschonnic, Olivier Rolin, Danièle Sallenave, Jean-François Lyotard... – se tiendront autour de trois grands thèmes : « Du seizième au vingtième siècle : des diverses postures de l'écrivain » ; « Les aventures du texte » ; « L'écrivain dans tous ses états ».

► **Hôtel de Massa, 38, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 75014 Paris. Tél. : 49-54-68-80.**

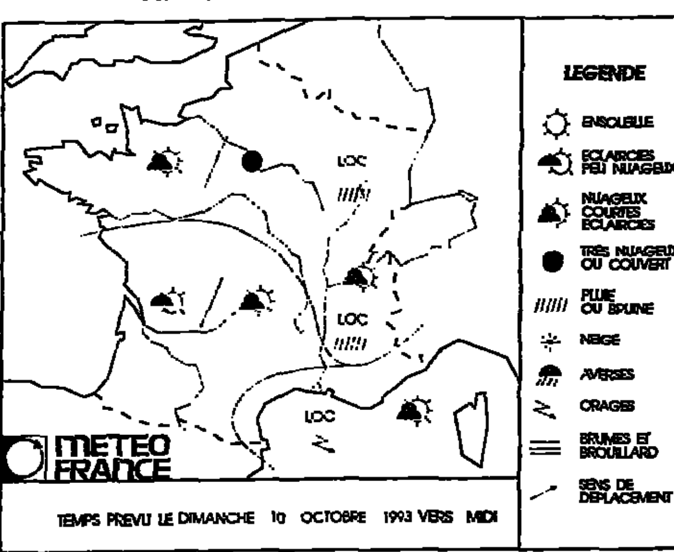
□ **Précision.** – C'est de l'université Denis-Diderot-Paris VII, que Toni Morrison, Prix Nobel de littérature pour 1993, a été faite docteur *honoris causa*. Comme nous l'avons indiqué dans *le Monde* du 9 octobre, cette distinction lui a été remise mercredi 29 septembre à la Sorbonne.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 9 OCTOBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 10 OCTOBRE 1993



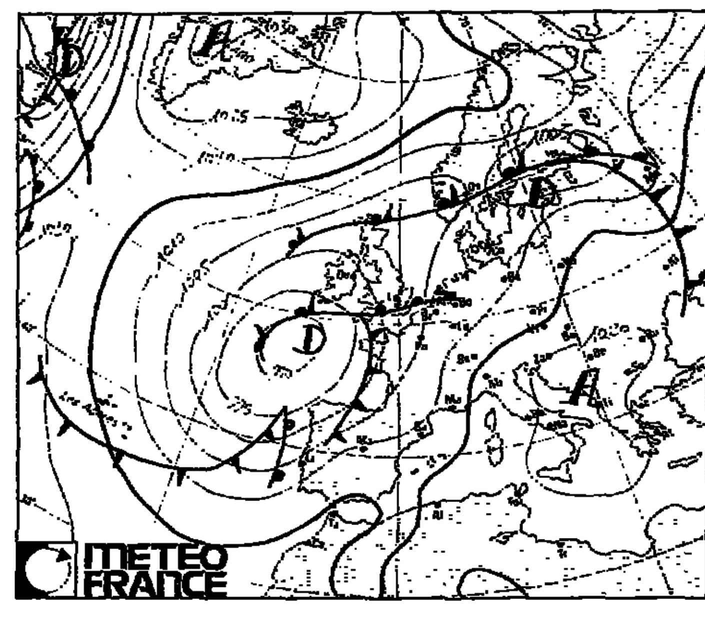
Très nuageux avec quelques pluies. – Le matin, du Centre au Nord-Est jusqu'aux Alpes du Nord, le ciel sera couvert avec quelques faibles pluies. De la Bretagne au nord de la Seine les nuages seront abondants. De l'Aquitaine jusqu'au Languedoc-Roussillon les nuages nombreux au lever du jour laisseront place à de timides éclaircies en fin de matinée. Sur le Sud-Est et en Corse le temps sera nuageux.

L'après-midi, au nord d'une ligne Nantes-Lyon, le temps sera maussade avec encore quelques gouttes par endroits. Sur les Alpes du Nord, le temps sera humide avec quelques pluies éparses faibles. Sur le pourtour méditerranéen et en Corse, les nuages seront nombreux. Sur le reste des régions sud, il y aura de belles éclaircies en cours d'après-midi. Les côtes vendéennes et landaises resteront sous les nuages bas avec un vent de sud-ouest sensible.

Les températures matinales iront de 8 à 10 degrés au nord et de 10 à 13 degrés au sud.

L'après-midi les températures seront de saison avec 15 à 17 degrés au nord et 18 à 22 degrés au Sud.

PRÉVISIONS POUR LE 11 OCTOBRE 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 09-10-1993

Valeurs extrêmes relevées entre le 08-10-1993 à 18 heures TUC et le 09-10-1993 à 6 heures TUC

FRANCE				ÉTRANGER			
AJACCIO	23	11	N	ALGER	25	12	N
BIARRITZ	15	11	N	AMSTERDAM	16	9	C
BORDEAUX	16	8	C	ATHÈNES	26	16	D
BOURGES	15	7	D	BANGKOK	33	27	P
BREST	14	10	D	BARCELONE	21	9	D
CAEN	17	9	N	BELGRADE	29	17	D
CHERBOURG	17	10	N	BERLIN	18	13	P
CLERMONT-FER	15	5	N	BRUXELLES	16	9	D
DIJON	14	6	C	COPENHAGUE	13	10	P
GRENOBLE	19	8	D	DAKAR	31	22	D
LILLE	16	9	C	GENÈVE	13	6	B
LIMOGES	14	6	N	ISTANBUL	22	16	D
LYON-BRON	13	7	B	JÉRUSALEM	26	14	D
MARSEILLE	20	9	D	LE CAIRE	31	18	D
NANCY	15	8	D	LISBONNE	18	14	C
NANTES	16	10	C	LONDRES	17	10	N
NICE	20	10	D	LOS ANGELES	21	17	C
PARIS-MONTS	17	8	N	LUXEMBOURG	13	9	C
PAU	17	6	C	MADRID	15	8	P
PERPIGNAN	18	6	N	MARRAKECH	25	14	D
POINTE-A-PITRE	33	25	D	MEXICO	23	11	D
RENNES	16	9	C	MILAN	17	6	B
ST-ETIENNE	13	6	D	MONTRÉAL	7	3	B
STRASBOURG	14	10	C	MOSCOU	15	6	C
TOULOUSE	16	5	N	NAIROBI	24	12	N
TOURS	16	8	N	NEW-DELHI	35	22	P
				NEW-YORK	23	16	N
				PALMA-DE-MAJ	21	9	D
				PÉKIN	24	14	D
				RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
				ROME	25	18	N
				HONGKONG	–	–	–
				SÉVILLE	23	18	C
				SINGAPOUR	32	27	C
				STOCKHOLM	15	8	C
				SYDNEY	–	–	–
				TOKYO	18	14	D
				TUNIS	28	17	N
				VARSOVIE	19	11	D
				VENISE	20	15	N
				VIENNE	21	14	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 9 octobre

TF 1

20.45 Variétés : **Garçon, la suite !** Emission présentée par Patrick Sébastien.
22.55 Téléfilm : **Désir fatal.** De Fred Olen Ray.
0.30 Journal et Météo.
0.35 Magazine : **Le Club de l'enjeu.**

FRANCE 2

20.50 Divertissement : **Ça n'arrive qu'une fois.**
22.45 Variétés : Taratata. *Invité : Marc Levoine.*
0.10 Journal et Météo.
0.25 Magazine : La 25e Heure. Ceux de chez nous, de Sacha *Guitry, avec la collaboration* de Frédéric Rossif.

FRANCE 3

20.50 ▶ Série : **Des héros ordinaires.** Contrôle d'identité, de Peter Kassovitz.
22.20 Journal et Météo.
22.45 **Jamais sans mon livre.** Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Beyon *(Haut Fonctionnaire)* ; Emmanuèle Bernheim *(Sa femme)* ; Boris Cyrulnik *(les Nourritures affectives)* ; Jean-Paul Dubois *(Prends soin de moi)*.
23.40 Magazine : Musiques sans frontière.
0.25 *Continentales Club.*

CANAL PLUS

20.30 *Téléfilm :* **L'Amour en noir.** De Roy Battersby.
22.15 Documentaire : **Crossroads, la musique du diable.** D'Agnès Bonnet.
23.35 Flash d'informations.
23.45 Cinéma : **La Malédiction 4.** □ Film américain de Jorge Montesi et Dominique Othenin-Gerard (1991).
1.20 Cinéma : **Les Imposteurs.** ■ Film britannique de Michael Lindsay-Hogg (1991) (v.o.).

ARTE

20.40 Documentaire : **Songlines.** Sur les traces de Bruce Chatwin en *Australie. De Barbara* Dickenberger.
22.10 Téléfilm : **L'Ecole de la haine.** De Hanno Brühl et *Dieter* Bongartz.
23.55 Documentaire : **Jazz in the Night.** Le Vienna Art Orchestra, d'Ernest A. Grandits.
0.25 Série : Trois étoiles. D'Antoni Janes (rediff.).

M 6

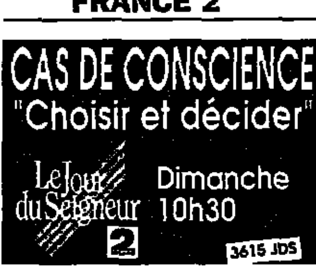
20.35 Magazine : **Stars et couronnes.** Présenté par Eléonore de Galard (et à 1.10).
20.50 Téléfilm : **Une intime conviction.** De David Greene.
0.30 Série : **Soko, brigade des stups.**

Dimanche 10 octobre

TF 1

20.45 Cinéma : **Le Professionnel.** □ Film français de Georges Lautner (1981).
22.40 Magazine : **Ciné dimanche.**
22.50 Cinéma : **A nous la victoire.** ■ Film américain de John Huston (1980).
0.45 Cinéma : **Le Consul honoraire.** ■ Film britannique de John Mackenzie (1983).

FRANCE 2



20.50 Cinéma : Predator. ■ Film américain de John McTiernan (1987).
22.40 Cinéma : Raging Bull. ■■ *Film américain de Martin* Scorsese (1980).

FRANCE 3

20.50 Série : L'Heure Simenon. Le Rapport du gendarme, de Claude Goretta.
21.50 Planète chaude. Colombie : la guerre de la drogue. 2. Guerre totale.
22.55 Journal et Météo.
23.25 ▶ Magazine : Le Divan. Alain Finkielkraut, philosophe.
23.50 *Cinéma : Les Cinq* **Gentlemen maudits.** ■ Film français de Julien Duvivier (1931).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : **Rhapsodie en août.** ■ Film japonais d'Akira Kurosawa (1991).
22.05 Flash d'informations.
22.15 Magazine : **L'Equipe du dimanche.** Football ; Boxe ; Basket-ball américain.

ARTE

20.40 Soirée thématique : **Jacques Brel.** Soirée conçue par Claude-Jean Philippe.
20.41 Documentaire : Quand *on n'a que l'amour.* De Claude-Jean Philippe
21.55 Documentaire : **Jacques Brel à Bruges.** D'Alain Dhénaut.
22.35 Documentaire : **Bibliothèque de poche.**
23.05 *Documentaire :* **La Vie à mille temps.**

M 6

20.45 Téléfilm : **De parents inconnus.** De *Sheldon Larry.*
22.25 Magazine : Culture pub.
22.55 Cinéma : Félicia. □ Film français de Max Pecas (1976).
0.40 Six minutes première heure.

CARNET DU Monde

Décès

Christian AZNAR

a subitement pris *la décision de quitter* tous ceux qui l'aimaient, le 7 octobre 1993.

La cérémonie d'au-revoir *sera célébrée* mardi 12 octobre, à 10 h 30, en la basilique Sainte-Clotilde, 23 *bis*, rue Las-Cases, Paris-7e.

Christiane Aznar, née Borsgelot,
et ses enfants,
54, rue des Parigots,
92150 Suresnes.

– Mme Micheline Charrier,
son épouse,
M. et Mme Claude Charrier,
Mme Jacqueline Charrier,
M. et Mme Jean-Jacques Perreau,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.
Et toute la famille, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel CHARRIER,
général de brigade
d'infanterie de marine (c.r.),
promotion de Saint-Cyr « Joffre »
1930-1932,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 25 septembre 1993.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 29 septembre, à Auxerre.

23, boulevard Lyautey,
89000 Auxerre.

– Mme Isabelle Papelard et Massimo,
M. Jean-Louis Papelard et Janine,
ses enfants,
M. et Mme Fernand Papelard,
Le docteur René Massari,
Madame et leurs filles,
Le docteur Denise Japy,
Monsieur et leurs enfants,
ses frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Léone MASSARI-PAPELARD,

survenu à Paris le 6 octobre 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 octobre, à 8 h 30, en l'église Sainte-Anne de la Maison-Blanche, 186, rue de Tolbiac, Paris-13e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.

27, rue Charles-Fourier,
75013 Paris.

– Cécile, Laurent et Geneviève,
Marielle, Virginie, Bénédicte,
ses enfants,
Bruno, Nicolas et Christophe,
ses petits-enfants,
Mme Madeleine Detrois,
sa mère,
Jean Detrois et Roselyne Tranié,
son frère et sa sœur,
Ses belles-sœurs et beaux-frères,
Sa famille et ses amis,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madeleine SILHOUETTE,
née Detrois,

le 7 octobre 1993, à cinquante-sept ans.

La messe sera célébrée par le Père Delzant, le lundi 11 octobre, à 16 heures, en l'église Saint-Matthieu-de Bures-sur-Yvette (Essonne).

73 *bis*, rue Charles-de-Gaulle,
91440 Bures-sur-Yvette.

Remerciements

– Rennes.

Profondément touchées par les nombreuses marques d'affection et de sym*pathie qu'elles ont reçues lors du décès* de

Mme Yvette STEIB,

les familles Noël et Steib vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le samedi 9 octobre 1993, à 18 h 30, en l'église grecque orthodoxe, 7, rue Georges-Bizet, Paris-16e, à la mémoire de

Shukri Hanna SHAMMAS,

rappelé à Dieu, au Liban, le 17 septembre.

Les condoléances seront reçues à l'église à l'issue de la cérémonie.

Anniversaires

– Pour le vingt-troisième anniversaire du décès accidentel de

Françoise ABACH-JAUFFRET,

ses parents demandent à ceux qui l'ont connue, aimée et qui gardent son souvenir, une douce et affectueuse pensée.

1er septembre 1939-11 octobre 1970.

– Il y a douze ans, le 10 octobre 1981,

Dominique ELIAKIM-DUBUS

a quitté les siens.

Elle avait vingt-trois ans.

Que ceux qui l'ont connue aient une pensée pour elle.

Services religieux

– La *cérémonie* annuelle à la mémoire des fondateurs des Eclaireurs israélites de France et de nos camarades disparus dans l'année, en particulier

Jacques PULVER
et
Edouard SIMON
(Bouli),

aura lieu exceptionnellement à la synagogue, 14, rue Chasseloup-Laubat, Paris-15e, jeudi 14 octobre 1993, à 19 heures.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6145

HORIZONTALEMENT

I. N'est évidemment pas à côté de la plaque. – II. L'attitude des gens qui ne veulent pas se frapper. Qui n'a rien coûté. – III. Perdues par celui qui renonce. Animaux. – IV. Note. Donner des couleurs. Ne sent pas la rose. – V. Substance organique. Des choses sans importance. – VI. Son eau se boit goutte à goutte. Fume à l'étranger. On frappe fort quand il n'y en a pas. – VII. En Allemagne. Peut être une ombre au tableau. – VIII. Un homme qui a bien mérité d'avoir la paix. Pronom. Récipient. – IX. Grosses moulures. Douillette quand elle est chaude. – X. Fournit de l'huile. Table sur le marché. Pays. – XI. Ancienne mesure. Chante comme un montagnard. Sujet peu éclairé. – XII. *Garnissent un portique.* Ruminant disparu. Symbole. – XIII. Qui ont pu nous enrichir. Un aspect du papier. Dieu pour Moïse. – XIV. Préposition. Commence à être fané quand il y a des bourgeons. Est parfois pensionnaire d'un zoo. – XV. *Présentés sur un plateau.* Des femmes qui pourraient se plaindre d'être traitées comme des garçons.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II											■				
III							■							■	
IV			■									■			
V								■							
VI				■					■						■
VII					■										
VIII						■								■	
IX		■						■							
X						■					■				
XI	■					■						■			
XII						■	■				■		■		
XIII				■	■						■			■	
XIV			■							■					
XV						■									

VERTICALEMENT

1. Qui peut aller sans inquiétude à la chasse. Une grande échelle. – 2. Nous a apporté la guigne. Est fermée par un cordon. – 3. Bon à cueillir. Ont un train spécial. – 4. N'est évidemment pas fidèle. Folle, dans les champs. Permet un contrôle. – 5. Mangeoire. Anneaux. En France. – 6. Comme certains tirs. Préposition. – 7. Fin de bail. Coule à l'Est. Perdus dans une salle. – 8. Comme un bleu. Servie *dans un pub. Le travail de celui qui* est à la remorque. – 9. Qui a donc un emploi. Cerise, dans une baie. – 10. Ville de Belgique. Immerger. – 11. N'attendent pour se glisser qu'un moment d'inattention. Protège une phalange. – 12. Bien *nourri quand il y a beaucoup de* pruneaux. Combattit les gnostiques. Passionné. – 13. Certains doivent juger sur la mine. Evoque un joli teint. – 14. Un vague sujet. Donne de la force. En Suisse. Bande d'étoffe. – 15. Insectes. Procurent un certain rafraîchissement.

Solution du problème n° 6144

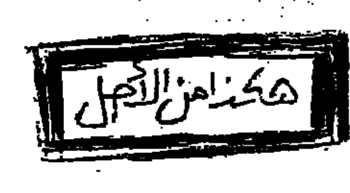
Horizontalement

I. Intrigues. – II. Narines. – III. Storistes. – IV. Tapantes. – V. Il. Sien. – VI. Gît. Spa. – VII. Ataraxie. – VIII. Ter. Relus. – IX. Sabre. – X. Une. Reste. – XI. Rossés. An.

Verticalement

1. Instigateur. – 2. Natalité. Nô. – 3. Trop. Terses. – 4. Riras. – 5. Inini. Arbre. – 6. Geste. Xérès. – 7. Ustensiles. – 8. Es. Peu. Ta. – 9. Sus. BA. Sven.

GUY BROUTY



ARTS

LA FOIRE INTERNATIONALE DE L'ART CONTEMPORAIN *au Grand Palais à Paris*

La modernité sage et mesurée de la FIAC

Le ministre de la culture a inauguré, vendredi 8 octobre, la vingtième édition du rendez-vous annuel des galeristes

Après les officiels, la foule. Jamais vu ça, disait sur le coup de 21 heures une galeriste de Philadelphie, en jettant, depuis la coursive, un coup d'œil panoramique sur les allées saturées de visiteurs. Il est vrai qu'elle mettait pour la première fois les pieds à la FIAC, et ne savait pas que la soirée inaugurale est depuis longtemps un événement couru dans Paris. Un événement qui, dans les années 80, était enveloppé d'extravagances : art, spectacle et mode y faisaient meilleur ménage qu'aujourd'hui. Les temps ont changé, la FIAC, qui a vingt ans cette année, semble plus en état de veille et prête à allumer des bougies qu'à faire sauter les bouchons de champagne. La cuvée FIAC 93 est sage, réservée, honnête.

Le mot étant frappé d'interdiction partout dans la foire, on ne parlera pas de «crise». Pas d'argent non plus, les galeristes présents, jeunes et vieux côte à côte et solidaires dans les stands, au moins pendant les dix jours de foire, ont apparemment le souci de faire oublier l'image mercantile de la profession. A moins qu'ils n'y soient contraints. Toujours est-il que beaucoup d'entre eux se présentent avec leurs artistes, ceux qu'ils défendent dans leur galerie, et non avec des «coups». Ils y gagneront en respectabilité. Ils en ont besoin. Ils ont besoin de retrouver les vrais amateurs. Ce n'est pas un hasard si les stands sont pleins de dessins, de très bons dessins anciens comme chez Krugier, qui confronte Ingres et Picasso, ou modernes, comme au stand Blondeau, qui réunit un choix de Dubuffet tout à fait remarquable.

Le dessin, lieu par excellence de dégustation de l'art, a toujours été présent à la FIAC, mais en général au revers des cimaises, dans des petits cabinets presque particuliers, à l'abri des allées. Cette fois, il est partout en évidence, concurrençant presque la peinture. On voit bien les œuvres sur papier, peut-être aussi parce que la peinture ne déborde pas vraiment de son cadre, et qu'à l'intérieur de son cadre, d'ailleurs de format sensiblement réduit, elle fait preuve de mesure : mesure des couleurs, mesure des coups de brosses. Le temps de la *«bad painting»* est plutôt révolu. N'en reste que quelques poches, comme Di Rosa, chez Louis Carré, on ne sait d'ailleurs trop pourquoi. Par contre le temps pas très nouveau de la peinture déviée de l'écriture est arrivé (par exemple avec Gysin à la Galerie de France).

Peu de choses à offrir

Si, très raisonnablement, les stands sont dans l'ensemble plus petits, il en reste quelques grands, à la mesure de ce que les galeristes proposent : comme toujours du bon, avec Gmurzynska, encore et toujours défenseur des avant-gardes historiques dans les pays de l'Est (cette année Rodchenko), avec Waddington, ses Bacon, ses Dubuffet, ses Hockney, qui ont un petit air par-fois de déjà vu, ou avec Kasten Greve, qui est à peu près le seul à proposer de gros morceaux contemporains à l'américaine : Chamberlain, Louise Bourgeois, Sol Lewitt... Mais aussi du très mauvais, en vrac, comme Trigano à un bout de la nef, et du tout et n'importe quoi, et même du bon, comme Piltzer à l'autre bout. Pour compenser les excès et les surcharges des cimaises, il y a fort heureusement des galeristes qui ont apporté du soin à l'accrochage d'ensembles cohérents de qualité, tout le long de l'allée principale, mais aussi dans les pourtours. Les expositions individuelles sont rares : les galeristes ne sont pas fous.

Beaucoup de dessins, de peinture classique moderne et pas très contemporaine, en des formats susceptibles de se vendre, des stands plus petits, plus de galeries : près de 170, alors que d'habitude elles étaient à peine 150, moins d'expositions individuelles : La FIAC 93 n'est pas très spectaculaire. La survoler ne donne rien, que quelque lapin de Flanagan, quelque éléphant de Dietman, quelque chien de Koons. On ne peut que se borner à quelques constats de surface. Notamment que l'écart entre l'ancien, décidément très ancien, et le nouveau, entre ce qui a un peu d'âge et la peinture fraîche, est singulièrement mince : cette année, la FIAC, picturale comme au bon vieux temps, a peu de chose à offrir, signe des temps, qui puisse rompre la chaîne picturale, peu d'art conceptuel, peu de minimalisme et autres nouvelles tendances qui avaient eu tant de mal à faire leur entrée dans la foire. L'objet néodadaïste, symbolique ou pervers, y tient une petite place (A. B. Galerie, avec Michèle Blondel). la photo y est rare, mais Serrano est en bonne place (chez Lambert et chez Paula Cooper), la vidéo quasi inexistante, sauf au stand de Roger Pailhas, qui s'en sert pour présenter les activités de sa galerie... Où sont donc passées les 42 galeries intronisées cette année, dont on attend quelque ancrage d'actualité, quelque nouveauté ? A l'étage, dans la coursive : on y reviendra, mais, à première vue, il ne semble pas qu'elles bouleversent fondamentalement les données d'en bas, dans la grande nef, pas plus que les galeries américaines, pourtant plus nombreuses que les années passées. Elles sont regroupées au fond de l'allée centrale. On y voit de beaux tableaux d'Agnes Martin, mais aussi des *Tournesols* géants de Charles Belle, un jeune Français. Pourra-t-on dire que la FIAC 93 est peut être aussi celle de la jeune peinture française, pour le meilleur et pour le pire ?

GENEVIÈVE BREERETTE

► **FIAC, Grand Palais, avenue, Winston-Churchill, à Paris (8e). Métro : Champs-Elysées-Clémenceau. De 12 heures à 20 heures, le week-end de 10 heures à 20 heures, nocturne le 14 octobre jusqu'à 23 heures. Jusqu'au 17 octobre. 50 F.**

MUSIQUES

ÉCLAIRS SUR L'AU-DELA, *de Messiaen, à l'Opéra-Bastille à Paris*

L'ultime récapitulation

Imprévisible, infatigable Messiaen. On croyait qu'il avait passé les dernières années de sa vie à de petits travaux, et que la maladie n'avait cessé de le miner après la création, en 1989, de *la Ville d'en haut*, manière de concerto pour orchestre, dernière œuvre qui fut exécutée de son vivant. Eh bien non ! Le vieux monsieur avait repris gaillardement le crayon, s'était bien gardé de refuser une commande de l'Orchestre philharmonique de New-York et avait livré sa pièce montée : dirigée par Zubin Mehta, la formation new-yorkaise avait fêté, à la date du 5 novembre 1992, son cent-cinquantième anniversaire avec *Eclairs sur l'au-delà*, quatre-vingt-dix minutes de Messiaen, un monument. La création fut posthume, le musicien était mort en avril, les éclairs venaient de l'au-delà.

Jeudi 7 octobre, Muyng-Whun Chung, au pupitre de son Orchestre de l'Opéra, a dirigé sur la scène de la Bastille la création française de ces onze méditations qui disent aussi clairement qu'un missel l'extase de la vie éternelle et les merveilles de la Jérusalem céleste. Merveille, en effet, d'un créateur revisitant tout ses travaux passés pour en distiller le meilleur en onze épures, totalement décantées. Merveille aussi des hasards de la vie, si l'on peut dire. Les dernières notes que Messiaen allait tracer sur le papier rayé formeraient les lignes entrecroisées, tournant lentement autour d'un épicentre, d'une «Carte du ciel» musicale intitulée *Lumières du Paradis*, message ultime d'harmonie et de paix.

On aurait auparavant retrouvé, au fil des louanges et des prières qui composent les onze *Eclairs*, l'écho des sonneries glorieuses et des coups de tonnerre d'*Et expecto resurrectionem mortuorum*, les cordes pures et lumineuses des *Petites liturgies*, la simplicité mélodique proprement beethovénienne du *Quatuor pour la fin du temps*, les secousses telluriques de la *Turangalila symphonie*, et les oiseaux, évidemment, exotiques, ordinaires, toute une volière chantant à gorges déployées en un tutti de dix flûtes extraordinaires : *l'Arbre de la Vie*.

Chung voue une dévotion sincère à Messiaen. Il l'a prouvée par un enregistrement de la *Turangalila* avec les musiciens de l'Opéra parisien, un disque compact paru chez Deutsche Gramophon, dont l'auteur avait supervisé la qualité. Mais le chef coréen a confirmé par ce concert de profondes affinités avec le son pur, les rythmes cellulaires, le temps étiré, avec la modalité faussement asiatique, faussement archaïque de cette musique. Musique jouée ce soir-là merveilleusement juste, éthérée, intemporelle, et si raffinée ! L'acoustique ayant toute la limpidité souhaitée, on découvrit que l'Opéra de Carlos Ott était, en fait, une salle de concert formidable. Imprévisible Bastille...

ANNE REY

THÉÂTRE

Cauchemars d'en France

A Nanterre, Alain Françon dirige «la Remise» de Roger Planchon. Rencontre avec l'auteur et le metteur en scène

Tandis que dans la salle polyvalente se donne le spectacle de Matthias Langhoff, *Désir sous les ormes*, d'Eugène O'Neill (*le Monde* du 4 mai 1992 et du 27 janvier 1993), dans la grande salle viennent de commencer les représentations de *la Remise*, première pièce de Roger Planchon créée par lui-même en 1962, aujourd'hui mise en scène par Alain Françon (*le Monde* du 23 mars). *La Remise*, souvenirs d'Ardèche, épopée brutale à propos d'une enquête sur un suicide inexpliqué. L'histoire traverse deux générations d'une famille amputée par deux guerres et par la misère, et qui, sur fond de bouleversement social et d'exode rural, se désintègre. *«Alain Françon m'a offert un merveilleux cadeau»*, dit Roger Planchon. Un cadeau en forme de spectacle intense, tranchant, tenu par un ensemble formidablement cohérent de comédiens. Alain Françon avait déjà l'idée monter *la Remise* pendant les répétitions de son précédent spectacle, *la Compagnie des hommes*, d'Edward Bond, une histoire de famille encore, violente et sardonique, mais qui se passe dans les milieux de la haute finance.

Roger Planchon, auteur

«A cette époque-là, c'était donc vers 1962, je ne me considérais pas comme un auteur : j'adaptais, je composais des collages en pensant avant tout «spectacle». J'écrivais aussi, mais sans envisager de montrer mes manuscrits à qui que ce soit, encore moins de les faire publier. J'en ai d'ailleurs perdu des quantités. Et puis un jour, quelqu'un me demande un scénario. Comme déjà je rêve de cinéma, j'accepte, et je commence à me poser les problèmes de fond : il ne s'agit plus de rafistoler des textes, il s'agit de créer des personnages, de les mettre en relation, entre eux et avec le monde.

» L'envie me vient d'un film sincère sur un oncle qui s'est suicidé, personne n'a jamais su exactement pourquoi. Une sorte d'enquête sur ma famille paysanne. Je ne vis plus la même existence, mais ils ne m'ont pas quitté. Je réfléchis, je travaille, j'écris un schéma, des bouts de dialogue, et le producteur, initiateur de cette affaire, fait faillite. Refrain connu au cinéma. Je me retrouve avec quarante pages, que seul connaît Jean Bouise. Nous habitons l'un à côté de l'autre, il est comme mon frère.

» C'est grâce à Jean Bouise que j'ai poursuivi ce travail. Sans lui, je serais resté purement metteur en scène. Il me dit : ne laisse pas tomber, adapte le scenario pour la scène. Jour après jour, il m'encourage. Finalement, le spectacle est très moyennement accueilli, c'est le moins qu'on puisse dire. On va jusqu'à m'accuser de prôner le retour à la terre, alors que je raconte l'exil des populations rurales. Il faut dire qu'à l'époque, quand on dit «paysan», on pense «Pétain».

» D'une façon générale – nous sommes en plein âge d'or du brechtisme – je suis considéré comme un traître par les orthodoxes, qui me reprochent l'absence de «distance» dans le jeu des comédiens, le naturalisme de la mise en scène ; on parle de «petit Zola illustré». Pendant une représentation, j'entends un spectateur, un ami, crier : *«Quel con, Planchon»*, et ça me fiche un coup. Il est vrai que mettre en scène son propre texte, quand on est un auteur débutant, est quasiment impossible. Je reconnais la maladresse de cette première version, que j'ai beaucoup retravaillée. C'en est une seconde que j'ai confiée à Françon, je l'ai même améliorée depuis, sans rien changer au contenu : la désertification des campagnes, l'écologie, tous ces thèmes sont déjà présents, mais, à la création, ils n'existent pas encore dans la tête du public. Ou, plutôt, ce sont des thèmes de droite. Le plus curieux, c'est qu'une partie de l'histoire se passe lors de la chute de Dien-Bien-Phu – *la Remise* est, je crois, la seule pièce française traitant de la guerre d'Indochine – et que personne, absolument personne, ne le relève.

» Mon écriture est modeste : moins brillante que mes mises en scène. La pièce est construite en séquence, c'est un phénomène d'époque. Je ne fais que suivre l'exemple de Vinaver, de Gatti. D'une manière générale, je travaille vite, l'été, en vacances, pressé par le temps – pour *Gilles de Rais*, j'ai mis sept jours, – en imaginant les comédiens qui vont jouer. Je suis obligé de revenir avec un texte, déjà programmé. J'amène un premier jet, que j'arrange en cours de répétitions, mais qui reste malgré tout fragile. Depuis, j'ai pris l'habitude de lire mes pièces en public avant de les monter. Ainsi, je suis obligé d'aller jusqu'au bout d'une seule traite, ce qui m'est impossible quand je suis seul. D'autre part, je teste les réactions.

Je suis en train de travailler sur *les Libertins*, que je dois créer à Chaillot, et qui montre comment la province a vécu 1789.

» Cinq ans séparent *les Libertins* de *la Remise*. Les deux pièces ont en commun de montrer les répercussions de l'Histoire sur des gens qui la reçoivent de loin. *La Remise*, dans la mesure où l'on parle du désarroi des paysans, trouve un écho dans l'actualité. Leur situation n'a pas tellement changé. Ils sont restés enfermés dans des situations explosives, bloqués par le double langage des politiques. En tout cas, il ne s'agit pas d'une révolte paysanne, mais de la déroute d'une famille. Avec la distance du temps, cette histoire qui m'était trop proche est devenue une fable. C'est ce qu'Alain Françon, dans sa mise en scène précise et dépouillée, a si bien compris.»



MARC ENGUERRAND

Pierre Berriau et Dimitri Jourde.

Alain Françon, metteur en scène

«Déjà quand nous étions au Théâtre Eclaté d'Annecy, avec André Marcon, nous avions fait une lecture de *la Remise*. La première fois que j'ai mis les pieds dans un théâtre, c'était à Villeurbanne, pour le voir dans *l'Infâme*, que j'aurais pu monter d'ailleurs. Ou bien *le Cochon noir*. Mais, finalement, ce qui a déterminé mon choix, c'est Planchon lui-même, l'homme. Celui qui a vécu cette pièce, qui l'a écrite comme on déterre ses morts, comme s'il s'était fait peur, vraiment peur. A un moment, il fait dire au curé : *«Ce pays est un rêve.»* De ces rêves qui vous laissent pétrifiés de terreur. Je connais bien sa campagne. Je suis né dans la Haute-Loire, qui n'est pas loin de l'Ardèche, avec des paysages semblables, moins rudes peut-être, mais tout aussi austères. Planchon m'a donné une version sensiblement différente de celle que nous avions lue à Annecy. Elle mêle l'intime et l'Histoire, c'est une pièce shakespearienne. Elle traverse le temps, de la guerre de 1914 à celle d'Indochine, avec une énorme liberté, sans esprit didactique. Planchon ne se situe pas quelque part au-dessus de l'action, il n'en suit pas le déroulement du haut d'une certitude idéologique. Il plonge à l'intérieur, en plein dans le concret. Les personnages sont marqués de cicatrices. L'un a été gazé, l'autre blessé par une mine... L'écriture aussi possède une dimension physique, épaisse. Planchon n'a pas imité ni reproduit le parler paysan. Il a reconstruit un langage violent, abrupt, à la fois lourd et fulgurant, avec des expressions toutes faites, des moments poétiques.

» Au départ, les acteurs ont opposé une résistance à la trivialité du langage, puis, peu à peu, se sont rendu compte que la pièce, c'est ça. Qu'ils devaient travailler cette âpreté. Je n'ai jamais fait référence à la paysannerie. Je n'allais pas leur demander de mimer le paysan, de se livrer au faux-semblant, sinon on tombait dans l'image d'Epinal.

» On peut trouver des liens, c'est vrai, entre *la Compagnie des hommes* de Bond et *la Remise*. Les deux pièces se rapportent à la tragédie, tout au moins au théâtre épique. L'une et l'autre montrent des clans en voie de désintégration, exposent les conflits entre les pères et les fils. L'une et l'autre se donnent tous les moyens de la fiction, sans souci de logique. Elles mêlent les morts aux vivants, passent d'un genre à l'autre, d'une scène onirique à un morceau de vaudeville, mais sans jamais rien d'arbitraire. L'une et l'autre pièce me mènent à une réflexion sur l'enfermement : nous nous sommes fait remiser, et je ne pense pas seulement à ma génération.

» J'ai fait beaucoup de choses, je suis allé jusqu'à monter du Feydeau, ce que je ne renie absolument pas. A présent, au risque de paraître pédant, j'ai besoin de textes qui me permettent un travail civique. Naturellement, à chacun de mes spectacles, je parle de moi, mais de moi parmi les autres. J'ai commencé à répéter *la Remise*, enrichi de ce que m'avaient enseigné le travail sur *la Compagnie des hommes* et les conversations avec Bond. Il peut sembler parfois naïf dans sa façon de considérer la scène comme «le» lieu où peut se dire «la Vérité». Mais ses théories sur la pratique théâtrale sont d'une formidable pertinence. Tout à coup ce qu'il dit est en or. Planchon n'est jamais naïf. Avec lui, j'ai beaucoup discuté aussi. Moins de la pièce que de l'Ardèche, et de lui au milieu de tout ça, de sa famille, de la misère – «remise», c'est «misère» inversé. Il m'a raconté que lorsque ses trois oncles ont dû abandonner la ferme pour aller chercher du travail en ville, le premier a mis son vieux costume. Le second, qui n'en avait pas a dégoté un vieux pantalon rapiécé. Quant au troisième, tout ce qu'il a trouvé, c'est une robe, et il est parti habillé en femme.

» Le théâtre de Planchon est loin de la désespérance. Il dégage une terrible vitalité. Comme lui. A la première répétition de *la Remise*, il est venu. Je suis allé le chercher à la gare, j'étais énervé, je n'avais pas mangé, je n'avais pas faim, j'étais noué. J'imaginais qu'il devait être inquiet et, forcément, il l'était. Il a quand même pris le temps de s'arrêter dans un bistrot pour déjeuner... Il a une vraie santé, ça se voit dans ses spectacles, ça se voit comme ça.»

Propos recueillis par
COLETTE GODARD

► **Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, à Nanterre (Hauts-de-Seine). RER : Nanterre-Préfecture puis navette gratuite. Du mardi au samedi à 21 heures. Dimanche à 16 h 30. Jusqu'au 11 novembre. Tél. : 46-14-70-00. 100 F, 110 F et 130 F.**

AGENDA

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

CLIFFHANGER. Film américain de Renny Harlin, v.o. : Forum Horizon, 1er *(45-08-57-57 ; 36-65-70-83)* ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; *Gaumont Marignan-Concorde*, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e *(45-75-79-79)* ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC *Montparnasse*, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e *(43-43-01-59 ; 36-65-70-84)* ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; *Miramar*, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

GARÇON D'HONNEUR. Film américano-taïwanais d'Ang Lee, v.o. : Forum Horizon, 1er *(45-08-57-57 ;* 36-65-70-83) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La *Bastille, 11e (43-07-48-60)* ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

KING OF THE HILL. Film américain de Steven Soderbergh, v.o. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; *Ciné Beaubourg, 3e* (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

RAINING STONES. Film britannique de Ken Loach, v.o. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné *Beaubourg, 3e (42-71-52-36)* ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand *Ecran Italie, 13e* (36-68-75-55).

UNE NOUVELLE VIE. Film français d'Olivier Assayas : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; *Gaumont Gobelins bis*, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Intégrale Sacha Guitry : Ils étaient neuf *célibataires (1939), de Sacha Guitry*, 14 h 30 ; la Malibran (1943), de Sacha Guitry, 16 h 30 ; Bonne Chance (1935), de Sacha Guitry, 19 h ; les Trois font la paire (1957), de Sacha Guitry et Clément Duhour, *21 h*.

DIMANCHE

Intégrale Sacha Guitry : le Comédien (1947), de Sacha Guitry, 14 h 30 ; Napoléon *(1954), de Sacha Guitry*, 16 h 30 ; la Vie à deux, de Vincent *Garencq, 21 h*.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

Hommage à Cinecitta international : *Larmes de joie* (1960, v.o. s.t.f.), de Mario Monicelli, 17 h ; les Grands Magasins (1939, v.o. s.t.f.), de Mario Camerini, 19 h 30 ; le Conformiste (1970, v.o. s.t.f. - version intégrale restaurée), de Bernardo Bertolucci, 21 h 30.

DIMANCHE

Hommage à Cinecitta international : Malombra (1984, v.o. s.t.f.), de Bruno Gaburro, *17 h ; l'Enfer dans la ville* (1958, v.o. s.t.f.), de Renato Castellani, *19 h 30 ; la Classe ouvrière va au paradis* (1971, v.o. s.t.f.), d'Elio Petri, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Le Cinéma arménien : les Fantômes du chapelier *(1982), de Claude Chabrol*, 14 h 30 ; le Noyer solitaire (1986), de Frounzé Dovlatian, 17 h 30 ; Andy (1963, v.o. s.t.f.), de Richard Sarafian, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma arménien : Aimez-moi ce soir (1932, v.o. s.t.f.), de Rouben Mamoulian, 14 h 30 ; le Raisin vert (1973, v.o. s.t.f.), de Bagrat Hovhannessian, 17 h 30 ; la Nature (1982, v.o. s.t.f.), de Stepan Galoustian, le Paradis perdu (1991, v.o. s.t.f.), de David Safarian, *20 h 30*.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

Hommage à Edith Piaf : Edith Piaf (1966) de Miréa Alexandresco, Moustaki, parolier de Piaf (1982) de Fernand Moszkowicz, 67 bis, Boulevard Lannes (1991) de Jean-Claude Labrecque, 14 h 30 ; Eclair journal, Etoile sans *lumière (1945) de Marcel Blistène*, 16 h 30 ; Piaf rechante (1962) de Hubert Knapp, Actualités Gaumont, Edith Piaf, quatre ans déjà (1961) de Blistène, 18 h 30 ; Eclair journal, Edith et Marcel (1982) de Claude Lelouch, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à Edith Piaf : Edith Piaf, une brève rencontre (1992) de Michel Wyn, Eclair journal, Simone Berteaut parle de *sa sœur Piaf (1969) de Gérard Poitou*, 14 h 30 ; Piaf rechante (1962) de Hubert Knapp, Actualités Gaumont, Edith Piaf, quatre ans déjà (1961) de Blistène, 16 h 30 ; Actualités Gaumont, *Paris chante toujours (1951)* de Pierre Montazel, 18 h 30 ; Piaf, je repars à zéro *(1960) de Roger Benamou, Actualités* Gaumont, Edith Piaf (1973) de Robert Manthoulis, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

AKIRA (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) : Denfert, 14e *(43-21-41-01)*.

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum *Orient Express*, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, *14e* (43-21-41-01).

L'AVOCAT DU DIABLE *(A., v.o.)* : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : *Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ;* 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; *36-65-70-45)*.

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO *(Fr.)* : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La *Géode, 19e (36-68-29-30)* ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; *36-65-70-43) ; UGC Triomphe, 8e* (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; *UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ;* 36-65-70-76).

BENNY & JOON *(A., v.o.) : Gaumont* Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

DANDY *(All., v.o.) : Accatone, 5e* (46-33-86-86).

DANS LA LIGNE DE MIRE *(A., v.o.)* : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept *Parnassiens, 14e (43-20-32-20)* ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e *(45-74-94-94 ;* 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, *14e (36-65-70-41) ; UGC Convention*, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) : *Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22)*.

DENIS LA MALICE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e *(45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).

DRACULA (A., v.o.) : *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EL MARIACHI (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; *36-65-70-73) ; UGC Normandie, 8e* (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

L'ENFANT LION (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ÉPICES DE LA PASSION *(Mex., v.o.)* : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ÉPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

FAUSTO (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel*, 5e (44-07-20-49) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA FIRME (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er *(45-08-57-57 ; 36-65-70-83)* ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; *36-65-70-68) ; Publicis Champs-Elysées*, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) : UGC *Normandie*, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) : v.f. : Rex, 2e *(42-36-83-93 ; 36-65-70-23)* ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 : 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, *14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e* (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; *36-65-71-44)*.

LA FRONTERA (Chil., v.o.) ; Latina, 4e *(42-78-47-86) ; Utopia, 5e* (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES FRUITS DU PARADIS (All., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE FUGITIF *(A., v.o.) : Forum Horizon*, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e *(45-62-41-46 ; 36-65-70-74)* ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; La Bastille, 11e *(43-07-48-60)* ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC *Maillot, 17e (40-68-00-16 ;* 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e *(47-42-56-31 ; 36-65-70-18)* ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; *36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e* (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; *36-65-71-44)*.

GERMINAL (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; *36-65-70-83)* ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, *6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68)* ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e *(36-68-75-55) ; George V, 8e* (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) : Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; *36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e* (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) : Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, *15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention*, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

HÉLAS POUR MOI (helvético-Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet République, *11e (48-05-51-33) ; Escurial, 13e* (47-07-28-04).

HENRY V *(Brit., v.o.)* : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'HOMME SUR LES QUAIS (Fr.-All.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

HOT SHOTS ! 2 (A., v.o.) : George V, *8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74)* ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e *(36-68-75-55) ; UGC Gobelins, 13e* (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JUSTINIEN TROUVÉ OU LE BATARD DE DIEU (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, *8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75)* ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

KALIFORNIA *(A., v.o.)* : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Club Gaumont *(Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ;* 36-68-75-55).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Gaumont *Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Les* Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MEDITERRANEO (It., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e *(45-61-10-60)*.

MÉTISSE (Fr.) : Epée de Bois, 5e *(43-37-57-47) ; 14 Juillet Parnasse, 6e* (43-26-58-00).

MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MY OWN PRIVATE IDAHO (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LA NAISSANCE DE L'AMOUR *(Fr.)* : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE *(vietnamien, v.o.) : Bienvenüe Montparnasse*, 15e (36-65-70-38).

L'ŒIL DE VICHY *(Fr.) : Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Studio des* Ursulines, 5e (43-26-19-09).

PETER'S FRIENDS *(Brit., v.o.)* : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; *Cinoches, 6e (46-33-10-82)* ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

POISSON-LUNE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

LES PRINCES DE LA VILLE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PROPOSITION INDÉCENTE *(A., v.o.)* : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36)* ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

RABI (Fr., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

RESERVOIR DOGS *(A., v.o.) : Ciné* Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, *5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Cinoches, 6e *(46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).

SANTA SANGRE *(Mex., v.o.) : Epée de* Bois, 5e (43-37-57-47).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; 14 Juil*let Bastille, 11e (43-57-90-81)* ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LE SILENCE DES AGNEAUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SLIVER (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, *8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75)* ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; *36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e* (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LA SOIF DE L'OR (Fr.) : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, *8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75)* ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e *(43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e *(48-24-88-88) ; La Bastille, 11e* (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e *(40-68-00-16 ; 36-65-70-61)* ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e *(36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e* (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

THE CRYING GAME (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TINA (A., v.o.) : Forum *Horizon*, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e *(42-36-83-93 ; 36-65-70-23)* ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC *Gobelins, 13e (45-61-94-95 ;* 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e *(36-68-20-22)* ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES TORTUES NINJA 3 *(A., v.f.)* : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Elysées Lincoln, *8e (43-59-36-14) ; Montparnasse*, 14e (36-68-75-55).

TROIS COULEURS-BLEU *(Fr.-helvético-Pol.)* : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gau*mont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ;* 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) : 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e *(43-43-04-67 ;* 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, *13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse*, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) : Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

TROIS FILLES (Ind., v.o.) : Action Christine, 6e *(43-29-11-30 ;* 36-65-70-62).

UN, DEUX, TROIS, SOLEIL *(Fr.) : Gaumont* Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

UN JOUR SANS FIN *(A., v.o.)* : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; *36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e* (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36)* ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

VAL ABRAHAM *(Por., v.o.) : Les Trois* Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES VISITEURS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, *14e (36-68-75-55)* ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.

LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : Le *Berry* Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.

BEETHOVEN *(A., v.f.) : Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68) 17 h.

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (**) (néo-zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 20 h.

CHRONOS (A.) : La *Géode, 19e* (36-68-29-30) 21 h.

CHUTE LIBRE *(*) (A., v.o.) : Grand* Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h, 18 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

LA FERME DES SEPT PÉCHÉS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 19 h 20.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La *Géode, 19e (36-68-29-30)* 19 h.

HOOK (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e *(45-54-46-85) 19 h*.

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Grand *Pavois*, 15e (45-54-46-85) 21 h 30.

INDOCHINE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68)* 21 h.

JIMI HENDRIX AT WOODSTOCK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 35.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : *Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68) 19 h.

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ **L'AVION** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68) 16 h 50*.

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h, 20 h 45.

LA NUIT SACRÉE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

PEAU D'ANE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) 16 h 05.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES ***DU QUARTIER*** *(Esp., v.o.) : Studio* Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.

LE PETIT DINOSAURE ET LA VALLÉE DES MERVEILLES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 10.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 45.

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) *19 h 45*.

SISTER ACT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 21 h 30.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30.

UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde
L'ÉCONOMIE

BILLET

Au chevet de la mer

Depuis qu'Edouard Balladur s'est installé à Matignon, le ministère de la mer a disparu, mais deux ministres s'occupent des marins. Bernard Bosson (équipement et transports) a en charge les 10 000 officiers et matelots de la marine marchande et Jean Puech (agriculture et pêche) les équipages des chalutiers. Et ceux qui craignaient un *désintérêt* du gouvernement pour la politique maritime – ni le maire d'Annecy, ni le président du conseil général de l'Aveyron ne sont des élus du littoral – peuvent se rassurer. Vendredi 8 octobre, les deux ministres ont annoncé simultanément des mesures significatives pour aider les armateurs et les entreprises de pêche à traverser une passe particulièrement difficile.

Côté cargos, car-ferries et pétroliers, M. Bosson a indiqué que les charges sociales patronales versées à l'Etablissement national des invalides, qui est la Sécurité sociale des gens de de mer, passeraient de 35,6 % à 17,6 % du salaire brut des marins employés sur des navires battant pavillon métropolitain, ce qui permettra de rapprocher leurs coûts d'exploitation de ceux des bateaux immatriculés aux Kerguelen. Le coût d'un poste de travail sur un navire français, qui était à l'indice 900 en octobre 1992, atteignait 919,8 en juillet dernier (base 100 en 1967). Sans être mineure, cette mesure ne permet toutefois pas au pavillon national de rejoindre la compétitivité des armements russe, bahaméen, chypriote ou libérien sous lesquels se cachent souvent des filiales françaises.

Les équipages des chalutiers ou fileyeurs n'ont pas été en reste puisque Jean Puech a annoncé que, dans la pêche artisanale, la part des cotisations sociales du patron serait allégée environ d'un tiers. Le patron d'un chalutier de 22 mètres qui payait 210 000 francs verra sa cotisation tomber à 146 000, soit moins que ce qui est demandé au matelot salarié. Pour les grands armements industriels de Lorient ou de Boulogne, un crédit additionnel de 20 millions a été débloqué.

Ardemment reclamés par les professionnels, ces allègements substantiels conduisent à faire deux réflexions. La marine marchande, comme la pêche, évolue dans un contexte international de concurrence et de libéralisme quasi total. Et pourtant le gouvernement démontre qu'il dispose encore de leviers d'action internes. Mais les pansements appliqués au patronat maritime – alors que les salariés du secteur ne bénéficient pas des mêmes égards – permettront-ils seulement d'éviter le naufrage ou amorceront-ils une relance, à la fois en termes d'emplois, de conquête de marchés et de renouvellement des outils de production ?

FRANÇOIS GROSRICHARD

Successeur de Paul Marchelli

Marc Vilbenoît a été élu de justesse président de la CFE-CGC

Marc Vilbenoit, cinquante-six ans, a été élu, vendredi 8 octobre, président de la CFE-CGC, à l'issue du 29e congrès confédéral, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Les congressistes ont élu Chantal Cumunel au poste de secrétaire général, face au candidat soutenu par le nouveau président.

Le 29e congrès de la CFE-CGC ne restera pas comme un moment fort dans la vie syndicale française. Au terme de deux journées marquées par une absence quasi-générale de débats internes sur les questions d'actualité – la problématique du partage du travail ou la question de l'unité d'action avec les autres centrales – Marc Vilbenoît, grandissime favori, n'a été élu au poste de président que d'extrême justesse (51,7 % des suffrages exprimés), face à Jean-Pierre Chaffin, président de la fédération de la métallurgie, un postulant qui avait reconnu lui-même devant les 546 délégués qu'il était *«pratiquement inconnu»* de la plupart d'entre eux...

Le nouveau président, qui avait souhaité, il y a quelques jours, que son concurrent *«réalise un bon score»*, aura donc obtenu satisfaction au-delà de ses espérances. A peine élu, M. Vilbenoît a d'ailleurs eu la mauvaise surprise de constater la défaite de Claude Cambus – avec lequel il avait constitué un *«ticket»* – pour le poste de secrétaire général, face à Chantal Cumunel, quarante-cinq ans, secrétaire nationale chargée de l'emploi, qui a recueilli 51,2 % des voix.

«La stratégie du ticket Vilbenoît-Cambus n'était pas statutaire. Elle a été très mal reçue par le congrès : les militants ont eu le sentiment qu'on voulait leur forcer la main», analysait vendredi un responsable national. Devant l'hostilité manifeste des congressistes, le nouveau leader de la centrale a préféré renoncer à proposer une réforme statutaire visant à rétablir le poste de délégué général, supprimé en 1984, qu'il aurait souhaité voir attribuer à son *«associé»* en guise de lot de consolation.

Mme Cumunel en position de force

La proposition de M. Vilbenoît visant à *«élargir»* l'exécutif aux deux battus (M. Chaffin et M. Cambus, secrétaire national chargé des questions économiques) sera évoquée en novembre, lors de la prochaine réunion du comité confédéral de la CFE-CGC. Toutefois, Mme Cumunel – qui, après avoir mené sa propre campagne, apparaît en définitive comme la principale bénéficiaire du congrès – est en position de force. Consacrée numéro deux de l'organisation, on la voit mal abandonner à son rival malheureux une partie des prérogatives que le congrès lui a confiées. *«Pour le moment, le ticket est délié, c'est-à-dire gelé. Je ne crois pas qu'il soit nécessairement bon de cultiver une tension, des difficultés, l'asphyxie interne et une pollution médiatique»*, a d'ores et déjà déclaré M. Cambus, beau joueur.

Cette situation confuse place le successeur de Paul Marchelli, leader de la CFE-CGC depuis 1984, dans une position assez inconfortable. Technicien de la protection sociale, M. Vilbenoît, secrétaire général sortant et actuellement directeur d'une institution de prévoyance, devra à la fois fournir la preuve qu'il ne manque pas de charisme et tenir compte de la présence à ses côtés d'un lieutenant qui ne fait guère mystère de ses ambitions futures.

C'est donc un tandem quelque peu hybride entre un président adepte du développement d'un *«syndicalisme d'adhérents»*, moins institutionnalisé, comme d'un *«changement de style»*, et un secrétaire général que son tempérament amènera à se poser comme le porte-parole de la confédération des cadres, qu'a imposé ce 29e congrès. Un congrès dominé par des enjeux de personnes et qui aura surtout donné l'impression d'une organisation syndicale à court d'idées.

JEAN-MICHEL NORMAND

Un milliard de francs pour la GMF

Le plan de sauvetage représente 10 francs par adhérent des mutuelles

Les responsables des mutuelles d'assurances sont désormais *«en phase»* et ont pratiquement fini d'élaborer le plan de soutien de la Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF), indiquait-on vendredi 8 octobre au siège du Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA). Ce plan, qui devrait permettre d'injecter environ 1 milliard de francs dans le groupe dirigé par Jean-Louis Petriat, représente un *«effort considérable»* pour les mutuelles. *«Cela revient à demander à chaque sociétaire* (NDLR un assuré dans une mutuelle) *de prêter 10 francs à la GMF». «La balle est maintenant dans le camp de la rue de Prony* (siège de la GMF)», ajoutait un porte-parole.

Jeudi 13 octobre, un coin du voile devrait être levé à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du groupe mutualiste. Les délégués seront amenés à voter pour autoriser la GMF à émettre un emprunt ou des titres participatifs (valeurs mobilières sans droit de vote). Au total, l'emprunt ou l'émission de ces titres ne doit pas dépasser 1 milliard de francs, selon l'ordre du jour.

Selon un rapport d'experts, un quart des assistés fraudent

La dérive de l'Etat-providence aux Pays-Bas

Une commission d'enquête parlementaire avait préconisé une refonte radicale de la protection sociale des salariés (*le Monde* daté 12-13 septembre). Voici que d'autres experts ébranlent sérieusement un second pilier de l'Etat-providence néerlandais : l'allocation d'assistance.

LA HAYE

de notre correspondant

Instituée en 1965, l'allocation d'assistance (ABW) est censée permettre aux Néerlandais incapables de subvenir à leurs besoins de bénéficier de la solidarité nationale sous la forme d'un pécule mensuel leur permettant de se loger, de se nourrir et de continuer à participer à la vie sociale. Un nombre croissant de Néerlandais ont demandé à la recevoir (80 000 en 1970, 474 000 l'an dernier après une pointe à 579 000 en 1985) et son attribution s'est profondément diversifiée : les allocataires sont aujourd'hui des chômeurs en fin de droits, des personnes divorcées, des jeunes sans ressources ou des retraités sans couverture financière suffisante.

Son montant varie selon les situations matrimoniales ou professionnelles, allant d'environ 2 700 francs net par mois pour une personne de moins de vingt et un ans à 5 600 francs pour un couple. Au plan national, l'allocation d'assistance a coûté en 1992 quelque 32 milliards de francs, financés à 90 % par l'Etat et à 10 % par les communes. Sans remettre en cause la finalité généreuse de l'ABW, éloquemment qualifiée de *«filet de sécurité»*, les experts nommés en mars par le ministre des affaires sociales ont vivement dénoncé la dérive du système. L'affinement progressif des catégories de bénéficiaires et la multiplication subséquente des critères d'attribution l'ont rendu ingérable, les services sociaux municipaux qui l'appliquent ne contrôlent qu'insuffisamment et *a posteriori* les dossiers, et finalement les cas de fraude se sont accrus, concernant... *«un quart au moins»* des allocataires. L'exemple le plus fréquent est celui de personnes vivant ensemble mais se déclarant célibataires (70 % des demandeurs de l'ABW !), empochant ainsi deux fois 3 900 francs au lieu de 5 600 francs en une fois.

Redistribution des rôles

La porosité du régime d'assistance avait déjà été dénoncée par le passé, mais jamais encore l'ampleur de ses failles n'avait été de la sorte mesurée. Aussi s'attend-on que ce rapport, accueilli avec stupeur, inspire une refonte de l'ABW dans un sens réducteur. Il marque en tout cas une borne, à l'instar de celui publié au mois de septembre sur les assurances sociales.

Au-delà du hasard de calendrier qui explique leur parution quasi-simultanée et de la problématique budgétaire qui justifie leur réalisation, ces deux rapports ont surtout en commun de recommander une redistribution des rôles entre la collectivité et les partenaires sociaux ou entre la collectivité et les individus. Tant il est vrai que si la première s'est trop longtemps comportée en «fabrique à allocations», ces derniers ont fini par prendre le filet social... pour un hamac.

CHRISTIAN CHARTIER

Une étude de l'OCDE

La Hongrie connaît une bonne santé économique malgré une inflation de 20 %

Malgré une situation économique actuellement difficile en Hongrie, les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) appparaissent plutôt réconfortantes pour les années à venir. Pour la présentation de son étude, vendredi 8 octobre, l'OCDE avait invité Béla Kadar, ministre hongrois des relations économiques internationales. D'après celui-ci, *«il est trop tôt pour dire si la Hongrie a passé le cap de la transition»*, le pays achevant *«sa période de stabilisation»*.

Depuis le rejet du marxisme et les débuts difficiles du capitalisme social en 1989, la Hongrie a adopté progressivement les règles de l'économie de marché. La libéralisation des prix et des échanges a provoqué une accélération de l'inflation et une forte baisse de l'activité économique. En 1991, la première étude consacrée à un pays de l'Est par l'OCDE soulignait les progrès de la Hor ie en matière de restructuration des entreprises (*le Monde* du 26 juillet 1991), ce qui n'empêchait pas le pays d'enregistrer un déficit commercial important. En 1990, le taux de chômage était pratiquement nul ; il atteint maintenant 13 % de la population active. Conscient de cette dégradation, Bela Kadar a souligné que le nombre des demandeurs d'emploi n'avait pas augmenté depuis cinq mois. Le rapport de l'OCDE met l'accent sur la vigueur inattendue de l'investissement étranger et la réduction de la dette extérieure.

Renforcer la discipline fiscale

Les prestations sociales, et notamment le régime relativement généreux d'allocations familiales, engendrent de *«fortes contre-indications au travail et favorisent l'évasion fiscale»*. Pour l'OCDE, *«les engagements actuels concernant les pensions de retraite, les autres transferts publics et les soins de santé représentent le principal écueil budgétaire dans le long terme»*. L'administration doit maintenant renforcer la discipline fiscale. Par ailleurs, si l'inflation s'est nettement réduite par rapport aux taux très élevés de 1990, il n'est pas exclu qu'elle reprenne. L'OCDE prévoit une hausse des prix à la consommation de l'ordre de 20 % en 1993. L'apparition toute récente du secteur privé et d'une activité économique difficile à mesurer rendent aléatoire le calcul du produit intérieur brut. Vu la faiblesse des exportations et la difficulté des programmes d'ajustements dans l'agriculture, le PIB hongrois risque de baisser une nouvelle fois en 1993.

L'inversion de ce phénomène en fin d'année ou en 1994 et la reprise de la production industrielle dépendront *«d'une croissance continue des exportations dans un marché européen qui traverse une phase de ralentissement»*, estime l'OCDE. Parmi les ex-pays communistes, la Hongrie semble particulièrement bien partie pour accomplir sa transition vers l'économie de marché. Bela Kadar était relativement optimisme, vendredi 8 octobre, en déclarant que ce passage serait réalisé *«d'ici deux ou trois ans»*.

EN BREF

□ **Vingt syndicats d'entreprises publiques se mobilisent contre les suppressions d'emplois.** – Réagissant à l'annonce, le 15 septembre, de 15 000 suppressions d'emplois publics, vingt organisations syndicales (CGT, CFDT et CFE-CGC) de douze entreprises publiques (dont Air France, Aérospatiale, Bull, Chausson, SNECMA, Thomson) ont décidé, jeudi 7 octobre, de coordonner leur action afin de demander *«l'arrêt des plans de licenciements et de suppressions d'emplois»* dans les groupes publics. Dénonçant *«le double langage du gouvernement qui utilise les fonds publics pour licencier»*, ces syndicats ont prévu de se retrouver, le 20 octobre, afin de préparer *«une manifestation nationale unitaire»* d'ici à la mi-novembre.

□ **Le cours du porc à son plus bas niveau en Bretagne depuis douze ans.** – Le cours du porc est descendu jeudi 7 octobre sous la barre symbolique des 7 francs au kilo, atteignant à 6,83 francs, son niveau le plus bas depuis douze ans, a-t-on appris auprès des responsables du marché spécialisé de Plérin (Côtes-d'Armor). Les producteurs de porcs ont immédiatement réagi en appelant à des manifestations et à des rassemblements de protestation dans les différents départements de Bretagne, cette région étant la principale zone européenne de production. Des manifestations étaient notamment prévues à Guimgamp (Côtes-d'Armor), ainsi qu'à Saint-Ségal (Finistère) et devant la préfecture de Rennes, vendredi 8 octobre.

□ **Les immatriculations d'automobiles européennes ont chuté de 10,7 % en septembre.** – Les immatriculations automobiles ont baissé de 10,7 % dans la CEE, en septembre, et de 10,9 % en incluant les pays de l'AELE, selon l'Association des constructeurs européens d'automobiles. Ce ralentissement de la baisse est dû à la bonne tenue du marché britannique, dont les ventes d'automobiles ont augmenté de 11,7 %.

□ **Hoechst ferme 29 usines après une fuite de gaz toxique.** – Le groupe chimique allemand Hoechst a annoncé, vendredi 8 octobre, qu'il avait fermé 29 usines à la suite d'une fuite de gaz toxique dans l'un de ses établissements du Land de Hesse. Deux installations de production de chlore ont été fermées le 6 octobre après une fuite dans une conduite défectueuse.

Pétroliers accusés et troubles de l'ordre public

L'exportation du pétrole nigérian perturbée

Le gouvernement intérimaire nigérian a suspendu de leurs fonctions plusieurs responsables de la société nationale du pétrole (NNPC), en raison d'accusations de fraude et négligence, a affirmé vendredi 9 octobre la radio officielle. Outre le directeur général du groupe, Edmund Dakoru, la sanction frappe notamment le directeur chargé des finances et de la comptabilité.

De plus, Elf Nigéria a été contraint d'interrompre temporairement la production de son principal champ pétrolier, situé à Obaki (60 000 barils par jour), à la suite de troubles locaux, a-t-on appris le 7 octobre. Le champ d'Obaki, qui se trouve à 50 kilomètres au nord de Port-Harcourt, a dû être évacué après une attaque le 4 octobre par des manifestants exigeant que la compagnie leur fournisse de l'électricité gratuite.

A Londres, des compagnies occidentales ont déclaré que cette interruption de la production à Obaki avait empêché le chargement de plusieurs pétroliers au terminal de Bonny. Le Nigéria produit 1,9 million de barils par jour,dont la quasi-totalité est exportée vers les Etats-Unis et l'Europe occidentale.

INDICATEURS

ALLEMAGNE

• **Balance commerciale : 3 milliards de marks d'excédent en juillet.** – La balance commerciale a été excédentaire de 3 milliards de DM en juillet après un excédent de 6,3 milliards en juin, selon des chiffres provisoires diffusés vendredi 8 octobre à Wiesbaden par l'Office fédéral des statistiques. Sur les sept premiers mois de l'année, l'excédent est de 25,3 milliards de DM (88 milliards de francs). En revanche, la balance des opérations courantes a affiché en juillet un déficit de 8,5 milliards de DM.

• **Prix de détail : + 0,1 % en septembre.** – Les prix à la consommation ont augmenté de 0,1 % en septembre par rapport à août dans la partie ouest de l'Allemagne. En un an (septembre 1993 comparé à septembre 1992), l'augmentation est de 4 %. En août, l'inflation était de 4,2 % sur douze mois.

CANADA

• **Conjoncture : baisse du chômage en septembre.** – Le taux de chômage a baissé de 0,1 % en septembre, revenant à 11,2 % de la population active contre 11,3 % en août. Pendant le mois de septembre, 44 000 emplois ont été créés, inversant la tendance des deux mois précédents. Les emplois à plein temps ont augmenté de 81 000 postes, alors que les emplois à temps partiel ont chuté de 37 000, selon Statistiques Canada.

ETATS-UNIS

• **Conjoncture : 156 000 emplois créés en septembre.** – Le taux de chômage est resté stable en septembre, à 6,7 % de la population active, son plus bas niveau depuis deux ans. L'économie américaine, en dehors de l'agriculture, a créé 156 000 emplois, a annoncé vendredi 8 octobre le département du travail.

770 entreprises mises en vente pour 30 milliards de francs

La République tchèque lance un deuxième programme de privatisations

PRAGUE

de notre correspondant

Un sixième du salaire mensuel moyen, soit 1 050 couronnes (110 francs), c'est la somme que devra débourser tout citoyen tchèque de plus de dix-huit ans pour participer à la seconde et dernière vague de privatisation par coupons.

Depuis vendredi 1er octobre et jusqu'à la fin novembre, les bureaux de poste et les centres d'enregistrement de l'Office des privatisations vendent les carnets de coupons et le timbre de validation qui permettront aux futurs actionnaires de commander début 1994 les titres des 770 entreprises mis en vente pour une valeur de 145 milliards de couronnes (30 milliards de francs).

Après le succès populaire remporté en 1992 par la première vague – six millions de Tchèques et deux millions de Slovaques y avaient participé (*le Monde* du 16 février) – le gouvernement s'attend toutefois à une participation moindre lors de cette deuxième vague. Les sondages indiquent qu'un habitant sur deux prévoit d'y participer contre trois sur quatre au premier tour, même si la majorité des Tchèques sont satisfaits de la privatisation par coupons.

Les raisons de cette baisse d'intérêt : le prestige moindre des sociétés vendues, leur moins bonne santé financière et les bas prix atteints par les actions des entreprises de la première vague sur les marchés boursiers.

En outre, les Tchèques ne devraient pas faire autant confiance aux fonds d'investissement qui n'ont pas tenu leurs promesses de racheter les actions des possesseurs de coupons dix fois le prix d'entrée (200 francs), «coup de pub» qui avait largement contribué à l'engouement de la première vague.

MARTIN PUCHTA

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 4 AU 8 OCTOBRE 1993

PARIS

Le souffle du doute

INDICE CAC 40

+ 1,87 %

Traversée du désert, calme avant la tempête, pause pour reprendre son souffle, depuis le 31 août, jour où l'indice CAC 40 a culminé à 2 216,49 points, les séances traduisent toutes un *même sentiment : l'hésitation. Le* marché cherche ses marques. Après avoir baissé pendant un mois, il tente de se ressaisir depuis deux semaines. Malgré de nombreuses *interrogations*, le regain s'est poursuivi en ces premiers jours d'octobre (+ 1,87 %).

Alors que la Bourse s'est appréciée de 16 % en dix mois, les investisseurs sont à la recherche d'indications leur permettant de conforter ou non cette progression. Actuellement, à ce niveau, les PER (price earning ratio, c'est-à-dire le rapport du cours sur le bénéfice d'une action) sont d'environ 21 et 17 pour 1993 et 1994.

Or, à l'issue des cinq séances aucun élément nouveau n'a pu les influencer dans un sens ou dans l'autre. La Bundesbank a maintenu sa politique monétaire et n'a pas décidé d'une nouvelle détente du loyer de l'argent qui aurait pu se propager chez ses voisins et contribuer à relancer l'économie . De plus, les nouveaux résultats semestriels des entreprises n'ont fait que *confirmer* la dégradation de la situation sans pour autant éclairer le futur.

Seuls faits notables, les marchés sont totalement restés indifférents aux troubles de Moscou, lundi, mais ont connus par deux fois en *début* et fin de semaine des pennes de diffusion. A l'heure des privatisations, ces *incidents* – certes mineurs – pourraient être préjudiciable à l'image de la Bourse, s'ils se poursuivaient.

Lundi, après un problème de diffusion retardant d'une heure le démarrage des échanges, la hausse reprenait, insensible à l'attaque par l'ex-armée rouge de la Maison Blanche (+ 0,36 %). Elle s'accélérait le lendemain dopé par le dynamisme des marchés allemands (+ 1,41 %) *avant de se* ralentir mercredi (+ 0,26 %). Jeudi, la non décision de la Bundesbank provoquait une baisse (– 0,79 %) et le marché se ressaisissait le lendemain, l'indice CAC 40 *terminant* à 2 156,38 points (+ 0,42 %).

Les multiples rumeurs

Dans l'immédiat, une stabilisation dans la zone des 2 070-2 170 points semble être l'hypothèse la plus souvent retenue par les gestionnaires. Ensuite les tenants de la baisse reviennent en nombre. Charles Finet, analyste à la société de Bourse Meechaert-Rousselle, filiale du groupe Axa, estime que d'après l'évolution du CAC 40 sur les graphiques *« la configuration baissière est déjà en place. Cela se traduira donc dans les cours à la moindre mauvaise nouvelle. Si rien d'exogène ne se présente, le marché tiendra jusqu'à la mi-octobre et pourra même faire de nouveaux tops. Cependant au-delà de cette date, les choses se gâtent »*.

Du côté des valeurs, LVMH, BSN, Schneider, Peugeot et Casino ont été parmi les plus remarquées. *La firme* de luxe et de champagne a été attaquée suite à des recommandations d'analystes anglo-saxons conseillant la vente, conjuguées à d'autres nouvelles non *confirmées parlant d'un recul de* 15 % des ventes au cours des neufs premiers mois dans la zone Asie-Pacifique. D'autre rumeurs, démenties par la direction de la *firme, concernaient une éventuelle* augmentation de capital de LVMH et la sortie du britannique Guinness de Jacques Bogart, holding qui chapeaute le groupe.

Mouvement sensiblement analogue sur BSN, vendredi, où le *groupe agroalimentaire perdait* 2,9 % avec 246 000 titres échangés. Parmi les causes possibles de ce glissement inexpliqué, figurerait une révision à la baisse des résultats 1994 par *une société de* Bourse française. Une autre information dans les salles de marchés évoquait le rachat imminent par BSN des 30 % du capital de l'italien Galbani *que le* groupe agroalimentaire ne possède pas encore. Le coût global serait estimé à 4 milliards de francs. La direction de BSN démentait ce bruit, indiquant que, comme convenu, cette reprise des parts de l'IFIL (famille Agnelli) *se fera progressivement sur deux* ans.

De son côté, Schneider a été pénalisé, perdant mardi 7,3 % suite à l'annonce d'une augmentation de capital d'environ 3 milliards de francs et aux démêlés avec la justice belge. Après une offre publique d'achat (OPA) sur deux filiales Coframines et Cofibel, des actionnaires minoritaires ont porté plainte et une procédure judiciaire a été ouverte à l'encontre du patron du groupe, Didier Pineau-Valencienne. S'y sont ajoutées des rumeurs de blanchiment d'argent de la drogue dans une filiale belge démenties *catégoriquement par Schneider.*

La perte semestrielle de Peugeot, malgré son ampleur (1,12 milliard de francs), a provoqué un recul modéré du titre, les *gestionnaires* s'attendant à une telle dégradation. A l'inverse Casino s'est apprécié, mardi, de 6,4 %, après sa décision de moderniser ses enseignes.

La privatisation de la BNP a été également un des événement majeur. *Les actions sont propo*sées à 240 francs et, vendredi, le président de la banque Michel Pébereau affirmait sur RTL que le nombre d'un million de souscripteurs sera *« largement dépassé »*. Parallèlement, la Commission des opérations de Bourse (COB) vient de publier un petit fascicule d'une dizaine de pages appelé le *« livret de l'actionnaire »*. Ce vademecum expliquant le fonctionnement des *marchés sera disponible dans les* réseaux bancaires, à La Poste et au Trésor.

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	8-10-93	Diff.
Bongrain	3 043	+ 124
BSN	861	– 27
Eridania Béghin	863	+ 33
Fromageries Bel	4 800	+ 240
LVMH	3 660	– 74
Pernod-Ricard	420	– 3,50
Rémy-Cointreau	204	+ 7,70
Saint-Louis	1 370	+ 42

Assurances

	8-10-93	Diff.
AGF	686	– 2
AXA	1 562	+ 55
GAN	537	+ 17
Groupe Victoire	NC	0
SCOR SA	605	– 6
UAP	629	– 4

Bâtiment et matériaux

	8-10-93	Diff.
Bouygues	708	+ 3
Ciments français	324,50	– 9,30
Colas	1 005	+ 14
Eurotunnel	43,10	– 0,70
Eiffage	1 108	+ 26
GTM Entrepose	515	+ 26,10
Imétal	491	+ 5,90
Immob. Phénix	130	– 1
Jean Lefebvre	1 190	+ 80
Lafarge-Coppée	419,50	+ 8,20
Poliet	382,20	– 9,80
Saint-Gobain	534	– 8
SGE	282	+ 6
Spie-Batignolles	359	– 18,80

Chimie

	8-10-93	Diff.
Air liquide (L')	778	+ 17
ELF Sanofi	1 005	+ 26
Gascogne	363	– 1
Institut Mérieux	2 330	inch.
Michelin	184,90	+ 5,40
Plastic Omnium	741	+ 11
Rhône-Poulenc A	153,40	– 11,30
Rhône-Poulenc CI	149	– 12,60
Roussel-Uclaf	629	– 2
Synthélabo	249	+ 4

Consommation non alimentaire

	8-10-93	Diff.
BIC	1 205	+ 28
Chargeurs	1 182	+ 24
Christian Dior	318,30	– 8,70
Clarins	477	– 3
DMC	296,80	– 8,20
EBF	704	inch.
Essilor Int.	610	+ 4
Groupe André	640	+ 2
L'Oréal	1 171	+ 50
Moulinex	112,60	+ 2,50
Salomon	1 910	– 15
SEB	519	+ 8
Skis Rossignol	1 615	– 95
Sommer-Allibert	2 024	+ 154
Zodiac	1 700	– 32

Crédit et banques

	8-10-93	Diff.
Comp. bancaire	536	+ 43
BNP CI (1)	282,60	inch.
Cetelem	1 147	+ 23
CPR	475,10	+ 15,10
CDE	219	inch.
CCF	262,50	+ 7,50
CFF	1 189	+ 41
CLF	426	– 3,50
Créd. lyon. CI	738	+ 22
Crédit national	675	– 19
Société générale	692	+ 53
SOVAC	1 435	+ 40
UFB Locabail	390	+ 11,50
UIC	539	+ 10
Via Banque	371	+ 11

(1) Diviser par deux.

Distribution

	8-10-93	Diff.
Alsacienne Sup	2 340	+ 40
Bon Marché	628	– 9
Carrefour	3 540	+ 128
Casino	168,50	+ 8,50
Castorama Dubois	733	– 10
Compt. Modernes	1 560	+ 26
Demart	5 140	+ 10
Docks de France	625	+ 15
Gal. Lafayette	1 860	– 30
Guilbert SA	1 490	+ 40
Guyenne Gasc.	1 745	+ 70
Pinault Pr.	749	+ 11
Primagaz	880	+ 1
Promodès	980	+ 2
Rexel (ex-CDME)	597	+ 18
SCOA	14,60	– 1,10

Electricité et électronique

	8-10-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	749	+ 17
Alcatel-Câble	606	+ 6
CSEE	531	+ 1
Intertechnique	520	– 80
Labinal	730	+ 5
Legrand	4 906	+ 156
Matra Hachette	143	– 0,70
Radiotechnique	370	+ 33,90
Sagem	2 180	+ 55
Sextant Avionique	300	inch.
Thomson CSF	166,60	+ 6,20

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	1 938 736	1 445 929
Société générale	1 502 720	984 570
LVMH	183 360	692 715
ELF Aquitaine	1 648 280	682 746
Suez	1 864 975	662 890
Paribas	1 109 700	547 124
Total	1 514 740	483 418
Rhône-Poulenc	2 902 360	452 865
Lafarge Coppée	1 049 870	439 468
Oréal (L')	368 250	425 674
Eaux Cie générale des	162 070	422 211
BSN	469 320	418 280
UAP	584 975	357 976
Saint-Gobain	628 350	343 976

Immobilier et foncier

	8-10-93	Diff.
CFI	300	inch.
GFC	457	– 8
Lucia	150	inch.
Olipar	38,05	– 0,20
Rue Impériale	3730	– 10
Sefimeg	498	+ 2
Silic	829	+ 16
Simco	563	+ 1
Sogeparc	786	– 4
UIF	603	– 10

Investissement et portefeuille

	8-10-93	Diff.
Amault et Assoc.	N.C.	0
Bolloré	446	– 7
Cerus	110,5	– 4,50
CGIP	1 330	+ 77
Eurafrance	2 004	+ 29
Gaz et Eaux	1 820	+ 5
Lagardère MMB	140,20	+ 2,10
Marine-Wendel	401	+ 7,50
Navigation mixte	1 075	+ 25
Nord-Est	153	+ 2,20
Origny-Desvroise	910	– 15
Parfinance	205	inch.
Paribas	497,20	+ 7,70
Pinault	302,60	inch.
SPEP	359	– 25,50
Suez	364,70	+ 21
Worms	320	+ 26,90

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Rochette (La)	+ 18,2	Intertechnique	– 12
Worms et Cie	+ 8,8	Rhône-Poul. A	– 7,8
Radiotechnique	+ 8,4	DMC	– 6,8
Sommer-All.	+ 7,3	Schneider	– 6,6
CGIP	+ 7,2	SAT	– 6,2
Bancaire (Cie)	+ 7	Euro Disney	– 5,7
Société gén. A	+ 6,9	Métrologie Intl	– 5,6
CEP Commun.	+ 6,8	Euro RSCG	– 4,8
Sligos	+ 6,7	SCOA	– 4,8
Jean Lefebvre	+ 6,6	Centrest	– 4,6
Europe 1	+ 6,4	SCOR	– 4,6
UGC Dr. audio	+ 6	Bis	– 4,6
Legrand Priv.	+ 5,8	Clce	– 4,5
Pechiney Intl	+ 5,7	Spie Batignolles	– 4,2

Métallurgie, mécanique

	8-10-93	Diff.
CarnaudMetalbox	198,50	+ 2,80
Dassault Aviation	475	– 5
De Dietrich	1 870	– 50
Fives-Lille	388,50	+ 10,50
Legris Industrie	198	– 1
Métaleurop	69,30	– 4,70
PECHINEY CI	323	+ 8
Pechiney Int.	216,50	+ 6,50
Peugeot SA	640	– 23
Strafor. Facom	541	– 1
Valeo	1 070	– 21
Vallourec	205	+ 6,50

Mines d'or, diamant

	8-10-93	Diff.
Anglo-American	183,10	+ 7,10
Buffelsfontein	54,20	+ 3,20
De Beers	112	+ 5
Driefontein	65	+ 4,80
Gencor	13,50	– 0,30
Harmony	25,60	+ 2,35
Randfontein	51,15	+ 6,30
Sainte-Helena	44,90	+ 4
Western Deep	172	+ 16

Pétrole

	8-10-93	Diff.
BP-France	106	inch.
Elf-Aquit.	436	+ 10,70
Erap-Elf	379,90	+ 9,90
Esso	879	+ 9
Géophysique	628	– 1
Total	323,10	+ 10,30

Sicomi ou ex-Sicomi

	8-10-93	Diff.
Bail Investis.	1 080	– 63
Genefim	330,10	– 2,90
Immobail BTP	488,70	+ 10,70
Interbail	542	– 3
Klepierre	685	+ 2
Locindus	964	+ 22
Selectibanque	192	+ 5,50
Unibail	541	+ 9

Transports, loisirs, services

	8-10-93	Diff.
Accor	640	+ 22
BIS	141	– 10
Canal Plus	1 232	+ 4
Cap Gemini	204,80	– 2,90
CEP Comm.	407	+ 17
Club Méditerranée	378	+ 1,10
Dauphin Ota	242,30	– 9,70
Génér. des eaux	2 649	+ 81
Ecco CP 10 F	536	+ 2
Euro Disney	56,25	– 3,10
Filipacchi Médias	791	+ 35
Havas	486,90	+ 9,80
Lyonnaise-Dumez	548	+ 11
OGF CP 24 F	634	+ 4
Pub Filipacchi	791	+ 35
Publicis	793	– 77
Delmas Vieljeux	650	– 15
SITA	685	+ 35
Sligos	639	+ 39
Sodexho	1 010	+ 16
TF1	488,50	– 2,60

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	8-10-93	Diff.
9 % 1979	100,95	– 0,05
10,80 % 1979	104	– 0,30
EDF-GDF 3 %	5 620	– 20
CNB 5 000 F	100,32	+ 0,32
CNB Par. 5 000 F	100	0
CNB Suez 5 000 F	NC	0
CNI 5 000 F	100,32	– 0,32

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	1-10-93	4-10-93	5-10-93	6-10-93	7-10-93
RM	2 556 316	2 171 221	4 555 943	4 229 013	3 808 969
Comptant					
R. et obl.	35 719 341	20 822 584	25 752 380	38 457 748	28 344 398
Actions	403 586	1 090 368	355 982	241 902	198 077
Total	38 679 243	24 084 173	30 664 305	42 928 663	32 351 444

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	4-10-93	5-10-93	6-10-93	7-10-93	8-10-93
Indice gén.	584,1	590,4	596,8	595,4	590,9
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 128,66	2 158,77	2 164,46	2 147,41	2 156,38

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 8 oct. 1993
Nombre de contrats : 154 946 environ

COURS	ÉCHÉANCES		
	DÉCEMBRE 93	MARS 94	JUIN 94
Premier	123,96	128,14	127,62
Dernier	124,02	128,28	127,62

NEW-YORK

Stabilité

INDICE DOW JONES

+0,10 %

Après l'embellie des derniers jours de septembre, Wall Street a connu une semaine relativement calme marquée par la prudence des intervenants au cours des dernières séances. L'indice Dow Jones a enregistré un gain de 0,10 %, clôturant à 3 584,74 points et res*tant en dessous de son record* historique (3 652,09 le 25 août).

La semaine avait débuté avec pour toile de fond la crise politique russe. Mais la progression des marchés européens et la reprise en main de la situation par le président Boris Eltsine, survenue tôt dans la séance, ont permis à Wall Street de rester ferme. Outre les résultats des entreprises, la semaine a été dominée par l'attente de la publication, vendredi, des chiffres du chômage qui ont finalement provoqué peu de réaction. Ce jour là, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes est demeuré quasi-stable en gagnant 1,11 point (0,03 %). *L'activité a été moyenne avec quel*que 243 millions de titres échangés.

L'annonce selon laquelle l'économie américaine a créé 156 000 emplois en septembre, contre 200 000 attendues par les opérateurs, et que le taux de chômage est resté inchangé à 6,7 %, a provoqué une détente des taux d'intérêt à long terme qui a initialement bénéficié à Wall Street. Mais un article du *Wall Street Journal* indiquant que les titres de maisons de courtage semblaient actuellement surévalués, ont encouragé les opérateurs à vendre des titres de Sears Roebuck, qui détient Dean Witter Financial Services Group.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est tombé à 5,92 % contre 6,01 %, jeudi soir.

Indice Dow-Jones du 8 octobre : 3 584,74 (c. 3 581,11).

	Cours 1 oct.	Cours 8 oct.
Alcoa	68 3/4	67 3/4
ATT	59	57 3/4
Boeing	38 3/4	37 1/4
Chase Man. Bank	37 3/8	37 3/8
Du Pont de Nemours	46 1/2	46
Eastman Kodak	59 3/8	57 3/4
Exxon	66 1/4	65 3/8
Ford	56 1/2	55 5/8
General Electric	95 7/8	97 3/4
General Motors	42 1/2	43 5/8
Goodyear	44 3/8	46 1/4
IBM	43 7/8	44 1/4
ITT	93 3/8	92 5/8
Mobil Oil	81 3/4	82 1/8
Pfizer	59 1/4	59 3/8
Schlumberger	67 5/8	65 1/2
Texaco	68 7/8	68 1/2
UAL Corp. (ex-Allegis)	139 7/8	143 7/8
Union Carbide	19 3/4	18 7/8
United Tech.	56 1/8	57 1/8
Westinghouse	13 1/8	13 1/2
Xerox Corp	73 3/4	72 3/8

TOKYO

Mitigée

INDICE NIKKEI

+ 0,47 %

La Bourse de Tokyo a clôturé en légère hausse vendredi 8 octobre après une semaine dominée, en l'absence d'informations nouvelles, par les échanges de *valeurs liées aux indices. L'indice* Nikkei a terminé la semaine à *20 378,64 points*, en *hausse de* 0,47 % par rapport aux 20 283,13 points de la *semaine dernière*. Le volume quotidien d'échanges est resté maigre avec en moyenne 271,8 millions de titres, contre 272,9 millions.

Les valeurs ont évolué dans une marge étroite en raison des incertitudes liées à la santé financière des entreprises. En revanche, les fonds d'investissement continuaient d'alimenter un marché attrayant grâce à de faibles taux d'intérêt.

« Les valeurs sont uniquement soutenues par les taux d'intérêt faibles et c'est pour cela qu'elles ne peuvent s'apprécier fortement », a indiqué Masaharu Kawabe, de Yamaichi Investment Trust Management Co. L'indice Nikkei a chuté lundi, les investisseurs restant en retrait du marché en raison des *troubles politiques en Russie. Dès* le lendemain, il se reprenait grâce à des achats de valeurs liées aux indices. Mercredi, il poursuivait sa progression, les investisseurs étrangers faisant preuve d'une activité dépassant les habituels achats d'arbitrages. *Les valeurs ont à nouveau* chuté jeudi, faute d'éléments incitatifs. Vendredi, le Nikkei s'est légèrement apprécié en fin de séance, mais le marché était amorphe à la veille d'un week-end de trois jours, lundi étant un jour férié.

Indices du 8 octobre : Nikkei 20 378,64 (c. 20 283,13) ; Topix, 1 656,40 (c. 1 634,09).

	Cours 1er oct.	Cours 8 oct.
Ajinomoto	1 390	1 390
Bridgestone	1 310	1 320
Canon	1 450	1 470
Fuji Bank	2 290	2 300
Honda Motors	1 510	1 620
Matsushita Electric	1 430	1 460
Mitsubishi Heavy	653	689
Sony Corp.	4 560	4 560
Toyota Motors	1 690	1 770

FRANCFORT

Record pulvérisé

+ 4,86 %

La hausse a été continue à la Bourse de Francfort, les investisseurs cherchant à briser le seuil de résistance des 2 000 points de l'indice DAX et y parvenant lors de la dernière séance de la semaine. Cet indice des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 005,01 points, son plus haut niveau historique, soit une hausse de 4,86 % par rapport à la clôture de la semaine précédente. Les précédents records remontaient à plus de trois ans. La Bourse allemande a moins souffert qu'habituellement des troubles en Russie, mais le dénouement de la crise a servi de détonateur à une envolée des cours, qui *se sont appréciés de 2,55 % mardi.* Le marché des actions a été fortement soutenu par l'euphorie du marché obligataire.

Bien que la Bundesbank n'ait pas diminué le niveau des taux d'intérêt directeurs lors de la réunion de son conseil central, jeudi, le marché est confiant quant à un *prochain geste allant dans ce sens.* Le marché des obligations a également profité de l'afflux des investisseurs étrangers.

Indice DAX du 8 octobre : 2 005,1 (c. 1 912,09).

	Cours 1 oct.	Cours 8 oct.
AEG	154,80	164,80
BASF	256,80	266
Bayer	303,20	314
Commerzbank	312	321,50
Deutschebank	774,50	801,90
Hoechst	275,50	290,80
Karstadt	552	582
Mannesman	309	327,80
Siemens	664	703,80
Volkswagen	368	375

LONDRES

Nouveaux sommets

+ 2,3 %

Les valeurs ont progressé de 2,3 % cette semaine au Stock Exchange, encouragées principalement par la bonne tenue de Wall Street, les perspectives positives de l'économie britannique et la fin de la crise politique en Russie. L'indice Footsie des cent *plus grandes valeurs* a *enregistré un* gain hebdomadaire de 69,3 points à 3 108,6 points, son nouveau record de clôture. Il est même monté jusqu'à 3 116,3 points mercredi en cours de séance, battant ainsi son précédent sommet établi durant les *échanges, le 31 août.*

La meilleure journée, avec un gain de 28,4 points, a été celle de lundi, jour des affrontements autour du Parlement à Moscou. Le marché a *été soulagé de constater que la crise* se terminait par la victoire de Boris Eltsine. Les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt en Grande-Bretagne, la croissance supérieure aux prévisions de la masse monétaire M0 (+ 0,4 % en septembre par rapport à août) et la bonne tenue du marché à terme ont également soutenu la tendance en début de semaine.

Indices *« FT »* du 8 octobre : 100 valeurs, 3 108,6 (c . 3 039,3) ; 30 valeurs 2 359,1 (c. 2 312,6) ; Fonds d'Etat 108,68 (c. 102,04) ; Mines d'or 203,7 (c. 185,3).

	Cours 1er oct.	Cours 8 oct.
Allied Lyons	5,61	5,76
BP	3,29	3,22
BTR	3,71	3,81
Cadbury	4,54	4,84
De Beers	12,56	12,75
Glaxo	6,33	6,64
GUS	40,50	38,63
ICI	7,17	7,30
Reuters	15,03	15,17
RTZ	6,77	6,88
Shell	6,75	6,85
Unilever	10,47	10,52

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Les emprunteurs ont beau jeu

La conjoncture est très favorable aux emprunteurs qui auront rarement été en mesure de bénéficier autant qu'actuellement de la concurrence des établissements financiers qui se disputent leur clientèle. D'une façon générale, les banques qui déploient leur activité sur le marché international des capitaux ont obtenu d'excellents résultats durant le premier semestre de cette année. Comme le niveau de l'intérêt baissait à vue d'œil, elles n'ont eu aucune difficulté à placer avec profit les emprunts dont elles s'occupaient.

Maintenant que la situation est devenue plus difficile, elles ont les moyens de prendre des risques et, s'il le faut, de travailler pour rien. Elle ne le font, bien sûr, que si elles pensent en tirer un avantage certain dans l'avenir. C'est, par exemple, un moyen d'augmenter sa part de marché, ce dont on bénéficiera lorsque les temps redeviendront meilleurs.

La situation a été particulièrement évidente ces derniers jours dans le compartiment du franc français. Le Danemark était de retour, envisageant de lancer la plus grande transaction jamais émise en une seule fois dans cette monnaie. Les autorités de Copenhague ont toujours été très claires dans l'énoncé de leur politique d'emprunt. Elles retiennent l'offre la plus économique, celle qui leur permet d'obtenir des ressources au meilleur compte.

Le Danemark ne s'était pas présenté sur le marché français depuis quatre ans et il était très attendu. Dans les conditions qui prévalaient au début du mois d'octobre, il serait allé au-devant d'une réussite certaine s'il avait consenti à proposer aux investisseurs une vingtaine de centièmes de point de pourcentage de plus que ce que rapportaient les fonds d'Etat français. Certains estimaient qu'une marge de 18/100 de point aurait suffi à allécher les souscripteurs. Mais chacun savait qu'aucun investisseur ne se contenterait d'une marge plus faible.

Or, l'affaire a vu le jour à des conditions qui revenaient théoriquement à n'offrir aux souscripteurs que 15/100 de points de plus que le rendement des obligations du Trésor. La banque Paribas qui l'a emporté n'a, à aucun moment, fait mystère de ses intentions. Elle voulait que le Danemark lui confie le soin de cet emprunt prestigieux et elle y a mis le prix, disant ouvertement qu'on ne pouvait attirer un emprunteur aussi exigeant à moins de faire des concessions. D'une façon pratique, cela est revenu à reverser aux investisseurs la commission qui normalement irait aux banques pour rémunérer leur service et le risque qu'elles prennent.

Il s'agit d'un emprunt de 7 milliards de francs et d'une durée de six ans. Au prix de vente convenu au départ, les investisseurs n'auraient pu compter que sur un rendement de 5,78 %. En fait, Paribas n'a vendu aucun titre à ce niveau. Elle ne s'en est d'ailleurs pas caché.

D'un point de vue technique, en dehors du rendement qu'elle procure, l'opération est très intéressante. Sa taille, qui est un gage de liquidité, a attiré de très grands investisseurs. Les obligations seront cotées à Hongkong, en plus de Paris, et cela a notamment tenté plusieurs institutions asiatiques. On estime à 1,5 milliard le montant d'obligations du Danemark souscrit en Extrême-Orient.

En plus de cet exceptionnel emprunt danois, le marché de l'eurofranc a été très sollicité la semaine passée. Six autres débiteurs s'y sont présentés alors pourtant que manifestement la demande pour des titres libellés en francs français a fortement diminué depuis le milieu de l'été. L'appétit des investisseurs s'est émoussé maintenant que les rendements sont tombés au niveau de ceux du mark. Les Suisses, par exemple, qui figuraient parmi les acheteurs les plus fidèles de francs français durant la première partie de l'année, ne sont plus guère à l'œuvre.

Dans ces conditions, on attend avec beaucoup d'intérêt la sortie, prévue pour cette semaine, d'un emprunt international pour le compte de la Ville de Paris. L'année dernière, lorsque Paris s'est adressé pour la première fois à l'euromarché, ses obligations avaient toutes été placées en Suisse à des conditions très sévères.

Ceux qui souhaitent être assurés d'un rapport plus élevé seront davantage attirés par la proposition que leur fera la Hongrie. Ce pays, par l'intermédiaire de sa banque nationale, s'apprête à émettre son premier euro-emprunt en francs français. Il est question d'une opération de 1 milliard et d'une durée de cinq à sept ans, qui procurera un intérêt de l'ordre de 2,3 à 2,4 points de pourcentage de plus que les fonds d'Etat français.

Priorité à l'écu ou au mark ?

Parmi les événements majeurs de ces prochains jours, les spécialistes attachent beaucoup d'importance à l'avis que doit prononcer mardi la cour constitutionnelle allemande. Si les juges de Karlsruhe estiment que rien ne s'oppose à la ratification du traité de Maastricht, on peut prévoir que le marché des titres en écus en bénéficiera. La Communauté économique européenne pourrait en profiter pour donner la priorité à son projet d'emprunt dans la devise composite. La CEE souhaite émettre prochainement un emprunt de 1 milliard d'écus d'une durée de sept ans.

Dans le cas contraire, si la cour constitutionnelle allemande estime que le traité de Maastricht n'est pas conforme à la Loi fondamentale du pays, la CEE pourrait donner la priorité à un autre projet d'emprunt libellé en marks et qui se montera à 1,9 milliard de marks pour une durée de cinq ans. Les deux opérations seront effectuées pour le compte de l'Italie.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le mark très fort

C'était logique ! La victoire de Boris Eltsine sur le Parlement de Moscou en début de semaine a renforcé le mark, devise d'un pays situé aux marches de l'Est, pas très loin de l'ex-URSS et, théoriquement, exposé aux soubresauts de son grand voisin, comme on peut se l'imaginer au Texas ou même à New-York. En revanche, le dollar, monnaie refuge en cas d'événement grave, a été ramené à la grille de départ, en dépit d'une pointe fugitive à 1,6550 deutschemark et plus de 5,70 francs lundi matin, lorsque la situation semblait encore indécise à Moscou.

Par ailleurs, on sait maintenant *(voir Marché monétaire et obligataire)* que la Réserve fédérale des Etats-Unis n'est plus disposée, dans l'immédiat, à durcir sa politique monétaire, c'est-à-dire à relever son taux directeur à court terme (3 % actuellement), comme la rumeur en courait au début de l'été avec, pour effet, de propulser à l'époque le cours du dollar à plus de 1,70 deutschemark et de 6 francs. Ainsi, les pronostics des opérateurs en faveur d'une forte ascension du «billet vert» ne se sont pas réalisés. Certains d'entre eux, toutefois, parient sur la baisse du taux directeur de la Bundesbank en 1994 pour relancer à la hausse le dollar. La grande fermeté du mark s'est répercutée à Paris où son cours, en début de semaine, a touché les 3,4950 francs avant de clôturer à 3,5110 francs vendredi. Chez Indosuez, on le voit à 3,45 francs fin 1993, à 3,38 francs en septembre 1994 et à 3,35 francs fin 1994. Les réserves de changes de la Banque de France, déficitaires de 185 milliards de francs début août continuent à se reconstituer doucement, 10 milliards de francs ayant réintégré les caisses de la banque centrale au cours de la semaine du 23 au 30 septembre.

Stabilité de l'or

Selon les informations tirées du bilan hebdomadaire de la Banque de France, le déficit n'était plus que de 67 milliards de francs le 30 septembre, contre 76,5 milliards le 23 septembre. Les réserves de changes ont commencé à se reconstituer à partir du 2 août au lendemain de la décision des pays membres du Système monétaire européen (SME) d'élargir à 30 % la marge de fluctuation de leurs devises. En deux mois, 118 milliards de francs ont donc réintégré les caisses de la Banque de France. Le flux assez modeste des rentrées de devises depuis le début août explique la politique prudente adoptée par les autorités monétaires pour diminuer les conditions de crédit en France.

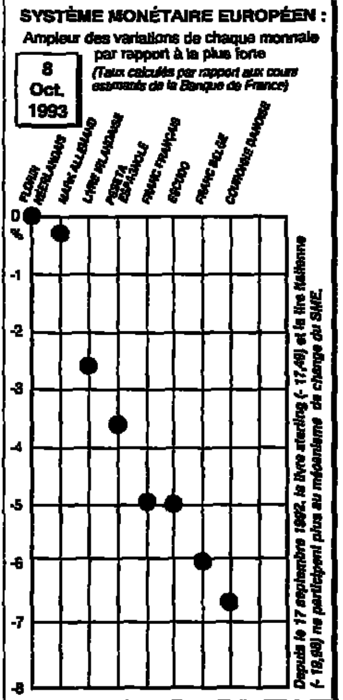
Le marché de l'or n'a que faiblement réagi aux événements de Moscou en début de semaine. Le cours de l'once de 31,1 grammes a bien poussé une pointe de 352 dollars à 357 dollars, mais s'est hâté de retomber à son niveau de départ. Peu avant ces événements, le gouvernement russe a fait savoir qu'il était décidé à émettre pour 1 000 milliards de roubles (800 millions de dollars) d'emprunts garantis par cent tonnes d'or, sans aucune précision sur les modalités et la date d'émission. La Russie produit 150 tonnes d'or par an et dispose de 350 tonnes de réserves.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 4 OCTOBRE AU 8 OCTOBRE1993
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres		1,5335	8,6328	2,1561	2,4685	53,4425	2,7672	2433,66
		1,5060	7,9589	2,1586	2,4611	53,2672	2,7635	2399,06
New-York	1,5335	–	17,7636	71,1238	62,3247	2,8694	55,4170	0,00630
	1,5060	–	17,9889	70,0290	61,1920	2,8273	54,4959	0,00628
Paris	8,6328	5,6295	–	400,3912	350,8570	16,1535	311,9701	3,5473
	8,5857	5,7010	–	399,2297	348,8557	16,1182	310,6832	3,5788
Zurich	2,1561	1,4060	24,9756	–	87,6285	4,0344	77,9163	0,8859
	2,1586	1,4280	27,3932	–	87,3821	4,0373	77,8282	0,8964
Francfort	2,4685	1,6045	28,5016	114,1181	–	4,6040	88,9166	1,0110
	2,4611	1,6343	39,5334	114,4398	–	4,6203	89,0471	1,0259
Bruxelles	53,4425	34,85	6,1906	24,7866	21,7202	–	19,3128	2,1960
	53,2672	35,37	6,0947	24,7680	21,6436	–	19,2752	2,2203
Amsterdam	2,7672	1,8045	320,5435	1,2834	112,4649	5,1779	–	1,1370
	2,7635	1,8350	332,4079	1,2858	112,2873	5,1880	–	1,1519
Milan	2433,66	1587	281,9078	1128,7340	988,8932	45,5338	879,4680	–
	2399,06	1593	275,9918	1115,5462	974,7880	45,0381	868,1199	–
Tokyo	161,86	106,55	18,7404	75,0711	65,7837	3,0286	58,4926	0,0665
	160,01	106,25	21,5724	74,4047	65,0165	3,0039	57,9019	0,0666

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 8 octobre, 5,3334 F contre 5,3656 F le vendredi 1er octobre 1993.



MATIÈRES PREMIÈRES

Le zinc et le plomb sous le poids des stocks

«Il y a trois ans, le plomb était coté 500 dollars la tonne et le zinc 1 500 dollars la tonne; les prix de ces deux métaux s'établissent à moins de 400 dollars et 900 dollars la tonne aujourd'hui.» Un constat inquiétant, valable pour l'ensemble des métaux, que ne manquait pas de souligner Yves Rambaud, président de la Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux, le jeudi 7 octobre. Pourtant, plusieurs mines ont fermé. Le Groupe d'études internationales sur le plomb et le zinc (ILZSG) a même annoncé une baisse de 8,9 % de la production minière de plomb et de zinc dans le monde occidental au cours des sept premiers mois de l'année par rapport à la même période de 1992. La publication de ces statistiques a provoqué un léger redressement des cours à Londres, mais de courte durée.

«Pour une fois, l'économie marche comme dans les livres», plaisantait Christian Bué, membre du directoire de Métaleurop. Le plomb et le zinc, comme beaucoup d'autres métaux, répondent à un phénomène simple : les cours s'effritent sous le poids des stocks. La production minière occidentale de plomb atteint 1,216 million de tonnes cette année, celle de zinc, 3 millions de tonnes. La demande pour le plomb s'élève à 2,5 millions de tonnes, à 3,1 millions de tonnes pour le zinc. La consommation de plomb s'est contractée sur les premiers mois en 1993 : 1,4 % par rapport à la même période de 1992. Le phénomène n'est guère étonnant, l'activité industrielle au Japon et en Europe connaît un réel ralentissement. Mais heureusement, ce déclin est compensé par la reprise de la demande aux Etats-Unis et la légère hausse des importations de la part de nouveaux pays industrialisés, notamment de la Corée et de Taïwan. Quant à la consommation de zinc, elle est passée de 3,5 à 3,1 millions de tonnes entre 1992 et 1993.

En revanche, les stocks de plomb n'en finissent pas de gonfler : ils atteignent 283 300 tonnes à la fin du mois d'août, soit une progression de 53 100 tonnes depuis le début de l'année. Les volumes de zinc entreposés au LME (London Metal Exchange) sont encore plus importants : 769 000 tonnes à la fin de l'été, ce qui représente une hausse de 40 % par rapport au début de l'année.

Ces chiffres inquiètent d'autant plus les professionnels que dans cette comptabilité n'entrent pas les tonnages détenus par les producteurs, de l'ordre de 400 000 tonnes.

Les débordements de la CEI

En cette période de faible demande, les afflux de métal en provenance de l'ancienne URSS ne sont guère les bienvenus. Or les Républiques de la CEI (Communauté des Etats indépendants), celles de l'Asie centrale notamment, produisent à peu près 45 % de la consommation de la CEE, soit 12 % de la production mondiale. *«Les livraisons intérieures ont chuté en deux ans au point que d'importatrices, ces Républiques sont devenues exportatrices, tandis qu'une partie de la clientèle russe traditionnelle, les fabricants de batteries en plomb notamment, est obligée de réduire son offre, faute d'approvisionnements suffisants»*, déplore un analyste du secteur.

Pour l'essentiel, ces exportations ont augmenté les stocks du LME, qui ont triplé depuis 1991. Le Groupe d'études international du plomb et du zinc estime que les deux tiers des volumes entreposés proviennent de la CEI.

Il n'est guère étonnant, dans ces conditions, que l'essentiel du débat organisé lors de l'assemblée annuelle de la fédération des métaux ait porté sur *«l'accroissement considérable d'exportation à bas prix de l'ex-URSS, provoquée par l'effondrement du système économique soviétique, qui a bouleversé les marchés des matières premières et mis en péril l'amont des filières industrielles européennes»*. Car presque toutes les industries sont touchées par ce problème, de l'aluminium au nickel, en passant par la potasse, le magnésium ou l'uranium. Les responsables de ces secteurs – Christian Bué, Bernard Legrand, membre du comité exécutif de Pechiney, David Lévy, directeur délégué de la branche uranium de Cogema, etc. – ont été unanimes à pousser ce cri d'alarme : *«La situation actuelle est préjudiciable à tous, non seulement aux pays industriels, mais aux pays du tiers-monde qui ne sont pas rémunérés pour leurs ressources naturelles, et préjudiciable aussi à l'environnement planétaire car les unités de la CEI ont des effets dévastateurs sur l'environnement, même au-delà des frontières.» «Une solution originale doit être trouvée»*, disaient-ils. Mais personne n'avançait la moindre proposition. *«Les instruments de la Communauté sont inadaptés. Une régulation des afflux dépasse les possibilités d'initiative et les seuls moyens des entreprises. C'est aux pouvoirs publics de mettre en œuvre rapidement des décisions intelligentes et généreuses qui permettent d'intégrer au marché mondial les producteurs de l'Est sans casser l'outil des producteurs de l'Ouest.»* Cet appel sera-t-il entendu des autorités compétentes ?

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 1-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 696 (– 3) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 115 (– 3) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	4 560 (+ 450) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	281 (– 0,8) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	1 165 (+ 5) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 124 (– 86) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	322 (+ 6) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	241 (– 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	190,1 (– 0,7) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent Novembre	17,19 (– 0,15) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 1-10-93	Cours 8-10-93
Or fin (kilo en barre)	88 250	88 500
– (kilo en lingot)	85 450	85 780
Pièce française (20 F)	376	377
• Pièce française (10 F)	360	360
Pièce suisse (20 F)	378	378
Pièce latine (20 F)	375	378
• Pièce tunisienne (20 F)	376	389
Souverain	465	473
• Souverain Elisabeth II	469	468
• Demi-souverain	286	287
Pièce de 20 dollars	2 545	2 485
– 10 dollars	1 180	1 197,50
• – 5 dollars	775	750
– 50 pesos	2 405	2 435
• – 20 marks	495	480
– 10 florins	390	392
• – 5 roubles	260	261

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Sous le règne de l'anticipation

La Bundesbank n'a pas abaissé ses taux directeurs lors de son conseil d'administration du jeudi 7 octobre et personne ne s'y attendait sérieusement. Le dernier abaissement ne remonte qu'au 9 septembre dernier et il ne faut pas abuser des bonnes choses. En outre, la veille, la banque centrale allemande avait, comme prévu, maintenu à 6,70 % le taux de ses pensions à court terme (REPO), son troisième taux directeur. Mais si ce n'est pas cette fois-ci, c'est pour la prochaine. Tout au moins en ce qui concerne le REPO qui peut baisser jusqu'à 6,25 %, niveau du taux d'escompte qui a été diminué d'un demi-point le 9 septembre : il y a donc encore de la place.

De l'autre côté du Rhin, on a relevé avec un grand intérêt le nouveau glissement des taux à long terme, le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans, le Bund retombant à moins de 6 % pour la première fois depuis 1988, c'est-à-dire avant la chute du mur de Berlin qui l'avait propulsé à 9 % au début de 1990. Du coup, les cours du MATIF ont à nouveau battu leur record, passant au-dessus de 124 pour le contrat à dix ans.

Si les anticipations d'une diminution des taux à court terme sont un peu moins fortes dans l'immédiat, du fait donc de la prudence de la Bundesbank et de la Banque de France (pour cette dernière, certains analystes utilisent un terme moins aimable), elles restent assez fortes pour 1994. Ainsi, le service des études de la banque Indosuez voit les taux courts français (eurofranc à trois mois) tomber à 4,5 % à la mi-1994, contre 7,1 % actuellement. La Banque de France *«pour asseoir sa crédibilité, condition* sine qua non *de l'abaissement durable des taux longs»*, ne ferait que suivre la Bundesbank. Pour cette dernière, une décélération significative de la croissance de la masse monétaire M3 et des prix à la consommation (déjà ancrée, voir la revue des marchés du *Monde* du 3-4 septembre) lui permettrait de ramener ses taux courts (REPO) à, précisément, 4,5 % à la mi-1994. Pour le Centre d'observation économique de la Chambre de commerce de Paris (COE), les taux à court terme tomberaient à 4 % fin 1994, la Société Générale et la Caisse des dépôts se situeraient entre 4,5 et 5 % à la mi-1994.

Sur le marché obligataire américain, secoué ces derniers temps, le calme est un peu revenu. Le rendement de l'emprunt du Trésor à trente ans, de 7,50 % au début de l'année est retombé à 5,86 %, au plus bas depuis le début des émissions en 1977 (pour cette échéance). De même, celui de l'emprunt à dix ans se retrouvait à 5,76 %, la rémunération la plus faible depuis 1967. Cette désescalade rapide des taux à long terme était due à deux phénomènes. D'un côté, les investisseurs institutionnels, effrayés par l'importance des remboursements anticipés sur leurs placements favoris, les prêts hypothécaires (Mortgage loans), se reportaient sur les emprunts de l'Etat. De l'autre, les banques profitaient des taux très bas sur le court terme (3 % à 4 %) pour nourrir de très gros portefeuilles en bons du Trésor, pour un montant global de 700 milliards de dollars. Ces derniers temps, les craintes d'un retour de flamme, à savoir une remontée des rendements, au cas où les autorités monétaires (la Réserve fédérale procéderait à un resserrement de sa politique pour lutter contre une éventuelle inflation) avaient provoqué une remontée assez brutale des rendements des bons du Trésor, jusqu'à 6,15 % à trente ans et 6,45 % à dix ans.

Adieu les taux de 9 %

Mais la publication des minutes de la réunion, le 17 août dernier, du Comité fédéral de l'Open Market, organe de décision de la Réserve fédérale, a apaisé ces inquiétudes. A l'unanimité, les douze gouverneurs de la Fed ont estimé que les statistiques sur l'activité économique des Etats-Unis (lisez : la mollesse de la reprise), ont *«atténué la crainte»* d'une possible aggravation de l'inflation outre-Atlantique. Donc, pas de relèvement en vue du taux directeur de la Réserve fédérale, fixé actuellement, comme on le sait, à 3 %. Mais *«la politique monétaire devra, à un moment ou à un autre, s'orienter vers un resserrement pour résister à une intensification des pressions inflationnistes»*. En attendant, les rendements sont retombés à 5,35 % sur le dix ans et à 6 % sur le trente ans.

Jusqu'où baisseront les taux à long terme en France ? C'est bien ce que voudraient savoir les gestionnaires de sicav obligataires et ceux qui distribuent des contrats d'assurance-vie, qui savent que la fête est finie, du moins pour l'instant : adieu les taux à 9 %, parfois 10 %, qui permettaient d'annoncer de prestigieuses performances ! Depuis un an, les rendements de l'OAT dix ans ont diminué de trois points à un peu plus de 6 %. Peut-on aller plus bas ? Non, répondent les analystes d'Indosuez, qui voient le rendement de l'OAT dix ans à 6,5 % fin 1993 et 6,2 % fin 1994. A la Banque de financement et de titre (BFT), qui gère plus de dix-huit milliards de francs, le PDG, Jacques Darmon, envisage une baisse d'encore environ un demi-point (5,5 %) d'ici la fin de l'année, mais croit qu'on restera à ce niveau (*«un seuil»*) en 1994.

Sur le MATIF, les affaires vont rondement. Les transactions du mois de septembre 1993 ont progressé de 11 % sur celles du mois d'août, avec 7,5 millions de contrats échangés, deuxième performance historique après celle de septembre 1992 (8,4 millions de contrats), mois record (c'était celui de la première crise du franc). Pour les neuf premiers mois de 1993, comparés à la même période de 1992, le volume des transactions a aumenté de 29 % (+ 14,9 % pour le contrat notionnel, avec ses 27,4 millions de lots, et + 111 % pour le contrat Pibor trois mois, avec 8,9 millions de lots). Le contrat CAC-40 Future affiche une progression de 53 % de septembre 1993 à septembre 1992 et de 60 % sur les neuf premiers mois (avec 4,2 millions de contrats). En revanche, les transactions sur le contrat Ecu long terme reculent de 43 % sur ces mêmes neuf mois (671 000 lots), ce qui n'a rien d'étonnant après la crise qui a frappé le marché de l'écu depuis juin 1992 et en raison des difficultés de mise en œuvre du traité de Maastricht. Enfin, le contrat Franc long terme affiche un encéphalogramme presque plat, avec une moyenne quotidienne de 171 lots sur neuf mois : comme la courbe des taux de quinze à trente ans est plate, elle aussi, la volatilité est presque inexistante et les opérateurs n'ont pratiquement pas besoin de couverture.

Sur le Liffe, le marché à terme de Londres, les affaires vont bien aussi et on y a battu des records en septembre, notamment sur les titres d'Etat allemands et italiens. Globalement, la progression est proche de 36 % (hors options), atteignant 38 % pour les Bunds, 98,9 % pour les contrats trois mois Euromark et 219 % pour les contrats trois mois Eurolire.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

Au terme du congrès de Blackpool

John Major défend les valeurs du conservatisme

Clôturant, vendredi 8 octobre, le congrès conservateur de Blackpool, le premier ministre britannique, John Major a, pour la première fois, répliqué indirectement aux commentaires acerbes de Lady Thatcher. Le premier ministre a demandé aux Tories d'être *«loyaux»* à son égard et plaidé en faveur du retour à l'unité, autour des valeurs traditionnelles du conservatisme.

BLACKPOOL

de notre envoyé spécial

Lady Thatcher est allée trop loin, plus loin en tout cas que John Major n'en pouvait accepter. Tel est le ferme message du discours prononcé, vendredi, par le premier ministre. Jusque-là, il avait supporté sans répliquer ses critiques, comme pour rester fidèle à cette image de «chic type» (*« nice guy »*) qui l'a longtemps servi auprès d'un électorat qui, après plus d'une décennie de «thatchérisme», demandait à être sevré d'une certaine conception possessive du pouvoir. En un sens, le congrès de Blackpool, en partie dominé par les commentaires vipérins prêtés à Lady Thatcher dans ses mémoires (et implicitement confirmés par elle) à l'égard de M. Major, a permis à celui-ci de se libérer de la tutelle psychologique et politique de son prédécesseur.

Cette contre-attaque semble avoir recueilli un large assentiment au sein du parti tory. Mais, pour des raisons d'équilibre politique, M. Major ne peut se permettre d'adopter une véritable stratégie visant à faire apparaître la «dame de fer» comme le seul ferment de division au sein du parti. Sans citer le nom de son prédécesseur, le premier ministre a raillé ces «mémoires» écrites ici et là, assurant que lui-même n'avait aucune intention de se livrer à un tel exercice : *«J'ai un travail à faire, pour lequel j'ai été élu, et que je me propose de poursuivre.»*

M. Major a cependant montré à quel point ces attaques l'ont à la fois meurtri et convaincu de la nécessité d'y répondre, en remerciant les délégués de Blackpool de «[leur] *loyauté à* [son] *égard*». Estimant normal que les divergences s'expriment, il a souligné : *«Comme chef de ce parti, j'ai le droit d'entendre ces désaccords en privé, et non à la télévision, dans des interviews, à l'extérieur du Parlement.»*

Sans être, comme l'a un peu vite affirmé Sir Norman Fowler, le président du parti, le *«congrès de l'unité»*, Blackpool a été présenté comme un nouveau départ après une année marquée par *«le sang, la sueur et les larmes»*, selon la référence churchillienne du chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke.

Un rappel nostalgique

Le consensus porte notamment sur la nécessité du rassemblement avant les élections européennes de juin prochain. Les libéraux-démocrates, qui taillent des croupières électorales aux conservateurs dans le sud de l'Angleterre, ont donc été désignés comme l'ennemi «numéro un». *«La désunion conduit à la défaite»*, a souligné M. Major, qui a recueilli un large accord en développant le thème du retour aux *«vieilles valeurs fondamentales»* du conservatisme. Par un rappel nostalgique d'une société plus tranquille et plus intelligible – celle des années 50, – le premier ministre a plaidé en faveur de *«l'autodiscipline, du respect de la loi, de la considération envers les autres, de l'acceptation de la responsabilité pour vous-même et votre famille, sans rejeter celle-ci sur l'Etat»*.

Insistant notamment sur la lutte contre la criminalité, il a implicitement avalisé le net virage à droite qui s'est affirmé à Blackpool, à la grande satisfaction des représentants de la tendance «thatchérienne». Mais ce consensus est superficiel. En marge des débats en séance plénière, les divergences d'ordre idéologique se sont largement exprimées. Manifestement préoccupé par les concessions accordées à l'aile droite du parti, pour prix d'un retour à l'unité, Douglas Hurd, le secrétaire au Foreign Office, considéré comme l'un des représentants de la tendance modérée, a pris nettement position contre la *«révolution culturelle permanente»* que représente une certaine conception dogmatique du «thatchérisme», incarnée par des hommes comme Michael Portillo et Peter Lilley, respectivement ministres du Trésor et de la sécurité sociale.

Cette lutte d'influence devrait réapparaître à l'occasion du budget de novembre, et aussi à propos de l'instauration de la TVA au taux de 17,5 % sur le fioul domestique (voire sur d'autres produits de consommation courante), une «bombe à retardement» que certains n'hésitent pas à comparer à la très impopulaire *«poll tax»*. Pour M. Major, le principal résultat du congrès de Blackpool est donc d'avoir obtenu un répit : la question de son remplacement au 10, Downing Street, n'est plus à l'ordre du jour.

LAURENT ZECCHINI

Lors d'une opération prétendument « anti-terroristes » en Afrique du Sud

L'armée tue cinq personnes au Transkeï

Cinq jeunes de douze à dix-neuf ans ont été tués, vendredi 8 octobre, à l'aube, lors d'un raid effectué par un commando de l'armée sud-africaine contre une maison d'Umtata (Transkeï), présentée comme une «base» de l'Armée de libération du peuple d'Azanie (APLA), branche militaire du Congrès panafricain (PAC).

JOHANNESBURG

de notre correspondant

C'est par un communiqué dont la sécheresse toute militaire dissimulait mal la fierté que l'état-major a rendu l'affaire publique, dès vendredi matin. Dans la nuit, une *«base»* – une simple maison – de l'APLA, située à Umtata, capitale du Transkeï, un homeland «indépendant», a été investie *«avec succès»* par un commando des forces armées sud-africaines. Décidée sur des renseignements décrivant la maison comme une *«installation d'où étaient lancées des opérations terroristes»*, l'opération avait pour objectif la saisie de documents et d'armes.

Quelques heures plus tard, l'affaire prenait une autre tournure. Le PAC diffusait les noms et l'âge des victimes : deux garçons de douze ans, deux autres de seize, et un jeune homme de dix-neuf ans, tous frères ou cousins. Aucun d'eux, selon le PAC, n'était membre de l'APLA même si le propriétaire de la maison, Sicelo Mpendulo, père de trois des victimes et ancien prisonnier politique au pénitentier de Robben Island, était bien un militant de l'organisation. Selon le PAC, les cinq jeunes ont été tués pendant leur sommeil avec des armes munies de silencieux. Dans la matinée, la police du Transkeï a confirmé l'état civil des victimes.

Ces précisions inattendues ont poussé le ministre de la défense, Kobie Coetsee, à convoquer une conférence de presse vendredi après-midi. Entouré des généraux «Kat» Liebenberg, Georg Meiring et Johan Van der Merwe, respectivement chef d'état-major des forces armées, chef de l'armée de terre et chef de la police, le ministre embarrassé a répété la version officielle.

La prestation ministérielle n'a guère convaincu. Tout laisse penser que le commando était chargé de liquider des membres de l'APLA. Pour des raisons inconnues, il s'est trompé de cibles, exposant le président De Klerk – qui a reconnu avoir donné son feu vert à l'opération – aux critiques acerbes du PAC et de Nelson Mandela, qui, de Bruxelles, a traité de *«voyous»* les commanditaires de l'opération. Il est cependant improbable qu'une fois retombée l'émotion des premiers jours, cette affaire puisse mettre en danger les négociations constitutionnelles en cours. Nelson Mandela a tenu d'ailleurs à indiquer que le processus de paix ne serait pas interrompu, exprimant la méfiance dans laquelle il tient le PAC.

GEORGES MARION

L'ONU lève les sanctions économiques contre Pretoria

L'Assemblée générale de l'ONU a levé, vendredi 8 octobre, les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, mais a décidé de maintenir l'embargo sur les armes et le pétrole décidé en 1986, jusqu'à ce que le Conseil exécutif de transition devienne opérationnel dans le pays. Dans une résolution adoptée par consensus, l'Assemblée générale a ainsi répondu à l'appel du président du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela, qui avait demandé deux semaines auparavant la levée des sanctions économiques, estimant que *«le compte à rebours vers la démocratie»* avait effectivement commencé.

La levée des sanctions économiques par l'Assemblée générale constitue une mesure essentiellement symbolique, de nombreux pays ayant déjà pris unilatéralement des mesures en ce sens. – *(AFP, AP, Reuter.)*

La Société des rédacteurs du «Monde» proteste contre les arrêts de travail des rotativistes

La Société des rédacteurs du *Monde* a publié, le samedi 9 octobre, le communiqué suivant :

«La Société des rédacteurs du Monde *élève une protestation solennelle contre les arrêts de travail à répétition des rotativistes qui entravent, depuis plusieurs jours, le tirage et qui empêchent une distribution correcte du journal. Ces actions totalement injustifiées mettent en péril l'existence même de notre quotidien. Au moment où* le Monde, *comme l'ensemble de la presse, traverse une période critique, la Société des rédacteurs déplore qu'une partie du personnel rende vains les efforts consentis par toutes les autres catégories et compromette les initiatives de rénovation rédactionnelle actuellement en cours.»*

Premières sélections pour le Fémina et le Grand Prix du roman de l'Académie française

Le jury du Fémina a retenu douze romans français et cinq romans étrangers pour les prix qui seront attribués le 15 novembre. Pour le Fémina français : *Annam*, de Christophe Bataille (Arlea); *Héloïse*, de Philippe Beaussant (Gallimard); *l'Hôtel des Cinq-Continents*, de Gérard Bonal (Mercure de France); *les Corps célestes*, de Nicolas Bréhal (Gallimard); *la Petite Marquise*, de Marie-Josèphe Guers (Mercure de France); *Journal d'Hannah*, de Louise Lambrichs (La Différence); *l'Œil du silence*, de Marc Lambron (Flammarion); *Jacob Jacobi*, de Jack-Alain Léger (Julliard); *Un lit dans l'Hexagone*, d'Ana Novac (Calmann-Lévy); *l'Interdit*, de Malika Mokeddem (Grasset); *le Sabotage amoureux*, d'Amélie Nothomb (Albin Michel); *Niobé*, de Jean Soublin (Phébus). Pour le Fémina étranger : *Leviathan*, de Paul Auster (Actes Sud); *le Maître des illusions*, de Donna Tartt (Plon); *la Claire Lumière du jour*, d'Anita Desai (Calmann-Lévy); *l'Enfant volé*, d'Ian McEwan (Gallimard); *A tout jamais*, de Graham Swift (Gallimard). Prochaine sélection le 21 octobre. La commission du Grand Prix du roman de l'Académie française a publié sa première sélection pour le prix, qui sera décerné le 28 octobre : *Héloïse*, de Philippe Beaussant (Gallimard); *Saint Frédo*, d'Alphonse Boudard (Flammarion); *Au diable*, d'Elvire de Brissac (Grasset); *C'était le paradis*, de Dominique Muller (Seuil); *le Pavillon de l'Aurore*, de Joëlle Schmidt (Editions du Rocher); *Cheyenne*, de Didier Van Cauwelaert (Albin-Michel); *Canines*, d'Anne Wiazemsky (Gallimard).

La polémique sur « l'exception culturelle »

Les réalisateurs français répondent à Scorsese et Spielberg

Les auteurs, réalisateurs et producteurs français réunis au sein de l'ARP, dirigée par Claude Berri ont répondu par une lettre ouverte aux déclarations de Martin Scorsese et Steven Spielberg qui s'opposaient à ce que la notion d' «exception culturelle» soit retenue lors des négociations sur le commerce international (le GATT) (*le Monde* du 8 septembre). Tout en rappelant leur *«profonde admiration»* pour le cinéma américain, les Français rappellent que les œuvres venues des Etats-Unis sont bien mieux diffusées en Europe que les films européens aux Etats-Unis. L'ARP rappelle que les Européens ont *«soutenu* [le] *combat* [des cinéastes américains] *en faveur du droit moral et de la conservation des œuvres, qui a pour fondement cette vérité élémentaire : le film n'est pas une marchandise»*. L'ARP conclut en demandant à Steven Spielberg et Martin Scorsese *«de ne pas se laisser abuser par ceux qui financent»* leurs films et appelle à la poursuite du dialogue. Par ailleurs l'Union européenne de radio-télévision qui regroupe soixante-deux radios et télévisions de service public en Europe et au Proche-Orient, s'est prononcée en faveur de l'exclusion de l'audiovisuel des négociations commerciales du Cycle de l'Uruguay (Uruguay Round). *«Les Européens doivent rester libres de prendre toutes les mesures qui leur permettent de soutenir* [leur] *système audiovisuel»*, a déclaré Jean-Bernard Munch, secrétaire général de l'UER. M. Munch a fait valoir que le marché européen audiovisuel était déjà *«largement dominé, dans la proportion de 1 à 12»* par les productions américaines. *«La déréglementation totale, sans plus de possibilité d'assister la production européenne, conduirait à terme à une uniformisation de l'offre»* et porterait *«sérieusement atteinte à la diversité culturelle du continent européen»*. M. Munch a ajouté que l'abandon de l'audiovisuel *«aux seules lois du marché contreviendrait dans plusieurs Etats aux principes constitutionnels et porterait préjudice aux jeunes démocraties d'Europe centrale où la radio-télévision joue un rôle déterminant dans l'affirmation de leur nouvelle identité»*.

M. Munch a déclaré qu'à défaut d'une exclusion totale des négociations du GATT, l'audiovisuel devait pouvoir bénéficier au minimum *«d'une formule qui sauvegarde la faculté de le réglementer»*.

Cette prise de position a provoqué une vive répartie de David Woods, porte-parole du GATT. *«L'idée selon laquelle un accord sur l'audiovisuel dans le cadre de l'Uruguay Round menacerait les démocraties d'Europe de l'Est est trop ridicule pour qu'on y réponde de manière rationnelle»*, a déclaré M. Woods. Enfin, à Paris l'Académie française et le Bureau de liaison des industries cinématographiques ont à leur tour pris publiquement position en faveur de l' «exception culturelle».

SOMMAIRE

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier «Heures locales» folioté de 17 à 24 *et un cahier «Radio-télévision»* folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté 9 octobre 1993 a été tiré à 461 055 exemplaires.

Le débat sur l'emploi

Raymond Barre réclame un «soutien actif de la conjoncture»

Raymond Barre, député (apparenté UDF) du Rhône, attend du gouvernement un *«soutien actif de la conjoncture»*, passant par un *«très sensible abaissement des charges des entreprises»*. *«En ce qui nous concerne, nous, Français, nous n'avons pas, à l'heure actuelle, des forces qui jouent dans le sens d'une reprise rapide de l'activité économique*, a affirmé l'ancien premier ministre, jeudi 7 octobre, sur France 3. *Nous devons considérer que l'an prochain l'année sera peut-être moins mauvaise que cette année, parce qu'il n'y aura pas une croissance négative.* (...) *Peut-être aurons-nous une petite, une très faible croissance positive, mais nous ne devons pas nous attendre à une reprise qui soit vraiment le début d'une nouvelle phase d'expansion.»*

Selon M. Barre, *«on peut avoir une amélioration de l'activité économique à partir du dernier trimestre de l'an prochain»*, mais pas forcément une *«amélioration de l'emploi»*. *«Si nous avions une stabilisation de l'emploi, ce serait déjà un résultat très satisfaisant»*, a-t-il ajouté. Il estime que le projet de loi Giraud contient *«toute une série de mesures intéressantes»*, mais qu'il ne donne pas *«une impulsion qui soit à la mesure du problème auquel nous avons à faire face»*. Les chefs d'entreprise, a précisé M. Barre, souhaitent *«un très sensible abaissement de* [leurs] *charges, qui permettrait de rendre le coût du travail moins élevé que le coût du capital»*.

Dans l'affaire Testut

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie

Les deux juges d'instruction chargés de l'affaire Testut ont transmis le dossier au procureur de la République de Béthune (Pas-de-Calais), afin qu'il statue sur *«l'opportunité de la demande de la levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie»*, indiquait-on, samedi 8 octobre, de source judiciaire.

Le procureur pourrait statuer en début de semaine prochaine et transmettre cette demande au parquet général de Douai (Nord), qui pourrait alors formuler la demande de levée d'immunité parlementaire du député des Bouches-du-Rhône, principal actionnaire de Bernard Tapie Finance, actionnaire majoritaire de Testut.

Gilles de Robien (PR) veut généraliser le «partage du travail» dans les deux ans

Gilles de Robien (UDF-PR), député de la Somme, maire d'Amiens, déclare, dans un entretien publié par *la Croix* vendredi 8 octobre, que *«dans quatre mois, la réflexion sera suffisamment mûre pour que soit déposée une proposition ou un projet de loi»* sur le partage du travail, *«qui serait la trame d'une grande action politique»*. *«Si l'on veut*, ajoute-t-il, *que la tentative soit réellement démonstrative et porte ses fruits, il faut, dans un délai pas trop long, par exemple deux ans, que le partage du travail soit quasiment généralisé, mais il faudra le conjuguer avec une politique de relance qui n'est, aujourd'hui, qu'esquissée.»*

De son côté, Martin Malvy, président du groupe socialiste de l'Assemblée, a affirmé, vendredi, que *«la droite confond réduction du temps de travail et réduction des salaires»* et qu'elle *«met progressivement en place une politique de déflation salariale»*. Le député du Lot a dénoncé comme *«économiquement injuste, socialement inacceptable et, donc, inefficace»* la proposition faite par Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, président du CDS, de passer *«à trente-deux heures payées à 90 % pour ceux qui ont le SMIC»* (*le Monde* du 9 octobre). *«Cette proposition revient, en fait, à tuer l'idée même de partage du travail»*, a déclaré M. Malvy, qui reproche à M. Méhaignerie d'ignorer les possibilités de *«redistribution des gains de productivité et des revenus»*.

Selon le CEPII

Le chômage concernerait 14 % de la population active en l'an 2000

Le chômage va continuer à augmenter rapidement au cours des années à venir en France pour atteindre un taux de 14 % de la population active en l'an 2000 (contre 11,7 % aujourd'hui), selon les prévisions publiées, vendredi 8 octobre, par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). Cette projection se base sur une hausse annuelle de 1,8 % du produit intérieur brut et de la productivité du travail et sur une progression de 0,5 % de la population active.

La France serait ainsi le pays de la Communauté européenne souffrant du plus fort taux de chômage après l'Irlande (17,8 %) et l'Espagne (15,2 %). Seuls quatre pays présenteraient des taux de chômage inférieurs à 10 % : le Danemark (6,8 %), la Grèce (7,4 %), le Portugal (7,9 %) et l'Allemagne de l'Ouest (8,8 %). En moyenne, le taux de chômage dans la Communauté européenne serait de 11,6 % contre 10,8 % aujourd'hui.

Le Monde

HEURES LOCALES

LES ÉLUS SE FONT CONSEILLER

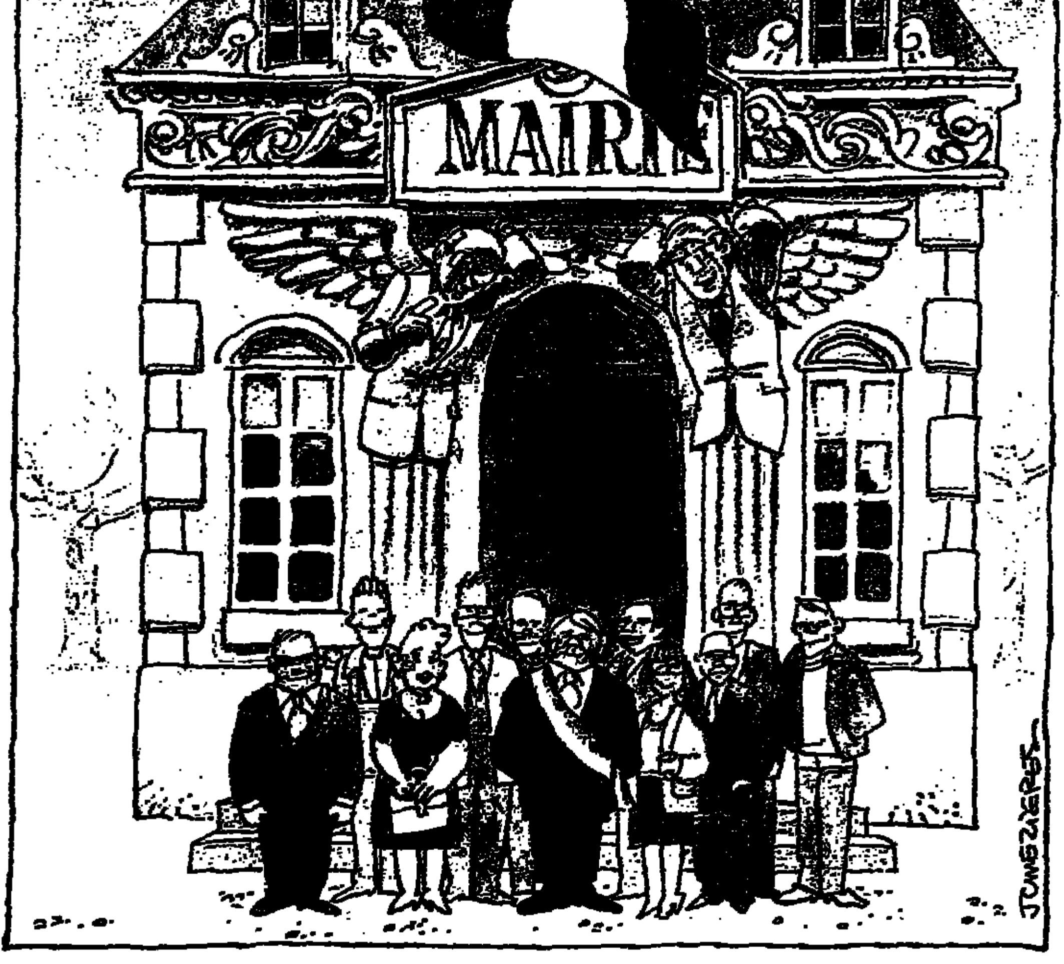
Les consultants ont convaincu les collectivités de leur utilité. Une collaboration qui a des limites

LA décentralisation a ouvert aux consultants en tout genre le marché des collectivités locales. Confrontés à des responsabilités étendues et dégagés de la tutelle des préfets, les villes, les départements et les régions ont peu à peu ressenti le besoin de s'entourer de conseils extérieurs.

Toujours en quête d'une extension de leurs activités, les consultants, eux, se sont empressés de faire valoir leur compétence. Au cours des dix dernières années, l'informatique, les finances, la fiscalité, la mise en place de tableaux de bord, la gestion du personnel et le recrutement, le développement économique sont autant de domaines où ils ont fait des offres de service.

Il reste que, pour les consultants, le marché est sans doute moins important qu'il n'y paraît : il est en tout cas loin des 600 milliards de francs (le montant des dépenses totales des collectivités) dont certains rêvaient. Toutes, en effet, ne sont pas des clientes potentielles. Plus que les départements et les régions, ce sont les villes, en particulier de plus de 15 000 habitants, qui recourent aux services des consultants. En outre, entre ces derniers, la concurrence est rude. Pour un appel d'offres lancé récemment, la mairie de Besançon (Doubs) a reçu trente réponses. La rencontre entre les conseils et les collectivités locales ne s'est pas toujours faite pour des simples motifs de gestion. Les préoccupations électorales n'en étaient pas absentes. *« Pour un nouvel élu, un audit servait quelquefois à démontrer les faiblesses de la gestion de son prédécesseur »*, note un observateur. De leur côté, les consultants connaissaient mal ce milieu et ils ont dû vaincre les réticences du personnel territorial qui avait l'impression d'être remis en cause et dessaisi de ses prérogatives. *« Au bout du compte, les conseils s'en sont bien sortis et ils ont fini par faire la démonstration de leur compétence »*, note Robert Mantot, délégué général du Forum pour la gestion des villes et des collectivités locales.

Pourtant lorsqu'en octobre 1992 les responsables de cette association avaient voulu organiser un colloque sur le thème « Collectivités locales, du bon usage des consultants », l'écho a été faible. Entre ces deux mondes, il est vrai, la culture n'était pas la même. A l'exception de quelques édiles qui se donnaient des allures de managers, la plupart des élus n'avaient guère l'habitude de fréquenter ces consultants, habitués à discuter avec des PDG ou des dirigeants, obnubilés par l'efficacité et la rentabilité. Or, une mairie et une entreprise ne fonctionnent pas au même rythme. Le mode de décision y est très différent ; dans l'entreprise, le dirigeant est presque tout-puissant ; en revanche, un maire, dès qu'il veut engager une dépense importante, doit solliciter l'approbation du conseil municipal. Cependant, au fur et à mesure de leurs interventions, les consultants ont fini par convaincre les élus de leur utilité. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux sont présents sur ce marché où le cabinet Bossard a joué les pionniers et dont vingt-cinq collaborateurs travaillent sur ce secteur. *« Dans un premier temps, on a joué les cobayes*, confie un responsable de la mairie de Douai. *Le cabinet Ernst et Young voulait s'exercer sur la consolidation des budgets et a proposé de travailler avec nous. Nous avons conclu une sorte de partenariat dans lequel chacun de nous trouvait des avantages. »*



Un œil extérieur

Les problèmes financiers sont ceux pour lesquels l'apport des consultants se justifiait d'un point de vue technique. Rares sont en effet les collectivités locales qui peuvent s'offrir un expert capable de maîtriser une négociation sur la gestion de la dette ou de connaître les secrets de la rentabilité des produits financiers ou des placements de trésorerie. *« Ils jouent le rôle de conseil mais aussi d'œil extérieur, d'apport de compétence mais aussi d'aiguillon »*, explique Jean-Paul Chevailler, secrétaire général de Besançon et président du syndicat des secrétaires généraux.

Cette intervention extérieure est aussi pour les élus un moyen de faire dire par d'autres ce qu'il leur est difficile d'exprimer. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne la gestion du personnel. Lorsqu'un maire veut bousculer son organigramme, il est plus facile pour lui de se retrancher derrière l'avis d'un conseil extérieur. Il en est de même lorsqu'il souhaite toucher à l'organisation du personnel communal. Certains cabinets se sont fait une spécialité de ce genre d'opérations. *« Pour revoir les organigrammes, introduire de la flexibilité et de la polyvalence dans l'organisation du travail ou modifier le système des promotions, il faut utiliser la souplesse du statut avant de songer à le modifier »*, estime le consultant Bernard Brunhes.

Les ZAC, les POS et autres décisions en matière d'urbanisme peuvent aussi constituer des pièges pour les élus. Du coup, les avocats et les conseils juridiques se mettent, eux aussi, à proposer leurs services.

Mais l'ambition des consultants ne s'arrête pas là. *« Nous avons d'abord effectué des audits ; puis nous avons joué le rôle de conseil, maintenant nous proposons des systèmes d'évaluation des politiques menées »*, explique Jean-Emmanuel Combe, du cabinet américain Price Waterhouse.

Il s'agit là de moyens qui peuvent permettre aux élus de juger de l'adaptation et des résultats de leurs décisions dans tel ou tel domaine. Mais cette rationalisation inspirée de la gestion des entreprises risque bien de se heurter à une des spécificités des élus, dont le but n'est pas seulement l'équilibre des comptes mais aussi... la réélection.

Françoise Chirot

Malaise

LA crise transforme la rue. Au fur et à mesure de l'aggravation du chômage, la mendicité est de plus en plus apparente dans les villes de France. Assis sur les trottoirs, des femmes et leurs enfants, des jeunes, mais aussi des moins jeunes sollicitent la générosité des passants. Certains ont l'énergie de gratter une guitare, d'autres semblent prostrés par la honte. Parfois, la présence de gros chiens inquiète les promeneurs.

Pour les maires, chargés de la sécurité et de l'image de leur ville, mais aussi de gérer les conséquences sociales de la crise, cette question n'est pas simple. Au cours des derniers mois, certains d'entre eux ont pris des mesures d'ordre public.

Les plus récentes sont celles de Raymond Chesa, maire RPR de Carcassonne (Aude), et de Michel Mouillot (UDF-PR), maire de Cannes (Alpes-Maritimes), qui ont interdit la mendicité dans certaines rues de leurs villes. Dans la cité de la Côte d'Azur, où les touristes sont nombreux, l'arrêté municipal vise La Croisette et les principales artères. Mais, applicable jusqu'au 31 décembre, cette décision est limitée dans le temps comme celle qu'avait prise, pour la durée de l'été, Jean-Paul Alduy, maire CDS de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

A Montpellier, Georges Frêche, PS, a pris une mesure à durée indéterminée mais qui interdit seulement la consommation d'alcool sur la voie publique.

Ces variantes sont révélatrices du malaise des édiles face à cette question. Pour justifier leurs décisions, ils arguent des problèmes de sécurité et d'ordre public, mais en même temps ils s'empressent de les assortir d'un rappel et d'un accroissement des mesures en faveur de l'accueil des personnes sans ressources et sans domicile fixe.

F. Ch.

ENTRAIDE

UN DÉPARTEMENT RÉORGANISE LE TRAVAIL SOCIAL

En Haute-Vienne, élus, professionnels et représentants de l'Etat tentent d'agir ensemble

DEUX cartes étalées sur le bureau du directeur des services sociaux montrent comment le conseil général de la Haute-Vienne a choisi de redécouper les zones d'intervention des travailleurs sociaux. La première illustre le tracé en « toile d'araignée » hérité du passé. Un tracé qui ne paraissait pas obéir à une logique adaptée aux problèmes actuels, alors que la nouvelle carte privilégie l'homogénéité.

Il a donc été décidé de réduire le nombre des circonscriptions. De onze, elles sont passées à neuf, appelées maintenant unités territoriales d'action sociale (UTAS). Il s'agit d'une *« aire géographique cohérente »*, dans laquelle travailleurs sociaux et médico-sociaux doivent agir *« en équipe pluridisciplinaire »* et *« mettre en œuvre une politique sociale »* élaborée à partir *« de missions clairement identifiées, en usant pour certaines d'entre elles de l'exercice de moyens déconcentrés »*.

Après s'être attaquée au redécoupage, la direction des services sociaux du département souhaitait revoir le contenu et parvenir, dans les six mois, à une nouvelle réorganisation du travail social. Le coup d'envoi a été donné au mois de juillet. Chaque travailleur social ou médico-social du département a reçu un questionnaire émanant de la direction des interventions sociales et de la solidarité départementale (DISSD), l'invitant à réfléchir sur le travail social dans sa circonscription, à noter les carences et à faire des suggestions concrètes.

Cette réflexion porte sur quatre points : les missions du travail social ou médico-social, la notion de territoire, la complémentarité entre professionnels et la déconcentration, c'est-à-dire le transfert éventuel de pouvoirs de décision et de gestion de la DISSD vers les nouvelles circonscriptions.

La montagne accouchera-t-elle d'une souris ou bien est-ce le départ d'une nouvelle conception du travail social dans le département ? Tout dépendra de la volonté de participation de chacun et des capacités à se remettre en cause.

Pour ceux qui ont déjà une habitude de travail de groupe, ces innovations peuvent apparaître comme une gêne, alors que ceux qui se plaignent de la multiplication de leurs tâches et du manque de reconnaissance par les élus devraient considérer la démarche comme un défi.

A priori, toute suggestion sera bienvenue si elle va dans le sens des décloisonnements et vers un allègement des corporatismes. Car il n'est pas facile de faire travailler ensemble assistantes sociales, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, travailleuses familiales, médecins ou puéricultrices, chacun étant jaloux de ses secteurs.

de notre envoyée spéciale à Limoges
Christiane Chombeau

Lire la suite page 19

CONSEILS GÉNÉRAUX

DES PRÉSIDENTS ASSAGIS

Les élus de l'APCG veulent poursuivre l'investissement malgré des finances tendues

EN ouvrant le 63e congrès de l'assemblée des présidents de conseils généraux, mercredi 6 octobre, à Toulon (Var), Jean Puech, président de cette association, mais aussi ministre de l'agriculture et de la pêche, a lancé cet avertissement : *« Nous ne changerons pas de discours ! »*. Pourtant, force est de constater que la tonalité du congrès a été nettement moins critique que par le passé.

En 1989, les reproches adressés à Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur, avaient été extrêmement virulents. Du coup, les présidents de gauche avaient fait sécession. Mais, insuffisamment nombreux pour constituer un interlocuteur de poids face au nouveau gouvernement, ils ont souhaité réintégrer l'APCG, afin d'être associés à la préparation des textes qui les concernent.

En 1991, l' « affaire des primes » avait déchaîné les foudres de certains élus de l'APCG qui voulaient accorder des avantages financiers aux employés des collectivités locales, face à un gouvernement soucieux de maintenir la parité des fonctions publiques. En 1992, les présidents de conseils généraux se sont inquiétés pour leurs finances, menacées de subir un effet de ciseaux (recettes moins fortes que les dépenses).

Ils ont protesté contre les mesures décidées sans concertation avec les départements, bien qu'elles aient une incidence sur leurs budgets. Cette année, ils auraient eu de quoi être mécontents : les prévisions financières pessimistes se confirment, en raison notamment de la baisse des droits de mutation et d'une demande sociale plus forte. Pourtant, le projet de budget pour 1994 exige un effort des collectivités locales (*le Monde* daté 26-27 septembre).

Malgré cela, Jean Puech a indiqué que les départements étaient *« prêts à soutenir leurs efforts d'investissement »*, comme le leur demande le gouvernement. Le président du Crédit local de France, Pierre Richard, les a encouragés à *« tenir »* jusqu'à ce que l'effet de la reprise se fasse sentir. Il a précisé que l'endettement moyen des départements n'était *« pas dramatique »*, avec 1 700 francs par habitant. Il a jugé que cet endettement pouvait s'élever à 3 000 francs par habitant. Il a conseillé aux élus de planifier l'appel à l'emprunt sur les trois années qui viennent.

La grogne des élus n'a porté que sur le remboursement de la TVA et la compensation de la taxe professionnelle. Financièrement mineures, ces deux mesures sont jugées lourdes de conséquences parce qu'elles modifient les règles du jeu entre l'Etat et les collectivités locales.

Renouer le dialogue

M. Puech a déclaré que *« pas plus aujourd'hui qu'hier »* l'APCG n'était prête à supporter un tel changement de ces règles. Christian Poncelet (RPR), président du conseil général des Vosges et président de la commission des finances du Sénat, s'est insurgé contre ceux qui pensent que les collectivités locales sont *« un eldorado de prospérité et de laxisme dans un monde d'austérité et de rigueur »*. Plusieurs de ses collègues étaient prêts à parler des difficultés qu'ils auraient à réduire la pression fiscale en 1994, année d'élections cantonales, mais la programmation du congrès ne le leur a pas permis.

Dans la journée du 6 octobre, cette grogne s'est désamorcée, car les élus ont deviné que des concessions seraient faites. Le lendemain, M. Balladur leur a confirmé qu'il était *« ouvert »* à un réexamen, *« lors du débat parlementaire »*, de la disposition sur la TVA.

Cette nouvelle n'en était pas vraiment une, puisque l'engagement avait déjà été pris devant les maires des grandes villes, quinze jours plus tôt (*le Monde* daté 26-27 septembre). M. Balladur a ajouté qu'il était prêt à améliorer les dispositions qui concernent la compensation de la taxe professionnelle, à condition que cela se fasse *« à économie budgétaire égale »*.

Pris par une table ronde sur l'aménagement du territoire, les élus n'ont pas eu le temps de commenter ces mesures. Certains ont estimé, en coulisses, que les garanties du premier ministre étaient insuffisantes. Quant à l'annonce concernant la taxe professionnelle, elle a souvent suscité la perplexité. Pour François Trucy, maire de Toulon, membre de l'Association des maires des grandes villes de France, et sénateur du Var, *« il faut que nous proposions des solutions au gouvernement. Les collectivités peuvent récupérer 1 milliard si elles perçoivent les frais que le Trésor réclame aux contribuables locaux pour mettre en œuvre des travaux de révision des valeurs cadastrales, qui sont maintenant terminés »*.

Paul Girod a admis que, pour certains élus, le premier ministre n'avait fait qu' *« entr'ouvrir »* une porte. Il a approuvé la décision prise par M. Balladur de réunir, avant la fin de l'année, la commission sur l'évaluation des charges résultant des transferts de compétences. Il considère que cette mesure, réclamée depuis longtemps par l'APCG, est *« un préalable pour renouer le dialogue »*. L'APCG attend aussi le rapport sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales qui doit être remis, avant le 31 mars 1994, par François Delafosse, conseiller-maître à la Cour des comptes.

M. Balladur a sans doute rassuré les élus en rappelant son attachement au département. Il a promis qu'une clarification des compétences serait entreprise, et que la place de l'institution départementale serait confortée, en matière d'environnement notamment. Un projet de loi devrait être déposé à la session de printemps pour remédier aux dysfonctionnements les plus graves de la fonction publique territoriale, en concertation avec Albert Vecten (UDF), président de la commission compétente en la matière, au sein de l'APCG.

En clôturant le congrès, Jean Puech a estimé que *« le dialogue entre l'Etat et les collectivités locales s'est renoué »*. Un épais dossier, exposant les vœux de l'APCG en matière d'action sociale, d'aménagement du territoire, de coopération décentralisée, d'éducation ou de transports, a été remis aux membres du gouvernement.

R. Rs.

INFORMATIQUE

LE CHANTIER DU CADASTRE

Etat et collectivités s'associent pour la numérisation des plans-papier

LE territoire français est riche d'environ 100 millions de parcelles. Pour transposer les plans-papier en plans informatisés, et donc numériser le cadastre national, il faudrait débourser la somme de 2 milliards de francs. Ce chiffre important dépasse les moyens d'une seule administration, en l'occurrence la direction générale des impôts (DGI), gestionnaire exclusive des données cadastrales.

La décentralisation des compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme, ainsi que les progrès de la cartographie numérique, ont conduit les collectivités à constituer leur propre base de données informatiques, utilisant le support géographique du plan cadastral. Mairies et départements ont besoin de bases référentielles incontournables, tel le cadastre, pour localiser leurs travaux de voirie, décider du plan d'occupation des sols ou réaliser des équipements divers.

Les collectivités sont donc de plus en plus nombreuses à requérir de la direction générale des impôts les données qui serviront à alimenter leur système d'information géographique (SIG). C'est pourquoi la DGI propose des conventions aux collectivités qui souhaitent utiliser le plan cadastral à des fins de numérisation. La DGI apporte sa contribution en fournissant les informations graphiques et littérales sur papier. Puis elle assure les mises à jour ultérieures des données numérisées. De son côté, la collectivité achète le matériel informatique, prend en charge la production et le coût de la numérisation des documents, et rend une copie du travail finalisé à l'administration.

Les premières conventions sont entrées en application en 1990. Les villes d'Albi, Nîmes, Clermont-Ferrand figurent parmi les signataires. A ce jour, 38 conventions entre l'Etat et les collectivités ont été signées (60 autres sont en préparation), représentant au total 2 millions d'hectares de terrain et près de 1 200 communes. Ces conventions permettent à l'Etat d'accorder des subventions conditionnelles, qui s'élèvent en moyenne à 25 % du coût de la numérisation sans considération de l'investissement matériel et logiciel.

Partager les investissements

Mais les conditions (établir une demande conjointe de plusieurs collectivités, disposer d'un nombre minimum de 150 feuilles de plan...) éliminent l'aide aux initiatives isolées ou aux communes de petite superficie. Dans la Loire, Saint-Priest-en-Jarez, qui compte 600 habitants, ne rentrait pas dans les conditions. Cette commune devrait néanmoins recevoir une subvention de 20 % des coûts de numérisation, pour être située dans une zone géographique prioritaire où les services du cadastre procèdent au remaniement du plan cadastral.

Les collectivités peuvent s'associer en partenariat avec les gestionnaires de réseaux publics ou privés concernés par l'utilisation du plan cadastral numérisé (France Télécom, EDF-GDF et les gestionnaires d'eau). L'intérêt du partenariat est double. Pour l'administration, il limite la pluralité des interventions sur le site lors des mises à jour. Du côté des collectivités, il permet un partage des investissements entre les différents utilisateurs.

Ainsi le département de Haute-Savoie, la ville de Saint-Brieuc et bientôt la Communauté urbaine de Lyon et le district de Reims ont conclu des partenariats qui prévoient l'échange gracieux de données numérisées entre contractants. Le schéma est identique dans chaque ville : la collectivité fournit son plan numérisé, en retour le gestionnaire y mentionne les informations relatives à l'emplacement de ses réseaux.

Bien que nombre de conventions lui soient antérieures, un protocole national a été signé au début de l'année qui fixe la politique conventionnelle de numérisation. Cet accord a été paraphé par des ministères et des représentants des collectivités locales comme l'Association des maires de France (AMF).

Les membres de l'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG) ont refusé, estimant que la prérogative de numériser revient à l'Etat et non aux collectivités. Mais sur le terrain, départements et communes poursuivent la numérisation du cadastre national pour leur propre usage, avec des accords passés dans un intérêt réciproque.

Valérie Maillard

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **L'Etat de droit au quotidien.** – L'Association des membres et anciens membres du Conseil d'Etat et l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur organisent les lundi 11 et mardi 12 octobre, à l'Auditorium du Musée du Louvre, à Paris, un colloque sur le thème de « l'Etat de droit au quotidien ». Il s'agit à la fois d'examiner les rapports entre les gouvernants, les administrateurs, les juges, les collectivités locales et les particuliers, l'évolution du droit de l'urbanisme et de l'aménagement ainsi que le droit des étrangers.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-78-36-17.**

■ **Préparer le budget 94.** – La Maison des collectivités locales, que dirige Christian Julienne, organise un colloque intitulé *« préparer le budget 94 dans un cadre pluriannuel pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'équipement »*, à Paris, jeudi 14 octobre. Des consultants en finances locales proposeront des solutions pour boucler les budgets malgré un contexte économique difficile (réduction des dotations de l'Etat, baisse de la taxe professionnelle, pression fiscale modérée en préparation des échéances électorales).
▶ **Renseignements au (16-1) 45-35-00-00.**

■ ***Tourisme.*** – La Confédération française des industries du tourisme (COFIT) se penche à son tour sur l'environnement. Les habitudes des vacanciers évoluent, leurs préoccupations aussi. Comment protéger la nature tout en permettant à cette industrie des loisirs de progresser ? Telle est la question centrale du colloque intitulé « Tourisme, environnement et aménagement du territoire », qui aura lieu le jeudi 14 octobre, au Palais des expositions, à Paris.
▶ ***Renseignements au (16-1) 44-70-79-08.***

■ ***Régions maritimes.*** – La Conférence des régions périphériques maritimes doit réunir sa prochaine assemblée générale à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), jeudi 14 et vendredi 15 octobre. Soixante-cinq régions européennes appartiennent à cette association, qui s'est créée il y a vingt ans, afin d'obtenir de la Communauté économique européenne qu'elle prenne mieux en compte les problèmes des territoires proches de la mer.
▶ ***Renseignements au (16) 99-02-97-15.***

■ ***Les idéaux de Jaurès.*** – Un colloque se tiendra à Albi (Tarn), le samedi 16 octobre, sur le thème « Les idéaux de Jean Jaurès et le monde contemporain ». Madeleine Rebérioux, Jean Elleinstein, Raymond Huart et Jean-Robert Ragache participeront aux débats, qui seront ouverts par Michel Castel, maire socialiste d'Albi.
▶ ***Salle du Centre culturel de l'Albigeois, de 9 heures à 17 heures.***

■ ***Musées et développement local.*** – A peine créé, le Musée des bateaux de Douarnenez plaçait le port breton sous les feux de l'actualité. Facteurs d'identité, nombre de ces équipements culturels jouent un rôle spécifique dans le développement économique local ou dans la politique de la ville. C'est sur ce thème que devraient s'échanger réflexions et propositions, à partir d'exemples concrets, lors des rencontres qui auront lieu à l'Ecomusée du Creusot, le mercredi 20 et le jeudi 21 octobre. Deux journées organisées par le Centre de rencontres et d'initiatives pour le développement local (CRIDEL) et la direction des musées de France.
▶ **Renseignements au (16-1) 44-24-06-06.**

■ **Technopoles.** – Le Comité français des expositions et conventions, en association avec France-Technopoles, organise, pour les décideurs économiques, un rendez-vous professionnel à Nice-Acropolis, les mercredi 20 et jeudi 21 octobre. Pépinières d'entreprises, télétravail, téléports et rôle des technopoles dans l'aménagement seront quelques-uns des thèmes des ateliers et du colloque qui se tiendront lors de ces journées.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-63-05-00.**

■ **Villes et campagnes : un avenir en commun.** – Le Conseil national des économies régionales et de la productivité (CNERP) organise, jeudi 21 et vendredi 22 octobre, au Palais des congrès de Saint-Etienne, son 40e congrès autour du thème « Villes et campagnes : un avenir en commun ? ». Plusieurs questions seront au centre des débats, notamment les limites de la concentration des hommes et des activités et les attentes des citadins et des ruraux les uns par rapport aux autres.
▶ **Renseignements au (16-1) 42-22-35-29.**

■ **L'action sociale en question.** – Le conseil général de la Charente organise, jeudi 21 et vendredi 22 octobre, des rencontres sur le thème, « De l'action sociale institutionnelle aux politiques sociales territoriales ». La première journée sera consacrée à des ateliers : observer et évaluer les politiques sociales, lutter contre les exclusions, imaginer les nouvelles formes de la prévention médico-sociale... Lors de la seconde journée, élus et spécialistes de l'action sociale donneront leurs points de vue.
▶ ***Renseignements au (16) 45-90-74-02.***

■ ***Coopération décentralisée.*** – Les villes, comme les départements et les régions, se sont depuis quelques années ouvertes à la coopération internationale. Au sein des services administratifs de ces collectivités, des fonctionnaires ont été recrutés pour animer ce secteur. Quelques-uns se proposent de créer une association qui permette de confronter leurs expériences. Ils organisent une assemblée générale constitutive, mardi 26 octobre à 10 h 30, au siège de l'Institut international d'administration publique, à Paris.
▶ **Renseignements au (16) 96-62-63-88.**

■ **Art et urbanisme.** – L'Institut pour l'art et la ville, organisme subventionné par les ministères de la culture et de l'équipement, organise un colloque intitulé « A quel moment l'art est-il pertinent dans l'aménagement urbain ? », vendredi 29 octobre, à Givors (Rhône).
▶ ***Renseignements au (16) 78-73-70-37.***

DÉBAT

SALE TEMPS POUR LE VERSEMENT TRANSPORT

par Jacques Auxiette

TEMPS variable pour les transports publics. Après un été prometteur où les transports publics ont bénéficié du plan de relance pour l'emploi et où il fut admis, enfin, qu'ils avaient un rôle important à jouer dans la politique de la ville, l'horizon s'assombrit. Le versement transport (impôt payé par les employeurs) (1) est à nouveau contesté. Cette fois-ci, c'est le projet de loi quinquennale pour l'emploi ouvrant la session parlementaire à l'Assemblée nationale qui met le feu aux poudres.

Certes, le versement transport (VT) n'est pas la seule contribution patronale visée. Il figure, dans le banc des accusés (mais de quoi ?), aux côtés du 1 % logement, de la taxe d'apprentissage, de la contribution pour la formation professionnelle continue et de la taxe professionnelle.

Pourtant, les autorités organisatrices de transport urbain ont déjà fait la démonstration, à l'usage, qu'elles savaient manier ce déplafonnement avec mesure et discernement. Cela a été le cas après la marge de manœuvre ouverte, le 1er avril, par le déplafonnement de l'assiette du versement transport (depuis cette date, c'est la totalité de la masse salariale qui est taxée).

Les autorités ont veillé à ajuster les taux en fonction des programmes d'investissement, du rendement attendu du versement transport et des contraintes économiques locales. Ce versement a évité aux projets d'investissements des autorités organisatrices de couler ; il a aussi évité de déstabiliser des dizaines d'entreprises de travaux publics et de constructeurs de matériel.

Sans ce versement, on n'embauchera pas, dans les 175 réseaux de transport public de l'Hexagone, principalement des agents d'animation garants d'une certaine qualité de vie sociale. On appelle cela aussi la *« paix sociale »*.

Autrement dit, il n'est pas concevable pour les élus locaux et les autorités organisatrices d'engager l'avenir quand le devenir des recettes du versement transport devient incertain. Le gouvernement veut-il jouer les pompiers-pyromanes en allumant, ici, l'incendie de tous les transports en commun urbains sous prétexte d'éteindre, là, de façon spectaculaire, tous les feux du chômage à la fois ?

L'équilibre du territoire

Allons plus loin. Les sénateurs ont planché à la fin du mois de septembre sur la politique des transports. Débat attendu depuis la mission du préfet Carrère, « Transports destination 2002 », enrichie des travaux du Plan, de l'évaluation de la loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI), réalisée récemment par le Conseil national des transports. Il devrait être un prélude aux débats sur le XIe Plan.

On aimerait que les transports publics locaux, qu'ils soient urbains, départementaux ou régionaux, que la France des transports publics, par la voix des parlementaires, s'expriment. Que soit enfin reconnue la place des transports publics dans l'amélioration de la qualité de la vie pour tous, le fonctionnement économique, l'équilibre du territoire. Que les solutions préconisées par tous soient enfin ouvertement abordées, discutées. En effet, comment tisser les liens d'une solidarité ville-campagne si une nouvelle dynamique des transports publics départementaux et régionaux n'est pas initiée ?

Hélas, à entendre ce débat, il y est davantage question d'autoroutes, de marchandises, de déficit de la SNCF, de transport aérien que des mille millions de déplacements habituels hebdomadaires, soit un milliard chaque semaine, de nos concitoyens.

Le temps du rappel a sonné.

(1) Le versement transport est un impôt payé par les employeurs de plus de neuf salariés (qu'ils soient privés ou publics) à l'intérieur des périmètres de transport urbain. Seules les agglomérations de plus de 20 000 habitants peuvent le percevoir. Cet impôt est assis sur la masse salariale et son taux est fixé par la collectivité territoriale responsable dans la limite de taux maximaux fixés par la loi.

▶ **Jacques Auxiette est président du Groupement des autorités responsables de transport (GART), *président du* Comité de promotion des transports publics, maire socialiste de La Roche-sur-Yon.**

MIDI-PYRÉNÉES

TOULOUSE AIME SON MÉTRO

Trois mois de service ont permis au VAL d'augmenter la fréquentation des transports en commun

STATION Capitole : la vieille dame risque un pied mal assuré vers l'escalier mécanique qui plonge sous la rue d'Alsace; dans un bruit feutré. Rien à faire, ce sol en perpétuel mouvement n'est guère de son âge ni de son temps, ce qui l'oblige à serrer la main courante d'une poigne tremblante. Le personnel chargé de la surveillance du métro en convient : les personnes âgées éprouvent quelques angoisses, voire des difficultés, avec ces escaliers censés épargner la fatigue. Les vieux Toulousains ne sont guère familiers de l'exercice. *« Ils n'ont pas encore la culture métro »*, assurent les responsables de la communication de ce nouveau moyen de transport en commun de la capitale de Midi-Pyrénées (*le Monde* daté 20-21 juin). Ils n'ont peut-être pas la culture et pourtant ils adorent le métro.

Ils ne sont pas les seuls ! La Société d'exploitation mixte voyageurs de l'agglomération toulousaine (SEMVAT) n'en croit pas ses ordinateurs. En treize semaines de fonctionnement du métro, couplé au réseau bus, elle a enregistré une hausse de 45 % des déplacements dans le Grand Toulouse. Pour autant, le secrétaire général de la SEMVAT, Daniel Audibert, veut garder la tête froide. Il reconnaît qu'il y a eu un succès de curiosité, confirmé cependant par les chiffres les plus récents.

Un monstre de technicité

Des résultats qui semblent maintenant dessiner un rythme de croisière. Et dire qu'on affirmait le Toulousain réticent aux transports en commun, hostile à s'enterrer pour voyager ! Mais que n'a-t-on pas dit avant que ce métro n'ait vu la sortie du tunnel ! Que ne dit-on encore aujourd'hui !

Et d'abord ses pannes, qui pour un oui, pour un non, obligeraient les voyageurs à refaire surface. A la SEMVAT on en sourirait si on ne savait pas le poids de l'image et l'importance de la rumeur. Pourtant les statistiques assènent leur vérité sans autre forme de procès. Sur 1 775 heures d'exploitation, 7 petites heures de panne, pas plus, quand à Lille la ligne 1 bis, la seule comparable, a dû subir 12 heures d'arrêt. *« Pas une ville n'a fait mieux que Toulouse »*, triomphent les responsables de la SEMVAT, dont la première ligne affiche, pour reprendre l'expression des experts, un taux de fiabilité de 99,6 %.

« Les bus sont plus souvent en panne que le métro. Mais personne ne le sait, personne d'ailleurs ne s'en offusque. » Les techniciens du poste de commande ont raison, qui de Basso-Cambo, à l'extrémité nord-ouest de la ligne, gardent en permanence des yeux et des oreilles électroniques sur les rames. C'est que ce métro est un monstre de technicité. Et si l'on prête beaucoup à son ordinateur central, on ne lui pardonne rien, même quand il ne démérite pas.

L'informatique a pour l'instant traversé l'épreuve sans défaillance, à une exception près. Mardi 17 août, un automate s'est soudain déprogrammé, station Jean-Jaurès, paralysant du coup l'ensemble du trafic. Cette panne de freins donne bien du souci aux responsables de la SEMVAT car elle semble avoir une fâcheuse tendance à se reproduire. Revers de la médaille d'un transport qui fait la part belle aux différents systèmes de sécurité, au point qu'un incident quelconque dans une station ou dans un tunnel peut conduire à un arrêt complet des rames.

Pourtant, le VAL vient de passer un nouveau test, celui de l'eau. Les pluies de la fin du mois de septembre ont en effet transformé Toulouse, pendant quelques jours, en une immense pataugeoire. Epreuve réussie. Les tunnels sont restés secs et à la station Saint-Cyprien les spécialistes n'ont pas eu à vérifier l'étanchéité des parois, construites comme un caisson, capables de faire face aux crues les plus importantes de la Garonne.

Métro automatique de la troisième génération, le VAL de Toulouse est une vitrine en matière de sécurité. Mais pour gagner sur la durée ce qui fut dans la Ville Rose une sorte de bataille du rail entre tenants du tramway et partisans du métro, il fallait aussi se donner les moyens de garantir la sûreté des personnes.

Les 180 caméras installées sur les quais et dans les stations, les centaines de micros en place dans les voitures, la trentaine de policiers installés à la station Jean-Jaurès et spécialement affectés aux douze kilomètres de la ligne, sans parler du personnel de gardiennage, la SEMVAT n'a pas lésiné sur les moyens.

Une vitrine pour Matra

Sachant que *Big Brother*, par l'intermédiaire des matériels les plus sophistiqués, veille, les tentatives d'infraction sont rares. Pas d'agression, la fraude réduite à zéro ou presque, alors que sur les lignes de bus elle représente 4 % de la fréquentation. Le système est dissuasif, les malfaiteurs se passeraient même la consigne : le métro est un terrain d'aventures trop risqué.

Il n'est pas non plus un lieu d'accueil. Le stationnement y est interdit par arrêté préfectoral sur les quais et dans les couloirs, construits de façon à être les plus courts possibles. Les quelques graffitis qu'une main téméraire se hasarde encore à tracer ici ou là sont, dans le quart d'heure, effacés.

Des régies de quartiers, qui ont créé une quinzaine d'emplois de proximité, sont spécialement affectées à cette tâche. De leur côté les conducteurs de bus ont été formés à l'accueil de la clientèle. Présence et sourires sont devenus de rigueur sur les lignes, alors que sous terre le VAL traverse les stations aux carreaux de faïence d'une blancheur immaculée. La SEMVAT voit donc la vie en rose. Elle s'était engagée auprès des collectivités locales à gagner 20 % de clients en deux ans. Elle a d'ores et déjà rempli son contrat. La deuxième ligne a reçu la bénédiction du premier ministre, mais sans qu'il s'engage sur une possible contribution de l'Etat. Elle pourrait cependant être en service, si tout va bien, dès l'an 2000. Quant à la société Matra, le constructeur du VAL, elle a choisi Toulouse comme vitrine, où se déversent des cargaisons de clients potentiels entre Jolimont et Basso-Cambo, les terminus de ligne. Joli coup de chapeau à une réalisation que le public a faite sienne.

de notre correspondant à Toulouse
Gérard Valles

CORSE

LES INSULAIRES PRÉPARENT LEUR AVENIR

Pour la première fois, les élus de l'Assemblée territoriale ont établi un plan de développement pour l'île

« UN *moment très émouvant »* pour Jean-Paul de Rocca Serra (RPR), président de l'Assemblée de Corse. L'espoir que *« le gouvernement entendra la voix de la Corse et comprendra que plus rien n'y sera comme avant »*, pour Jean Biaggioni (UDF-PR), président du conseil exécutif. C'est ainsi que les responsables de la collectivité territoriale de Corse ont salué l'adoption par l'Assemblée de Corse du premier plan de développement établi par les insulaires eux-mêmes. Jusqu'ici, programmes, plans et schémas avaient été le fruit de réflexions menées hors de l'île, à l'exception toutefois des documents préparatoires aux contrats de plan 1984-1988 et 1989-1993. Mais ceux-ci ne recouvraient que des périodes limitées à cinq ans, alors que le plan qui vient d'être voté par vingt-neuf voix contre huit (Mouvement pour l'autodétermination et Parti communiste) et treize abstentions (dont celle de M. Edmond Simeoni et du groupe Corsica Nazione) établit *« une stratégie pour les quinze années à venir »*.

« Un état d'esprit ouvert »

Ce plan est même immédiatement exécutoire, précise M. Biaggioni. En effet, les orientations budgétaires pour 1994, le programme des contrats de plan 1994-1998 et les contrats communautaires 1994-1999 en constitueront la première étape.

Le projet avait été préparé par une très large concertation. Il détermine les conditions nécessaires à un développement ouvert à de nouvelles populations, *« multipolaire, redistributif et qualifiant »*. Quatre fonctions majeures sont assignées au plan : structurante, avec la mise à niveau du réseau routier, notamment les routes Ajaccio-Corte-Bastia et Bastia-Bonifacio, appelées à être traitées en voies express ; productive, avec la valorisation du produit touristique mais la limitation des nouveaux ensembles à six cents lits ; spatiale, avec une politique de préservation de l'environnement ; et sociale enfin, qui recouvre les secteurs de l'éducation et de la culture.

En invitant de manière pressante les Corses à devenir *« les actionnaires de leur propre développement »*, le président Jean Biaggioni s'est déclaré convaincu que *« la Corse peut faire de l'avenir son allié grâce à un plan de développement maîtrisé et à un état d'esprit entrepreneur et ouvert »*.

Ce plan permettra peut-être de combler le vœu que Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (dont le représentant spécial, Pierre-Etienne Pisch, a suivi les débats), était venu émettre à Ajaccio, au mois de mai : *« Faire de la Corse un modèle de développement et d'aménagement. »*

Encore faudra-t-il recouvrer la paix et *« rompre définitivement avec la violence clandestine »*, comme l'a demandé l'Assemblée, par vingt-cinq voix contre onze, trois abstentions et deux non-participations au vote en adoptant un amendement communiste. Les nationalistes avaient bien tenté de s'opposer à ce vote, mais ils n'avaient pas été plus heureux qu'avec leur proposition qui tendait à substituer dans le préambule du plan l'expression *« peuple de Corse »* à celle de *« communauté corse »*.

de notre correspondant à Ajaccio
Paul Silvani

UN DÉPARTEMENT RÉORGANISE LE TRAVAIL SOCIAL

Suite de la page 17

Afin de montrer l'exemple, les services centraux ont été réorganisés et réunissent dans une même sous-direction l'enfance et la famille, dans une autre la prévention et l'aide sociale, et dans une dernière l'insertion sociale.

Pour peu qu'il y ait entente sur des principes de fonctionnement, la personne à la tête de l'UTAS pourrait avoir un rôle de coordination et de gestion. *« Et pourquoi ne pas envisager de lui confier certaines responsabilités, par exemple dans le domaine de la gestion du personnel ? »*, suggère Alain Le Garnec, directeur de la DISSD.

Il y a quelques années, une telle consultation aurait été vécue comme l'introduction des politiques dans le fonctionnement du travail social. Aujourd'hui, les données sont plus complexes : la décentralisation a fait du président du conseil général, même s'il n'est pas le seul, le grand patron du social. N'a-t-il pas sous sa responsabilité les services de l'aide sociale à l'enfance, les personnes âgées ou la protection maternelle et infantile ? Il a sous sa tutelle des établissements sociaux, doit participer à la lutte contre la tuberculose et le cancer et est impliqué dans la mise en place du RMI.

Le transfert des compétences a également permis de jeter un nouveau regard sur les services hérités de l'Etat. Il y a unanimité pour réclamer une adaptation à un contexte de crise économique. Hier, il fallait donner un coup de pouce à des personnes en difficulté ; il s'agit aujourd'hui d'éviter que des groupes de population hétérogènes s'engluent dans l'exclusion.

Deux principes

A cela s'ajoute une obligation budgétaire. La récession touche aussi les départements. Certaines de leurs ressources s'essoufflent tandis que les charges s'alourdissent. En Haute-Vienne, le budget des interventions sociales accapare environ 37 % des recettes. Lors de la session budgétaire de 1993, des conseillers généraux ont réalisé que, pratiquement à elles seules, les augmentations des prestations et les travaux, programmés, d'amélioration d'hébergement en établissement faisaient monter de 8 % le budget social. Face à une opposition RPR qui a remporté quelque succès aux dernières élections législatives dans cette vieille terre socialiste, des conseillers demandent au président, Jean-Claude Peyronnet (PS), de faire preuve de rigueur. Celui-ci, à son tour, exige de ses services un maximum d'efficacité pour l'aider à résoudre la quadrature du cercle : pérenniser l'existant et répondre à de nouveaux besoins, sans dépenser plus.

Tout concourt donc à ouvrir le chantier de la réorganisation du travail social. La méthode utilisée dans ce département correspond à une démarche employée jusqu'à présent pour aider à l'élaboration de la politique sociale. Celle-ci repose sur deux principes : cerner les besoins pour prévoir ; travailler de concert avec le représentant de l'Etat et les autres interlocuteurs naturels afin de tracer les lignes d'une politique d'ensemble.

En effet, bien qu'étant une plaque tournante pour le social, le conseil général n'a pas le monopole dans ce domaine et possède de multiples partenaires : Etat, communes, associations, justice, police, caisses d'allocations familiales, etc.

Des textes l'obligent à coordonner certaines actions, dans le domaine de l'enfance en danger par exemple. Mais, plutôt que de se limiter à des champs particuliers, le président de l'assemblée départementale a choisi de se doter de structures institutionnalisant la concertation dans tous les secteurs.

En 1990 a été créé un poste de chargé de mission de la prospective et de la coordination, confié à Thierry Gevaudan, pour travailler avec le directeur de la DISSD. Et l'année suivante a été mis en place un observatoire de l'action sociale, baptisé comité départemental de développement social. Organisme consultatif, il comprend un comité de pilotage qui rassemble des élus, des représentants de l'Etat, des caisses de protection sociale, des fédérations représentatives d'établissements et services sociaux ou d'usagers, et des commissions techniques.

Mettre en commun les informations

Tandis que le comité de pilotage définit le programme de travail et valide les étapes de réflexion, les commissions techniques, qui réunissent l'ensemble des partenaires impliqués au quotidien dans la réflexion ou l'action sociale, travaillent de façon concrète, détectent les besoins et recherchent des solutions dans des domaines comme les personnes âgées ou la solidarité. Les différents partenaires ont compris qu'ils gagneraient à mettre en commun leurs informations et à confronter leurs expériences pour proposer des améliorations des services. *« On évite que les décisions soient prises à l'emporte-pièce »*, explique un chef d'établissement pour handicapés. Leurs travaux ont trouvé leur concrétisation dans un plan gérontologique départemental. Mais, au-delà, cette instance a favorisé les contacts et stimulé des partenariats. Ici, un chef d'établissement pour handicapés passe une convention avec un maire pour une meilleure utilisation des structures sportives. Là, un autre s'entend avec le centre hospitalier pour bénéficier du plateau technique...

L'intérêt des commissions dépend de l'implication de chacun, mais l'esprit de dialogue qui y règne vient à bout des réticences. Chaque groupe de travail décide de ses méthodes d'approche. Ainsi deux groupes de la commission enfance et famille ont décidé de mener des enquêtes sur la forme de participation que les jeunes de seize à vingt et un ans voudraient avoir dans la société actuelle ou sur les enfants confiés à la justice et leurs familles.

La méthode utilisée portera-t-elle également ses fruits pour la réorganisation du travail social ? Seule certitude, personne ne peut se permettre aujourd'hui de jouer les autruches, pas plus les travailleurs sociaux que les présidents de conseils généraux. Le reste est une question de confiance et de rapports de forces. Le département de la Haute-Vienne lance le débat.

Christiane Chombeau

CENTRE

Barrages contestés

Les préfets de la Lozère et de la Haute-Loire ont signé le 30 août l'arrêté déclarant d'utilité publique l'ouvrage de Naussac 2. Cet aménagement, d'un montant estimé à 190 millions de francs, est inscrit au programme de l'Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (EPALA), qui prévoit la construction de plusieurs barrages dans le bassin de la Loire. Mais ces derniers sont aujourd'hui remis en cause, notamment à Serre-de-la-Fare (Haute-Loire) et à Chambonchard (Cher).

Comme pour ces deux derniers ouvrages qu'ils contestent, les écologistes de Nature Centre, qui regroupe dix-sept associations et dont le siège se trouve à Orléans, estiment que *« Naussac 2, pompe facultative et coûteuse turbine, est un projet inutile »*. Et les écologistes ajoutent : *« Cela fait bientôt dix ans que la politique d'aménagement de la Loire est contestée. On aurait pu penser que l'EPALA aurait mis un point d'honneur à réaliser une étude d'impact solide et exemplaire. Tel n'est pas le cas. »*

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Deux débats sur l'aménagement du territoire

Jacques Blanc (UDF), président du conseil régional, ne compte pas laisser aux seuls représentants de l'Etat le soin de fixer les orientations de la région pour les vingt prochaines années. Il vient d'annoncer la mise en place, d'ici à la fin de l'année, de réunions rassemblant élus et socio-professionnels des cinq départements pour évoquer l'aménagement du territoire.

« Cela ne fera pas double emploi, promet Jacques Blanc. *Les deux démarches sont complémentaires. Le préfet vient débattre sur des principes, moi sur des choix »*. A la préfecture, l'initiative irrite. D'autant que le président, qui avait accueilli à Mende le CIAT du 12 juillet, laisse entendre qu'il pourrait remettre les résultats de ses travaux directement à Paris. Les services préfectoraux font semblant de s'accommoder de cette initiative en expliquant que le débat voulu par le gouvernement porte sur des questions d'intérêt national et pas seulement sur l'avenir de la région Languedoc-Roussillon.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Autobus climatisés à Nice

C'est en juin, lorsque les transports en commun commencent à laisser suinter une décourageante moiteur, qu'ont été mis en service à Nice huit autobus climatisés. Les usagers ont privilégié ces véhicules tempérés, quitte à patienter quelques minutes de plus. Des bornes électroniques leur permettent, en effet, d'être prévenus de leur passage.

Selon l'enquête menée par la Société nouvelle des transports de l'agglomération niçoise (ST2N), il s'est tout de même trouvé 5 % de peu convaincus pour se plaindre du bruit et du froid.

Pour l'été prochain, les trente-cinq engins du même type circulant dans l'agglomération devraient être équipés. Une installation de climatisation qui revient à 10 % du prix du véhicule neuf, soit environ 100 000 francs.

L'idée de rafraîchir les bus dans les villes du Sud n'est pas totalement originale : c'est déjà le cas à Barcelone. Elle montre que les transports en commun français poursuivent leur réflexion pour séduire de nouveaux voyageurs. La ST2N, filiale conjointe de VIA GTI et de la CGEA, souhaite maintenant acquérir des véhicules bas, sans marche d'accès.

TRADITION

Les artisans ouvrent leurs ateliers

Ebénistes, maîtres verriers, maroquiniers, ferronniers travaillent depuis trois siècles dans les ruelles et les cours du onzième arrondissement. On peut en flânant découvrir certaines de leurs échoppes mais la plupart restent cachées. Quatre-vingts de ces artisans présentent le meilleur de leur production jusqu'au 10 octobre, dans une salle située 15, rue Merlin, près du square de la Roquette. Une bonne occasion pour revisiter ce vieux quartier parisien qui a subi le coup de jeune de rénovations limitées sans perdre son caractère. Il bénéficie de l'une des mairies d'arrondissement les plus monumentales de la capitale. Le préfet Haussmann en était particulièrement fier. Et, sur la hauteur, les funèbres frondaisons du Père Lachaise continuent à fasciner.

ENTRETIEN

Verdures périphériques

Les jardiniers municipaux sont à l'œuvre... sur le boulevard périphérique. Après les travaux de réfection de la chaussée (*le Monde* du 21 août 1993), il faut soigner les plantations des talus, dont la surface totale dépasse 50 hectares. Elles sont asphyxiées par les gaz d'échappement, la poussière et les projections de boues chargées de graisse et d'hydrocarbure que leur dispense l'incessant va-et-vient des véhicules. La terre végétale elle-même est empoisonnée au bout de vingt ans d'agression automobile. Nettoyer, reprofiler les talus, semer du gazon, planter de nouveaux arbres, installer un arrosage automatique, tel est le chantier en cours. Depuis 1988, 16 hectares ont déjà été traités au prix de 38 millions de francs. Il en reste au moins autant à rajeunir. L'entretien du périphérique, la voie rapide la plus fréquentée de France, est un véritable travail de Pénélope.

SPORTS

Le nouveau domicile du Paris-Saint-Germain

Le club de sports Paris-Saint-Germain élit domicile au stade Coubertin, porte de Saint-Cloud, dans le seizième arrondissement de Paris. A deux pas du Parc des Princes, Coubertin accueille désormais les sections handball, basket et volley du PSG. Les équipes partagent les installations pour l'entraînement et disputent sur un parquet rénové tous leurs matches à domicile. A cette occasion, le club met en place une nouvelle formule d'abonnement, qui permet aux supporters de suivre les trois disciplines. Ce partage d'un lieu fait partie de la stratégie de construction d'un grand club omnisports dans la capitale. Un club pour lequel la ville de Paris et Canal + souhaitent un avenir « européen ».

EXPOSITION

Jeanne Lanvin et sa fille

L'une dessinait de très belle robes dans les années folles et l'autre jouait du piano et de la harpe avec brio. Dans la première moitié du siècle, Jeanne Lanvin et sa fille unique Marie-Blanche de Polignac entretenaient des relations privilégiées qui alimentaient leurs talents respectifs. Leur complicité en fit aussi des animatrices du Paris artistique.

► **Musique, Grâce et Lumière, 48, avenue Montaigne, 75008 Paris, jusqu'au 31 décembre.**

RELIGIONS

LA FOI DANS SES QUARTIERS

Plus de 400 prêtres et laïcs, délégués du synode du diocèse de Paris, dressent l'inventaire des forces et des faiblesses de la vie de l'Eglise

« *CEUX qui disent que les églises se vident devraient venir à Paris !* » : ce n'est pas un cri de victoire que pousse l'archevêque de Paris, Mgr Jean-Marie Lustiger, qui ouvre samedi 9 et dimanche 10 octobre une session synodale du diocèse de Paris (1). Mais dans une ville réputée anonyme, déshumanisée, peu conviviale, les églises et les chapelles demeurent des espaces recherchés d'accueil et de rassemblement.

Selon certains pointages, chaque week-end, 200 000 personnes se rendent à la messe. Si ce nombre baisse à l'approche des beaux jours, il monte en flèche lors des grandes fêtes. « *A Notre-Dame, le RER et l'interconnexion du Châtelet ont doublé le nombre des paroissiens du dimanche* », dit même le Père Jacques Fournier.

Mais la vie de l'Eglise à Paris ne se résume pas à la fréquentation de ses 103 paroisses, grosses, moyennes ou petites, identifiées à des quartiers et, comme eux, assez jalouses de leur indépendance. Elle passe aussi par des lieux de culte, qui sont devenus des lieux-culte : Saint-Louis d'Antin, au cœur d'un quartier de commerce et d'affaires dans le neuvième arrondissement, où, chaque jour, se rendent 1 500 à 2 000 personnes, pour assister à un office ou se confesser ; Notre-Dame des Victoires (deuxième arrondissement) près de la Bourse, où se réunissent régulièrement des groupes de prière ; l'église Saint-Gervais (quatrième arrondissement), dont la liturgie, animée par la Fraternité monastique de Jérusalem, attire le public.

Il faut ajouter les lieux de pèlerinage (notamment Montmartre) ou les sanctuaires comme celui de la Médaille miraculeuse, rue du Bac, l'un des « monuments » les plus visités de Paris. Les chemins de croix du vendredi saint, la procession de la Fête-Dieu et celle du 15 août dans les rues de la capitale connaissent aussi un regain de vitalité. L'Eglise a moins peur qu'hier de se montrer.

Accueil, prière, religion populaire... A d'autres signes encore, on mesure la diversité des appels adressés à un grand diocèse comme Paris. La formation par exemple : créée il y a une dizaine d'années, l'Ecole-cathédrale compte plus de 2 200 « élèves » inscrits à des « cours publics » de théologie (exégèse, morale, spiritualité, etc), des séances d'animation liturgique et musicale, à un Institut de la famille, etc. Chaque jeudi soir, des conférences de culture religieuse attirent plusieurs centaines de personnes.

Le retour des « patros »

Dans la même ligne, la paroisse de la Trinité (neuvième arrondissement), confiée à des prêtres de la communauté charismatique de l'Emmanuel, vient d'ouvrir un centre de formation qui compte déjà 1 500 inscrits à des cycles de durée variable. Des efforts plus anciens, conduits par le Centre Sèvres des jésuites, par le *Centre d'intelligence de la foi* (CIF), par un nombre de plus en plus grand de paroisses, tentent de répondre au besoin, chez les croyants, d'en savoir un peu plus sur leur foi et, chez les incroyants, d'accéder à une certaine culture religieuse.

Les jeunes restent l'un des points noirs de la vie de l'Eglise, à Paris comme ailleurs. Dans les communautés paroissiales, on voit peu d'adolescents et même de jeunes adultes. Ce phénomène sera l'un des plus débattus lors de la session synodale du diocèse. Pourtant, des prêtres chargés de la « pastorale » des jeunes comme Pascal Gollnisch et Patrick Jacquin n'hésitent pas à parler de « *frémissements* ». Le vieux pèlerinage de Chartres qui, autrefois, jetait sur les routes de la Beauce des milliers d'étudiants, a retrouvé des couleurs, comptant même cette année 5 000 participants.

La plupart des grandes écoles d'ingénieurs ont aussi leur aumônerie. Au total, en Ile-de-France, 70 aumôneries universitaires regroupent 1 500 étudiants. Une goutte d'eau dans la marée universitaire, mais...

A l'étage inférieur, tous les collèges et lycées classiques (les établissements techniques et professionnels sont peu touchés) disposent aussi d'une aumônerie qui offre aux adolescents des lieux de « *respiration* » en dehors du cadre familial ou scolaire. Leurs grands rassemblements font recette. Le « Frat » (pèlerinage fraternel) de Jambville (Yvelines) a dépassé, pour la première fois cette année à la Pentecôte, le nombre de 10 000 participants. 3 000 jeunes Parisiens ont fait aussi le voyage de Denver, aux Etats-Unis en août dernier, pour participer au rassemblement du pape. Enfin, à la faveur de l'extension de la semaine scolaire de quatre jours, certaines paroisses, comme Saint-Sulpice (sixième arrondissement) ou Saint-François-Xavier (septième arrondissement), tentent de restaurer les patronages d'antan, à base de catéchèse et d'animation collective de loisirs.

De nouveaux séminaristes

Tourisme et immigration obligent, l'accueil des étrangers est devenu une autre priorité du diocèse de Paris. Dans une cathédrale comme Notre-Dame, où passent chaque année 13 millions de personnes, des prêtres parlant plusieurs langues (dont le japonais et l'arabe) assurent des permanences. Des efforts particuliers sont également menés dans des paroisses comme Saint-Hippolyte, près de la porte d'Italie (treizième arrondissement), en direction des communautés chinoise et vietnamienne. En union avec des organisations caritatives comme Emmaüs et le Secours catholique, des comités de solidarité naissent enfin dans des paroisses, relayées depuis peu au plan diocésain.

L'« *élite* » *parisienne* n'est pas pour autant négligée et l'archevêque de la ville a innové, il y a un an, en ouvrant un secrétariat pastoral d'études politiques, confiée au Père Alain Maillard de La Morandais, dont l'une des tâches premières est la liaison avec les élus de la Ville et du Parlement.

Ce sont autant de coups d'épingle dans une réalité parisienne, qui reste massivement sécularisée, étrangère à l'Eglise. La déchristianisation de Paris n'est toutefois pas un phénomène nouveau, comme en témoignent les missions d'hier venues de Bretagne ou de Vendée. Pendant longtemps, le clergé parisien a dû « importer » ses prêtres d'Alsace ou de Bretagne. La situation est en train de se renverser. L'Eglise de Paris fait aujourd'hui figure de privilégiée, formant même des prêtres pour des banlieues moins favorisées (*Prêtres pour la ville*). Le clergé parisien compte 700 prêtres actifs, séculiers et religieux, et la formation sacerdotale est un enjeu capital. Elle fait l'objet des soins les plus attentifs du cardinal Lustiger depuis son arrivée à la tête du diocèse en 1981. Bon an mal an, une douzaine de prêtres sont ordonnés chaque année. C'est beaucoup par rapport à la moyenne nationale, peu par rapport aux besoins d'un ensemble urbain de 2 millions d'habitants.

Quatre-vingt-quinze séminaristes se préparent ainsi à leur futur « métier ». Ils sont âgés de vingt à cinquante-cinq ans, et c'est parce que les séminaristes avaient changé que l'évêque a changé les... séminaires. D'une moyenne d'âge plus élevée, ils ont fait des études supérieures ou renoncé à leur métier (ingénieur, médecin, commercial). La majorité vit désormais en « plein air », en équipes insérées dans la vie paroissiale. Pour faire face aux besoins, une cinquantaine de diacres permanents, aux tâches parfois encore mal assurées, ont été ordonnés.

Le cloisonnement des paroisses, la dispersion des initiatives, les lacunes de la communication interne restent des handicaps. Parfois au forceps, l'archevêque de Paris tente d'y remédier et c'est l'une des raisons du synode qu'il a convoqué. Une réforme des finances a été menée, sur le principe d'une solidarité des grosses paroisses, autosuffisantes, avec les petites. Des moyens ont été dégagés pour « salarier » des permanents, financer le développement de services nouveaux, de Radio Notre-Dame, de l'hebdomadaire d'informations *Paris, Notre-Dame*, etc.

Reste l'essentiel, qui est « *la marche de l'Evangile* », comme dit le Père Michel Guyard, curé de Notre-Dame et secrétaire général du synode. Dégager les priorités et les moyens d'une « *nouvelle évangélisation* » de la capitale est en effet l'objectif premier de la session synodale. Les quatre cents délégués, laïcs et prêtres, du diocèse de Paris n'auront pas trop d'un an pour y parvenir.

Henri Tincq

(1) Le synode est une « assemblée » réunissant, pour une durée variable et déterminée, des délégués (élus) des prêtres, des diacres, des religieux et religieuses, des laïcs pour débattre de l'avenir d'un diocèse. L'évêque reste le maître des débats et des décisions.

TRAVAUX

Le boulevard de La Villette consolidé

Un important chantier va s'ouvrir sur le boulevard de La Villette entre la place de Stalingrad et la place du Colonel-Fabien, dans le dix-neuvième arrondissement. Durant plusieurs mois, des trépans doivent exécuter environ 250 forages dans la chaussée pour y injecter, à une profondeur pouvant dépasser une douzaine de mètres, des milliers de tonnes de coulis de ciment. Motif : le boulevard donnait des signes de faiblesse et ce traitement s'apparente à l'injection d'un sérum de rajeunissement.

A cet emplacement, on exploitait autrefois une carrière de gypse fournissant le célèbre plâtre de Paris. Puis des remblais emplirent la cavité, et le mur des Fermiers généraux fut édifié à la frontière entre la capitale et le faubourg de La Villette. Haussmann enfin fit raser cette impopulaire enceinte et traça la voie que l'on connaît. Mais le sous-sol hétérogène s'est tassé et il faut le consolider. Le chantier devrait durer cinq mois durant lesquels la circulation ne sera jamais totalement interrompue.

URBANISME

LA VITRINE DES BATISSEURS PARISIENS

Avec le pavillon de l'Arsenal, la capitale possède un centre d'architecture unique au monde

DEPUIS le 23 septembre, Paris abrite une exposition hors du commun. Ses visiteurs ont plus à y entendre qu'à y voir. Intitulée « Paris sonore », cette prestation catalogue les bruissements de la capitale : ceux de la rue comme ceux des intérieurs. Ses tableaux se parcourent avec un casque sur les oreilles. Telle est la dernière audace du Centre de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Paris plus simplement appelé pavillon de l'Arsenal (1). Une institution originale et encore sans équivalent.

On ne sait plus trop qui de Camille Cabana, alors secrétaire général de la Ville, de Pierre-Yves Ligen, directeur de l'aménagement urbain, ou d'Yves Rocher, adjoint chargé de l'urbanisme, a eu l'idée – pourtant évidente – de montrer au public et en permanence les projets des bâtisseurs de la capitale. Vers le milieu des années 80, l'urbanisme émergeait à peine de trois décennies de technocratie, et l'architecture de la disgrâce des grands ensembles. En tout cas, c'est Alain Greletty-Bosviel, le successeur de Ligen, qui, en 1988, a eu le mérite de mettre l'enfant au monde.

Acheté par la ville pour y stocker des archives, un entrepôt du siècle dernier, tout de métal et de verre, se trouvait « disponible ». Vigoureusement aéré et restauré, il offre trois niveaux d'exposition totalisant 1 200 m² et des hectomètres de cimaise. Mais pour que le lieu ne devienne ni un laboratoire d'élucubrations architecturales, ni une nécropole de projets, ni un musée des plans-reliefs, il lui fallait un animateur pur-sang. C'est une jeune femme de trente-six ans, architecte, fonctionnaire de la Ville, énergique et non-conformiste, qui a été choisie : Ann-José Arlot.

Toute la ville d'un coup d'œil

Grâce à sa carte de visite – elle est la nièce de Jacques Chirac – et à son dynamisme personnel, elle dispose d'un budget confortable (11,5 millions de francs en 1993), alimenté à 53 % par la Ville, à 23,8 % par les sociétés d'économie mixte filiales de la Ville, à 9,7 % par des sponsors et 13,2 % par des recettes propres. Ce dernier détail a son prix lorsqu'on sait que l'entrée au pavillon est gratuite et que sa caisse n'est nourrie que par la vente des catalogues et de quelques objets.

Que trouve-t-on sous la verrière et les anachroniques ventilateurs du pavillon de l'Arsenal ? D'abord les plans et les maquettes du Paris d'aujourd'hui, dont un vaste plan-relief sur lequel, par un jeu de points lumineux, chacun peut repérer tel ou tel édifice remarquable. Inutile de grimper à Montmartre pour jouer les Rastignac : toute la ville est ici embrassée d'un coup d'œil. Au deuxième niveau, au sommet des coursives métalliques, on peut voir se dessiner la capitale de demain. Là sont présentés les résultats des concours lancés par la Ville et, bien entendu, les projets retenus.

Les citoyens peuvent donc évaluer la pertinence des choix officiels. Cette initiative-là avait suscité, au départ, la méfiance – c'est un euphémisme – de certains élus et fonctionnaires municipaux. Chacun reconnaît aujourd'hui que le débat urbanistique ainsi ouvert est plus utile que gênant. Ces messieurs ont fini par convenir – au prix de maints procès – qu'on ne peut plus transformer une ville sans l'assentiment de ses habitants.

Entre le présent, en bas, et l'avenir, en haut, se situe le niveau de la réflexion, autrement dit celui où s'installent les expositions temporaires à thème. Exemple et par ordre de succès : « Paris souterrain » (56 000 entrées), « Haussmann » (45 000), « Les fortifs » (30 000), « Le logement » (28 000), « Les écoles », « Les hôpitaux », « La brique », etc. Pour ces manifestations, Ann-José Arlot réunit sur le thème choisi, un scénographe pour la présentation et un commissaire scientifique qui, entre autres, orchestre les contributions écrites qui nourriront le catalogue. Un an de travail, des réunions incessantes, mais en fin de course des manifestations à succès. Les catalogues, le plus souvent passionnants, se vendent, malgré leur prix, à plusieurs milliers d'exemplaires.

Enfin les coulisses du pavillon cachent un centre de documentation où se stockent depuis cinq ans les plans, les photos, les dossiers techniques de tous les projets officiels touchant la capitale. Déjà trente consultants par jour.

Une curiosité nouvelle

Les expositions ont trouvé leur public : 115 000 visiteurs par an. En semaine les professionnels y travaillent, en week-end on les parcourt en famille, avec les enfants. Et jamais le moindre vol ou la plus petite dégradation à déplorer. L'ouverture du pavillon a coïncidé avec une curiosité nouvelle pour l'architecture et l'urbanisme. Mais dans ce cas la réponse paraît adéquate.

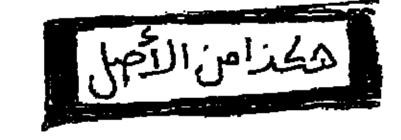
Les médias en tout cas lui font fête : six cents articles par an. Ann-José Arlot reçoit sans cesse des délégations étrangères avides de savoir comment évolue Paris. Elles sont également séduites par l'originalité de cette institution municipale encore sans équivalent dans le monde. Les Japonais posent cent questions indiscrètes et s'étonnent que ce ne soient pas les promoteurs qui financent. Les Britanniques rêvent d'un centre similaire à Londres. La demande est telle que le pavillon a fait confectionner un double de son exposition permanente, dont les plans et les maquettes font le tour du globe à raison de quatre pays par an. Tous frais payés par la nation invitante. L'expo est en ce moment même à Moscou.

Nul n'est parfait. Le pavillon de l'Arsenal souffre d'une climatisation pénible en été, de présentations parfois agaçantes à force d'originalité gratuite, de l'absence d'une salle où l'on pourrait débattre des projets parisiens en cours. Ce serait plus utile que les pseudo enquêtes publiques.

Mais il a le mérite de rendre accessibles des disciplines difficiles, de faire sortir du ghetto des spécialistes l'architecture et l'urbanisme. Il répond à une demande croissante des citoyens qui veulent au moins comprendre comment se prépare leur futur cadre de vie. C'est pourquoi Ann-José Arlot a reçu le grand prix 1991 de la promotion de l'architecture. Mais ce sont les visiteurs français et étrangers qui, chaque jour, par centaines, plébiscitent le pavillon. L'art de bâtir une capitale avait bien besoin de cet instrument de démocratisation.

Marc Ambroise-Rendu

(1) « Paris sonore », du 24 septembre 1993 au 2 janvier 1994, au pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland, 75004 Paris. Tél. : 42-76-33-97. Métro Sully-Morland. Ouvert tous les jours, sauf le lundi, de 11 heures à 18 h 30. Entrée gratuite.



I L E - D E - F R A N C E

GRAND STADE

SAINT-DENIS : LES CONDITIONS D'UNE CANDIDATURE

Une longue négociation a précédé l'annonce de la « préférence » du premier ministre M. Balladur

TROIS mois se sont écoulés entre le premier communiqué de Patrick Braouezec, le maire (PC) de Saint-Denis, rejetant le 16 juin toute idée d'une candidature de sa commune à l'implantation du Grand Stade, et la réunion du conseil municipal extraordinaire, mercredi 15 septembre, qui a pris connaissance de la réponse du gouvernement aux *« conditions posées par Saint-Denis à l'installation du Grand Stade sur le site du Cornillon »*.

Quelques jours plus tard, vendredi 24 septembre, ces propositions faisaient l'objet d'une dernière négociation entre les représentants de l'Etat et les élus de Saint-Denis. Le *« relevé de conclusions »* de la réunion, signé par Jacques Périlliat, chargé de mission sur le Grand Stade par le ministère de la jeunesse et des sports, officialisait l'accord entre la municipalité et l'Etat sur les mesures qui accompagneront la construction du Grand Stade. Il sert de base aux dernières mises au point entre la ville et l'Etat qui se déroulent actuellement. Si le choix de Saint-Denis est définitivement entériné par M. Balladur, l'aménagement du Cornillon devrait être réalisé dans le cadre d'une ZAC par une société d'économie mixte pilotée par l'Etat et associant la ville et éventuellement le conseil général de Seine-Saint-Denis. Le stade d'échauffement construit à côté du Grand Stade pourrait être utilisé par les sportifs de la commune. L'Etat s'est engagé sur une couverture « lourde » de l'autoroute A1 entre la porte de la Chapelle et la porte de Paris à Saint-Denis, ainsi que sur l'aménagement de la RN 1 en surface, c'est-à-dire l'avenue du Président-Wilson depuis la porte de la Chapelle.

Pour permettre la desserte du site en transports collectifs, le prolongement de la ligne 13 sera achevé (1). Des gares seront rénovées ou créées sur les lignes B et D du RER. Des emprises seront réservées pour permettre la réalisation d'une ligne de tramway à partir de la porte d'Aubervilliers jusqu'au Grand Stade, puis vers la ligne existante Saint-Denis-Bobigny. Ces engagements ont paru suffisants au conseil municipal de Saint-Denis, qui a accepté, lundi 27 septembre, dans sa grande majorité, d'accueillir le Grand Stade sur la commune.

La municipalité communiste a donc intégré l'équipement dans son *« projet urbain »*. Le 5 juillet, M. Braouezec rappelait encore qu'il ne pouvait pas accepter qu'un quelconque projet *« puisse remettre en cause »* l'aménagement de la Plaine Saint-Denis. Depuis huit ans en effet, les 700 hectares de ce quartier font l'objet d'une *« réflexion approfondie »* des communes concernées : Saint-Denis, Aubervilliers et Saint-Ouen. Une charte intercommunale a été élaborée en concertation avec le département de la Seine-Saint-Denis. Une société d'économie mixte, la Plaine renaissance, dont l'Etat est actionnaire, établit depuis deux ans un projet urbain de développement du site.

Ce programme, synthèse des travaux de cinq équipes d'architectes et de paysagistes, entend restructurer entièrement un territoire dévasté par la « désindustrialisation » et par des voies de communication construites sans aucun respect du tissu urbain. Ainsi, la tranchée de l'autoroute A 1, en plein milieu de l'avenue du Président-Wilson, coupe le quartier en deux parties qui communiquent difficilement. Peu de réalisations ont vu le jour depuis que le programme a été lancé officiellement en mai 1992. Seule, la Délégation interministérielle à la ville a transféré ses bureaux dans des locaux aménagés par la SEM, alors que le gouvernement avait annoncé en 1992 qu'y seraient *« délocalisés »* les ministères du Plan et la délégation à l'aménagement du territoire.

Pôle stratégique

Les nouvelles infrastructures et la couverture de l'autoroute A1, réclamées depuis plusieurs années par les élus, n'ont jamais connu le moindre début de réalisation. Seul le projet de schéma directeur élaboré par le préfet de région avant les dernières élections législatives a pris en compte l'importance de ce territoire pour en faire un des *« pôles stratégiques de développement de l'Ile-de-France »*.

Après son premier contact officiel avec la mairie le 8 juillet, Jacques Perrilliat, qui a toujours été partisan de la solution Saint-Denis, a rencontré tous les acteurs, élus et techniciens, qui travaillent depuis deux ans sur l'aménagement de la Plaine Saint-Denis. Et, après avoir visité le site du Cornillon – 25 hectares de friches industrielles situées dans le triangle formé par l'autoroute A1 vers Roissy et Lille, la rocade A 86 et le canal Saint-Denis, – il a officiellement demandé à M. Braouezec d'étudier comment le Grand Stade pourrait s'inscrire dans le projet de la Plaine Saint-Denis.

Jusqu'au 15 août, la SEM Plaine Développement, qui a en charge la mise en œuvre du projet, a « planché » sur l'implantation du Grand Stade dans une zone dont la destination avait été volontairement laissée assez floue dans les premiers projets, mais qui devait comporter une « coulée verte » et des logements. Malgré les réserves initiales de Pierre Riboulet, l'architecte qui coordonne les cinq équipes qui travaillent sur le site, la perspective de *« mettre en tension »* la Plaine grâce à un véritable équipement structurant a été accueillie avec un certain enthousiasme par les urbanistes, qui avaient proposé en son temps que la Très Grande Bibliothèque soit installée sur le Cornillon.

A la suite des études menées pendant un mois, le maire de Saint-Denis a écrit au premier ministre le 23 août pour recenser *« les instrastructures indispensables pour le fonctionnement* [du Grand Stade] *et pour la valorisation du site »*. La ville refusait également de contribuer financièrement à la réalisation et au fonctionnement de l'équipement. Elle excluait les parkings en surface, et réclamait un maillage complet par transports en commun. La couverture de l'A 1 était une nouvelle fois exigée. La SEM Plaine Développement demandait à être partie prenante dans la ZAC qui aménagera le site du Cornillon et la Porte de Paris. Enfin M. Braouezec demandait que l'installation porte le nom de « Stade de Saint-Denis ».

En acceptant la quasi-totalité de ces « exigences », le gouvernement s'est engagé sur environ 1,5 milliard de francs d'investissements, qu'il cherche à faire partager aux différentes collectivités locales (*le Monde* du 1er octobre). L'« effet » Grand Stade permet d'accélérer la réalisation de travaux qui devaient être effectués dans les prochaines années. En reconnaissant le bien-fondé des préalables de la commune de Saint-Denis, le gouvernement a admis l'intérêt de son projet d'aménagement. M. Braouezec l'avait bien compris en faisant une large publicité au courrier de Matignon du 15 septembre, qui acceptait pour la première fois les thèses des élus de Saint-Denis. *« L'intérêt général va peut-être se confondre avec l'intérêt local. Le gouvernement a fait le choix de la politique de la ville. »*

Christophe de Chenay

(1) Les pouvoirs publics se sont également engagés à étudier dans le XIIe Plan le prolongement de la ligne 12 après 1998.

VAL-DE-MARNE

Annulation de la ZAC d'Alfort

Le tribunal administratif de Paris a annulé, par une décision du 27 septembre, la Zone d'action concertée (ZAC) d'Alfort à Maisons-Alfort à la suite des différents recours déposés par l'association Rénov'Alfort. Le tribunal a jugé la délibération du conseil municipal du 20 décembre 1990 créant cette ZAC entachée d'irrégularité, car non compatible avec le Schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (SDAU-RIF). La délibération du conseil municipal le 1er octobre 1992 approuvant le dossier ainsi que la déclaration d'utilité publique du préfet du Val-de-Marne se trouvent donc annulées.

Sur les vingt-cinq hectares de cette ZAC étaient prévus 1 300 logements, 17 000 mètres carrés de locaux d'activité et 75 000 mètres carrés de bureaux, dont le siège du Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME), en bordure de Marne. La réalisation de cette ZAC a donné lieu à diverses polémiques, notamment lors de la destruction de la « maison Picasso » (*le Monde* daté 23-24 mai).

HAUTS-DE-SEINE

Des logements pour Nanterre

Jacqueline Fraysse-Cazalis, maire (PCF) de la ville de Nanterre, a dressé un premier bilan de l'action menée en 1993 en faveur du logement social. En avril, la municipalité s'était fixé pour objectif de trouver « mille solutions » à ce problème. *« C'est un chiffre minimum au regard des besoins, mais qui ne permet pas de répondre aux 2 800 demandeurs de logement de la commune »*, reconnaît Mme Fraysse-Cazalis.

Pour la municipalité, il s'agit à la fois de proposer aux familles nombreuses des logements plus spacieux et de permettre aux jeunes de « décohabiter », c'est-à-dire de quitter le domicile de leurs parents. Des solutions ont déjà été trouvées pour 533 familles nanterriennes. Selon le maire, 479 d'entre elles ont été relogées par l'Office communal ; les autres gérants de logements sociaux (l'Office départemental HLM, les sociétés HLM, le préfet et les entreprises) ont relogé seulement 54 familles. La municipalité négocie avec les autres gérants de logements sociaux afin que les Nanterriens soient prioritaires dans l'attribution de logements par rapport aux habitants des cités voisines.

HAUTS-DE-SEINE

FRANCE 3 PARIS S'INSTALLE A VANVES

La commune conforte ainsi sa vocation de pôle de communication

UN immeuble de verre et de brique, 66, rue Jean-Bleuzen, à Vanves (Hauts-de-Seine), à moins de 300 mètres du boulevard périphérique : c'est là que vient de s'installer France 3 Paris - Ile-de-France - Centre. Après trente ans d'existence, la station régionale dispose enfin d'un véritable siège.

A partir du 15 octobre, elle diffusera ses trois journaux quotidiens depuis ses nouveaux bureaux. En quittant Paris, les responsables de la station affichent leur volonté de se rapprocher de leurs téléspectateurs potentiels, dont 80 % résident en banlieue. Comme le soulignait Hervé Bourges, président de France-Télévision, lors de l'inauguration des nouveaux locaux, à défaut de siège la station *« était assise entre plusieurs chaises et n'avait pas d'identité »* : puis il rappelait que la télévision avait été *« l'un des premiers vecteurs de la politique d'aménagement du territoire hors Paris, dans les années 60 »*, époque où la délégation aux stations régionales de l'ORTF avait installé ses directions dans les centres-villes.

Par la suite, FR 3, pour conserver son caractère régional, avait souhaité ne pas s'implanter systématiquement au cœur des métropoles « dévorantes », mais plutôt dans leurs nouveaux quartiers. Une volonté qui n'avait pas atteint la station de Paris, installée à ses débuts rue François-Ier dans le huitième arrondissement. A la suite d'un incendie, les bureaux furent éparpillés à la Maison de la radio et dans des bureaux loués à l'ouest de Paris et cours Albert-Ier. Prévu par une convention remontant à 1984, le transfert du siège n'a véritablement été décidé qu'il y a trois ans. Et c'est en septembre 1992 que le site de Vanves a été retenu.

Pour Christian Dauriac, directeur de France 3 Paris - Ile-de-France - Centre, cette implantation est un symbole : *« Nous avons en charge l'information de l'Ile-de-France, un bassin de population de onze millions d'habitants, avec Paris intra-muros qui en compte deux millions. S'installer en très proche banlieue est le plus sûr moyen de nous rapprocher de ceux que l'on informe. »*

Une télévision de proximité

A Vanves, dans des locaux en location occupés jusqu'à l'année dernière par SYMEDIA, l'organisme de gestion de l'audiovisuel public, la station régionale dispose de 2 800 m², dont 1 600 de bureaux, 550 d'aménagement rédactionnel avec un plateau de 50 m² pour le journal, et 650 m² d'installations techniques, dotées de dix bancs de montage, de deux régies et de deux studios de 75 et 150 m². Outre les services de la direction régionale, l'immeuble abrite la rédaction de Paris - Ile-de-France, dont les trente-cinq journalistes réalisent trois journaux quotidiens et un magazine hebdomadaire, « Témoins » diffusé le samedi.

C'est aussi dans cet immeuble qu'est implantée l'antenne de Paris - Ile-de-France, dont une vingtaine de producteurs-réalisateurs-journalistes et animateurs conçoivent sept émissions hebdomadaires : « Midi-Cinq », diffusé le mercredi midi ; « Décryptages », le magazine de la communication ; « Saga-Cités » et « Mag-Cités », consacrés aux banlieues et aux faits de société ; « Paris-Surface », le rendez-vous de l'actualité culturelle ; « W et Compagnie », le talk-show de Paul Wermus, et « Samedi chez vous », un cocktail d'émissions de détente et de découverte programmées le samedi après-midi. Un centre de fabrication de quarante-cinq techniciens et la régie de diffusion complètent cet ensemble, qui dispose désormais des moyens techniques les plus modernes, représentant un investissement de 25 millions de francs.

La région Paris - Ile-de-France-Centre de France 3 emploie deux cents salariés permanents, dont soixante-dix journalistes, et couvre deux régions administratives. La station dispose d'un budget de fonctionnement annuel de 85 millions de francs, soit un peu moins de 5 francs par an et par habitant dans treize départements.

Avec ce nouvel outil, qui permettra *« plus de directs et plus de temps d'expression pour les habitants d'Ile-de-France »*, Christian Dauriac souhaite *« mieux traiter l'information en banlieue, au détriment du parisianisme »*, et ainsi permettre au journal de Paris - Ile-de-France, suivi par un habitant de la région parisienne sur quatre, d'augmenter sensiblement son audience.

A Vanves, on se réjouit de l'arrivée de France 3 qui *« contribue à la redynamisation économique de notre ville »*, explique-t-on au cabinet du maire. *« De plus, ce transfert s'inscrit dans notre volonté d'accueillir des entreprises de communication, prolongeant ainsi l'axe Boulogne - Issy-les-Moulineaux, où de nombreux médias sont déjà implantés. »* Avec France 3 Paris, l'agence de photos Gamma qui s'est installée dans le même quartier il y a quelques mois, et l'arrivée prochaine de la Société française du radiotéléphone (SFR), Vanves possède désormais un pôle de communication qui devrait contribuer à l'amélioration de son image de marque.

Jean-Claude Pierrette

MUSIQUE

La rentrée de l'Orchestre

« Le seul » : c'est le slogan de l'Orchestre national d'Ile-de-France pour la saison 1993-1994. *« Nous n'avons pas choisi ce qualificatif pour nous montrer présomptueux, mais pour signaler que notre mission n'a pas d'égale en Ile-de-France*, explique Jean-Jack Salles, le président de l'Orchestre national d'Ile-de-France et vice-président du Conseil régional chargé de la culture. *Ce slogan signifie aussi qu'en 1994, nous n'aurons plus qu'un seul support financier. Jusqu'ici la part de l'Etat représentait 50 % des aides reçues, désormais l'Orchestre se retrouvera seul avec le conseil régional. »*

Le contrat particulier relatif à la musique, signé en mai 1989 dans le cadre du plan Etat-région, prévoyait en effet une coopération pour cinq ans et à parts égales entre l'Etat et le conseil régional d'Ile-de-France. Ainsi, 140 millions de francs ont été attribués depuis cette date à l'Orchestre national d'Ile-de-France, créé en 1976 et qui emploie aujourd'hui cent salariés.

Ce contrat quinquennal arrivera bientôt à terme et les nouvelles orientations gouvernementales en la matière n'ont pas encore été fixées. A l'occasion de la présentation au public du nouveau programme de l'orchestre, Pierre Costes, représentant le ministre de la culture, a rassuré Jean-Jack Salles mais il n'a toutefois pas précisé dans quelles proportions l'Etat maintiendrait son soutien financier à l'Orchestre.

De l'ensemble des orchestres régionaux, cette formation symphonique est celle qui a disposé jusqu'ici du budget le plus important. Ce traitement de faveur a pour contrepartie une mission précise : celle de réserver les deux tiers des concerts à la banlieue.

« Les orchestres parisiens ne visitent que deux villes de banlieue : Orly et Roissy ! ironise le directeur de l'Orchestre. *Nous sommes les seuls à aller à la rencontre d'un nouveau public. Nous pensons que les personnes habitant en banlieue ont droit à la même qualité musicale que les Parisiens. »*

Cette saison, l'Orchestre donne aux Franciliens 90 rendez-vous symphoniques, dont 60 en banlieue, à partir du 9 octobre. D'après le directeur artistique, Jacques Mercier, l'Orchestre proposera au public une programmation *« ouverte et diversifiée, laissant une large place au répertoire et aux interprètes français. »* La tournée de l'Orchestre en Ile-de-France débute par la capitale avec six concerts à Pleyel.

ALSACE

Les fontaines de la discorde

Goldbach-Altenbach avait dix-neuf fontaines. L'annonce de la fermeture de seize d'entre elles a fait des vagues dans ce village du Haut-Rhin. Laurent Klein (div. d.), maire depuis dix ans, et deux conseillers municipaux viennent de démissionner pour protester... contre les protestataires. Une pétition en faveur de la sauvegarde du patrimoine a, en effet, recueilli les signatures de la moitié de la population de ce village de deux cent dix habitants et celles de quatre conseillers municipaux, élus sur la liste du maire en 1989. L'an dernier, la municipalité avait choisi de rejoindre le district de Saint-Amarin. La refonte du système de distribution d'eau, vieux de plus de soixante ans, est au programme de ce regroupement de quinze communes. Afin de s'acquitter de sa quote-part, Goldbach-Altenbach, la plus petite d'entre elles, avait décidé de faire des économies dans ce domaine et fait installer des compteurs de consommation.

BOURGOGNE

Loisirs moins chers à Quetigny

En toile de fond de la carte « passe-sport-loisirs », reconduite pour la quatrième année consécutive par la ville de Quetigny, dans l'agglomération dijonnaise, le maire, Hervé Vouillot (PS), place la démocratisation de la culture et du sport. Pour la somme de 20 francs, pour les moins de dix-huit ans, les habitants de la commune bénéficient de réductions de 20 à 50 %, voire de la gratuité totale sur diverses activités municipales et paramunicipales.
Ainsi ils bénéficient de 50 % de réduction au golf public de dix-huit trous et au centre aquatique géré par une SEM, d'un tarif réduit dans la plupart des salles de cinéma de Dijon, de l'inscription gratuite à la bibliothèque et d'un accès libre aux cours de tennis ou encore d'abonnements préférentiels à la saison culturelle. Les avantages sont renégociés à chaque rentrée scolaire avec les partenaires, sans autre contrepartie. Sur la saison 1992-1993, deux jeunes de moins de dix-huit ans sur trois étaient, selon la municipalité, détenteurs d'une carte.

MIDI-PYRÉNÉES

Mobiliser les énergies du sud Massif Central

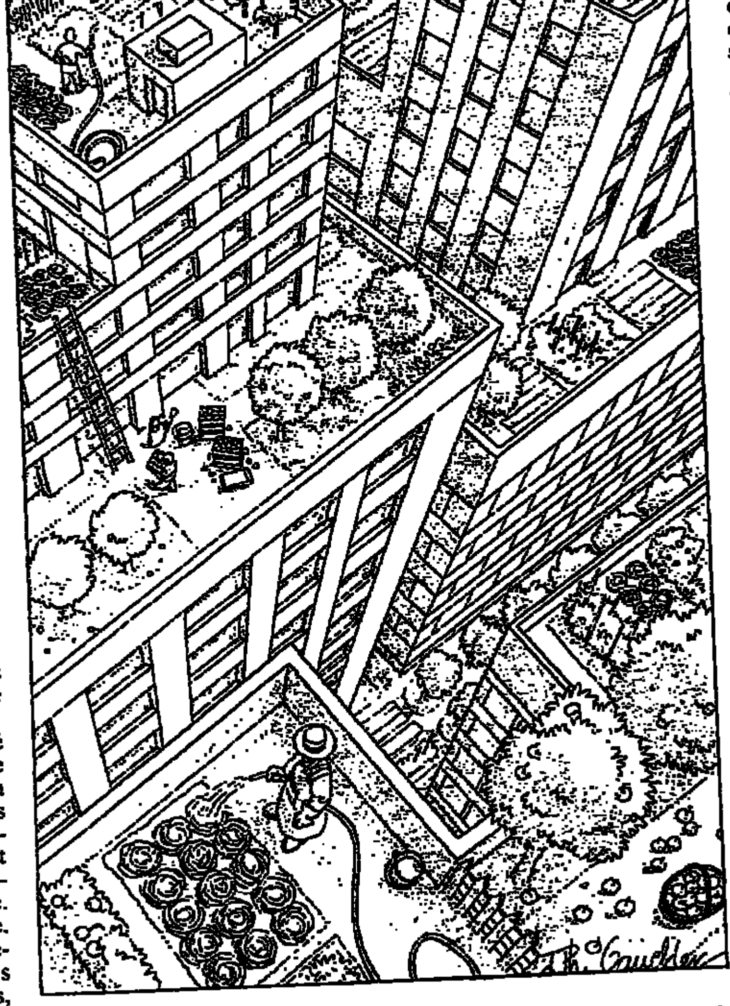
Entités majeures de leurs départements respectifs, les districts d'Aurillac (Cantal) et de Rodez (Aveyron), ainsi que la ville de Mende (Lozère) ont décidé de développer des synergies communes au sein d'un réseau de villes (*le Monde* daté 5-6 septembre). Ce réseau ne constituera pas une structure nouvelle, assurent ses initiateurs, les présidents de district René Souchon (PS, d'Aurillac), Marc Censi (UDF, de Rodez), et le maire de Mende Jean-Jacques Delmas (radical). Ils croient en une nouvelle dynamique pour le sud Massif Central, malgré les handicaps de cette zone, et les difficultés de son important monde rural.
Par-delà des sensibilités politiques différentes, et des limites administratives – le réseau s'étend sur trois régions, Auvergne, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon – ces responsables espèrent que leur ambition commune, basée sur la solidarité et la mise en œuvre de moyens nouveaux de concertation, mobilisera les énergies au sein de ce réseau, où vivent 106 000 habitants.

L'AVENIR DES JARDINS FAMILIAUX

Cette idée sociale du dix-neuvième siècle retrouve une certaine modernité

DE coquets jardinets, fleuris et bien cultivés, remplacent un peu partout en France les jardins ouvriers à l'ancienne mode. Des petits cabanons de bois prennent la place des abris de tôle rouillée. Les jardins familiaux sont à la recherche d'une nouvelle jeunesse. D'autant que, effet de la crise ou souci croissant pour la qualité de l'environnement, ces minuscules espaces verts exercent un attrait de plus en plus fort. Organisés, gérés intelligemment, ils ont un bel avenir devant eux.

Pourtant, l'idée est ancienne. En 1896, pour arracher les ouvriers à l'alcoolisme et au manque d'hygiène, l'abbé Lemire crée la Ligue française du coin de terre et du foyer, et leur offre un petit bout de terrain à cultiver. Lieu où la famille peut se retrouver, le jardin est aussi un moyen d'assurer une partie de sa subsistance. Certaines associations de bonnes œuvres ou de riches particuliers mettent gratuitement des terrains à la disposition des familles modestes ; les grandes entreprises font de même avec leurs ouvriers.



Durant la première moitié du siècle, les jardins ouvriers se multiplient dans toute la France, surtout dans les régions industrielles, au point d'atteindre le nombre de 700 000. C'est après la seconde guerre mondiale que le déclin s'amorce. Face à l'urbanisation galopante, les propriétaires privés récupèrent leurs terrains pour les revendre à prix fort. A Paris, les jardins installés sur le site des anciennes fortifications disparaissent.

Rebaptisés « familiaux », les petits jardins n'intéressent pas les élus. Alors que les Français découvrent la société de consommation, ce concept paraît désuet. Cependant, quelques villes, comme Tours, Dijon, Angers, protègent ceux qui existent. A Tourcoing (Nord), grâce à l'acharnement d'une puissante association locale, 1 400 parcelles sont disséminées au cœur du tissu urbain.

Mais les pertes sont énormes, et il ne reste plus aujourd'hui que 150 000 jardins familiaux. Une pécadille à côté du quasi-million de parcelles de Grande-Bretagne ou d'Allemagne. Pourtant, les fonctions du jardin familial restent adaptées à notre époque : une vie de plein air, un lieu pour la famille et un apport alimentaire. Le fort développement de l'habitat pavillonnaire montre que ces besoins existent. Or les 70 % de Français qui habitent en zone urbaine, et notamment dans les logements sociaux, ne peuvent pas profiter de ces avantages. Une charte signée en février dernier par le ministère de l'environnement et la Ligue française du coin de terre invite les collectivités locales à s'engager dans le développement des jardins familiaux. Tout naturellement, les candidats sont les ménages aux revenus les plus modestes.

L'apport alimentaire des jardins familiaux est loin d'être négligeable : certains jardiniers ont calculé que leur parcelle leur « rapportait » de 6 000 à 7 000 francs par an, alors qu'elle ne leur coûte le plus souvent que quelques centaines de francs annuellement. La plupart d'entre eux habitent en logements collectifs et apprécient de retrouver ainsi un contact avec la nature. « *On est mieux ici que dans la cité, à s'énerver parce que les jeunes font trop de bruit* », remarque un jardinier de la banlieue parisienne. Par ailleurs, Rodolphe Pongratz, président des Jardins familiaux de Colmar, a noté que, « *depuis deux ou trois ans, des familles qui n'ont plus les moyens de partir en vacances viennent passer l'été dans leur jardin* ».

« *On en revient au but originel des jardins ouvriers : l'insertion* », commente Philippe Pierson, délégué général de la Ligue française du coin de terre et du foyer. « *De plus en plus d'élus et de travailleurs sociaux prennent en compte ce rôle des jardins, en particulier dans les quartiers périurbains. Cette tendance se traduit par la création de petites unités de jardins, au cœur même de l'habitat, qui fonctionnent beaucoup mieux que les grandes unités situées en périphérie.* » Souvent, la création de jardins familiaux est financée par un projet de développement social des quartiers (DSQ). C'est le cas des 54 parcelles aménagées dans la ZUP des Hauts-de-Croix à Bayonne. A Trélazé, près d'Angers, la création de quarante parcelles dans la cité des Plaines a été décidée en 1988 dans le cadre d'une opération « Habitat et vie sociale » (HVS).

La municipalité a acheté les terrains, dont les frais d'aménagement ont été pris en charge par la caisse d'allocations familiales. A Vannes, le contrat de ville prévoit la création de jardins familiaux.

Certains jardiniers ont fait le calcul : une « parcelle » peut rapporter de 6 000 à 7 000 francs par an

Le jardin est aussi un lieu où se renouent des contacts sociaux. A Calais, certaines parcelles ont été attribuées à une équipe d'allocataires du RMI en réinsertion, d'autres à un groupe de handicapés. Les expériences de ce type se multiplient, notamment pour les immigrés, souvent arrachés à une terre rurale. Tous vous le diront : il y a peu de problèmes de racisme entre jardiniers.

De plus en plus d'enfants viennent avec leurs classes. Ils y découvrent les cycles de la nature et que la salade ne pousse pas dans des sachets. « *Ils y apprennent aussi l'effort, le mérite et la valeur des choses* », soulignent les enseignants. Alors que certaines villes créent ou réhabilitent des jardins, d'autres continuent à les détruire pour récupérer les terrains, qui souvent offrent un visage de bidonville peu réjouissant. « *Cela est lié à la précarité du foncier*, estime Philippe Pierson. *La plupart des jardins occupent des terrains en vertu d'une autorisation renouvelable chaque année. Cela n'incite pas les associations à investir en équipements.* » Seulement 10 % à 15 % d'entre elles sont propriétaires de leurs terrains, et une petite minorité a signé des baux de longue durée avec les communes.

Lorsqu'ils sont réhabilités, les jardins familiaux peuvent devenir des espaces verts de qualité. Leur entretien ne coûte rien puisque les jardiniers s'en chargent. Modernisés, les abris améliorent l'esthétique du site. Pour les créations de nouveaux jardins, il est de plus en plus souvent fait appel au savoir-faire d'un paysagiste. Un cinquième des unités de jardins familiaux sont par ailleurs ouvertes au public, dans le cadre de parcs urbains ou de coulées vertes.

Pour se développer, les jardins familiaux ont besoin des collectivités locales qui peuvent fournir les terrains nécessaires. Une loi de 1976 les autorise d'ailleurs, ainsi que les SAFER, à exercer leur droit de préemption à cette fin. Les frais d'aménagement peuvent ensuite être partagés entre les collectivités, les organismes sociaux et l'association responsable des jardins. Un site idéal de jardins familiaux devrait comprendre un réseau d'adduction d'eau, des parcelles clôturées et dotées d'abris, des aires de jeu pour enfants et des lieux de rencontre, le tout dessiné par un paysagiste. La Ligue française du coin de terre a calculé que, avec un tel aménagement, le coût moyen d'une parcelle de 200 mètres carrés cultivables s'élève à 25 000 francs hors foncier.

La gestion quotidienne des jardins peut ensuite être assurée directement par la commune ou par son centre social. Mais la plupart des villes préfèrent s'en remettre à une association. La structure associative permet d'animer les jardins, de faire respecter une certaine discipline tout en restant proche des jardiniers. Membres d'une association et non simples locataires, ceux-ci se sentent plus concernés par ce qui se passe sur leur site et participent éventuellement à des actions collectives telles que l'entretien des parties communes.

Les collectivités locales ont parfois du mal à trouver les bons interlocuteurs. Le mouvement des jardins familiaux est, en effet, constitué d'une nébuleuse de quelque 800 associations, parfois archaïques. La Ligue française du coin de terre (1), interlocuteur des pouvoirs publics, en fédère une partie seulement. Elle essaie de les dynamiser, les incite à signer des conventions avec les collectivités locales et à régulariser le statut de leur foncier. Le développement du mouvement des jardins familiaux passe d'abord par sa modernisation.

Cécile Maillard

(1) La Ligue française du coin de terre et du foyer – Fédération nationale des jardins familiaux propose ses services aux associations et aux collectivités locales : 11, rue Saint-Romain, 75006 Paris. Tél. : 45-48-33-08.

▶ Le département du Val-d'Oise se penche sur les jardins familiaux : une exposition se tient jusqu'au 14 novembre à Luzarches, et les 3 et 4 décembre se dérouleront des journées de débat intitulées « Jardins et société » à Asnières-sur-Oise. Renseignements au 34-25-33-04.

Colmar choisit l'insertion

Pierrot suit d'un œil attentif le montage de l'abri de jardin. Les pièces de bois proviennent de l'atelier de menuiserie situé à quelques mètres de là, au sous-sol du siège de l'Association des jardins familiaux de Colmar (Haut-Rhin). Ce modèle-là, plus petit que les autres, lui tient particulièrement à cœur. « *Il s'adapte mieux à certains terrains* », a-t-il constaté.

Comme vingt-six autres personnes, Pierrot, allocataire du RMI, travaille pour l'Association départementale des jardins familiaux dans le cadre d'une action d'insertion. Il y a une dizaine d'années, les associations de jardins familiaux du Haut-Rhin végétaient. A la suite d'un problème de canalisations, la décision est prise de rénover les parcelles. C'est l'occasion de faire disparaître du paysage les amas de tôle et autres détritus et aussi de sortir les associations de leur torpeur.

Le succès est immédiat auprès de la population. Les demandes de jardins affluent, dépassant largement l'offre. Pour créer de nouvelles parcelles, les associations ont besoin de main-d'œuvre : les bénévoles ne suffisent plus. Justement, en 1989, lors de la création du RMI, le conseil général est à la recherche d'actions d'insertion. De plus, la création de jardins ou leur remise en état s'inscrivent parfaitement dans sa politique de protection de l'environnement.

Liste d'attente

Regroupées en association départementale, les douze associations de jardins familiaux du Haut-Rhin offrent au conseil général un interlocuteur unique et à son échelle. Il met à leur disposition vingt-sept des cent allocataires du RMI auxquels l'Association départementale d'entraide et d'insertion sociale (ADEIS) propose des actions d'insertion.

Ils entretiennent les espaces verts communs, posent les conduites d'eau et les clôtures, creusent les fondations des abris... « *Mais leur plus grande fierté est la construction des abris de jardin* », souligne Bernard Badina, président des Jardins familiaux du Haut-Rhin, maître d'œuvre de toutes ces métamorphoses. Trois cents de ces petits chalets de bois sont déjà sortis de l'atelier.

Reconnaissant leur caractère social, la ville de Colmar s'est engagée, par une convention signée en 1988 avec l'association colmarienne, à favoriser la création de nouveaux jardins familiaux.

Malgré les 920 parcelles réparties sur 21 sites, 350 personnes sont en liste d'attente. La ville finance l'aménagement des terrains lui appartenant et les loue à l'association.

Bilan : le paysage est embelli, 2 500 habitants du Haut-Rhin possèdent un petit bout de terre à cultiver, et plusieurs dizaines de RMIstes ont travaillé dans l'intérêt collectif. Structuré, dynamisé, le mouvement des jardins familiaux du Haut-Rhin a franchi le pas de la modernité. D'autres innovations sociales devraient prochainement sortir d'un terrain si bien préparé.

C. M.

La convivialité de Villejuif

« *On fait partie du paysage, c'est le cas de le dire...* » Petit moustachu en tenue de jardinier, Denis est plutôt fier de son potager. Les jeunes mamans ou les personnes âgées qui se baladent dans les allées le regardent bêcher sa terre. « *Quand toutes les salades donnent en même temps, j'en offre aux passants* dit-il. *Sinon, de toute façon, elles seraient perdues...* »

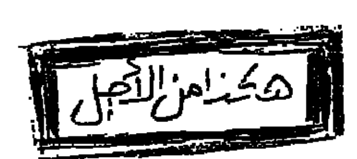
A Villejuif (Val-de-Marne), 85 jardins familiaux ont pris place au sein même du parc départemental des Hautes-Bruyères. Les habitants du quartier s'y promènent librement, admirant poireaux et potirons comme s'il s'agissait d'un parterre de fleurs. L'ensemble a été dessiné par un paysagiste, qui a souhaité faire appel à Renzo Piano, un architecte moderne pour la conception des abris de jardin. Celui-ci a réalisé une sorte de grande armoire arrondie d'où part un auvent de tôle grise protégeant une table incorporée à l'ensemble. Vus de l'autoroute du Sud, les jardins ont ainsi l'air d'être parsemés de papillons géants...

« *Ces jardins familiaux créent un point d'animation pour le parc* », estime Daniel Jean, ingénieur départemental. « *Le week-end, on passe nos journées ici,* raconte Denis. *On boit l'apéro, on fait des barbecues, les gosses jouent ensemble, c'est sympa !* » Des solidarités se créent. « *Un des jardins voisins est tenu par une petite mamie. Je vais l'aider de temps en temps à porter ses brouettes.* »

« Ici, au moins, on se parle »

La plupart des jardiniers habitent la cité voisine. « *Ici, au moins, on se parle. J'ai rencontré des voisins auxquels je n'avais jamais dit un mot.* » Au chômage depuis neuf mois, Denis apprécie de pouvoir passer quelques heures de la journée dehors et, surtout, d'être occupé. « *Très souvent, les gens qui passent me demandent ce qu'il faut faire pour obtenir un jardin. Je leur donne l'adresse, mais je sais qu'ils devront attendre longtemps. J'ai vraiment de la chance...* »

C. M.



LES MÉTIERS DU SECTEUR PUBLIC

Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74

MENTON

Une île de jardins

MENTON est une île. Ou, plutôt, une ville souvent *vécue comme telle par* ses habitants. Elle est, non seulement, une ville de confins, un *espace marquant la fin de sys*tèmes, de normes et de réseaux nationaux, comme toutes les villes frontières. Mais, de plus, par sa configuration physique, une ville isolée et comme « close », sur un territoire exigu, entre une double barrière de montagnes et la mer. Elle est aussi la seule à être bornée, non par une, mais par deux frontières, avec l'Italie et, plus théoriquement, la principauté de Monaco.

Menton ne fut longtemps accessible que par la mer, puis par une route vertigineuse, en corniche, *« large de quatre doigts »*, avant l'arrivée du chemin de fer, en 1869. En dépit des grands travaux routiers et autoroutiers qui l'ont, depuis, entièrement désenclavée, les Mentonnais de souche continuent, pourtant, à exprimer – sinon à cultiver – ce sentiment d'*« insularité »* d'où vient leur profond attachement à leur terroir. Réflexe de défense identitaire ? Ou réaction à une sorte d'« occultation » persistante de la ville ? *« Pour beaucoup de Français, aujourd'hui encore,* observe le maire (UDF-CDS) de Menton, Jean-Claude Guibal, *la France s'arrête à Monaco. Pour les Italiens aussi !... »*

Entre 1982 et 1990, la population de la ville a sensiblement augmenté et rajeuni : 4 000 habitants supplémentaires, avec une progression des moins de 20 ans deux fois supérieure à celle des plus de 65 ans

L'Histoire, bien sûr, a laissé son empreinte. Menton ne fait partie intégrante de la communauté nationale que depuis son rattachement à la France, en 1860. Créée au XIIIe siècle par la famille génoise des Vento, *« son sort,* raconte, à sa façon, Stephen Liégeard – l'inventeur de l'appellation Côte d'Azur – *fut d'être prise, cédée, rachetée, agitée toujours, rarement soumise (...), – ville libre durant treize ans pour devenir enfin, et rester, simplement, chef-lieu de canton »*. Mais les communes de Menton et de Roquebrune-Cap-Martin vécurent, pendant près de cinq siècles, sous la souveraineté des seigneurs puis des princes de Monaco. Après plusieurs *tentatives d'émancipation et le réfé*rendum sur le rattachement à la France (833 « oui » et 54 « non »), *Menton fut finalement* rachetée à son dernier suzerain, Florestan Ier, par Napoléon III. Déjà connue pour la munificence de son agrumiculture, Menton est « découverte » par un médecin anglais, James-Henry Bennet, en 1859, et s'ouvre, progressivement, au tourisme hivernal. Mais son image restera celle, stéréotypée, d'une station dolente, de cure et de repos, recommandée aux « valétudinaires ». La « ville des citrons » n'est jamais parvenue à se débarrasser, tout à fait, de cette réputation ingrate.

Après la dernière guerre, plusieurs grands hôtels ont été rachetés par des mutuelles, qui les ont transformés en maisons de séjour pour personnes âgées (au total, près de 800 chambres pour 1 500 d'hôtellerie). Un *mouvement qui a valu à Menton* une nouvelle étiquette, péjorative, de « ville de vieux ». Les *statistiques démographiques* démontrent, en fait, que sa population permanente *(29 474 habitants) a sensible*ment augmenté et rajeuni. Entre les deux recensements de 1982 et 1990, quatre mille habitants supplémentaires. Avec, de surcroît, une progression des moins de vingt ans deux fois plus importante que celle des plus de soixante-cinq ans. La proximité de Monaco – qui loge chez ses voisins une bonne partie de ses cadres – ne suffit pas à expliquer ces bons chiffres, également révélateurs d'une forte poussée du nombre des actifs. Avec un taux de chômage de 10,6 %, Menton a plutôt bien résisté à la crise, malgré une économie fragile reposant, essentiellement, sur le tourisme et caractérisée par un tissu de micro-entreprises. L'est des Alpes-Maritimes a été, au demeurant, l'oublié du développement économique dans le secteur des hautes technologies (Sophia-Antipolis, à l'ouest). Un nouveau parc d'activités, au nord de Monaco, devrait rétablir l'équilibre. Dans cette attente, la municipalité Guibal a adopté un plan de développement local prévoyant, notamment, de donner à Menton le statut d'une ville « mémoire et identité de la Côte d'Azur ». Menton, en effet, a dormi sur un trésor qui fait, aujourd'hui, son originalité : son patrimoine architectural et botanique. Compliment de Claude Verrier, architecte des Bâtiments de France du département : *« Elle est la dernière ville authentique de la Côte d'Azur. »* Une cité à la fois baroque (le magnifique ensemble des deux églises Saint-Michel et de la Conception) et Belle Epoque (les anciens hôtels-palais), avec un autre fleuron, celui de la vieille ville, désormais classée en secteur sauvegardé.

Menton a également conservé des jardins d'exception, qui ont inspiré à la municipalité une politique de communication axée sur le slogan : *« Ma ville est un jardin. »* La palette des sept jardins les plus dignes d'intérêt illustre les vertus uniques du microclimat de Menton. *« Ce sont les îles Sous-le-Vent »*, s'exclame le professeur Yves Monnier, directeur du laboratoire d'ethnobiologie du Muséum national d'histoire naturelle et responsable du délicieux jardin Val Rahmeh. Pendant un siècle, les collectionneurs – surtout anglais – ont « acclimaté » d'enthousiasme. Résultat : la végétation méditerranéenne de Menton s'est enrichie de celle de tous les pays chauds de la planète (1). La municipalité veut sauver et mettre en valeur ce patrimoine éminemment fragile.

Menton est-elle « italienne » ? La question provoque un haut-le-corps chez les chantres de la « mentonitude ». Jacqueline Verdini, adjointe aux affaires culturelles, est de ceux-là. A l'en croire, il y aurait même une *« ethnie mentonnaise » !...* Les traditions, la culture, les modes de vie, les habitudes alimentaires : rien de commun, ou si peu, avec l'Italie. *« Les pâtes, monsieur, ne sont pas d'ici. »* Le parler dialectal n'a-t-il pas une certaine ressemblance avec l'italien ? *« Historiquement,* corrige Louis Caperan-Moreno, auteur d'une rigoureuse *Histoire de Menton, cette hypothèse n'a aucun sens. »* Sémantiquement, l'affaire se complique. Le monégasque serait plus proche des parlers ligures que ne l'est le mentonnais, *« l'un des sous-rameaux de la langue d'oc »*. Bref, les Mentonnais tiennent farouchement à leur particularisme et vouent un amour exclusif à leur « campanin », le haut campanile à coupole dominant la « cathédrale » Saint-Michel. *« Bien dans leur ville »*, comme en témoigne Me Jean-Louis Fontaine, notaire, ils ont, pendant longtemps, presque ignoré Vintimille, leur voisine immédiate du Ponente ligure. *« Lorsque j'ai commencé à enseigner à Menton, en 1975,* témoigne Danielle Vinay-Mini, professeur d'italien et présidente de l'association Dante Alighieri, *beaucoup de mes élèves n'avaient jamais franchi la frontière. »*

La situation, aujourd'hui, a bien changé. Européen convaincu, Jean-Claude Guibal, un énarque entreprenant de cinquante ans, s'est résolument engagé, dès le début de son mandat, en 1989, dans la voie d'un rapprochement avec Vintimille (27 000 habitants). La « coopération transfrontalière de proximité » (CTP) est ainsi devenue l'un des objectifs majeurs du plan de développement local. Des réalités évidentes poussaient l'actuel maire de Menton à renouer des relations anciennement initiées par l'un de ses prédécesseurs (également centriste), Francis Palméro, mais qui avaient dépéri sous le règne d'Emmanuel Aubert (RPR), de *1977 à 1989*. Sur la frontière franco-italienne, Menton et Vintimille constituent le seul exemple de deux villes moyennes, contiguës, de même taille, ayant un bassin d'emploi commun et une économie complémentaire : la petite industrie et la production horticole à Vintimille, les activités tertiaires à Menton. Par ailleurs, Menton (1 405 hectares) manque cruellement d'espace. Alors que Vintimille (6 000 hectares) en est assez largement pourvu, notamment dans la basse vallée de la Roya.

A la suite de plusieurs colloques et réunions préparatoires, les deux collectivités signaient, officiellement, le 22 avril 1991, un « protocole d'intention » définissant les actions à conduire ensemble. Plusieurs projets, représentant une dépense de 15 millions de francs – subventionnée à 40 % par Bruxelles – ont déjà pris forme : un pôle universitaire à Menton, une zone d'activités-pépinière d'entreprises à Vintimille, la reconversion des activités de l'autoport de cette commune, une usine de traitement des déchets en territoire italien, ainsi qu'un schéma directeur d'urbanisme transfrontalier. La première phase du centre universitaire de Menton s'est concrétisée avec la création, dès la rentrée de 1992, d'un DEUST *de biotechnologie du médicament*, préfigurant un futur département d'IUT franco-italien. *« Un petit pas encourageant »*, se réjouit Rodolphe Garraffo, un jeune professeur *mentonnais de la faculté de* médecine de Nice, cheville ouvrière de ce projet. De *quinze étudiants*, au départ, les effectifs passeront, cette année, à une vingtaine, dont un tiers de Mentonnais et d'Italiens francophones (on prévoit, à terme, 180 étudiants).

Autre avancée tangible : la publication d'un premier document de planification territoriale, théoriquement sans base légale, mais pratiquement très utile. Les embûches n'ont pas manqué. D'autres s'annoncent. Comment, par exemple, sera réglé le problème de la mutualisation des risques et du partage des retombées financières de la future zone d'activités de Vintimille ? *« Il est plus difficile de coopérer à notre porte qu'avec des territoires éloignés »*, constate Robert Botteghi, l'ingénieur en charge du développement de la CTP. Jean-Claude Guibal en *convient* : Menton et Vintimille *« inventent le mouvement en marchant. C'est la raison pour laquelle Bruxelles considère notre expérience comme pilote »*. Autour de la CTP sont venus s'agréger près d'une dizaine de projets « associés », sans compter diverses initiatives, comme celle du premier « Salon des entreprises qui recrutent en région frontalière », organisé, avec succès, à Menton, en avril dernier, par l'ANPE et son homologue italien de l'Ufficio del lavoro.

Les entreprises italiennnes recherchent de bons cadres commerciaux français, tandis que 3 500 salariés italiens viennent travailler chaque jour, en France (dont les trois quarts à Monaco). *« Mais pour le moment,* observe toutefois Hervé Cepitelli, patron d'une PME mentonnaise de génie climatique, *les entreprises locales n'ont pas d'intérêt à se délocaliser en Italie. »*

Longtemps repliée sur elle-même, entre mer et montagne, Menton s'ouvre aujourd'hui à la coopération avec sa voisine italienne Vintimille

Pour autant, la démarche doit rester prudente. *« C'est du lait sur le feu »*, concède Jean-Claude Guibal. A Menton, il est vrai, l'afflux massif de la clientèle italienne, depuis quelques années, a réveillé les souvenirs douloureux de l'occupation de la ville par les troupes fascistes de Mussolini, entre juin 1940 et septembre 1943. Près de 15 000 personnes, soit la plus grande partie de la population, ont alors été évacuées en deux jours et exilées dans le Var et les Pyrénées-Orientales. *« J'ai une douleur, je suis blessé »*, ne cache pas, cinquante ans plus tard, le Père René Serretto, une figure de l'Eglise mentonnaise, qui se fait l'écho d'une sensibilité encore vivace au sein des familles anciennes de la ville. On reproche, surtout, aux Italiens d'avoir provoqué une flambée des prix dans l'immobilier – en 1992, ils ont réalisé 35 % des acquisitions, – mais aussi de se comporter de façon *« trop voyante »*.

Mais le réalisme commercial est le plus fort. *« Comment pourrait-on se passer d'une clientèle qui représente, en moyenne, 50 % à 60 % de la fréquentation estivale ? »*, interroge Claudine Ibanez, présidente du Syndicat des hôteliers du Mentonnais. Auparavant, seuls les fils d'immigrés se montraient assidus aux cours d'italien de la Dante Alighieri. Maintenant, sans même évoquer l'apprentissage scolaire et universitaire de la langue, priorité du rectorat, *« tout le monde s'y est mis, les commerçants comme les employés de banque ou les professions de santé »*, indique Mme Vinay-Mini. De son côté, Albino Ballestra, conseiller municipal (Démocratie chrétienne), délégué à la coopération transfrontalière et ancien maire de Vintimille, préfère parler de *« consensus »* et de *« relations fraternelles »*. Il tait, pudiquement, certaines critiques entendues dans sa commune *(« A Menton, les étudiants ; à Vintimille, les poubelles »)*. La CTP avec la *« sœur latine »* est, pour lui, *« un acte de foi »*. Et même si son rythme dépend beaucoup des progrès de l'harmonisation des législations au niveau européen, *« elle est irréversible »*.

de notre correspondant régional
Guy Porte

(1) Rareté des raretés : l'« arbre de l'île de Pâques » *(Sophora toromero)*, une légumineuse jamais décrite dans son milieu naturel, que Val Rahmeh est le seul jardin au monde à cultiver en pleine terre.

Prochain article :
BRIANÇON

Le marché du vendredi : au bonheur du faux

Vintimille a son institution : *le marché du vendredi*, véritable trait d'union suprafrontalier entre l'Italie et la France. On y *accourt de tout le littoral pro*vençal et azuréen, isolément ou par cars spéciaux, à l'affût de *bonnes affaires, par curiosité* ou, simplement, pour le plaisir du dépaysement.

Ce *mercato del venerdi* naquit dans les années 30. D'abord modeste marché local, il s'étend, aujourd'hui, sur 2 kilomètres, en bord de mer. *Hormis les fruits et légumes* et la plupart des produits alimentaires, on y trouve tout, ou *presque, de l'habillement à la* maroquinerie – deux secteurs sur-représentés – en passant *par la quincaillerie, les parfums* et une foule d'articles pour la maison, la plage, l'automobile, etc. Compte tenu de la présence *massive des clients fran*çais, tous les prix, en lires, sont convertis dans notre monnaie *et le marchandage est la règle.*

Frime et contrefaçon

A son apogée, voilà quelques années, il attirait, en saison estivale, jusqu'à *20 000 personnes en une seule* journée. L'affluence s'est singulièrement réduite : 8 000 à 10 000 clients, *aujourd'hui*, estime Silvio Damiano, chef du bureau du commerce à la mairie de Vintimille. *La dernière déva*luation de la lire (30 % en septembre 1992), en partie com*pensée par l'inflation italienne*, n'a pas annulé les effets de la crise. La qualité laisse, par ailleurs, à désirer. Même si cer*tains articles (chaussures, pulls* et couvertures en laine, notamment), en plus des bijoux en or et des liqueurs, vendus dans les boutiques de la ville, valent le déplacement. Vintimille est *devenu, en fait, une sorte de* temple de la contrefaçon. Fausses montres Rollex ou Chanel à 200 francs, sacs Hermès à 1 000 francs (*« Vera pelle, no plastic ! »...)* chemises Lacoste et T-shirts Chevignon bradés : la frime est à la portée de toutes les bourses. Ces contrefaçons sont souvent proposées par des marchands à la *sauvette africains*, « spécialisés » dans les copies de montres et de sacs Vuitton. Mais *les commerçants italiens; plus* astucieux – ils ne vendent pas des parfums Chanel mais « type Chanel » – ne sont pas en reste. Toutes les descentes de police (4 tonnes de marchandises saisies au cours du premier *semestre) n'ont guère modifié* la situation. *« Une nouvelle loi réglementant les marchés publics va nous donner l'occasion de remettre de l'ordre »*, assure M. Damiano.

Les emplacements *seront* mieux délimités, un contrôle plus rigoureux de la marchandise sera exercé et de nouveaux parkings vont être réalisés. Vintimille est aussi une fête. A midi, on s'installe, en famille, sur les terrasses des restaurants où des guitaristes viennent pousser la *canzonetta*. Cette atmosphère, du moins, persistera.

G. P.

